

RAPPORT  
DE LA COMMISSION  
NATIONALE CONSULTATIVE  
DES DROITS DE L'HOMME

PRÉSENTÉ À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

**LOI N° 90-165 DU 13 JUILLET 1990  
TENDANT À RÉPRIMER TOUT ACTE  
RACISTE, ANTISÉMITES OU XÉNOPHOBES.**

ARTICLE 2 : «LE 21 MARS DE CHAQUE ANNÉE, DATE RETENUE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE, LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME REMET UN RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME. CE RAPPORT EST IMMÉDIATEMENT RENDU PUBLIC.»

# Sommaire

<i>Introduction</i> .....	7
 Première partie <b>LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE</b> .....	9
 <i>Synthèse</i> .....	11
 Chapitre 1 <b>Les violences et menaces recensées par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire</b> .....	23
L'analyse de la CNCDH.....	25
Les chiffres du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.....	31
 Chapitre 2 <b>Les violences et menaces recensées par le ministère de l'Éducation nationale</b> .....	51
L'analyse de la CNCDH.....	53
Les chiffres du ministère de l'Éducation nationale.....	58
 Chapitre 3 <b>La réponse judiciaire pénale</b> .....	63
L'analyse de la CNCDH.....	65
Les chiffres du ministère de la Justice.....	72
 Chapitre 4 <b>L'état de l'opinion publique</b> .....	79
L'analyse de la CNCDH.....	82
Présentation des résultats par l'Institut CSA.....	86
L'analyse du Service d'information du Gouvernement (SIG).....	100
Les transformations du rapport à l'autre Le rôle des identités politiques et religieuses.....	122

Chapitre 5	
<b>L'action du Gouvernement en 2006</b> .....	139
L'analyse de l'action du Gouvernement en 2006 et le suivi, par les ministères, des recommandations du rapport 2005 de la CNCDH.....	141
Synthèse des actions du Gouvernement.....	147
La Halde.....	164
 Chapitre 6	
<b>Les actions initiées par la société civile</b> .....	167
Les syndicats.....	169
Les organisations religieuses.....	179
Les ONG.....	182
 DEUXIÈME PARTIE	
<b>LES ÉTUDES</b> .....	195
Racisme et discrimination dans le sport.....	197
L'internet francophone. Combattre le racisme et l'antisémitisme en 2006.....	243
 ANNEXE	
<b>Les réponses aux questions du sondage CSA</b> .....	253

# Introduction

Voilà seize ans que le législateur a confié à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) le soin de remettre au Gouvernement un rapport sur la lutte contre le racisme. Forte de sa composition pluraliste, de son indépendance de fait et de l'expertise de ses membres, elle a rempli cette mission chaque année avec sérieux et détermination. Face à des phénomènes toujours inquiétants, complexes dans leur nature, variables dans leurs manifestations et surtout extrêmement difficiles à évaluer avec une objectivité et le recul nécessaires, la CNCDDH reste persuadée que seule une mobilisation forte de tous permettra de faire reculer le racisme dans les esprits et dans les actes.

Le présent rapport s'inscrit dans cette démarche. Avec les limites inhérentes à un tel exercice, la CNCDDH tente ici de dresser pour l'année 2006 un tableau des manifestations de racisme, antisémitisme et xénophobie, ainsi qu'un panorama des mesures de lutte mises en œuvre dans diverses enceintes et à différents niveaux.

Ce tableau ne peut pas être un miroir exact et exhaustif de la réalité, il a simplement pour vocation de dessiner les grandes tendances. Les seules statistiques ne sont en effet pas à même de rendre compte avec exactitude de la réalité des actes racistes, xénophobes et antisémites.

D'une part, elles ne prennent pas en compte les discriminations raciales, notamment dans l'emploi et le logement. Les discriminations sont désormais du ressort de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), dont la CNCDDH salue le travail mené depuis deux ans dans les domaines de la prévention des discriminations, de la promotion de l'égalité et de la condamnation des comportements discriminatoires. Le rapport annuel 2005 de la Halde (publié en mai 2006) constitue un élément important d'appréhension et de compréhension des phénomènes de discriminations en France.

D'autre part, comme la CNCDDH le fait remarquer depuis de nombreuses années, les statistiques qui lui parviennent de différentes sources officielles ne peuvent être considérées comme exhaustives et même suffisamment fiables pour rendre compte avec exactitude de la réalité des phénomènes de racisme et d'antisémitisme.

En effet, les faits survenus ne parviennent pas nécessairement et systématiquement à la police, à la gendarmerie ou aux organismes de veille, pour une part parce que les victimes ne les signalent pas. On peut donc supposer l'existence d'une « zone grise » inconnue. Et surtout, la méthode de recueil des données par les différentes autorités compétentes a une incidence prédominante sur les données elles-mêmes : les phénomènes de racisme, antisémitisme, xénophobie étant extrêmement complexes et difficilement quantifiables, les différentes méthodes de recueil de données revêtent inévitablement une part de subjectivité qui affecte par nature leur fiabilité.

Enfin, le recueil des données est effectué par des autorités diverses, dans le cadre de leurs compétences et avec leurs outils propres. On se trouve donc face à une diversité de données statistiques que l'on ne peut malheureusement rapprocher, dès lors qu'elles n'ont pas été établies sur les mêmes bases.

C'est pour ces raisons que chaque série de données statistiques, publiée dans les chapitres pertinents, est précédée d'une analyse de la CNCDH débutant toujours par une analyse de la méthode de recueil de données. Il convient de s'y reporter et de les considérer attentivement pour la lecture des données, afin d'éviter toute interprétation erronée.

Néanmoins, dans la mesure où la CNCDH recueille depuis plus de dix ans des statistiques selon les mêmes critères, il est possible d'indiquer – et c'est l'un des objectifs de ce rapport – des évolutions et des tendances dans les manifestations des phénomènes racistes, antisémites et xénophobes.

PREMIÈRE PARTIE

**LE RACISME,  
L'ANTISÉMITISME  
ET LA XÉNOPHOBIE**



# Synthèse

L'année 2005 était caractérisée par une diminution globale importante des actes à caractère raciste et antisémite portés à la connaissance des autorités. Paradoxalement, cette baisse de la violence s'accompagnait d'une augmentation inquiétante du pourcentage de personnes qui s'avouaient racistes, d'une radicalisation des opinions hostiles aux étrangers et d'un essoufflement dans la mobilisation contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

L'année 2006, quant à elle, a été marquée par quelques événements forts : la mort en février du jeune Ilan Halimi, kidnappé et torturé par le « gang des Barbares » et leur chef Youssef Fofana, parce qu'il était juif et que « les Juifs ont de l'argent » ; la violente descente des membres de la Tribu Ka dans la rue des Rosiers, à Paris, en juin, suivie, le 26 juillet par la dissolution du groupuscule par décret présidentiel adopté en Conseil des ministres sur le fondement de la loi du 10 juillet 1936 ; le procès en cour d'assises d'Annecy des incendiaires des mosquées de Haute-Savoie en 2004 ; la mort d'un jeune supporter du Paris-Saint-Germain à la suite d'une rixe contre un supporter du club Hapoel Tel-Aviv... Dans ce contexte médiatique important, les chiffres témoignent d'une certaine stabilité, voire d'une diminution des actes à caractère raciste, xénophobe et antisémite. Quant au sondage de la CNCDDH sur les attitudes de l'opinion publique à l'égard du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, il révèle une relative décrispation dans le rapport à l'Autre, même si les préjugés xénophobes n'ont pas disparu et restent à un niveau élevé.

Si la CNCDDH se félicite de la poursuite de la baisse globale des chiffres du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme en France – baisse particulièrement significative à l'école – certains éléments ne manquent pas de retenir son attention :

- le nombre global de violences et menaces à caractère raciste, xénophobe et antisémite reste élevé par rapport à celui de la période des années 1995-1999 ;
- l'antisémitisme connaît une hausse de 6 % ;
- les violences recensées ont un caractère de gravité accru et touchent de plus en plus les personnes physiques.

Fidèle à ses missions de veille, de vigilance et d'alerte, la CNCDDH sera particulièrement attentive à l'évolution des chiffres dans les premiers mois de 2007 afin de

vérifier si la diminution de l'antisémitisme relevée dans les derniers mois de 2006 se poursuit et si la baisse générale des chiffres du racisme persiste, ce qui témoignerait alors d'un renversement de tendance.

Par ailleurs, la CNCDH s'inquiète du fait, que dans un contexte toujours marqué par de fortes préoccupations économiques et sociales, les immigrés et les étrangers restent souvent stigmatisés : malgré une légère décrispation des attitudes à l'égard de l'Autre, on constate toujours une certaine dénonciation des immigrés, soupçonnés de ne pas vouloir réellement s'intégrer à la société française. Ce climat de xénophobie latente, qui n'apparaît pas dans les statistiques concernant les faits, est inquiétant en ce qu'il révèle des problèmes endémiques d'inégalités et de discriminations, que les mesures mises en œuvre par les autorités, au cours de l'année 2006, à la suite des violences urbaines de novembre 2005, ne sont pas encore parvenues à résorber. Les efforts entrepris au cours de cette année pour développer la diversité et l'égalité des chances vont dans le bon sens mais ils doivent être poursuivis et renforcés dans les années à venir afin de lutter efficacement contre le racisme et la xénophobie et pour promouvoir le respect et la tolérance.

Derrière le racisme et la xénophobie peut également se cacher – et c'est ce que révèle le sondage – une discrimination sociale non explicitée, c'est pourquoi la CNCDH rappelle l'importance de la lutte contre la précarité et la grande pauvreté pour lutter contre le racisme et la xénophobie.

Le bilan de l'année 2006 en termes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme est donc très nuancé : si certains chiffres sont porteurs d'espoir, si la mobilisation des autorités et des associations porte ses fruits, l'examen attentif des données statistiques nous rappelle que le combat est loin d'être gagné. La CNCDH incite donc le Gouvernement à poursuivre les efforts entamés, à renforcer les mesures de lutte et à développer la prévention – en favorisant la formation des acteurs de terrain et en favorisant l'éducation aux droits de l'homme – afin de combattre efficacement « la bête immonde ». Elle recommande à ce titre l'affichage d'une volonté politique forte et ciblée et déplore que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme soit bien souvent « diluée » dans des mesures de lutte contre la violence en général ; la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme doit faire l'objet d'une politique spécifique et concertée.

## **Une baisse globale des violences et menaces à caractère raciste, xénophobe et antisémite qui ne peut masquer certains éléments inquiétants**

On trouvera dans le chapitre 1 de ce rapport, les données fournies par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, précédées d'une analyse de la CNCDH concernant les actes et menaces racistes, xénophobes et antisémites portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie.

L'année 2006 a été marquée par une baisse de 10% de la violence globale raciste, xénophobe et antisémite : on dénombre ainsi un total de 885 actions et menaces racistes, xénophobes et antisémites (contre 974 en 2005). Il est néanmoins difficile de parler d'une véritable tendance à la diminution du racisme et de l'antisémitisme en France. En effet, si l'on distingue les données entre racisme et xénophobie d'une part et antisémitisme d'autre part, les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur révèlent que le nombre des violences et menaces antisémites était de 541 en 2006 contre 508 en 2006, soit une hausse de 6%. D'autre part, la tendance à un renforcement de la violence déjà constatée l'an passé se trouve confirmée cette année et les personnes physiques sont les premières victimes de cette aggravation de la violence raciste :

- la part des actes ou menaces ayant fait des victimes passe de 4,9% en 2005 à 5,7% en 2006 ;
- la part des actes de violence, dans l'ensemble des actes et menaces racistes et antisémites recensés, passe de 19% en 2005 à 22% en 2006.

## **Les violences et menaces à caractère raciste et xénophobe**

Si elle relève avec satisfaction une tendance générale à la baisse des menaces et actes racistes, la CNCDH constate toutefois que si le nombre des actions violentes est en baisse de 27%, la proportion des agressions contre les personnes est en hausse de 9 points, passant de 44% en 2005 à 53% en 2006. De même, en ce qui concerne les menaces racistes, la part des menaces touchant directement les personnes (menaces verbales, menaces écrites et menaces téléphonées) augmente de plus de 15 points, passant de 29% en 2005 à 45% en 2006. Ces éléments semblent aller dans le sens d'une aggravation dans l'expression du racisme, qui désormais touche plus directement les individus.

Comme les années précédentes, les personnes d'origine maghrébine sont les plus touchées à la fois par les actes racistes (66% de la violence raciste est dirigée contre la communauté maghrébine) et les menaces racistes (69% du volume global des menaces racistes).

## **Les violences et menaces à caractère antisémite**

La CNCDH note la hausse de 6% des violences et menaces antisémites. Mais plus que cette hausse de l'antisémitisme en général, c'est le caractère plus violent de l'expression de l'antisémitisme qui suscite les inquiétudes de la CNCDH. En effet, plus que les menaces, ce sont les actions violentes qui ont augmenté, elles étaient au nombre de 134 en 2006 contre 99 en 2005 soit une augmentation de 35%. On relève aussi que parmi les actes de violence, le nombre d'agressions contre les personnes a pratiquement doublé, passant de 53 en 2005 à 94 en 2006. On note également dans la catégorie des menaces, un doublement des menaces envers les

personnes physiques (135 menaces contre les personnes sur un total de 407 menaces en 2006, contre 69 sur un total de 409 en 2005).

Depuis le mois de novembre, on relève une baisse rassurante, à la fois des violences et des menaces antisémites ; la CNCDH se montrera très attentive à l'évolution des chiffres dans les premiers mois de l'année 2007, afin de voir si cette tendance se confirme.

## **Une baisse significative des violences et menaces à caractère raciste, xénophobe et antisémite dans le milieu scolaire**

La baisse importante (-22%) du nombre d'actes racistes et antisémites signalés dans le milieu scolaire est détaillée dans le chapitre 2 du présent rapport, où l'on retrouve les données issues du logiciel SIGNA du ministère de l'Éducation nationale, qui recense notamment les violences à caractère raciste et antisémite commises au sein des établissements scolaires publics.

Selon les données disponibles, qui rappelons-le ne sont pas complètes, la tendance à la baisse des actes racistes et antisémites dans le milieu scolaire se confirme depuis quelques années. Le ministère de l'Éducation nationale relève que, par rapport à l'année scolaire précédente, les actes à caractère raciste sont en baisse de 20% et les actes à caractère antisémite sont en diminution de 40%. Le ministère avait déjà constaté entre 2004 et 2005 un recul d'environ 30% des actes à motivation raciste ou antisémite. La CNCDH se félicite de cette baisse continue de la violence raciste et antisémite dans le milieu scolaire, baisse qui peut sans doute être portée au crédit du ministère dont la CNCDH a pu vérifier l'engagement fort et constant en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

Ces diminutions sont d'autant plus significatives qu'elles s'inscrivent dans un contexte de stagnation, voire de très légère hausse, de l'ensemble des actes de violences signalés par les établissements. Par ailleurs, il faut noter que les actes à caractère raciste ou antisémite ne représentent qu'une faible part de la violence scolaire : sur 82 000 signalements relevés dans le cadre du logiciel SIGNA, 2% seulement sont des actes à caractère raciste ou antisémite, soit 1 600 actes touchant 13% des établissements.

Concernant les types d'actes relevés par le logiciel, deux tiers d'entre eux correspondent à des insultes et menaces graves. Environ 1 400 sont des actes à caractère raciste et 200 à caractère antisémite. Les auteurs et victimes de ces actes sont pour la très grande majorité des élèves, même si on relève cette année, avec inquiétude, une augmentation de la proportion de victimes au sein du personnel des établissements.

Enfin, la CNCDH se félicite de la mise en place d'un nouveau logiciel de signalement des faits de violence dans les établissements, logiciel qui vise à pallier le boycott par les chefs d'établissement du logiciel SIGNA au cours des premiers mois de l'année scolaire 2006-2007. Elle se montrera très attentive à la mise en œuvre de ce nouveau logiciel afin de s'assurer qu'il constituera un véritable outil d'évaluation des phénomènes racistes, xénophobes et antisémites et de leur évolution dans le temps.

La CNCDH tient à signaler le décalage entre les chiffres du ministère de l'Intérieur et ceux du ministère de l'Éducation nationale. D'après le ministère de l'Intérieur, les violences racistes et xénophobes en milieu scolaire restent quasiment stables par rapport à l'année précédente (deux actions en 2005 et trois actions en 2006). Les menaces racistes et xénophobes à l'école sont quant à elle en légère baisse de 9% (30 menaces en 2006 contre 33 en 2005). En ce qui concerne l'antisémitisme, en 2006, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 11 actions graves en milieu scolaire – soit une hausse de 2% – et 29 menaces – soit une baisse de 37%.

La forte baisse du racisme et de l'antisémitisme constatée par le ministère de l'Éducation nationale ne se retrouve donc pas dans les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur. Ce décalage s'explique par le fait que ne sont portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie que les faits les plus graves et qui ont entraîné le dépôt d'une plainte par les victimes, alors que le logiciel SIGNA recense un éventail de faits beaucoup plus large.

## **L'importante réponse pénale apportée aux affaires d'actes racistes, xénophobes et antisémites**

L'activité des juridictions pénales en matière d'actes racistes, xénophobes et antisémites est détaillée par la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) dans le chapitre 3 de ce rapport, elle est suivie d'une analyse de la CNCDH.

Il faut souligner que l'activité du juge pénal en 2006 ne correspond pas forcément à la réponse aux actes portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie cette même année, du fait du décalage d'intervention de ces différentes autorités. De plus, l'activité quantifiée dans le présent rapport n'est que l'activité des juridictions pénales, et ne comprend pas celle des juridictions civiles ou administratives qui connaissent pourtant nombre d'affaires de racisme, par le biais des discriminations notamment. La CNCDH regrette qu'il n'ait pas été possible cette année de fournir des données sur l'activité des juridictions civiles et ce malgré les demandes formulées auprès de la Direction des affaires civiles et du sceau (DACs).

Globalement l'année 2006 a été marquée par un nombre important d'affaires pénales à caractère raciste, ainsi que par un nombre toujours relativement élevé, bien qu'en légère baisse, d'affaires à caractère antisémite. Les chiffres traduisent une stabilisation par rapport à 2005, mais sur le long terme, on constate un doublement du nombre de condamnations prononcées à titre principal pour une infraction en

matière de racisme. L'apparition en 2005, dans l'activité des juridictions pénales des premiers effets de nouvelles normes (lois du 9 mars 2004, du 30 décembre 2004...) et des nouvelles méthodes de fonctionnement se trouve confirmée en 2006. La CNCDH constate avec satisfaction que les diverses mesures adoptées ont bien été appliquées par les juridictions.

Les affaires à caractère raciste ont été dominantes parmi la totalité de celles qui ont été enregistrées par les parquets en matière de racisme, d'antisémitisme et « d'anti-religion » : 3 225, soit 84,62 % des affaires totales enregistrées. 458 affaires enregistrées avaient un caractère antisémite. Le nombre d'infractions à caractère raciste et « antireligieux » aura été sept fois plus élevé que les seules infractions à caractère antisémite.

Concernant les auteurs, la CNCDH constate avec satisfaction que le nombre de mineurs est en diminution. La part des mineurs parmi les auteurs d'actes racistes ou antisémites est toutefois de 8,9 %, elle reste plus importante que le pourcentage du nombre de mineurs relevé dans le total des affaires pénales.

Enfin la CNCDH se félicite que cette année encore les procédures alternatives aux poursuites ayant une vocation principalement pédagogique aient été utilisées de manière importante (28,9 % des affaires ont donné lieu à ces procédures en 2006). Les parquets ont d'ailleurs tendance à privilégier des réponses à vocation pédagogique lorsqu'ils constatent, parmi les auteurs des infractions, la présence de « mineurs ou de jeunes majeurs qui ne mesurent ni le sens ni la portée particulière de leurs actes ».

## **Vers un reflux de l'intolérance ?**

Chaque année depuis 1991, la CNCDH renouvelle son sondage sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie afin de mesurer, avec une perspective barométrique, les évolutions dans les perceptions des phénomènes par l'opinion publique. Le sondage de l'année 2006, dont on pourra lire les principaux résultats et enseignements au chapitre 4 de ce rapport, marque un léger renversement de tendance par rapport à 2005.

Le sondage 2005 témoignait d'une forte affirmation de l'opinion raciste et d'une poussée de l'ethnocentrisme, en 2006 les chiffres sont à la baisse et on retrouve des comportements et des attitudes comparables à ceux de 2004, même si les préjugés et la méfiance à l'égard des immigrés restent forts.

Alors que les préoccupations économiques et sécuritaires persistent, tout se passe comme si les personnes interrogées adhéraient aux valeurs républicaines de tolérance et d'universalisme d'un point de vue formel, mais que d'un point de vue concret certaines concessions devraient être apportées à ce pacte républicain, notamment parce que les étrangers et les immigrés ne « jouent pas pleinement le jeu » de l'intégration à la société française.

## Un nécessaire besoin de coordination

Les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme mises en œuvre par le Gouvernement en 2006 sont analysées et décrites dans le chapitre 5 de ce rapport. La CNCDH examine également dans ce chapitre le suivi par le Gouvernement des recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport 2005. Elle constate une mobilisation importante des autorités gouvernementales et se félicite que les ministères aient, dans une certaine mesure, essayé de répondre à ses recommandations. Toutefois, malgré les efforts déployés, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Si la répression des auteurs d'actes racistes, antisémites et xénophobes est nécessaire – et l'implication de l'autorité judiciaire dans ce domaine doit être soulignée – une lutte efficace contre ces phénomènes doit essentiellement se faire en amont. Il s'agit avant tout de prévenir, en développant la formation des acteurs de terrain, en favorisant l'éducation et l'enseignement nécessaires, en assurant un soutien financier des actions de lutte et en organisant des campagnes d'information. Les actions menées par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement sont donc particulièrement importantes et doivent être poursuivies, voire renforcées.

La CNCDH déplore que, contrairement à sa recommandation, le Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne se soit pas réuni depuis janvier 2005. De même elle regrette que la France n'ait toujours pas mis en œuvre un plan d'action national conformément à la déclaration finale de la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Si les autorités font preuve d'un réel engagement dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, les actions semblent trop dispersées : une perspective globale et intégrée de la lutte contre ces phénomènes doit prévaloir, en ce sens l'affichage d'une réelle volonté politique est nécessaire.

La CNCDH insiste enfin sur le besoin de reconnaissance du rôle des acteurs de la société civile – dont les actions sont présentées dans le chapitre 6 du présent rapport – dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Le rôle des associations et des syndicats est en particulier fondamental, aussi la CNCDH entend-elle rappeler le nécessaire soutien aux ONG et, *a contrario*, les effets dommageables de toute diminution de l'aide qu'elles sont en droit d'attendre.

## Recommandations de la CNCDH 2006

*Tout au long du présent rapport, la CNCDH a relevé que, malgré les efforts particuliers déployés en terme de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Aussi, la volonté politique doit s'affirmer sans faille et s'accompagner de mesures concrètes effectives.*

*Dans les divers chapitres relatifs à chaque ministère décrivant leur méthode de recueil des données à caractère raciste, antisémite et xénophobe, ainsi que dans le chapitre relatif aux mesures de lutte gouvernementales, la CNCDH a constaté un certain nombre de lacunes et développé quelques recommandations pour y remédier. On trouvera ci-dessous le récapitulatif de ces recommandations, mais il conviendra de se référer aux chapitres pertinents pour en comprendre le raisonnement.*

### • À l'attention du Gouvernement dans son ensemble, la CNCDH :

1. Recommande le maintien et le renforcement de l'activité du Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme afin qu'il remplisse ses missions telles qu'elles étaient initialement définies, c'est-à-dire : définir les orientations de la politique menée par le Gouvernement ; veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions préventives et répressives engagées par les différents ministères ; arrêter un programme d'actions à caractère interministériel et s'assurer de sa mise en œuvre. Elle déplore que le Gouvernement ne s'attache pas plus à garantir la bonne marche de ce comité qui offre aux différents ministères un espace unique d'échanges et d'interaction sur la question cruciale des dispositifs de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle souligne que l'ensemble des recommandations 2005 et 2006 de la CNCDH pourraient servir à l'élaboration de l'ordre du jour d'une réunion de ce comité.
2. Encourage la mise en œuvre d'un plan d'action national conformément à la déclaration finale de la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. La CNCDH rappelle à cet égard sa disponibilité pour ce travail qui nécessitera une concertation.
3. Demande à recevoir à l'avenir davantage de données exhaustives concernant notamment les mesures de lutte et initiatives engagées dans tous les ministères, tous concernés par les phénomènes de racisme, antisémitisme, et xénophobie.
4. Renouvelle sa recommandation de créer un observatoire du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie sur internet.

5. Souhaite une généralisation des formations initiales et continues en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de l'ensemble des représentants de l'ordre public.

**• À l'attention du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, la CNCDH :**

6. Rappelle, quant à l'utilisation des logiciels STIC et JUDEX comme outils de recueil de données, ses avis sur les risques et dangers que font peser sur les libertés individuelles les fichiers informatiques contenant des données à caractère personnel, qui pourraient devenir eux-mêmes des instruments de discrimination. La CNCDH rappelle notamment ses inquiétudes concernant la question des délais de conservation des données, les procédures de contrôle relatives à l'effacement des données, et l'effectivité du droit d'accès.
7. Recommande la comptabilisation et l'informatisation des mains courantes – assorties des mêmes précautions que celles mentionnées ci-dessus – afin d'avoir une vision plus globale des phénomènes de racisme et d'antisémitisme.
8. Demande une meilleure connaissance de l'ampleur du phénomène dans les départements et collectivités d'outre-mer.
9. Demande à ce que lui soient communiquées les données relatives au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie, recensées par la plate-forme de signalement des contenus, messages et comportements illicites sur internet.

**• À l'attention du ministère des Affaires étrangères, la CNCDH :**

10. Demande à être impliquée, avec ses partenaires des Institutions nationales de promotion et protection des droits de l'homme, dans les initiatives de rapprochement interculturel dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.
11. Rappelle l'utilité d'être associée aux divers stades de la préparation, de la présentation, et du suivi des rapports de la France au Comité pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale (CERD) des Nations unies.
12. Recommande que la France s'assure dans les enceintes internationales que la légitime lutte contre le terrorisme ne conduise pas à de nouvelles formes de discrimination raciale envers les individus appartenant à des « communautés » particulières.

• **À l'attention du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du logement, la CNCDH :**

13. Encourage à mener une approche plus globale et intégrée en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, afin de mieux coordonner, consolider, et mettre en valeur les multiples initiatives utiles déjà mises en place.
14. Encourage la poursuite de l'action d'évaluation de l'efficacité des partenariats noués entre la Direction de la population et des migrations (DPM) et les grandes associations antiracistes, en vue de leur extension à d'autres associations, notamment dans les départements et territoires d'outre-mer.

• **À l'attention du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la CNCDH :**

15. Rappelle l'importance de la mise en œuvre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, dans laquelle le ministère devrait jouer un rôle central et fait part de sa disponibilité pour participer à sa définition et à sa mise en œuvre.
16. Recommande que l'on entreprenne de sensibiliser l'ensemble des enseignants et du personnel à l'éducation civique et à l'éducation de la citoyenneté. Elle suggère d'introduire des UV obligatoires dans le cursus de formation des enseignants afin de garantir une meilleure formation des enseignants dans ce domaine. À ce titre, elle souhaite que soit facilité l'accès aux IUFM des intervenants extérieurs, notamment les ONG, qui pourraient contribuer efficacement à une formation aux droits de l'homme.
17. Souhaiterait que l'opération « Dix clips pour un autre regard » soit renouvelée et qu'elle soit étendue aux lycées, elle suggère que les DVD produits puissent être librement accessibles et diffusés au collège comme au lycée.
18. Souligne la nécessité d'étendre les mesures de lutte contre le racisme et l'antisémitisme à l'enseignement supérieur sans que le principe d'indépendance des universités ne soit atteint.
19. Réitère ses recommandations en matière de filtrage de la propagande raciste, antisémite et xénophobe sur l'internet, et insiste sur la nécessité de protéger les enfants dans ce domaine.

• **À l'attention du ministère de la Justice, la CNCDH :**

20. Recommande que des instructions soient données pour une communication systématique des données par les TGI et cours d'appel afin d'assurer une réelle utilité des données statistiques et afin d'éviter les disparités.

21. Souhaiterait une connaissance plus approfondie des renseignements relatifs aux mineurs (peines complémentaires, s'il y a lieu, et sanctions alternatives). Ceci permettrait d'évaluer l'efficacité des mesures de justice aidant à rendre ce genre de délinquants conscients de la gravité de leurs actes.
22. Recommande la généralisation des séminaires de formation des magistrats, en collaboration notamment avec l'École nationale de la magistrature, tant pour la formation initiale, que pour la formation continue.
23. Encourage et souhaite que soient encouragées les initiatives des procureurs qui vont au-delà de ce que développent les instructions formulées dans les circulaires. Elle demande à être renseignée sur ces « bonnes pratiques ».
24. Préconise l'extension de l'institution du magistrat référent aux juridictions administratives, notamment dans les tribunaux administratifs.

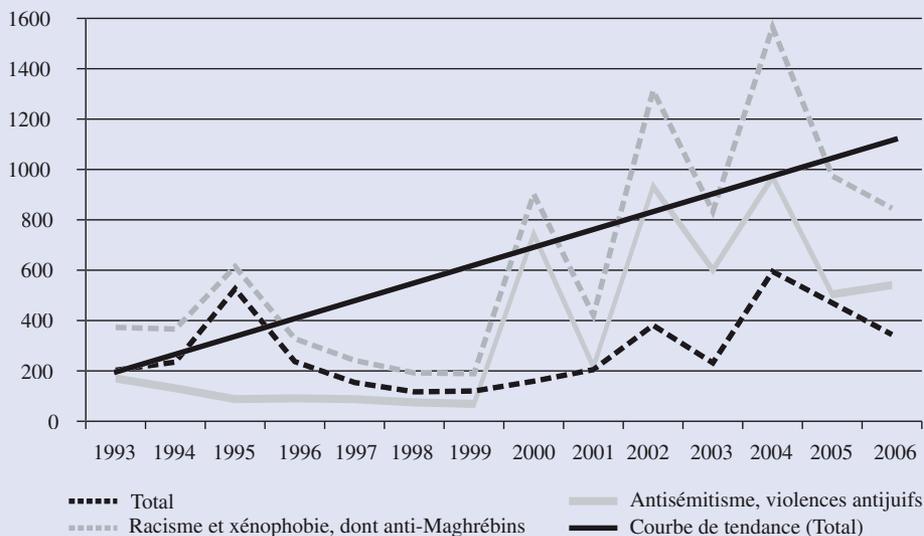


Chapitre 1

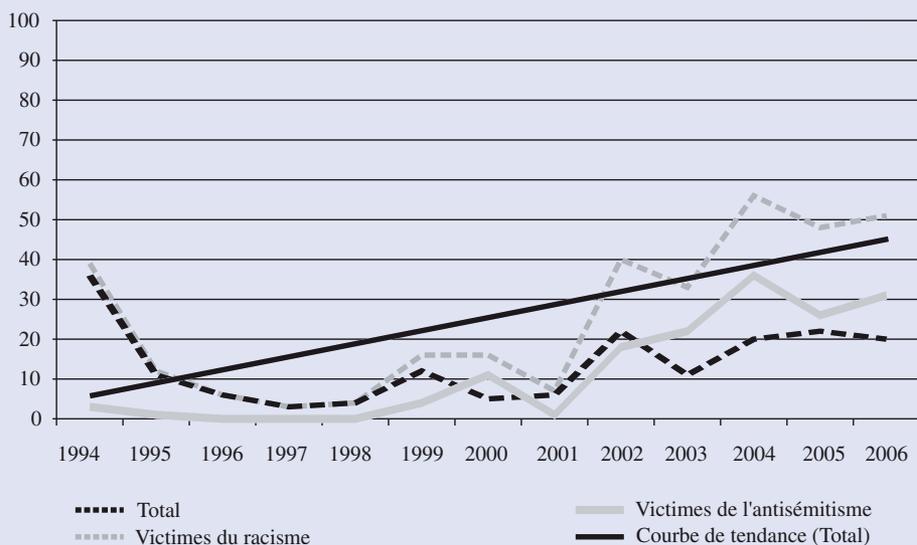
**Les violences et menaces recensées  
par le ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire**

## Évolution du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme depuis 1993

### Racisme et antisémitisme en France : violence et menaces



### Victimes du racisme et de l'antisémitisme



Sources : Chiffres du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

## L'analyse de la CNCDH

Les représentants du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ont présenté à la CNCDH l'activité du ministère en matière de recueil de données chiffrées sur les actes à caractère raciste, antisémite et xénophobe. Ces données sont issues, comme les années précédentes, du traitement<sup>1</sup> par la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG) des faits à caractère raciste, antisémite et xénophobe portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie. En 2005 a été mis en place un échange systématique d'information avec la Direction générale de la gendarmerie nationale, cet échange s'est poursuivi en 2006. Le recueil des données s'en trouve amélioré, ce qui permet d'avoir une bonne connaissance des tendances et de l'évolution du phénomène. Néanmoins, cette remontée d'informations étant manuelle, certains éléments peuvent échapper à la Direction centrale des renseignements généraux : le dispositif de recueil des données ne peut donc prétendre à l'exhaustivité et ne rend pas compte de la réalité des phénomènes selon les catégories judiciaires.

Afin de tenir compte des attentes manifestées par la CNCDH dans ses précédents rapports, en vue d'améliorer la qualité de ces statistiques, la Direction générale de la police nationale a engagé en novembre 2005 une réflexion pour faire évoluer le dispositif de recueil statistique en matière de racisme et d'antisémitisme. Il a ainsi été décidé d'exploiter le système de traitement des infractions constatées (STIC) pour l'établissement des données statistiques relatives au racisme et à l'antisémitisme (comme c'est déjà le cas pour les statistiques de la délinquance générale). La généralisation de cette procédure ne sera opérationnelle pour l'ensemble du territoire qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007. On peut donc supposer pouvoir disposer dans les années à venir d'informations plus complètes.

Les éléments relatifs aux données fournies par le ministère de l'Intérieur appellent deux types d'observations de la part de la CNCDH : sur la méthode employée pour réunir les informations et sur la non exhaustivité de ces informations d'une part et les données elles-mêmes d'autre part.

### La méthode de recueil des données du ministère de l'Intérieur

Le STIC est un vaste fichier destiné à recenser toutes les informations concernant les personnes impliquées ou mises en cause dans des procédures judiciaires, ainsi que celles de leurs victimes. Le traitement vise les enquêtes ouvertes pour les crimes, les délits et les six catégories de contraventions de 5<sup>e</sup> classe. Techniquement cela

---

<sup>1</sup> Les services de police recueillent les informations, la Direction générale de la police nationale les collecte et la DCRG les analyse et les présente.

consiste, selon le ministère de l'Intérieur à procéder à l'enregistrement dans une première grille, dite STIC-FCE, de l'ensemble des crimes et délits, mais avec très peu d'éléments descriptifs. Ces éléments sont ensuite retraités dans la base dite nationale du STIC, afin de mieux décrire les faits, ce qui permet d'effectuer des rapprochements ou des extractions statistiques. La mise en œuvre du Plan national d'enrichissement des procédures (PNE), lancée en novembre 2005, a pour ambition de développer ce retraitement afin d'avoir une approche plus précise de la criminalité et de la délinquance dans un certain nombre de domaines prioritaires (violences aux personnes, cybercriminalité, racisme et antisémitisme). Ce programme repose sur un dispositif de formation des opérateurs de saisie, qui porte, d'une part sur le programme proprement dit d'enrichissement des procédures, d'autre part sur une remise à niveau des connaissances juridiques et techniques indispensables à une bonne analyse des procédures et à l'enregistrement des données dans la base statistique. Au 1<sup>er</sup> mars 2007, plus de 800 agents de la police nationale, formés, seront affectés dans les services statistiques.

La CNCDDH note que ce fichier sera à l'avenir progressivement interconnecté avec Judex, son homologue de la gendarmerie nationale, permettant ainsi un échange systématique des informations entre la Direction générale de la police nationale (DGPN) et la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

La CNCDDH prend note des évolutions initiées dans le traitement des données et notamment la mise en place de la nomenclature qui devrait permettre une caractérisation plus fine des phénomènes observés grâce à la précision du mobile (raciste, antisémite, xénophobe...), du lieu (synagogue, mosquée, église...) et de la profession de l'auteur ou de la victime (rabbin, imam...). La CNCDDH relève également que pour répondre à ses inquiétudes formulées dans le rapport 2005, les représentants du ministère de l'Intérieur ont tenu à rappeler qu'il n'était pas envisagé d'enregistrer dans le STIC des données relatives à la religion, aux opinions politiques ou aux orientations personnelles des individus. Ils ont également signalé que la DGPN procède à une évaluation permanente du programme afin d'en garantir le meilleur fonctionnement.

La CNCDDH tient néanmoins à rappeler ses avis sur les risques et les dangers que fait peser sur les libertés individuelles et le droit des personnes l'interconnexion des fichiers informatiques contenant des données à caractère personnel qui pourrait en faire un instrument de discrimination. De même, elle rappelle que, dans ses avis précédents, elle s'était inquiétée de la question des délais de conservation des données, des procédures de contrôle relatives à l'accès et à l'effacement des données contenues dans les fichiers automatisés et, malgré la réponse du ministère sur ces points, elle renouvelle ses recommandations en la matière, notamment en ce qui concerne les mineurs.

La CNCDDH souhaite d'autre part rappeler que les statistiques ne comptabilisent que les éléments qui ont donné lieu à un dépôt de plainte ou à l'ouverture d'une procédure judiciaire, alors que d'autres éléments mériteraient d'être recensés afin d'avoir une vision exhaustive de la question. En effet, les victimes ne font pas toujours la démarche de porter plainte dans un commissariat ou dans une gendarmerie ou de se pourvoir en justice, soit parce qu'elles en sont dissuadées, soit parce qu'elles répugnent à mettre en lumière leur cas personnel. Par ailleurs, les

mais courantes des commissariats ne sont pas comptabilisées. Le ministère de l'Intérieur a tenu à rappeler à ce sujet que les mains courantes n'ont pas vocation à être enregistrées dans le STIC dans la mesure où dès lors qu'un fait présente une connotation délictuelle avérée, il doit donner lieu à traitement procédural, et non à simple enregistrement. Toutefois, la CNCDH tient à signaler que – malgré les rappels du ministère de la Justice sur le fait que tout officier de police judiciaire a l'obligation de recevoir les plaintes concernant les infractions à caractère raciste et qu'en ce domaine la pratique des mains courantes devait disparaître – un certain nombre d'affaires à caractère raciste ou antisémite ne font toujours pas l'objet d'un dépôt de plainte, mais seulement d'un signalement aux commissariats de police. De ce fait, la CNCDH renouvelle sa demande de comptabilisation des informations contenues dans les mains courantes et recommande qu'en matière d'actes à caractère raciste ou antisémite il soit de nouveau rappelé aux officiers de police judiciaire leur obligation d'enregistrer des plaintes (ce rappel pourrait être fait dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue).

S'agissant de la présentation des données chiffrées, la CNCDH s'interroge sur les catégories employées pour recenser les victimes de violence raciste ou antisémite. En effet, les chiffres du ministère de l'Intérieur distinguent les victimes d'origine juive, maghrébine et immigrée. La catégorie « d'origine immigrée », parfois résumée à la catégorie « immigrés » pose problème dans la mesure où elle regroupe dans un même ensemble des populations très diverses : individus français mais d'origine immigrée, personnes étrangères, Antillais ou Français d'outre-mer, etc. Elle recommande que les catégorisations soient affinées afin de mieux appréhender les phénomènes racistes, qui peuvent avoir des mobiles divers.

## Commentaires sur les données 2006

Le ministère de l'Intérieur constate une baisse de la violence globale raciste, xénophobe et antisémite (-10 % par rapport à 2005). Cette tendance générale à la décrue ne doit pas masquer le fait que pour l'année 2006, le volume de l'antisémitisme a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente. D'autre part, les chiffres de la violence globale sont toujours plus élevés que ceux recensés dans les années 1995-2000. Il est par conséquent difficile de parler de véritable recul du racisme et de l'antisémitisme en France, même si les faits constatés cette année sont moins nombreux que ceux recensés en 2004, année qui avait marqué un pic dans la violence raciste et antisémite.

En 2006, on dénombre ainsi un total de 885 actions et menaces racistes, xénophobes et antisémites (contre 974 en 2005). Si on distingue les données entre racisme et xénophobie d'une part et antisémitisme d'autre part, les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur révèlent 344 actions et menaces racistes en 2006, contre 471 en 2005, soit une baisse de 27 %. À l'inverse, le nombre des violences et menaces antisémites était de 541 en 2006 contre 508 en 2005, soit une hausse de 6 %. On relève également que depuis 2000, les actes et menaces antisémites sont plus nombreux que les actes et menaces racistes.

Enfin, la CNCDH s'inquiète du caractère de gravité accru des violences recensées :

- la part des actes ou menaces ayant fait des victimes passe de 4,9% en 2005 à 5,7% en 2006 ;
- la part des actes de violence, dans l'ensemble des actes et menaces racistes et antisémites recensés, passe de 19% en 2005 à 22% en 2006.

La tendance à un renforcement de la violence déjà constatée l'an passé se trouve confirmée, cette année. Les personnes physiques sont les premières victimes de cette aggravation de la violence raciste. La CNCDH note que cette tendance s'inscrit dans un contexte de progression des violences contre les personnes dans les statistiques générales de la délinquance. Elle a néanmoins le sentiment qu'en matière de racisme et d'antisémitisme, on assiste depuis deux ans à une montée en puissance de la violence : les auteurs ne se contentent plus de menaces ou d'insultes, ils passent à l'acte.

### **Les violences et menaces à caractère raciste et xénophobe**

Si l'on relève avec satisfaction une tendance générale à la baisse des menaces et actes racistes, certains éléments suscitent les inquiétudes de la CNCDH.

La CNCDH relève que l'on recense sur l'ensemble du territoire 88 actions violentes racistes en 2005 contre 64 actions violentes en 2006, soit une diminution de 24 actes. Or la Corse, à elle seule, enregistre une baisse de 21 actes entre 2005 et 2006 (24 actions en 2005 contre 3 actions en 2006). Si la CNCDH se félicite de cette baisse des actions violentes en Corse, probablement due à la fois à la trêve instaurée par les milieux nationalistes et par la forte mobilisation des autorités locales, elle note que pour le reste du territoire métropolitain le nombre des actions violentes racistes et xénophobes n'est qu'en très légère baisse : 64 actes en 2005 et 61 actes en 2006. Il convient donc d'être très prudent sur la baisse générale des actes racistes et xénophobes en France en 2006.

En outre, alors que le nombre des actions violentes est en baisse de 27%, la proportion des agressions contre les personnes est en hausse de 9 points, passant de 44% en 2005 à 53% en 2006. De même, en ce qui concerne les menaces racistes, la part des menaces touchant directement les personnes (menaces verbales, menaces écrites et menaces téléphonées) augmente de plus de 15 points, passant de 29% en 2005 à 45% en 2006. Ces éléments semblent aller dans le sens d'une aggravation dans l'expression du racisme, qui désormais touche plus directement les individus.

Si le ministère de l'Intérieur note bien une diminution de 11 points de la part revenant à l'extrême droite dans la violence globale (racisme, xénophobie et antisémitisme confondus), cette baisse est due à un effet mécanique : dans la mesure où les actes et menaces racistes et xénophobes ont baissé de 10% en 2006 et que c'est précisément dans cette catégorie que la part de l'extrême droite est la plus importante, il s'en suit une baisse de la part de l'extrême droite dans la violence globale. Mais alors qu'en 2005, on notait une baisse des violences racistes et xénophobes imputées à l'extrême droite, celles-ci ont presque doublé en 2006, passant de 25% à 41%. On constate donc que les actes et menaces racistes et xénophobes sont bien le fait d'auteurs liés à des mouvances idéologiques.

Les régions les plus marquées par des violences et menaces racistes et xénophobes sont l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la région Rhône-Alpes. On relève qu'il s'agit des régions les plus urbanisées de France.

Comme les années précédentes, les personnes d'origine maghrébine sont les plus touchées à la fois par les actes racistes (66% de la violence raciste est dirigée contre la communauté maghrébine) et les menaces racistes (69% du volume global des menaces racistes).

Enfin, et même si l'on dispose de peu d'information cette année, comparative-ment aux années précédentes, les violences et menaces racistes en milieu scolaire, recensées par les services de police, enregistrent une légère baisse.

## **Les violences et menaces à caractère antisémite**

La CNCDH note la hausse de 6% des violences et menaces antisémites. Mais plus que cette hausse de l'antisémitisme en général, c'est le caractère plus violent de l'expression de l'antisémitisme qui suscite les inquiétudes de la CNCDH. En effet, plus que les menaces, ce sont les actions violentes qui ont augmenté, elles étaient au nombre de 134 en 2006 contre 99 en 2005 soit une augmentation de 35%. On relève aussi que parmi les actes de violence, le nombre d'agressions contre les personnes a pratiquement doublé, passant de 53 en 2005 à 94 en 2006. On note également dans la catégorie des menaces, un doublement des menaces envers les personnes physiques (135 menaces contre les personnes sur un total de 407 menaces en 2006, contre 69 sur un total de 409 en 2005).

Les auteurs d'actions violentes antisémites sont majoritairement non identifiés (62%), la CNCDH relève sur ce point que la part des auteurs non identifiés est en hausse par rapport à l'an passé. Les milieux arabo-musulmans représentent 28% des auteurs de violence antisémite (soit une baisse de 13 points par rapport à 2005). Quant à la part des milieux d'extrême droite, elle reste stable et représente 10% des vecteurs de violence antisémite.

La part des menaces non identifiées a augmenté en 2006, passant de 40% à 48%, de même que la part des menaces imputables aux milieux arabo-musulmans (24% en 2005 -28% en 2006), alors que la part des menaces imputables à l'extrême droite a, elle, diminué, passant de 36% en 2005 à 24% en 2006.

Les menaces et actes violents antisémites se concentrent dans les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Alsace.

Il semble que le conflit au Liban ait eu quelque impact sur la violence antisémite en France, puisque l'on note entre les mois de juillet et août une augmentation des menaces, et entre les mois d'août et septembre une augmentation des actions.

Depuis le mois de novembre, on relève une baisse rassurante, à la fois des violences et des menaces antisémites, la CNCDH se montrera très attentive à l'évolution des chiffres dans les premiers mois de l'année 2007, afin de voir si cette tendance se confirme.

## Remarque

Dans un contexte d'aggravation de la violence raciste et antisémite, qui vise plus directement les personnes, la CNCDH s'interroge sur la difficulté qu'a le ministère de l'Intérieur à identifier les motivations et les mobiles des auteurs. Il semble indispensable que, pour lutter au mieux contre ces phénomènes, l'on puisse disposer d'éléments permettant de comprendre les raisons qui poussent les individus à commettre de tels crimes. Un nécessaire travail d'investigation doit être mené, afin de fournir aux autorités publiques, mais aussi aux associations, des informations susceptibles d'améliorer le travail de prévention, en le ciblant sur des populations «à risques».

En matière de violences et menaces à caractère raciste, xénophobe et antisémite, le bilan de l'année 2006 est très nuancé : baisse des violences et menaces globales, mais hausse de l'antisémitisme. Diminution générale des actes et menaces racistes, mais plus grande gravité des actes commis et augmentation de la violence contre les personnes. Relative croissance de l'antisémitisme en général (6%), mais inquiétante progression des actes à caractère violent (+35%), notamment contre les personnes physiques. Il est donc difficile d'être tout à fait optimiste, même si comparativement à 2004, l'ensemble des chiffres est à la baisse et si les données des derniers mois de 2006 sont encourageantes. C'est pourquoi la CNCDH se montrera particulièrement attentive à l'évolution des chiffres au cours de l'année 2007, afin de voir si la tendance à la baisse amorcée à la fin de l'année 2004 se confirme.

## **Les chiffres du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire**

Toute analyse de l'évolution des actions et «menaces»<sup>1</sup> visant les populations immigrées et juives se heurte à des difficultés de recensement, notamment du fait de l'absence d'exhaustivité des données connues. Elle n'en constitue pas moins un élément d'appréciation important, tout particulièrement en terme d'évolution.

Ces statistiques, qui ont pour seule ambition de refléter l'état des connaissances à un instant déterminé, sont issues de la collecte, par la Direction générale de la police nationale, des faits à caractère raciste et antisémite, sur la base des informations communiquées par les services de police et de gendarmerie. Ces données sont analysées et présentées par la Direction centrale des renseignements généraux.

Elles peuvent enregistrer des variations en raison, notamment, du délai parfois important écoulé entre la réalisation de l'acte et le moment où il est porté à la connaissance des services de police, du déroulement de l'enquête judiciaire ou de l'apparition d'éléments nouveaux.

À partir des affaires qui nous sont communiquées, plusieurs critères sont pris en compte pour en évaluer les motifs : cible, revendication éventuelle, indices matériels, arrestations...

En l'absence d'éléments précis, les motivations restent donc difficiles à cerner et il n'est pas toujours aisé de distinguer les actes d'hostilité racistes ou antisémites des règlements de comptes politiques, différends de droit commun, vengeances privées ou racket...

### **Violence globale raciste, xénophobe et antisémite**

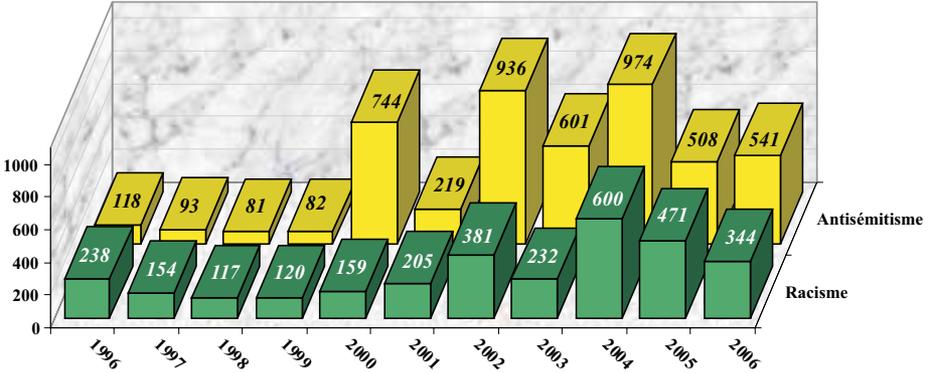
#### **Violence globale en baisse**

Après le pic observé en 2004, la violence raciste et antisémite a enregistré globalement une décline importante en 2005 (-38%) qui est confirmée en 2006 (-10%), avec 885 faits contre 979 en 2005. Alors que les deux phénomènes s'équilibraient l'an passé, le volume de l'antisémitisme recensé en 2006 a légèrement dépassé (+6%) celui de 2005 et, dans le même temps, celui du racisme a diminué de façon sensible (-27%).

---

1. Sont recensés, sous le terme générique d'«actions», les actes contre les personnes – quelle que soit l'ITT constatée – et les biens présentant un degré de gravité significatif. Les autres faits sont regroupés dans la catégorie générique «menaces» : propos ou gestes menaçants, graffiti, tracts, démonstrations injurieuses et autres actes d'intimidation. En matière de distributions de tracts ou d'envois de courriers, une diffusion simultanée de plusieurs exemplaires dans une même ville n'est comptabilisée qu'une seule fois. Dans ces statistiques, ne sont prises en compte que les interpellations suivies de présentations à la justice.

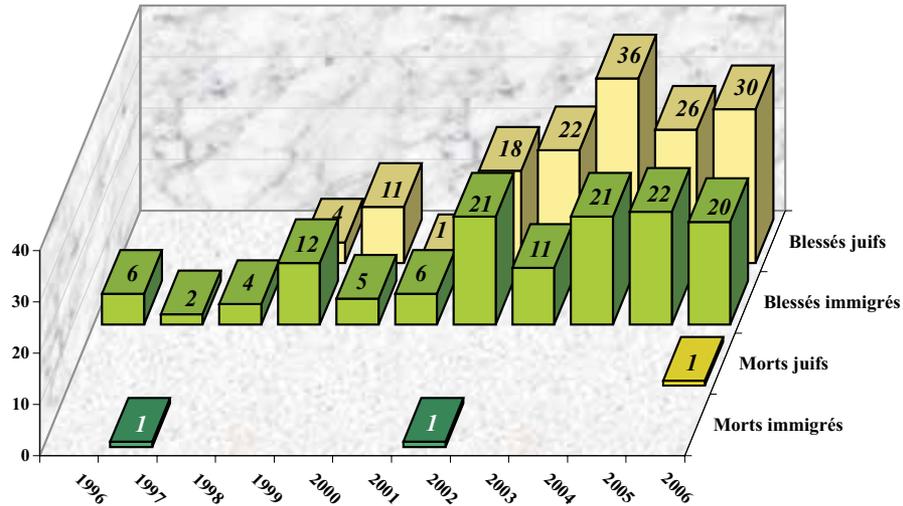
### Racisme et antisémitisme depuis 1996 «actions et menaces» confondues



### Caractère de gravité accru

En 2005, on relevait 22 blessés d'origine immigrée et 26 issus de la communauté juive. En 2006, les agressions physiques ont entraîné le décès d'un membre de la communauté juive (Ilan Halimi, assassiné le 13 février 2006 à Bagneux – 92 – après avoir été séquestré et torturé), 20 blessés d'origine immigrée et 30 de confession juive ou supposés l'être.

### Caractère de gravité de la violence depuis 1996



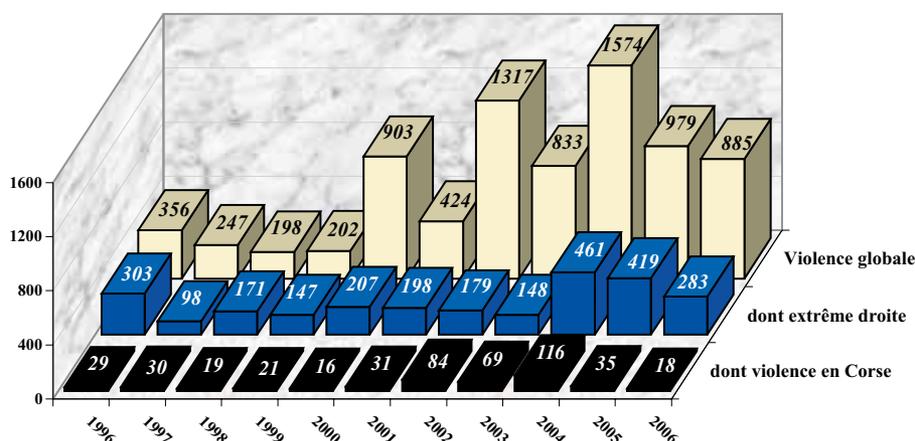
## Vecteurs de la violence : l'extrême droite et la violence en Corse en baisse

Si la part revenant à l'extrême droite dans la violence globale (tous faits racistes et antisémites confondus) s'élevait à près de 43 % en 2005, on note que celle-ci est retombée à 32 % en 2006.

De même, représentant 4 % des actions et « menaces » sur le territoire national en 2005 (35 actions), la violence en Corse – essentiellement raciste – a diminué de moitié en 2006 pour devenir résiduelle avec 2 % du total global.

## Vecteurs de la violence globale depuis 1996

### « actions et menaces » racistes et antisémites confondus



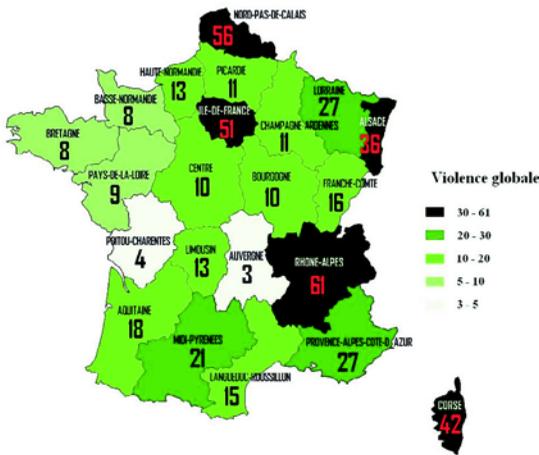
## Localisation de la violence

Comme constaté lors des années précédentes, deux régions apparaissent plus particulièrement touchées par ce type de violence en 2006 :

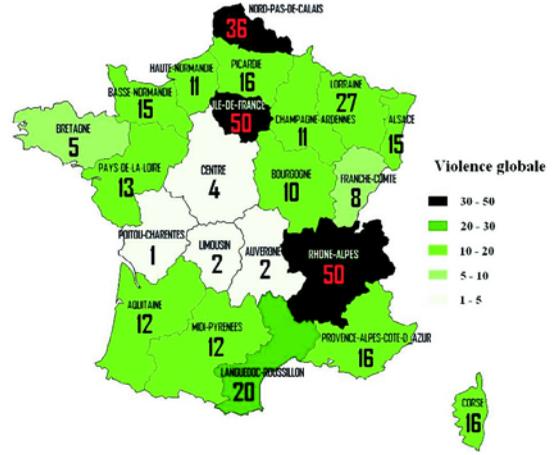
- l'Île-de-France qui, avec 357 faits (40 % de la violence globale), compte un volume légèrement supérieur à celui de 2005 (317 faits) ;
- la région Rhône-Alpes, avec 111 faits (soit 13 % de la violence globale), en baisse par rapport à 2005 qui recensait 120 faits.

Quant aux régions Lorraine, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et Alsace, elles enregistrent toutes une baisse plus ou moins importante, comptabilisant de 32 à 47 actions chacune en 2006. Les autres régions, toutes diversement concernées, se répartissent le reliquat avec de 4 à 26 actions.

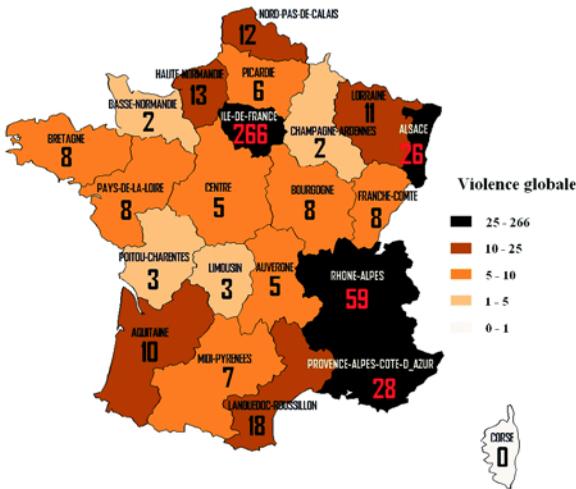
Localisation régionale du racisme en 2005



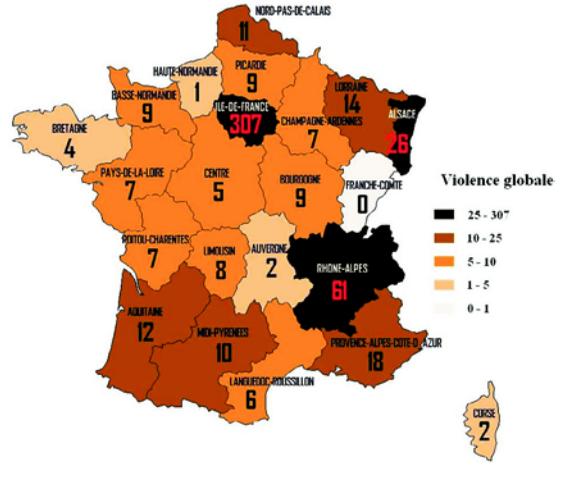
Localisation régionale du racisme en 2006



Localisation régionale de l'antisémitisme en 2005



Localisation régionale de l'antisémitisme en 2006



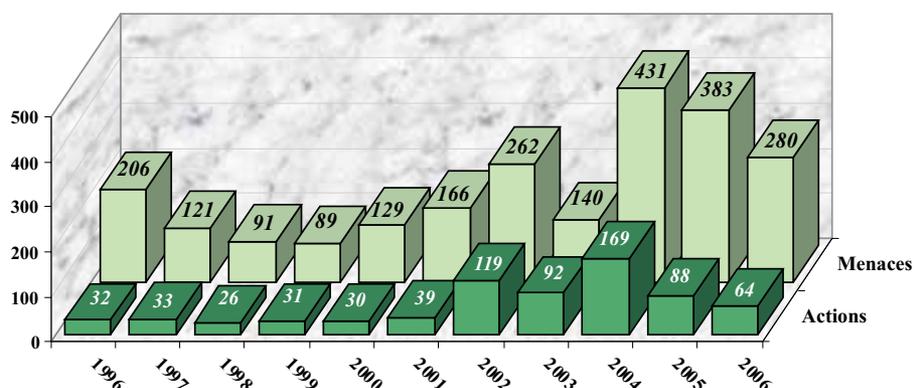
# Racisme et xénophobie

## Généralités

### Tendance générale à la baisse

Passant de 471 faits en 2005 à 344 en 2006, le volume global du racisme affiche une baisse de 27%, tant en ce qui concerne les actions violentes que les actes de moindre gravité.

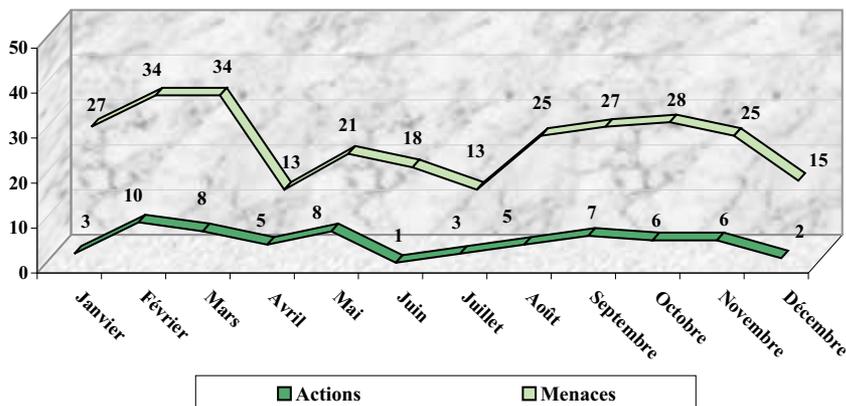
### Violence raciste et xénophobe depuis 1995



### Évolution mensuelle

À l'instar de l'année 2005, la violence raciste et xénophobe enregistrée en 2006 ne semble pas avoir été influencée par l'actualité nationale ou internationale. Seule une légère augmentation a pu être constatée en février-mars, conséquence vraisemblable de la médiatisation de l'assassinat du jeune Ilan Halimi par la bande dite « des barbares », principalement issue de l'immigration.

### Évolution mensuelle de la violence raciste et xénophobe en 2006

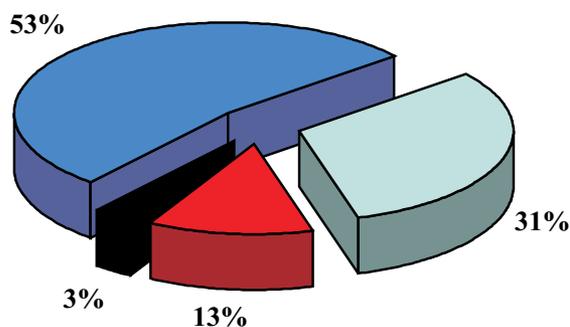


## Actions violentes

### Typologie des actions en 2006

Sur les 64 actions graves enregistrées en 2006, plus de la moitié (34) sont constituées d'agressions et violences diverses qui ont fait 20 blessés (dont 1 mineur). Le reliquat se partage en 2 attentats à l'explosif, 8 incendies et 20 dégradations diverses qui ont ciblé 12 lieux de prière ou de souvenir, 16 habitations et biens privés et 2 bâtiments publics.

### Typologie des actions racistes et xénophobes en 2006



■ Agressions - 34 ■ Dégradations - 20 ■ Incendies - 8 ■ Attentats à l'explosif - 2

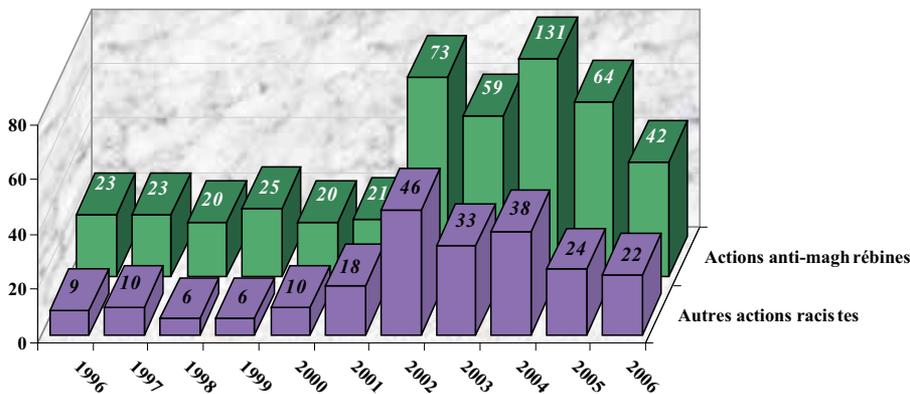
### Cibles privilégiées et modes opératoires des actions racistes et xénophobes

Modes opératoires par objectifs	Agressions	Incendies et explosifs	Dégradations	Total
Personnes physiques	34			34
Mosquées		5	3	8
Cimetières et lieux de souvenir			4	4
Habitations et véhicules privés		2	7	9
Locaux professionnels ou associatifs		3	4	7
Établissements scolaires			1	1
Bâtiments et voie publique			1	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>64</b>

## Violence visant les immigrés d'origine maghrébine

Comme en 2005, 2006 enregistre une majorité d'actions dirigées contre la communauté maghrébine, dans une proportion proche de 66% de la violence raciste totale. 11 d'entre elles revêtent un caractère spécifiquement islamophobe, visant les lieux de culte, de souvenir et les fidèles considérés en tant que tels, contre 13 enregistrées durant la même période de l'année 2005.

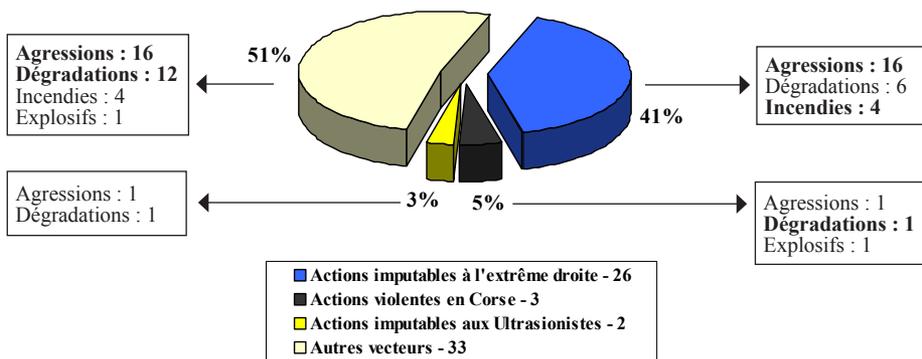
## Évolution de la violence raciste visant les immigrés d'origine maghrébine depuis 1996



## Vecteurs et typologie des violences racistes et xénophobes en 2006

Depuis le début de l'année, 26 actions peuvent être formellement imputées aux militants d'extrême droite (59 interpellations), et 2 aux milieux ultrasionistes, en marge des manifestations d'hommage à Ilan Halimi. 3 actions ont été perpétrées en Corse. Restent 33 faits, aux motivations mal définies, qui ont été suivis de l'interpellation de 10 individus sans caractéristiques particulières.

## Vecteurs des actions racistes et xénophobes violentes en 2006

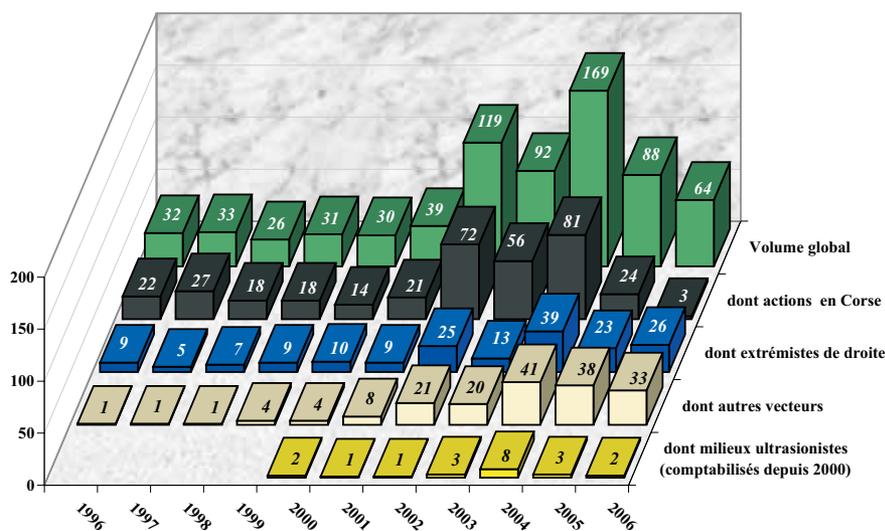


## Évolution des vecteurs de la violence raciste et xénophobe

Avec 3 actions en 2006, le racisme en Corse amplifie la décreue spectaculaire (-88%) enregistrée depuis l'année 2005 (24 actions) qui avait déjà marqué un repli significatif au regard du chiffre inflationniste constaté en 2004 (81 actions). On note que ce recul est concomitant au démantèlement du groupe raciste Clandestini Corsi, dont les membres ont été condamnés à de lourdes peines.

Le très bas volume d'actions racistes comptabilisé l'année passée en Corse est à lui seul responsable de la baisse de la violence globale enregistrée en 2006, les autres vecteurs de violence demeurant à un niveau similaire en 2005 et 2006.

## Évolution des vecteurs de la violence raciste et xénophobe depuis 1996



## Interpellations suivies de présentations à la justice

Années	Militants d'extrême droite	Militants ultrasonistes	Interpellations en Corse	Autres interpellations	Total	Dont mineurs
2005	30	2	3	22	57	12
2006	59	0	0	10	69	4

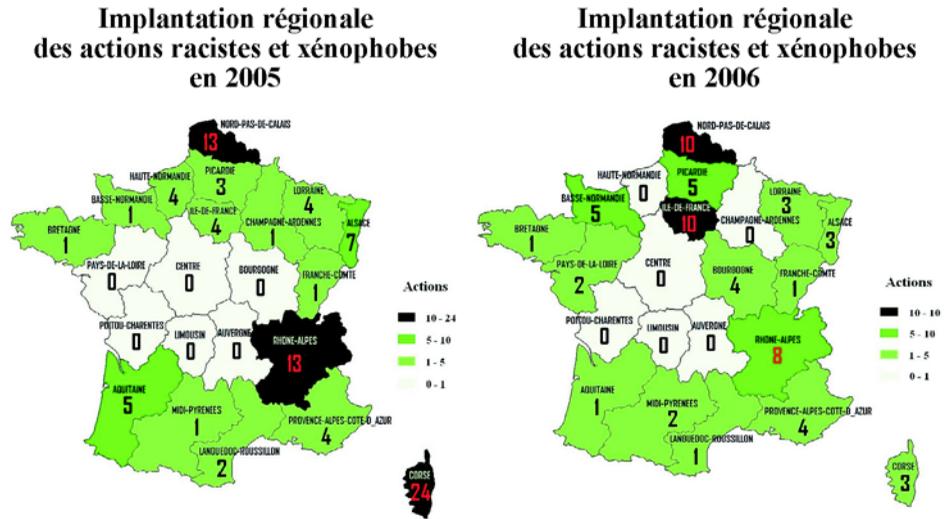
## Violences racistes et xénophobes en milieu scolaire

Recensés au niveau relativement bas de 3 actions, les faits commis en 2006 dans un contexte spécifiquement scolaire restent quasiment stables par rapport à l'année précédente qui enregistrait 2 actions. Une seule victime a été dénombrée, un jeune d'origine africaine blessé par des militants identitaires, le 23 mai 2006 au lycée Maulnier de Nice (06).

## Localisation des actions racistes et xénophobes

Alors qu'en 2005, les régions les plus touchées par ce type de violence étaient la Corse (24 actions), le Nord-Pas-de-Calais (13), Rhône-Alpes (13) et l'Alsace (7), l'année 2006 voit apparaître au premier plan un ensemble constitué de l'Île-de-France (10), du Nord-Pas-de-Calais (10) et de Rhône-Alpes (8).

Viennent ensuite des régions en augmentation comme la Basse-Normandie et la Picardie avec 5 actions chacune, suivies de la Bourgogne et de la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (4 actions chacune). La Corse, l'Alsace connaissent une baisse conséquente tandis que la Lorraine se maintient (3 chacune). 6 régions ne sont pas touchées par la violence raciste.

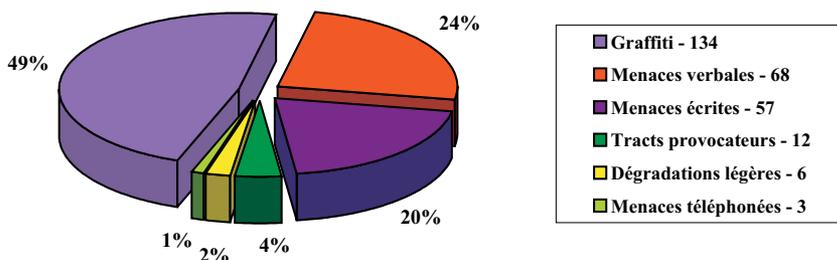


## « Menaces » racistes et xénophobes

### Typologie des « menaces » en 2006

Les 280 actes de moindre gravité relevés depuis le début de cette année marquent un recul certain (-37%) au regard des 383 exactions relevées en 2005. Majoritairement constitués de graffiti et inscriptions diverses (134 soit 48%), ils ont principalement visé les habitations et bâtiments privés ou publics (146) et, dans une moindre mesure, les personnes (103) et les lieux de culte ou de souvenir (31).

## Typologie des « menaces » racistes et xénophobes en 2006



## Cibles privilégiées et modes opératoires des actions racistes et xénophobes

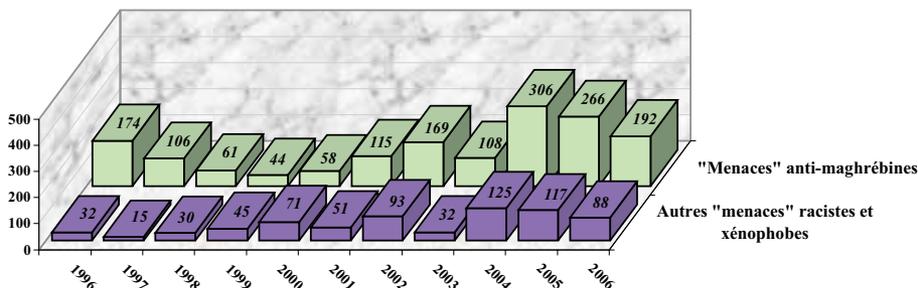
Modes opératoires par objectifs	Graffiti et dégradations légères	Distribution de tracts provocateurs	Menaces écrites, verbales et téléphonées	Total
Personnes physiques			103	103
Mosquées	21		7	28
Cimetières et lieux de souvenir	3			3
Établissements scolaires	19	3	4	26
Bâtiments et voie publique	39	5	6	50
Habitations et véhicules privés	42	1	2	45
Locaux professionnels ou associatifs	16	3	6	25
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>12</b>	<b>128</b>	<b>280</b>

### « Menaces » visant les immigrés d'origine maghrébine

192 « menaces » ont été plus particulièrement dirigées contre la communauté maghrébine (soit 69% du volume global des menaces racistes), contre 266 en 2005, constituant ainsi une diminution de 28 %.

34% de ces « menaces » présentent un caractère spécifiquement islamophobe (65 exactions), en hausse sensible (+16%) par rapport à l'année dernière qui enregistrait 56 exactions de cette nature (principalement constituées de graffiti sur des mosquées ou en rapport avec la construction de lieux de culte), soit 21% du racisme anti-maghrébin.

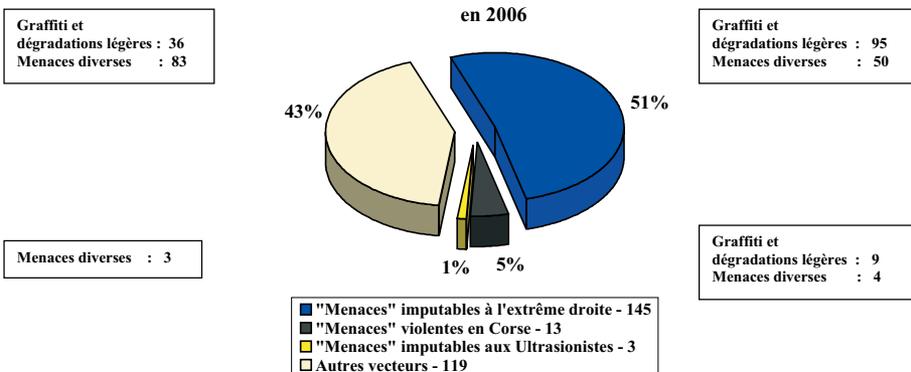
## Évolution des « menaces » visant les immigrés d'origine maghrébine depuis 1996



## Vecteurs et typologie des « menaces » racistes et xénophobes

Sur l'ensemble des incidents recensés, 145 présentent une référence à l'extrême droite (29 interpellés dont 6 mineurs), 3 aux milieux ultrasonnistes et 13 ont été perpétrées en Corse (12 interpellations). Le reliquat (119), sans motivations connues, a été suivi de l'interpellation de 39 individus (dont 11 mineurs) n'ayant pas autrement retenu l'attention.

## Vecteurs de « menaces » racistes et xénophobes en 2006

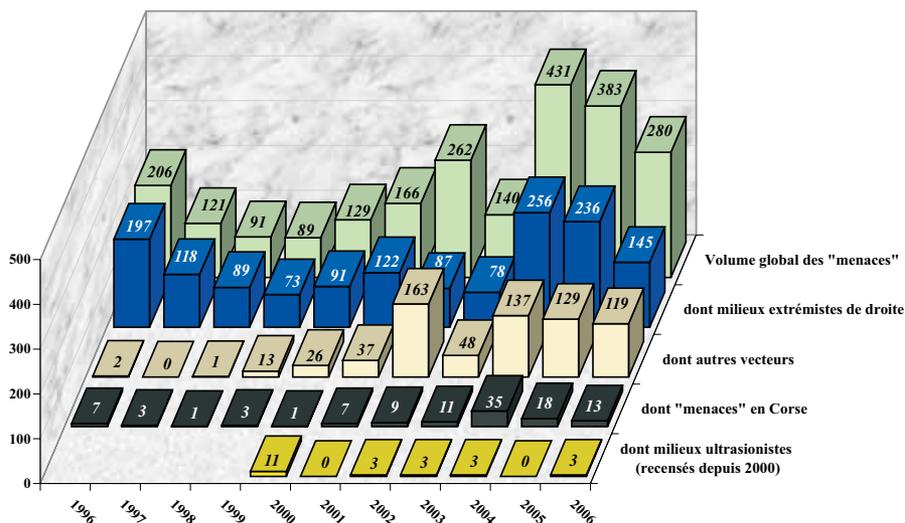


## Évolution des vecteurs et typologie des « menaces » racistes et xénophobes

Responsable à lui seul de 236 exactions en 2005, le vecteur d'extrême droite constitue le principal facteur de baisse entre ces deux dernières années (-63%).

En effet, le niveau de menaces en Corse s'avère pratiquement inchangé avec 13 incidents relevés en 2006 (12 interpellations) contre 18 en 2005. 3 exactions sont à mettre à l'actif des milieux ultrasonnistes, aucune en 2005.

## Évolution des vecteurs de « menaces » racistes et xénophobes depuis 1996



## Interpellations suivies de présentations à la justice

Années	Militants d'extrême droite	Militants ultrasionistes	Interpellations en Corse	Autres interpellations	Total	Dont mineurs interpellés
2005	39	0	5	15	59	23
2006	29	0	12	39	80	17

## Des « menaces » en milieu scolaire en baisse relative

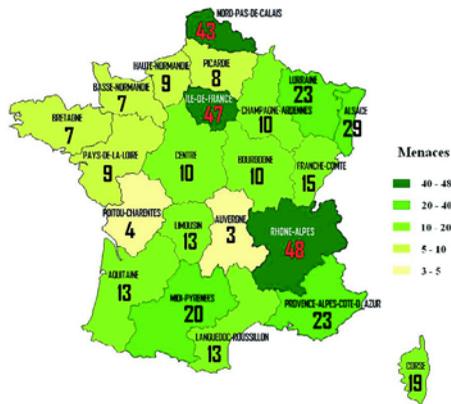
Si les faits de moindre gravité en milieu scolaire sont recensés à la baisse, avec 30 « menaces » contre 33 l'an passé (-9%), cette décreue apparaît toutefois plus lente que celle de l'ensemble des « menaces » racistes et xénophobes (-37%).

L'essentiel de ces « menaces » est à porter au crédit de la mouvance extrémiste de droite, principalement sous la forme d'inscriptions et collages divers.

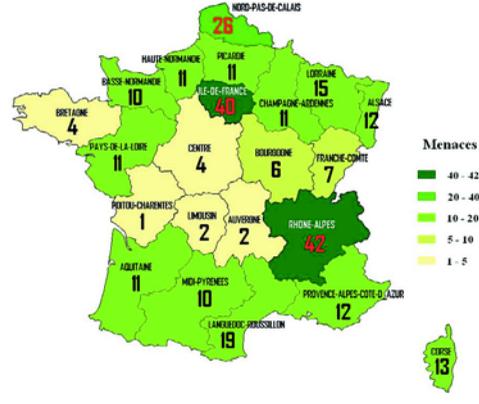
## Localisation des « menaces » racistes et xénophobes

Comme l'année dernière et malgré une baisse relative, la région Rhône-Alpes enregistre le plus haut niveau de « menaces » (42), talonnée par l'Île-de-France (40), suivie par le Nord-Pas-de-Calais (26), le Languedoc-Roussillon (19) et la Lorraine (15). L'ensemble des autres régions est concerné à un moindre niveau. De nombreuses régions sont également en baisse comme l'Alsace, Midi-Pyrénées, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Franche-Comté, la Bretagne.

## Implantation régionale des «menaces» racistes et xénophobes en 2005



## Implantation régionale des «menaces» racistes et xénophobes en 2006



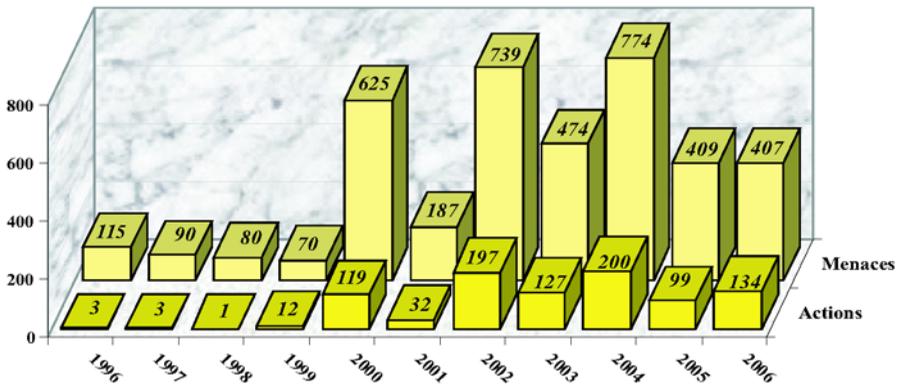
## Antisémisme

### Généralités

#### Une tendance générale à une légère hausse

Avec un volume global de 541 faits, toutes gravités confondues, l'antisémisme connaît une légère hausse (+6%) par rapport au niveau enregistré l'année dernière (508). Si le chiffre des faits de moindre gravité (407) équivaut à celui de l'année passée (409), le nombre des actions graves connaît, quant à lui, une augmentation de plus de 35%, passant de 99 exactions en 2005 à 134 en 2006.

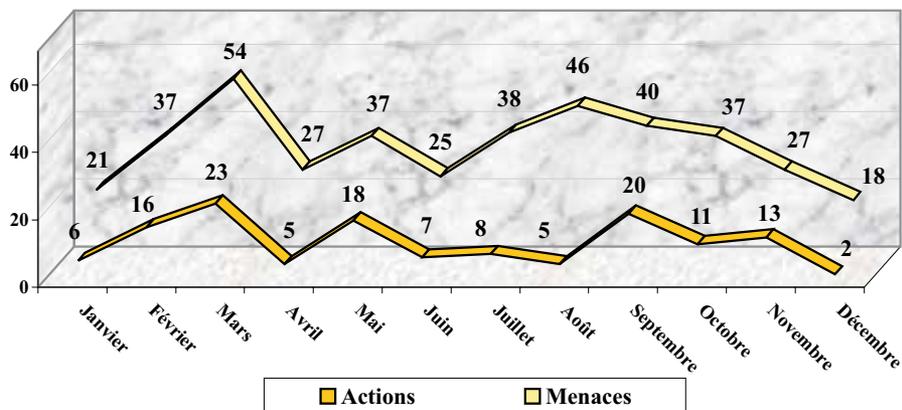
#### Violence antisémite depuis 1996



## Évolution mensuelle de la violence en 2006

Ce volume conséquent pourrait résulter en partie d'un effet pervers de contagion après l'assassinat d'Ilan Halimi, le 13 février 2006. En revanche, l'influence de l'engagement armé de Tsalal au Liban, entre le 12 juillet et le 14 août 2006, ne semble pas avoir eu de réelle influence sur les violences antisémites en France, les « menaces » enregistrées durant cette période révélant cependant, quant à elles, une très légère hausse.

## Évolution mensuelle de la violence antisémite en 2006

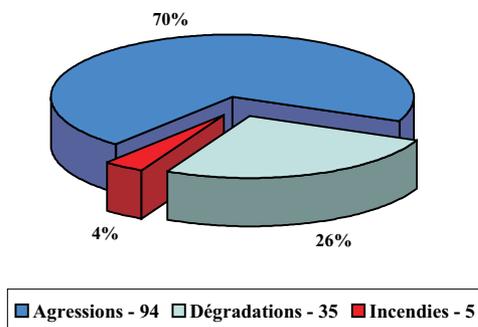


## Actions violentes antisémites

### Typologie des actions en 2006

Sur le total des 134 actions recensées durant l'année écoulée, 94 sont constituées d'agressions qui ont fait 1 mort (Ilan Halimi) et 30 blessés. 29 d'entre elles ont pris pour cible des mineurs. Le reliquat se répartit en 5 incendies ou tentatives et 35 dégradations diverses ayant visé 18 lieux de prière ou de souvenir, 17 habitations et bâtiments privés et 5 établissements scolaires.

### Typologie des actions antisémites en 2006



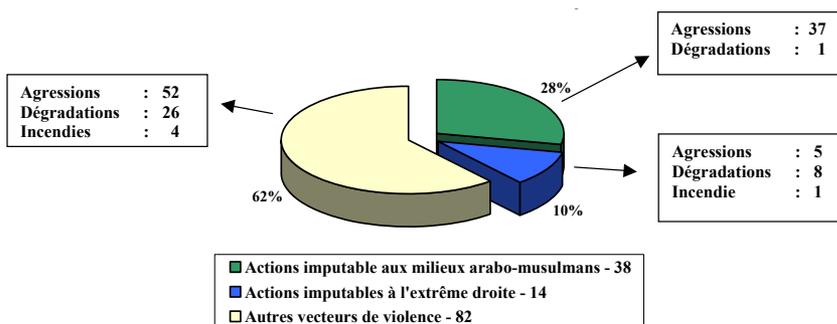
## Cibles privilégiées et modes opératoires des actions antisémites

Modes opératoires par objectifs	Agressions	Incendies	Dégradations	Total
Personnes physiques	94			94
Synagogues		3	11	14
Sépultures et lieux de souvenir			4	4
Domiciles et véhicules privés			11	11
Locaux professionnels ou associatifs		1	4	5
Bâtiments publics			1	1
Établissements scolaires		1	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>134</b>

## Vecteurs et typologie des actions violentes antisémites

Sur l'ensemble des faits enregistrés en 2006, on note une baisse de 7% des actions d'origine arabo-musulmane (38 faits et 32 interpellations) par rapport à l'année précédente (41). Les manifestations antisémites de l'extrême droite (14) demeurent relativement stables au vu de leur faible volume. Les faits restants (82 avec 34 interpellations), aux motivations mal définies, représentent désormais 61% de la violence globale et apparaissent en inflation spectaculaire (+71%) par rapport à l'an passé.

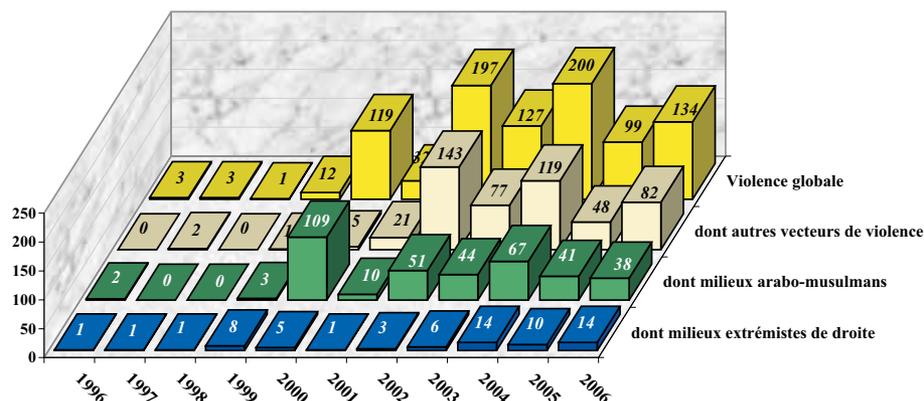
## Vecteurs des actions contre la communauté juive en 2006



## Évolution des vecteurs et typologie des actions violentes antisémites

Depuis 2004 une baisse graduelle des actions antisémites est imputable aux milieux arabo-musulmans, au profit d'une activité antisémite aux motivations indéterminées émanant d'individus sans caractéristiques particulières. L'antisémitisme d'extrême droite demeure constant, à un niveau relativement bas.

## Évolution des vecteurs de la violence antisémite depuis 1996



## Interpellations suivies de présentations à la justice

Années	Militants d'extrême droite	Milieux arabo-musulmans	Autres interpellations	Total	Dont mineurs
2005	1	21	18	40	19
2006	0	32	34	66	15

## Violences antisémites en milieu scolaire

11 actions graves ont été comptabilisées en milieu scolaire en 2006, traduisant une légère augmentation par rapport à 2005 (7). On note que le caractère de gravité s'est accru en 2006, enregistrant 7 blessés alors qu'aucune victime n'avait été dénombrée l'an passé.

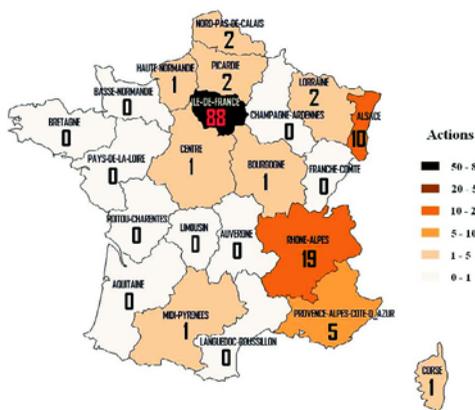
## Localisation régionale des actions violentes antisémites

Comme l'an passé, l'Île-de-France totalise l'immense majorité des actions à caractère antisémite recensées durant l'année avec une augmentation conséquente de plus de 30% (88 faits représentant 66% de la violence). Viennent ensuite les régions Rhône-Alpes (19) et Alsace (10) en forte progression.

### Localisation régionale des actions antisémites en 2005



### Implantation régionale des «menaces» racistes et xénophobes en 2006

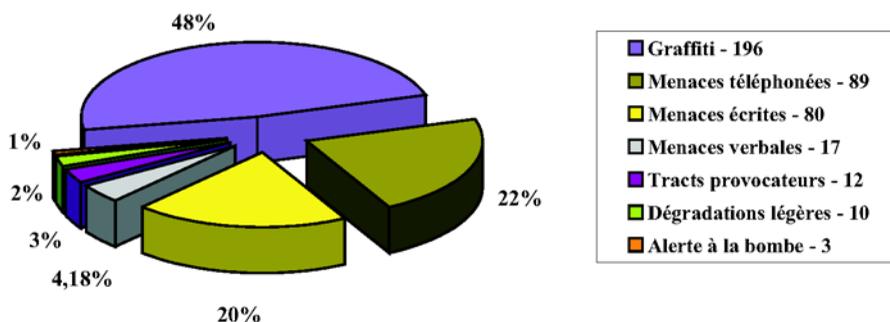


### «Menaces» antisémites

#### Typologie des «menaces» en 2006

Depuis le début de l'année, les 407 «menaces» recensées sont constituées d'une majorité de graffiti et dégradations légères (206 exactions). Le reliquat se répartit en 186 menaces diverses (verbales ou écrites), 12 distributions de tracts, et 3 alertes à la bombe. Ces «menaces» ont visé 135 personnes, 38 lieux de prière ou de souvenir et 234 habitations ou bâtiments publics ou privés.

#### Typologie des «menaces» antisémites en 2006



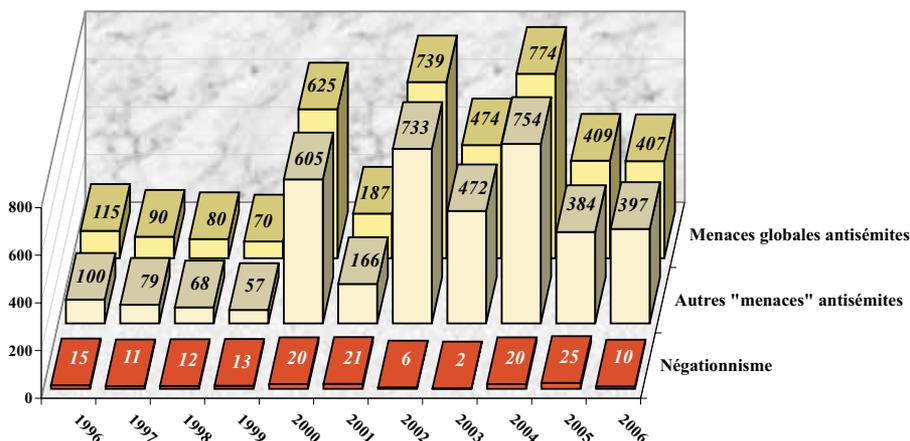
## Cibles privilégiées et modes opératoires des « menaces » antisémites

Modes opératoires par objectifs	Graffiti et dégradations légères	Distribution de tracts provocateurs	Menaces écrites, verbales et téléphonées	Total
Personnes physiques		6	129	135
Synagogues	20	1	11	32
Cimetières et lieux de souvenir	6			6
Établissements scolaires	14		15	29
Bâtiments et voie publique	38	5	11	54
Habitations et véhicules privés	92		7	99
Locaux professionnels et associatifs	35		9	44
Autres	1		7	8
<b>TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>12</b>	<b>189</b>	<b>407</b>

## Évolution du négationnisme depuis 1996

Forme particulièrement insidieuse de l'antisémitisme, le négationnisme a diminué de plus de la moitié par rapport à l'année 2005, demeurant dans des volumes très faibles.

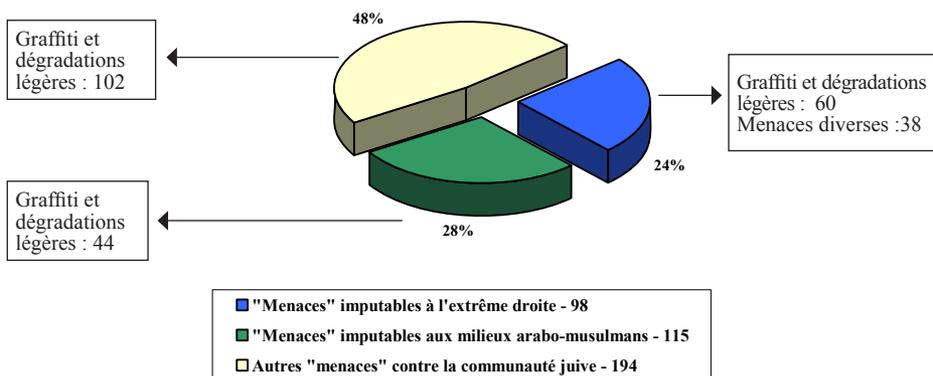
## Évolution du négationnisme et des autres « menaces » antisémites depuis 1996



## Vecteurs et typologie des « menaces » antisémites

Sur l'ensemble des incidents recensés, 98 présentent une référence à l'extrême droite (7 interpellés), 115 sont imputables aux milieux d'origine arabo-musulmane (19 interpellés) alors qu'une majorité (194) répond à des motivations mal définies (46 interpellés).

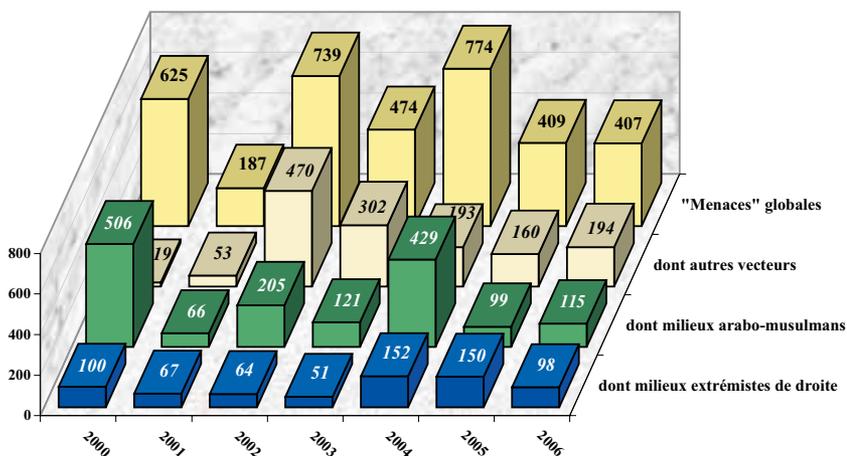
## Vecteurs de « menaces » antisémites en 2006



## Évolution des vecteurs des « menaces » antisémites

Si le volume des « menaces » est resté stable de 2005 à 2006, on constate un fort recul des faits imputables à la mouvance extrémiste de droite, dont les exactions diminuent de 35%, passant de 150 faits à 98. Les « menaces » attribuées aux milieux arabo-musulmans marquent, quant à elles, une augmentation sensible (+16%) et ce sont les autres vecteurs dits « d'origine indéterminée » qui présentent la plus forte hausse (+21%).

## Vecteurs de « menaces » antisémites depuis 2000





Chapitre 2

**Les violences et menaces  
recensées par le ministère  
de l'Éducation nationale**



## L'analyse de la CNCDH

Les représentants de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) ont présenté à la CNCDH leur activité en matière de recueil de données chiffrées sur les actes à caractère raciste, antisémite et xénophobe signalés par les directeurs d'école, principaux et proviseurs dans leurs établissements scolaires et à leurs abords, grâce au logiciel SIGNA. Par ailleurs les représentants de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ont présenté le même jour un panorama des mesures de lutte prises par le ministère de l'Éducation nationale en 2006 pour prévenir ces phénomènes.

Bien que ces deux types de données ne sauraient être considérés comme strictement autonomes l'un de l'autre, la CNCDH entend présenter dans ce chapitre ses observations sur les seules données issues du logiciel SIGNA<sup>1</sup>. Elle examinera, dans le chapitre 5 portant sur l'action du Gouvernement en 2006, les mesures de lutte mises en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale, afin de les inscrire dans un contexte d'ensemble de l'activité gouvernementale en la matière.

Enfin la CNCDH rappelle l'impossibilité d'opérer tout rapprochement avec les chiffres du ministère de l'Intérieur ou du ministère de la Justice, les chiffres du logiciel SIGNA ayant une autre vocation. Il serait illusoire de vouloir comparer les chiffres entre eux, sinon pour y lire une éventuelle tendance.

Les éléments relatifs au logiciel SIGNA appellent deux types d'observations : sur la méthode de recueil des données d'une part (I), sur les données elles-mêmes d'autre part (II).

### La méthode de recueil des données de l'Éducation nationale

Dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations, la CNCDH considère qu'un recueil de données fiables est indispensable à l'évaluation des faits et de leur évolution dans le temps. Si la fiabilité du logiciel SIGNA n'est pas contestable, la CNCDH rappelle néanmoins que les données qu'il fournit sont à manier avec précaution, en raison de son objectif, de son mode de fonctionnement et de la complexité des phénomènes qu'il entend mesurer.

Mis en place en 2001-2002 pour recenser l'ensemble des violences en milieu scolaire – et non pas uniquement les faits à caractère raciste ou antisémite – le logiciel SIGNA ne recense que depuis janvier 2004 les actes à caractère raciste et antisémite en tant que tels. Son existence récente doit être soulignée, tout comme la

---

1. Logiciel du ministère de l'Éducation nationale recensant les incidents violents dans les établissements scolaires.

nature des données qu'il recense : seuls les actes graves peuvent être enregistrés. Pour qu'un acte soit consigné dans le logiciel, il faut que la qualification pénale soit évidente, il doit avoir fait l'objet d'un signalement à la police ou avoir eu un retentissement important dans la communauté scolaire. Rappelons que le logiciel SIGNA est une enquête de signalement des violences après l'enregistrement des faits dans les établissements du premier et du second degré, et qu'à ce titre il ne saurait avoir pour vocation de donner une image complète et exacte de la réalité des faits, car il s'agit d'une mesure (et non de *la* mesure) des phénomènes.

Deux facteurs principaux limitent aujourd'hui la portée des données issues du logiciel SIGNA : les limites de son champ d'application et le mode déclaratif de renseignement des données.

### **Les limites du champ d'application**

Seuls sont concernés par la demande de signalement les établissements publics, relevant directement du ministère de l'Éducation nationale. Les établissements privés, soit 13 % du nombre total d'établissements<sup>1</sup>, ne sont pas pris en compte. Dans son rapport 2005, la CNCDH recommandait d'examiner la possibilité d'étendre progressivement le spectre du logiciel SIGNA à l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat, afin d'avoir une appréciation globale de l'évolution des phénomènes. La Direction de l'évaluation et de la prospective, prenant acte des recommandations de la CNCDH et de l'Observatoire national de la délinquance, a examiné, en 2006, la possibilité d'étendre l'utilisation du logiciel aux établissements privés sous contrat avec les responsables de ce secteur d'enseignement. La CNCDH salue cette initiative mais regrette que la démarche n'ait pas été effective pour l'année scolaire 2005-2006. Elle recommande que cette extension du spectre du logiciel SIGNA se fasse en 2007.

S'ajoute à cette lacune le fait que tous les établissements publics, qui pourtant entrent dans le champ de SIGNA, ne font pas remonter de données. Si la CNCDH note pour 2006 une amélioration du taux de remontée des données, elle note néanmoins que 26 % des établissements ne renseignent pas le logiciel SIGNA. Elle tient néanmoins à saluer les efforts du ministère pour faire en sorte qu'un nombre plus élevé d'établissements publics renseignent le logiciel. Les réunions organisées entre la DEP et les chefs d'établissement sont à ce titre très utiles.

Au total, environ un tiers<sup>2</sup> des établissements scolaires du premier et second degré ne sont pas concernés par les données de cette année, soit parce qu'ils sont exclus du système du logiciel (les établissements privés), soit parce qu'ils n'y ont entré aucune donnée (les établissements publics n'ayant pas répondu)<sup>3</sup>.

---

1. Chiffre de 2003. Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, « L'enseignement privé en France, février 2004 ». Sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr>

2. 35,5 % des établissements en utilisant la donnée 2003 précédemment citée sur la proportion d'établissements privés.

3. Les établissements n'ayant aucun incident à signaler doivent l'indiquer explicitement en renseignant le logiciel. Ils ne sont donc pas compris dans ce calcul.

## **La subjectivité inhérente au mode déclaratif de renseignement des données**

Le mode déclaratif de renseignement des données est fortement dépendant de l'appréciation des faits par les responsables des établissements. Ceux-ci décident des incidents violents qu'ils souhaitent signaler dans le logiciel et de l'appréciation de leur motivation à caractère raciste ou antisémite. Il faut donc noter l'empreinte subjective de l'enquête en proie aux différences de sensibilité et de politiques d'établissements, et la prendre en compte dans l'interprétation des données. Cette subjectivité est d'autant plus importante qu'elle est double puisqu'elle a trait à la décision de signaler le fait et à la qualification de sa motivation. Sur ce point on constate notamment la difficulté pour un chef d'établissement de qualifier de raciste ou antisémite un acte, alors que pour une insulte ou une inscription, la qualification est plus immédiate.

La CNCDH salue la mise en place, en 2006, d'un guide de remplissage du logiciel SIGNA diffusé dans tous les établissements publics. Une telle démarche répond à la nécessité de former et de sensibiliser les personnels de l'Éducation nationale aux questions de racisme et d'antisémitisme. Par ailleurs, elle permet, dans une certaine mesure, de limiter le caractère subjectif des données et d'assurer une relative homogénéité de celles-ci.

## **La mise en œuvre d'un nouveau logiciel de signalement en 2007**

La CNCDH regrette que la publication fin août 2006 dans l'hebdomadaire *Le Point* d'un dossier consacré à la violence scolaire s'appuyant sur une lecture biaisée des chiffres du logiciel SIGNA et la polémique qui a suivi, aient eu pour conséquence fâcheuse une chute très importante des taux de réponse dans les premiers mois de l'année scolaire 2006-2007. Elle apporte son soutien au ministère de l'Éducation nationale qui souhaite malgré tout le maintien d'un logiciel de signalement des faits de violence dans les établissements scolaires et approuve les mesures de conciliation et d'incitation qui sont menées auprès des chefs d'établissement et des instances syndicales. La CNCDH réaffirme que le recueil des données auprès des établissements scolaires est un élément essentiel à l'évaluation des phénomènes racistes et xénophobes et de leur évolution dans le temps, à ce titre il constitue un outil de lutte indispensable.

Fin décembre 2006, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé la mise en place au début de l'année 2007 d'un nouveau logiciel de signalement des faits de violence dans les établissements scolaires. Pour faciliter le recueil et l'exploitation des statistiques, la nomenclature des faits signalés sera allégée, la définition des actes rentrant dans telle ou telle catégorie sera clarifiée et le nouveau logiciel sera un outil qui permettra aux chefs d'établissements de suivre l'évolution de la violence dans leur établissement et la portée des actions menées pour la prévenir. La CNCDH salue la mise en place de ce nouveau logiciel qui prend en considération un certain nombre de ses recommandations. Elle se montrera très attentive à sa mise en œuvre dans les établissements et à son évolution.

## Commentaires sur les données 2006 du logiciel Signa

La CNCDH rappelle la nécessité d'appréhender avec prudence l'analyse des données. Cette prudence s'impose du fait de la méthode de recueil de données et de l'existence toute récente du recensement des actes à caractère raciste et antisémite qui limite la possibilité de mesurer une évolution dans le temps.

De plus, l'absence de faits quantifiables ne signifie pas systématiquement l'absence de problème de racisme et d'antisémitisme dans les établissements scolaires.

À la lumière de ces précautions, la CNCDH porte, en ce qui concerne les chiffres enregistrés au cours de l'année scolaire 2005-2006, une attention particulière sur les éléments suivants :

Le nombre d'actes racistes et antisémites signalés pour l'ensemble de l'année scolaire est en baisse sensible par rapport à l'année scolaire 2004-2005 (-22%), et cette baisse est plus notable pour les incidents à caractère antisémite (-40%) que pour les actes racistes (-20%).

Il est important de souligner que cette baisse des actes à caractère raciste ou antisémite s'inscrit dans un contexte de stagnation, voire de très légère hausse (+0.5%) de l'ensemble des actes de violence signalés par les établissements. Il faut par ailleurs noter que les actes racistes et antisémites représentent une faible proportion de la violence en milieu scolaire : 2%, soit 1 600 actes qui touchent 13% des établissements du second degré (soit 1 040 établissements).

Au vu de la baisse importante des actes à caractère antisémite, on peut se poser la question du rapport entre les chiffres des violences antisémites et le nombre d'élèves juifs scolarisés dans les établissements de l'enseignement public. Il semblerait que ce chiffre soit lui aussi en baisse depuis plusieurs années. La CNCDH regrette qu'il n'existe pas de données précises sur le sujet, données qui permettraient d'établir des corrélations.

Les caractéristiques des actes violents recensés comme ayant une motivation raciste ou antisémite, sont sensiblement les mêmes que les années précédentes<sup>1</sup> : faible concentration géographique, localisation dans les collèges, prédominance des injures et menaces graves, profil et âge des auteurs.

La CNCDH note une faible concentration de ces actes puisque 11% des établissements regroupent 30% des actes et parmi les 1 040 établissements touchés, seuls 24 ont déclaré plus de 5 actes pendant l'année. Cette faible concentration est à mettre en rapport avec la forte concentration de l'ensemble des actes : 10% des établissements publics regroupent 50% des actes de violence. Néanmoins en l'absence de données géographiques regroupant, par exemple, les signalements par académie, il est impossible de porter un regard sur la répartition à l'échelle nationale des actes à caractère raciste ou antisémite en milieu scolaire et d'opérer d'éventuels rapprochements avec les données géographiques fournies par les autres ministères.

---

1. Il convient de rappeler que durant l'année scolaire 2003-2004, les actes à motivation raciste et antisémites n'étaient signalés comme tels qu'à partir de janvier 2004.

Concernant les types d'actes relevés, 1 400 sont des actes à caractère raciste et 200 à caractère antisémite et 2/3 d'entre eux correspondent à des insultes et menaces graves et 32 sont des «tags». Une spécificité se retrouve à nouveau : les actes violents racistes sont pour majorité des insultes ou menaces graves et des violences sans arme, alors que les actes violents antisémites sont essentiellement des insultes ou menaces graves et des «tags». Est à noter la difficulté pour un chef d'établissement de qualifier de raciste ou antisémite un acte, alors que pour une insulte ou une inscription la qualification est plus immédiate.

La très grande majorité de ces actes ont pour auteurs des élèves qui sont également en majorité les victimes : 90 % des actes racistes et 80 % des actes antisémites ont pour auteur un élève.

La proportion de victimes au sein du personnel des établissements est en augmentation par rapport à l'année passée : en 2004-2005, 10 % des victimes étaient des membres du personnel de l'établissement, en 2005-2006 ce sont 25 % des victimes qui font partie du personnel. La CNCDH s'inquiète de cette augmentation, alors même que les actes à caractère raciste ou antisémite sont en nette baisse.

# Les chiffres du ministère de l'Éducation nationale

## Présentation de l'enquête Signa

L'enquête SIGNA de recensement des actes de violence à l'école a été mise en place à la rentrée scolaire 2001-2002. Elle couvre l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. L'objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes « graves » de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une des conditions suivantes :

- actes dont la qualification pénale est évidente ;
- actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police ou à la gendarmerie, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ;
- actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.

Début janvier 2004 a été introduite dans SIGNA une nouvelle variable permettant d'indiquer pour tout acte son éventuelle motivation raciste ou antisémite.

**Les incidents qui se sont déroulés aux environs des établissements scolaires doivent être recensés, s'ils vérifient l'un des trois critères présentés plus haut.** Ces actes peuvent en effet perturber fortement la vie scolaire. Environ 20% des actes signalés se déroulent à l'extérieur des établissements, dont la moitié à leurs abords.

## Principaux résultats dans le second degré pour 2005-2006

Les chiffres fournis portent sur l'année scolaire 2005-2006, c'est-à-dire de septembre 2005 à juin 2006 inclus.

### Évolution par rapport à l'année précédente

**Les actes à motivation raciste et surtout antisémite ont continué de diminuer fortement.**

Durant le premier semestre civil 2005, le nombre d'actes à motivation raciste avait reculé de 11 % par rapport au premier semestre 2004<sup>1</sup> et celui des actes à motivation antisémite de 24 %. Ces tendances se sont accentuées durant l'année scolaire 2005-2006 puisque **les actes à motivation antisémite ont enregistré une baisse d'environ 40 % par rapport à l'année scolaire précédente et ceux à motivation raciste de près de 20 %**. 1 420 actes à motivation raciste ont ainsi été signalés en 2005-2006 et 200 à motivation antisémite. **Cette diminution des actes racistes et antisémites s'inscrit dans le cadre d'une très légère hausse pour l'ensemble des signalements** (le nombre moyen de signalements par établissement répondant a augmenté de 0,5 % entre 2004-2005 et 2005-2006).

---

1. Les actes à motivation raciste ou antisémite ne sont recensés dans Signa que depuis le mois de janvier 2004.

**Environ 1 040 établissements, soit 13 % de l'ensemble du second degré public, ont déclaré au moins un acte raciste ou antisémite au cours de l'année scolaire 2005-2006 ; cette proportion est inférieure de deux points à ce qu'elle était en 2004-2005.**

**Les actes racistes et antisémites sont relativement peu concentrés** – en tout cas nettement moins que l'ensemble des actes – ainsi que l'indique le tableau ci-après :

### **Distribution des établissements selon leur nombre de signalements d'actes racistes et antisémites en 2005-2007**

Nombre d'incidents	Nombre d'établissements	% d'établissements	% cumulé d'établissements
1	700	67%	67%
2	220	21%	88%
3	68	7%	95%
4	31	3%	98%
5 ou plus	24	2%	100%

Source : MENESR, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, enquête Signa.

En 2005-2006, parmi les établissements ayant déclaré au moins un acte raciste ou antisémite dans l'année, 21 %, soit 220 établissements, en ont signalé exactement 2 et 88 % 1 ou 2.

Cette concentration est en diminution par rapport à l'année précédente ; 120 établissements ont déclaré au moins 3 actes racistes ou antisémites dans l'année et 24 au moins 5, contre respectivement 190 et 50 en 2004-2005.

## **Principales caractéristiques**

Les violences physiques sont relativement plus fréquentes parmi les actes racistes que parmi les actes antisémites.

### **Principaux types d'actes à motivation raciste et antisémites signalés en 2005-2006**

Motivation/type d'acte	Raciste		Antisémité		Tous actes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Insultes ou menaces graves	974	68 %	112	57 %	21 334	26,0
Violences physiques sans arme	276	19 %	14	7 %	24 390	29,7
Autres faits graves	74	5 %	30	15 %	5 706	7,0
Tags	49	3 %	31	16 %	1 553	1,9
Violences physiques avec arme ou arme par destination	25	2 %	2	1 %	1 611	2,0
Ensemble des autres actes	24	2 %	8	4 %	27 470	33,4
Ensemble	1 422	100 %	197	100 %	82 064	100 %

Source : MENESR, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, enquête Signa.

Même si, dans les deux cas, les insultes ou menaces graves sont les actes les plus répandus, il existe de nettes différences dans la répartition par type des actes à motivation raciste et antisémite : pour ces derniers les tags sont en proportion cinq fois plus fréquents et les « autres faits graves » trois fois plus. À l'inverse, alors que les violences physiques représentent un acte à motivation raciste sur cinq, elles représentent « seulement » un acte antisémite sur huit et, en particulier, alors que les violences physiques avec arme ou arme par destination demeurent exceptionnelles dans le cas des actes antisémites (deux cas signalés dans l'année) elles ont concerné 25 actes à motivation raciste. Ces répartitions par types d'actes sont très similaires à celles observées l'année précédente.

**Près de neuf actes racistes et antisémites sur dix ont pour auteur des élèves et, plus de six fois sur dix, ce sont aussi des élèves qui en sont victimes.**

Si l'on exclut les tags, la proportion d'élèves auteurs est légèrement supérieure pour les actes antisémites (94%) que pour les actes racistes (91%). En tenant compte des tags ce résultat est inversé car ceux-ci sont souvent le fait d'auteurs inconnus et ont un poids important parmi les actes antisémites.

Alors que les élèves représentent les deux tiers des victimes d'actes racistes, ils ne représentent « que » 36% de celles d'actes antisémites. Ce résultat s'explique essentiellement par la part beaucoup plus forte des victimes « inconnues » ou « autres » parmi les actes antisémites (34%) que parmi les actes racistes (6%). La plupart des tags antisémites (mais aussi la majorité des « autres faits graves ») ont une victime d'un de ces types : on peut penser que ces actes ne visent alors pas un individu déterminé mais une communauté.

**Un quart des actes racistes ou antisémites ont eu pour victime un personnel, soit environ 400 actes, dont la moitié visaient des enseignants.** Même si ces incidents ont été moins nombreux que l'année précédente (450), il faut remarquer que leur proportion parmi l'ensemble des actes racistes et antisémites a progressé de 2,5 points entre ces deux années. Lorsqu'un enseignant est victime d'un acte raciste ou antisémite il s'agit neuf fois sur dix d'une insulte ou d'une menace grave. Les violences physiques demeurent exceptionnelles (5 cas signalés en 2005-2006).

**La salle de cours concentre près de 30 % des actes racistes ou antisémites et la cour de récréation 25 %.** Environ 10% de ces actes se déroulent dans les circulations (couloirs et escaliers) et 10% également aux abords des établissements.

**Localisation des actes racistes et antisémites en 2005-2006**

	Actes à motivation raciste (%)	Actes à motivation antisémite (%)	Ensemble des actes (%)
Cour de récréation	31	15	23
Salle de cours	24	39	23
Abords de l'établissement	11	10	10
Circulations	8	13	13
Ensemble des autres lieux	26	23	31

Source : MENESR, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, enquête Signa.

Si seulement 11 % des actes racistes se déroulent aux abords de l'établissement, cette proportion est plus de deux fois supérieure pour les violences physiques : sur les 300 actes de ce type recensés en 2005-2006, 80 (soit 26 %) se sont en effet déroulés aux abords de l'établissement, et une centaine (soit 36 %) dans la cour de récréation. Seul 10 % des violences physiques à caractère raciste ont eu lieu dans la salle de cours. Les insultes ou menaces à caractère raciste se déroulent en revanche à peu près aussi fréquemment en salle de cours (29 %) qu'en cours de récréation (32 %).

La proportion d'insultes ou de menaces à caractère antisémite qui se déroulent dans la salle de cours est nettement plus élevée : près de 50 %. Ces insultes ou menaces sont alors presque toujours le fait d'élèves et elles ont pour victime un élève dans 35 % des cas et un enseignant dans 20 % des cas.

**Près de neuf actes racistes ou antisémites donnent lieu à suite interne ; l'exclusion hors conseil de discipline est de très loin la forme de sanction la plus utilisée ; le recours à une mesure de réparation est plus fréquent que pour les autres actes.**

#### Suites données aux actes racistes et antisémites et à l'ensemble des actes (%)

	Actes racistes ou antisémites	Ensemble des actes
Aucune suite	13	16
Conseil de discipline	11	13
Exclusion hors conseil de discipline	57	58
Avertissement	17	12
Blâme	2	1

*Champ : année scolaire 2005-2006, actes ayant pour auteur un élève ou groupe d'élèves.*

*Source : MENESR, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, enquête Signa.*

L'administration donne un peu plus souvent une suite interne aux actes antisémites (dans 87 % des cas) qu'aux actes racistes (83 %). Les sanctions ne sont pas forcément plus fortes que pour les autres actes, mais en revanche il y a un recours plus fréquent aux mesures de réparation, qui concernent 29 % des actes racistes ou antisémites contre 23 % de l'ensemble des actes. Notons enfin que la proportion d'actes racistes ou antisémites laissés sans suite interne a reculé de trois points par rapport à 2004-2005.

**Les dépôts de plainte de l'administration pour les actes racistes ou antisémites ont fortement reculé entre 2004-2005 et 2005-2006.**

En 2004-2005, 6,5 % des actes racistes ou antisémites donnaient lieu à une plainte de l'institution ; l'année suivante cette proportion n'était plus que de 4 %. Sur les quelque 1 620 actes de cette nature recensés en 2005-2006, seuls 65 ont donné lieu à un dépôt de plainte de l'administration. Cette évolution n'est pas propre aux actes racistes et antisémites, mais elle est plus marquée pour eux que pour l'ensemble des actes, pour lesquels le taux de plainte est passé de 5,8 % à 4,9 % entre ces deux années. Il faut aussi rappeler que l'action publique peut être déclenchée autrement que par une plainte, par exemple si le chef d'établissement signale l'incident à son correspondant de la police ou de la gendarmerie.

Le taux de plainte des familles d'élèves victimes d'actes racistes ou antisémites a en revanche légèrement augmenté entre 2004-2005 et 2005-2006, passant de 15,5% à 17%.

## **Le premier degré**

**Le nombre d'incidents à caractères raciste ou antisémite recensés dans le premier degré a reculé en 2005-2006 par rapport à l'année précédente** : 81 incidents (dont 78 à motivation raciste) ont été signalés en 2005-2006 par 72 écoles différentes, contre 93 (dont 84 à motivation raciste) en 2004-2005.

Parmi ces 81 actes, 64 étaient des insultes ou menaces graves, 4 des violences physiques sans arme, 4 des tags et 4 également des « autres faits graves ». Plus de la moitié de ces actes avaient pour auteur des familles d'élèves, et dans plus de la moitié des cas la victime était un enseignant ou un personnel de direction.

Chapitre 3

# **La réponse judiciaire pénale**



## **L'analyse de la CNCDH**

Les représentants de la Direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice ont présenté à la CNCDH l'activité de l'institution judiciaire pénale en matière de délinquance à caractère raciste, antisémite, xénophobe et discriminatoire, ainsi que les mesures de lutte prises par le ministère de la Justice et les parquets en 2006 pour lutter contre ces phénomènes.

Bien que ces deux types d'approches ne sauraient être considérés comme strictement autonomes l'un de l'autre, la CNCDH entend présenter dans le présent chapitre ses observations sur la seule activité de l'institution judiciaire. Elle examinera, dans le chapitre 5 portant sur l'action du Gouvernement en 2006, les actions de lutte contre le racisme mises en œuvre par le ministère de la Justice, afin de les inscrire dans un contexte d'ensemble de l'activité gouvernementale en la matière.

Les données relevant de l'activité de l'institution judiciaire appellent deux types d'observations : sur la méthode statistique de recueil des données d'une part (I), sur le fond de l'activité elle-même d'autre part (II).

### **La méthode d'élaboration des statistiques du ministère de la Justice**

Dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations, la CNCDH considère que l'élaboration de données statistiques fiables et précises est indispensable à l'évaluation des phénomènes et de leur évolution dans le temps. Dans un avis remis au Gouvernement en février 2005, elle regrettait le fait que la multiplicité des données et leur méthode de recueil et d'élaboration rendent plus difficile l'obtention d'une vision globale de la réalité des faits. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les observations de la CNCDH sur la méthode statistique présentée dans ce chapitre par le ministère de la Justice. Si la CNCDH note depuis deux ans une amélioration apportée à l'outil statistique utilisé par ce ministère, elle continue à s'interroger sur des lacunes persistantes (en particulier dans la collecte des données mensuelles) et un manque de cohérence (à l'égard des chiffres du ministère de l'Intérieur).

### **Sur les statistiques mensuelles**

La CNCDH tient à saluer les efforts de la DACG en matière de recueil de données sur le racisme et l'antisémitisme, toutefois elle regrette que ce travail de collecte des données auprès des parquets se heurte à plusieurs difficultés :

– pour renseigner, à la demande du ministère de la Justice, les trois rubriques statistiques (antisémitisme, racisme et anti-religion) qui ne correspondent pas à des infractions pénales, les parquets doivent eux-mêmes et au cas par cas décider de la classification à retenir, au vu de la procédure soumise à leur analyse. Cette procédure peut laisser place à une certaine subjectivité ;

- aucun des outils informatiques disponibles dans les juridictions ne permet de renseigner informatiquement le tableau de suivi des infractions à caractère raciste, antisémite et antireligieux. Les parquets opèrent donc un comptage manuel des affaires, ce qui représente un travail long et fastidieux et constitue une limite importante de l’outil statistique;
- en 2006, on constate que trente parquets sur 188 (soit environ 16 % des juridictions) n’ont pas renseigné le tableau et ce malgré la publication de nombreuses circulaires et les constantes relances téléphoniques effectuées par le pôle études et évaluation auprès des «non répondants». La CNCDH se félicite des efforts déployés par le ministère afin d’améliorer le recueil de données mensuelles, mais elle tient à rappeler aux juridictions concernées que le recueil des données relatives au racisme et à l’antisémitisme est un élément essentiel d’appréhension des phénomènes et constitue un outil de lutte indispensable.

Elle salue la mise en place, prévue en 2008, d’un nouvel outil statistique dans toutes les juridictions françaises, outil qui devrait permettre aux parquets de renseigner plus facilement le tableau de suivi des infractions à caractère raciste ou antisémite.

La CNCDH salue l’amélioration apportée dans les statistiques mensuelles de l’institution judiciaire pénale, qui permettent désormais, depuis une dépêche du 8 février 2005, d’évaluer les affaires relatives à des infractions à caractère raciste, alors qu’auparavant seules les affaires à caractère antisémite apparaissaient. Il est dorénavant possible d’obtenir des informations sur les poursuites judiciaires à l’encontre d’autres formes de racisme, particulièrement anti-maghrébin.

Dans son rapport 2005, la CNCDH remarquait que si l’amélioration visant à introduire la catégorie «racisme» dans l’outil statistique était une avancée réelle, elle s’interrogeait néanmoins sur l’apparition d’une catégorie de délinquance à caractère «antireligieux» (autre qu’antisémite). Cette nouvelle catégorie «anti-religion» pose problème à deux égards :

D’une part, on peut se demander, eu égard aux faibles chiffres de cette catégorie, si le fait religieux est réellement significatif par rapport aux autres formes de racisme. D’autre part, la création de cette catégorie affine davantage l’approche et complique, par conséquent, la classification d’une affaire, qui relève de ce fait d’une appréciation subjective. Les chances d’une appréciation erronée sont dès lors plus élevées.

Si la CNCDH considère nécessaire la distinction entre «racisme» et «antisémitisme», elle s’interroge sur le contenu de la catégorie «anti-religion» dans les statistiques mensuelles du ministère de la Justice et par là même sur la pertinence de l’introduction de cette nouvelle donnée.

Lors de leur présentation, les représentants de la DACG ont reconnu que la catégorie «anti-religion» n’était pas entièrement satisfaisante, ils ont indiqué qu’un groupe de travail piloté par la DACG et constitué de représentants des parquets et d’associations de lutte contre le racisme travaillait actuellement à la redéfinition des catégories; des modifications seront apportées en janvier 2007, afin que les parquets puissent renseigner au mieux l’outil statistique.

## Sur l'absence de liens avec les chiffres du ministère de l'Intérieur

Dans son rapport 2005, la CNCDH relevait l'impossibilité de faire tout rapprochement avec les chiffres du ministère de l'Intérieur. Cette impossibilité relève par nature de la différence de compétence entre les deux institutions, et du décalage dans le temps de leurs interventions, l'absence totale de lien entre les classifications fait obstacle à toute vision complète du suivi d'une affaire. Du fait du manque, sinon d'un outil commun, du moins d'une coordination pour permettre le suivi du déroulement d'une affaire, il n'y a à l'heure actuelle aucun moyen d'évaluer le taux d'élucidation des cas à partir de leur signalement initial à la police<sup>1</sup>.

À l'instar du rapport remis par Jean-Christophe RUFIN au ministre de l'Intérieur en octobre 2004<sup>2</sup>, la CNCDH rappelait qu'«*il serait intéressant de [...] comparer [les chiffres du ministère de la Justice] aux plaintes initiales [...]. Ceci permettrait d'analyser la façon dont les différentes affaires [ont] été traitées. Cette observation serait particulièrement nécessaire en ce qui concerne les atteintes aux personnes.*»

Le ministère de la Justice a pris note de ces remarques renouvelées et indique que des discussions sont en cours avec le ministère de l'Intérieur afin de favoriser les échanges de données informatiques entre la police, la gendarmerie et les parquets. La mise en œuvre en 2008 du logiciel Cassiopée devrait permettre ces échanges et favorisera la traçabilité des infractions à caractère raciste ou antisémite. La CNCDH salue la mise en place de ces groupes de travail et espère que l'échange des données et leur comparabilité seront effectifs prochainement, même si elle a conscience de la difficulté de la tâche à accomplir.

## Commentaires sur les statistiques 2006 de l'activité du juge pénal

Avec toutes les précautions nécessaires en matière d'analyse des données, liées à la méthode de recueil, au caractère des données et à l'introduction récente du recensement des actes à caractère raciste ou antireligieux ; au vu des éléments présentés en 2006 par le ministère<sup>3</sup>, et à la lumière des données comparables présentées l'an passé<sup>4</sup>, l'attention de la CNCDH s'est portée en particulier sur les éléments suivants :

---

1. On entend par là qu'on ne dispose à ce jour d'aucun moyen pour suivre une affaire depuis le signalement à la police jusqu'à la condamnation par la justice. De ce fait, on ne peut évaluer la part d'affaires ne donnant lieu qu'à un signalement dans une main courante, la part de celles faisant l'objet d'un dépôt de plainte, la part de celles donnant lieu à des poursuites judiciaires.

2. *Chantier sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme*, Rapport présenté par Jean-Christophe Rufin, remis au ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales le 19 octobre 2004.

3. Données de 2006 pour les faits constatés et de 2005 pour les activités des juridictions (condamnations prononcées)

4. Données de 2005 pour les faits constatés et de 2004 pour les activités des juridictions (condamnations prononcées)

## **Le taux élevé des infractions à caractère raciste et antisémite dans l'activité des juridictions pénales**

Si les chiffres des faits constatés traduisent une stabilisation entre 2005 et 2006, on note par contre que le nombre de condamnations prononcées pour des infractions à caractère raciste ou antisémite a considérablement augmenté ces cinq dernières années, à titre d'exemple, le nombre de condamnations prononcées à titre principal pour une infraction en matière de racisme était de 132 en 2000, il est de 286 en 2005. Cette augmentation doit être mise en rapport avec plusieurs éléments :

– L'activité normative avait été très importante durant cette période, avec la loi du 3 février 2003, dite loi Lellouche, la loi du 9 mars 2004 (qui a notamment étendu la liste des infractions susceptibles d'être aggravées par le mobile raciste et allongé les délais de prescription pour certaines infractions prévues par la loi sur la presse) et la loi du 30 décembre 2004 (transposant une directive européenne en matière de discriminations et créant la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), ainsi que la circulaire du 13 août 2004 au niveau de la Chancellerie (relative aux dégradations de sépultures et monuments). L'appareil judiciaire dispose donc aujourd'hui d'un nombre plus important d'outils pour condamner les infractions à caractère raciste ou antisémite.

– Le développement des actions des magistrats référents a certainement également joué un rôle dans la sensibilisation des parquets en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et peut aussi être un élément d'explication du nombre accru de condamnations prononcées pour des infractions liées au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie (445 en 2005 contre 303 en 2004 et 206 en 2003<sup>1</sup>).

C'est en 2005 que l'on voit donc apparaître les premiers effets de ces nouvelles normes et méthodes de fonctionnement, notamment dans les activités des juridictions pénales.

### **Les infractions à caractère raciste**

Elles constituent la plus grande majorité des faits constatés en matière de racisme, d'antisémitisme et d'anti-religion : 3 225 affaires enregistrées par les parquets en 2006, soit 84,62 % des affaires totales enregistrées en matière de racisme, d'antisémitisme et d'«anti-religion». Le nombre d'infractions à caractère raciste est donc 7 fois plus élevé que les seules infractions à caractère antisémite. De plus, on note une hausse de 12,21 % des affaires enregistrées en matière de racisme entre l'année 2005 et l'année 2006. Le taux de réponse pénale<sup>2</sup> a cependant baissé : il est de 71 % en 2006 contre 75 % en 2005.

---

1. Rappel : il s'agit là de condamnations définitives inscrites au casier judiciaire, datant de 2005. Ces chiffres ne peuvent donc pas être mis en relation avec les chiffres évoqués plus haut sur les faits constatés en 2006.

2. Le taux de réponse pénale correspond aux affaires poursuivies rapportées aux affaires poursuivables. Celles-ci correspondent aux affaires qui remplissent les conditions de droit et de fait pour fonder l'exercice de poursuites pénales, en sont exclues les affaires dont l'auteur n'a pas été identifié, celles qui sont atteintes de la prescription, etc... La notion de réponse pénale est comprise dans un sens large : voies de poursuites classiques, ouverture d'une information judiciaire et recours à la troisième voie.

## **Les infractions à caractère antisémite**

Elles sont elles en légère baisse : 458 affaires à caractère antisémite enregistrées par les parquets en 2006 contre 473 en 2005, soit une baisse de 3%. La baisse observée du nombre d'infractions à caractère antisémite semble s'inscrire dans la logique de la baisse d'environ 50% des actes antisémites relevée par le ministère de l'Intérieur et par le CRIF entre 2004 et 2005.

Le taux de réponse pénale a lui aussi baissé : il est de 57% en 2006 contre 74% en 2005.

La CNCDH s'interroge sur la baisse du taux de réponse pénale, à la fois en matière de racisme et d'antisémitisme, alors même que le nombre d'infractions est lui en hausse et que les outils juridiques à disposition des magistrats se sont multipliés ces dernières années. Elle note toutefois que la baisse du taux de réponse pénale concernant les infractions à caractère raciste ou antisémite s'inscrit dans une baisse générale du taux de réponse pénale tous contentieux confondus (69% en 2006 contre 76% en 2005); elle ne signifie donc pas que les parquets se démobilitent concernant la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

On sait que le taux de réponse pénale dépend en grande partie de l'identification des auteurs de l'infraction. En 2006, sur un total de 3811 affaires, au moins un des auteurs a été identifié dans 2723 d'entre elles, soit 71,4% (contre 67,9% en 2005). La CNCDH relève l'augmentation du taux d'élucidation en un an : +3,5 points pour l'ensemble des infractions à caractère raciste ou antisémite, +7 points pour les infractions à caractère antisémite et +2 points pour les infractions à caractère raciste. Elle constate que pour un nombre important d'affaires les auteurs n'ont pu être identifiés et que cette donnée comporte des disparités frappantes : en 2006, concernant les affaires à caractère raciste, 76% des auteurs ont été identifiés (74,3% en 2005), alors que pour les affaires d'antisémitisme seuls 43,6 % des affaires ont vu au moins un auteur identifié (37% en 2005). Les infractions à caractère antisémite sont pour la plupart des dégradations de biens privés par inscriptions de tags, leur élucidation est donc extrêmement difficile. Cette considération de fait explique vraisemblablement la faible part des auteurs identifiés dans les actes antisémites. Compte tenu de ces difficultés, la CNCDH se félicite de l'augmentation de 7 points du taux d'élucidation des actes à caractère antisémite, même si les efforts doivent être poursuivis.

## **Le taux de poursuite et les auteurs**

La CNCDH note que le taux global de poursuites<sup>1</sup> des infractions à caractère raciste, antisémite, et anti-religieux est de 40% en 2006, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (43,54% en 2005). Ce taux de poursuite est identique aux taux de poursuite général, qui est lui aussi de 40% en 2006 (il était de 46% en 2005).

---

1. Le taux de poursuite correspond au nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une poursuite pénale au sens strict.

D'autre part, la CNCDDH constate avec satisfaction que la part de mineurs parmi les auteurs d'actes racistes ou antisémites a diminué de presque 3 points (8,3 % en 2006 contre 11,1 % en 2005). Toutefois, cela reste plus important que la part de mineurs parmi les auteurs du total des affaires pénales, avec une pointe, surprenante, cette année pour les infractions à caractère anti-religieux, dans lesquelles 22 % des auteurs sont des mineurs (20,5 % en 2005<sup>1</sup>).

La part des mineurs parmi les auteurs d'actes antisémites a elle diminué (12,6 % en 2006 contre 25,5 % en 2005).

## **Les peines**

### **– La part importante d'affaires donnant lieu à des procédures de type « troisième voie »**

En lien avec les observations précédentes concernant les auteurs d'infractions, il est intéressant de noter qu'en 2006 les procédures de type « 3<sup>ème</sup> voie » (procédures alternatives aux poursuites) ont été utilisées de manière importante (28,9 % des affaires ont donné lieu à ces procédures en 2006). Elles ont une vocation principalement pédagogique et comprennent, le rappel à la loi, le classement sous condition, la médiation pénale ou la composition pénale. Ce pourcentage mérite d'être souligné parce qu'il permet de préciser des éléments concernant les auteurs de l'infraction et/ou le contexte dans lesquels elle a été commise. Selon les rapports de politique pénale, évoqués par la Chancellerie, il semble que les parquets ont tendance à privilégier des réponses à vocation pédagogique lorsqu'ils constatent, parmi les auteurs, la présence « de mineurs ou de jeunes majeurs qui ne mesurent ni le sens ni la portée particulière de leurs actes ». Il serait intéressant de mesurer l'efficacité de ces recours sur le long terme, notamment en matière de récidive.

### **– Le quantum des peines effectivement prononcées et l'importance des condamnations pour violation de la loi sur la presse**

Les chiffres communiqués pour 2005 (délits visés par le code pénal dans le cadre de la loi sur la presse (art 24), et par les articles 225-1 et suivants du même code sur les discriminations), correspondent à l'action réelle des Parquets et des juges du siège. Les informations relatives à l'année 2005 témoignent qu'en matière de racisme et d'antisémitisme, les condamnations prononcées relèvent majoritairement de la loi sur la presse (injure publique, provocation publique à la discrimination, diffamation, etc...) : 389 condamnations sur 421, soit 92 % des condamnations.

La CNCDDH constate par contre que le nombre de condamnations prononcées pour discrimination est très faible (12), alors même que le nombre d'actes discriminatoires réellement commis est beaucoup plus élevé. Ces chiffres semblent

---

1. Au regard de la modicité du nombre d'actes à caractère anti-religieux avec auteur identifié (58), ce pourcentage doit être analysé avec précaution.

témoigner du recours, encore faible, à la loi du 30 décembre 2004 transposant une directive européenne en matière de discriminations. Ils montrent que le problème de la preuve en matière de discrimination, en particulier en matière de discrimination indirecte, reste un obstacle important.

La CNCDH note avec intérêt les données de la Chancellerie concernant les peines prononcées en 2005 à partir des qualifications retenues : on constate que les parquets ont peu recours aux peines d'emprisonnement ferme et que les peines d'amende peuvent atteindre des montants relativement élevés. Quelle que soit la suite donnée aux affaires à caractère raciste et antisémite, la CNCDH souligne l'importance de la portée pédagogique de l'explication qui doit être systématiquement donnée aux auteurs d'infraction. Il paraît aussi très important de poursuivre l'effort de formations entrepris auprès des magistrats sur ces problématiques spécifiques.

La connaissance approfondie de renseignements relatifs aux sanctions appliquées aux mineurs serait utile, (peines complémentaires, s'il y a lieu, et sanctions alternatives) et permettrait d'évaluer l'efficacité des mesures de justice aidant à rendre ce genre de délinquants conscients de la gravité de leurs actes.

De plus, l'activité quantifiée dans le présent rapport n'est que l'activité des juridictions pénales, et ne comprend pas celle des juridictions civiles ou administratives qui connaissent pourtant nombre d'affaires de racisme, par le biais des discriminations notamment. La CNCDH regrette qu'il n'ait pas été possible cette année de fournir des données sur l'activité des juridictions civiles et ce malgré les demandes formulées auprès de la Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACs).

*NB : Cette année, la CNCDH aurait souhaité pouvoir compléter sa présentation de l'activité juridictionnelle en joignant aux chiffres de l'institution judiciaire pénale ceux des juridictions civiles et administratives qui connaissent nombre d'affaires de racisme, par le biais des discriminations notamment. Elle regrette que les institutions concernées n'aient pu lui fournir de chiffres et espère pouvoir disposer de ces statistiques dans les années à venir, afin de dresser un tableau des réponses juridictionnelles le plus complet possible.*

## Les chiffres du ministère de la Justice

Deux types d'informations, de nature distincte, permettent d'évaluer, quantitativement et qualitativement, l'activité judiciaire concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie.

D'une part, les statistiques établies par la Direction des affaires criminelles et des grâces et par le casier judiciaire national se complètent pour dresser un état des infractions racistes et xénophobes constatées et des condamnations prononcées.

D'autre part, les informations transmises par les procureurs de la République et les procureurs généraux à la Chancellerie, à l'occasion de procédures particulières ou dans le cadre des rapports de politiques pénales rédigés chaque année, décrivent qualitativement l'expression comme l'origine de la délinquance raciste et xénophobe, et les réponses qui y sont apportées, en considération de la personnalité des mis en cause et des circonstances de l'espèce.

### L'approche statistique<sup>1</sup>

L'outil statistique traditionnel du ministère de la Justice consiste dans l'exploitation des données du casier judiciaire national qui permettent de connaître les condamnations prononcées, leur nombre et leur typologie.

Le casier judiciaire retrace en effet, pour chaque justiciable, les condamnations ayant un caractère définitif, c'est-à-dire qui ont été prononcées dans une décision qui n'est plus susceptible de recours.

Toutefois, depuis une circulaire du 18 novembre 2003, le ministère de la Justice dispose d'un outil statistique, géré par la Direction des affaires criminelles et des grâces, qui a été rénové par une dépêche du 8 février 2005, pour appréhender mensuellement les actes de délinquance motivés par le racisme ou l'antisémitisme.

En pratique, les procureurs de la République renseignent mensuellement, par voie électronique, un tableau de suivi des infractions à caractère raciste, antireligieux et antisémite, et le transmettent à la Direction des affaires criminelles et des grâces qui compile, au niveau national, les données recueillies.

La fiabilité de ce dispositif repose, en conséquence, sur un taux de réponse significatif.

---

1. Les chiffres de janvier à septembre 2006 sont comparés avec ceux recueillis sur la même période en 2005. Une actualisation sera effectuée dès que les statistiques de décembre seront disponibles.

## Les faits constatés en 2006

### Affaires enregistrées par les parquets entre janvier et décembre 2006

	Atteintes à la dignité		Atteintes aux personnes		Atteintes aux biens		Discriminations		Injures et diffamations		Total	
	Nombre d'affaires	Dont auteurs identifiés	Nombre d'affaires	Dont auteurs identifiés	Nombre d'affaires	Dont auteurs identifiés	Nombre d'affaires	Dont auteurs identifiés	Nombre d'affaires	Dont auteurs identifiés	Nombre d'affaires	Dont auteurs identifiés
Racisme	47	31	310	228	96	28	628	485	2144	1679	3225	2451
Anti-religion	17	8	23	19	22	6	21	10	45	29	128	72
Antisémitisme	12	6	60	27	158	18	11	10	217	139	458	200
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>45</b>	<b>393</b>	<b>274</b>	<b>276</b>	<b>52</b>	<b>660</b>	<b>505</b>	<b>2406</b>	<b>1847</b>	<b>3811</b>	<b>2723</b>

NB : « les atteintes à la dignité » désignent les infractions de violations de sépulture et d'atteintes à l'intégrité d'un cadavre.

En 2005, étaient constatées :

- 2 874 affaires racistes, on observe donc une augmentation de 12 % entre 2005 et 2006
- 123 infractions anti-religieuses, soit une augmentation de 4 %;
- 473 faits antisémites, soit une baisse de 3 %.

D'une manière plus générale, on peut observer que les affaires dont l'un des auteurs au moins est identifié représentent une moyenne de **71,4 %** des affaires (**67,9 %** en 2005).

Ce chiffre est de **76 %** pour les actes à caractère raciste (**74,3 %** en 2005) et de **43,6** pour ceux à caractère antisémite (**36,8 %** en 2005).

De même les auteurs des infractions contre les personnes sont identifiés dans **69,7 %** des cas (contre **70,5 %** en 2005).

Ces chiffres traduisent une stabilisation des faits constatés entre 2006, contre auteur inconnu ou identifié.

### Taux de réponse pénale entre janvier et décembre 2006

	Atteintes à la dignité	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Discriminations	Injures et diffamations	Ensemble
Racisme	58%	66%	79%	68%	72%	71 %
Anti-religion	67%	75%	100%	100%	92%	85 %
Antisémitisme	50%	100%	44%	13%	60%	57 %
<b>Ensemble</b>	<b>60 %</b>	<b>70 %</b>	<b>65 %</b>	<b>65 %</b>	<b>71 %</b>	<b>70 %</b>

Le taux de réponse pénale correspond aux affaires effectivement poursuivies rapportées aux affaires poursuivables. Celles-ci correspondent aux affaires qui remplissent les conditions de droit et de fait pour fonder l'exercice de poursuites pénales. En sont exclues, par exemple, les affaires dont l'auteur n'a pas été identifié, celles qui sont atteintes par la prescription etc...

La notion de réponse pénale doit être comprise dans un sens large. Elle désigne la mise en œuvre des voies de poursuites classiques, telles que la citation devant une juridiction de jugement, la convocation sur reconnaissance préalable de culpabilité (C.R.P.C.) ou l'ouverture d'une information judiciaire ainsi que le recours à la troisième voie, c'est-à-dire à des procédures alternatives aux poursuites telles que les rappels à la loi, les classements sous condition, les médiations pénales ou les compositions pénales.

Le taux de réponse pénale moyen pour les actes racistes, anti-religieux et antisémites est de **70 %** pour la période considérée en 2006. Ces chiffres provisoires traduisent une baisse modérée par rapport à 2005 (taux de poursuites de 76 %).

### Taux de poursuites entre janvier et septembre 2006

	Atteintes à la dignité	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Discriminations	Injures et diffamations	Ensemble
Racisme	50 %	38 %	43 %	33 %	41 %	<b>39 %</b>
Anti-religion	67 %	50 %	75 %	100 %	50 %	<b>59 %</b>
Antisémitisme	0 %	90 %	31 %	13 %	35 %	<b>38 %</b>
<b>Ensemble</b>	<b>50 %</b>	<b>44 %</b>	<b>41 %</b>	<b>33 %</b>	<b>40 %</b>	<b>40 %</b>

Le «taux de poursuites» correspond au nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une poursuite pénale au sens strict, à l'exclusion de tout recours à la 3<sup>e</sup> voie. Il s'agit donc des affaires qui ont donné lieu à la saisine d'une juridiction de jugement ou d'instruction.

Le taux de poursuites pour les actes à caractère raciste, anti-religieux et antisémite est de **40 %** en 2006, soit une stabilisation par rapport à l'année précédente (43 % en 2005).

Sur la totalité des 949 affaires poursuivables :

- 316 ont été renvoyées devant une juridiction de jugement, soit **33,2 %** ;
- 61 ont fait l'objet d'une ouverture d'information judiciaire, soit **6,4 %** ;
- 285 ont été orientées vers une alternative aux poursuites, soit **30 %** ;
- 287 ont été classées au motif de l'inopportunité de l'engagement de poursuites, soit **30,2 %**.

Ces statistiques confirment le recours toujours important des parquets aux alternatives aux poursuites concernant la commission d'actes à caractère raciste, avec un taux représentant une procédure sur trois (32,8 % en 2005).

## Part des auteurs mineurs entre janvier et décembre 2006

	Atteintes à la dignité	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Discriminations	Injures et diffamations	Ensemble
Racisme	8,6%	8,5%	9,7%	6%	8,1%	7,7%
Anti-religion	62,5%	0%	83,3%	16,7%	4,2%	22%
Antisémitisme	0%	18,5%	50,0%	0%	9,2%	12,6%
<b>Ensemble</b>	<b>17,8%</b>	<b>9,3%</b>	<b>27,7%</b>	<b>6,1%</b>	<b>8,1%</b>	<b>8,3%</b>

La part des mineurs parmi les auteurs d'actes à connotation raciste, anti-religieux et antisémite – **8,3%** en moyenne – est en baisse par rapport à l'année 2005, où le taux s'élevait à 11,1%.

## Les condamnations prononcées en 2005

Comme cela a été dit précédemment, les délais inhérents au jugement d'une affaire pénale et à l'inscription d'une condamnation au casier judiciaire, décalent dans le temps l'observation de l'activité des juridictions de jugement.

Les chiffres ci-dessous présentent cette activité pour l'année 2005 mais peuvent se rapporter à des infractions commises en 2004 ou durant des années antérieures.

### Nombre de condamnations prononcées pour des infractions liées au racisme et/ou à la xénophobie

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de condamnations <b>comprenant</b> une infraction en matière de racisme	178	212	229	206	303	445
Nombre de condamnations prononcées à <b>titre principal</b> pour une infraction en matière de racisme	132	153	159	142	212	286
Nombre de condamnations prononcées <b>uniquement</b> pour une infraction en matière de racisme	91	116	115	103	151	193

Ces chiffres traduisent une augmentation importante et continue des condamnations prononcées pour des infractions à caractère raciste et antisémite : le nombre annuel de condamnations prononcées a en effet plus que doublé entre 2000 et 2005.

Ce résultat peut s'expliquer par la politique pénale mise en œuvre par le ministère de la Justice.

## Principales condamnations prononcées en 2005

Qualifications simplifiées (infractions)	Condamnations portant cette infraction	Condamnations portant <i>uniquement</i> sur cette infraction *					
		Nbre total	Peines d'emprisonnement			Peines d'amende	
			ferme	quantum moy.	sursis total	nbre	quantum moy.
Discrimination dans l'offre ou la fourniture d'un bien ou d'un service en raison de la race	6	6	0	-	2	4	875 €
Discrimination dans l'offre ou la fourniture d'un service en raison de l'origine, de l'ethnie ou de la nationalité	4	4	0	-	1	3	1 433 €
Injure publique envers un particulier en raison de sa race, de sa religion ou de son origine, par parole, image, écrit ou moyen de communication par voie électronique	292	135	5	1,2	37	73	681 € (+ 3 dispenses de peines, 7 mesures éducatives et 10 peines de substitution)
Provocation publique à la discrimination nationale, raciale, religieuse par parole, écrit, image ou moyen de communication par voie électronique	86	22	1	12	12	1	800 € (+ 4 mesures éducatives et 4 peines de substitution)
Contestation de l'existence d'un crime contre l'humanité	2	1	0	-	0	1	300 €
Diffamation envers un particulier en raison de sa race, de sa religion ou de son origine	11	4	0	-	2	2	650 €
Refus d'embauche à raison de l'origine, de la nationalité ou de l'ethnie	2	2	0	-	0	2	1 500 €
Menaces de mort en raison de la race	3	1	0	-	1	0	0
Violences ITT > 8 jours à raison de la race	0	0	0	-	0	0	0
Violences ITT > 8 jours à raison de la religion	1	1	0	3	1	0	0
Violences ITT < 8 jours à raison de la nation ou de l'ethnie	2	1	0	-	0	0	0
Dégradation grave du bien d'autrui à raison de la nation ou de l'ethnie	7	2	0	-	1	0	0
Dégradation grave du bien d'autrui à raison de la race	5	1	0	-	1	0	0

\* Compte tenu du principe de non-cumul des peines de même nature qui existe en droit pénal français (article 132-3 du Code pénal), il n'est possible d'attribuer une peine déterminée à un délit ou un crime déterminé que si ce crime ou ce délit constitue l'unique chef de condamnation. Il n'est dérogé à cette règle que pour les peines d'amende en matière contraventionnelle : ces peines se cumulent en effet entre elles ainsi qu'avec les peines d'amende prononcées, dans la même décision, pour des crimes ou des délits (article 132-7 du Code pénal).

## **Orientation judiciaire des procédures mettant en cause des mineurs**

L'article 2 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante dispose : *« Le tribunal pour enfants et la cour d'assises des mineurs, prononceront, suivant les cas, les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui sembleront appropriées. Ils pourront cependant, lorsque les circonstances et la personnalité du mineur l'exigent, soit prononcer une sanction éducative à l'encontre des mineurs de dix à dix-huit ans, [...], soit prononcer une peine à l'encontre des mineurs de treize à dix-huit ans, en tenant compte de l'atténuation de leur responsabilité pénale ».*

En application de ce texte et de la politique pénale définie par le Garde des Sceaux en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, toute infraction pénale commise par un mineur fait l'objet d'une réponse judiciaire, adaptée à la gravité des faits et à la personnalité du mineur.

À titre d'illustration, en 2004, cinq mineurs, âgés de 14 à 15 ans, qui avaient proféré au sein de leur établissement scolaire des injures antisémites à l'encontre d'une de leurs camarades, se sont vus proposés par le parquet compétent une mesure de réparation pénale, dont la mise en œuvre a été confiée à la protection judiciaire de la jeunesse. L'établissement scolaire concerné a par ailleurs procédé à une sensibilisation des élèves à des agissements de ce type.

Ce type d'alternative aux poursuites apparaît particulièrement adapté aux injures ou tags racistes ou antisémites imputables à des mineurs ayant agi par désœuvrement, bêtise et ignorance, afin de les instruire sur la gravité de l'acte posé.

En revanche, trois mineurs de 16 ans, mis en cause pour avoir commis, en 2005, des violences volontaires avec arme sur un autre mineur, à raison de son appartenance vraie ou supposée à la religion juive, ont été mis en examen et renvoyé devant le tribunal pour enfants.

Par ailleurs, 3 mois d'emprisonnement avec sursis et une remise à parents ont été prononcés à l'encontre de deux mineurs déclarés coupables d'avoir profané un cimetière israélite en 2005.

## **L'approche qualitative**

Comme l'année précédente, il a été demandé aux procureurs de la République de consacrer, dans les rapports de politique pénale 2005, des développements spécifiques à la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Ces contributions permettent d'établir une synthèse, à l'échelon national, des infractions racistes traitées par les parquets, et de les mettre en perspective au regard d'autres contentieux.

A titre liminaire, de nombreux rapports insistent sur la part très relative que représentent ces procédures dans le volume des affaires traitées, notamment dans les ressorts où différentes communautés sont implantées.

Les cours d'appel les plus concernées par les infractions à caractère raciste sont celles de Douai, Colmar, Bastia, Paris.

En tout état de cause, de nombreux procureurs de la République relèvent que l'intégralité de ces infractions n'est vraisemblablement pas portée à la connaissance de l'institution judiciaire.

À l'inverse, d'autres procureurs de la République observent que la mobilisation des services enquêteurs peut engendrer une augmentation significative du nombre des procédures, ou alors que la mise en œuvre d'une politique de prévention active peut avoir pour conséquence la baisse du volume des affaires constatées.

Les procureurs de la République constatent unanimement que sont principalement recensées des injures et diffamations publiques racistes, proférées, notamment lors de conflits de voisinage, et des dégradations de biens privés, principalement par inscriptions de tags racistes.

Enfin, le contentieux des discriminations semble éclore, et plusieurs procureurs de la République signalent avoir été saisis par la Halde.

Chapitre 4

# **L'état de l'opinion publique**



*Comme chaque année, depuis 1990, la CNCDH complète les informations qu'elle donne sur le racisme et la xénophobie par une enquête sur l'état de l'opinion publique en France. Il lui paraît important d'évaluer les évolutions des perceptions et des attitudes des personnes vivant en France face à ses phénomènes complexes, et cela afin de guider les décideurs publics et privés dans les mesures de lutte mises en œuvre. Cette « photographie » de l'opinion publique, à un moment donné, bénéficie des garanties scientifiques offertes en France par la technique du sondage d'opinion. Cette année, comme l'an passé, cette enquête a été confiée à l'institut CSA, avec le soutien du Service d'information du Gouvernement (SIG).*

*Pour la CNCDH, elle a valeur dans la mesure où elle met en perspective les résultats des années précédentes, par un effet barométrique. Elle se caractérise également par une forte implication de la CNCDH dans le choix et la formulation du questionnaire qui ont fait l'objet de multiples réunions de travail au sein d'un comité de pilotage composé de membres de la CNCDH, en collaboration étroite avec les spécialistes de l'institut de sondage. L'objectif de la CNCDH est d'éviter les questions portant elles-mêmes des stéréotypes racistes, sans pour autant écarter des questions qui dérangent. Son autre caractéristique est qu'elle comporte à la fois un grand nombre de questions dont la formulation ne change pas au fil des années (effet barométrique) et des questions nouvelles qui reflètent les préoccupations de l'année.*

*Enfin, la technique employée vise à garantir la validité des interprétations, par le recoupement et la complémentarité des questions, par le caractère ouvert de certaines d'entre elles qui laisse liberté aux sondés de s'exprimer; par la méthode du « split » qui teste, sur des formulations proches, des parties du panel des personnes interrogées, par l'étendue même du panel, ainsi que par l'entretien en face en face de l'ensemble des sondés.*

*La CNCDH a toujours été consciente que l'analyse et l'interprétation d'un tel sondage étaient particulièrement délicates. Elle veut éviter que certains chiffres ou évolutions de tendances ne soient isolés pour faire effet choc, alors qu'ils ne peuvent être compris qu'en corrélation avec d'autres réponses.*

*Ainsi, si la CNCDH se réserve la faculté de procéder à son propre éclairage des résultats du sondage, qui figure dans la présentation de son analyse; elle demande aussi, depuis quelques années, à l'institut de sondage de faire une présentation objective des résultats, en plus des tableaux présentés en annexe. Elle fait ensuite figurer une analyse des résultats du sondage par le Service d'information du Gouvernement. Elle demande également à deux chercheurs, spécialistes des sondages et particulièrement de ceux relatifs au racisme et à la xénophobie, de lui proposer leur analyse et leurs interprétations.*

## L'analyse de la CNCDH

L'institut CSA et le SIG ont présenté à la CNCDH les chiffres du sondage 2006 sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et les discriminations. Cette présentation s'est accompagnée de premiers commentaires et des premiers enseignements tirés du sondage. L'analyse de la CNCDH n'a pas pour vocation de remplacer les analyses des chercheurs, ni celle de l'organisme de sondage ou celle du SIG auxquelles on se reportera pour une bonne compréhension des leçons à tirer des chiffres du sondage. Elle vise à faire ressortir les principaux enseignements du sondage, à apprécier les tendances et contribue à la formulation des recommandations au Gouvernement.

La CNCDH tient à rappeler que le sondage a pour vocation de présenter une évaluation de la perception des phénomènes de racisme, xénophobie, antisémitisme, discriminations et non pas une évaluation de la réalité. C'est également dans cette perspective qu'il convient de lire les commentaires qu'elle apporte sur les résultats du sondage.

### Un reflux de l'intolérance

Le sondage 2005 témoignait d'une forte affirmation de l'opinion raciste et d'une poussée de l'ethnocentrisme. En effet, une personne interrogée sur trois (33 %) répondait que personnellement elle dirait d'elle-même qu'elle est raciste, ce qui représentait une augmentation de 8 points par rapport à 2004 et 63 % des sondés estimaient que «certains comportements peuvent parfois justifier des réactions racistes», soit un accroissement de 5 points par rapport à 2004. L'année 2006 marque un léger renversement de tendance, les chiffres sont à la baisse et on retrouve des comportements et des attitudes comparables à ceux de 2004. Ainsi, 30 % des personnes interrogées se déclarent racistes (7 % se disent plutôt racistes et 23 % un peu racistes) et la proportion de ceux qui considèrent que certains comportements peuvent parfois justifier des réactions racistes est en baisse de 5 points (58 %, on retrouve le niveau de 2004).

Mais ce sont surtout les attitudes à l'égard des immigrés ou des personnes étrangères qui évoluent le plus. La proportion de personnes qui pensent qu'il y a trop d'immigrés en France baisse de 7 points, passant de 55 % en 2005 à 48 % en 2006. Le sentiment que les immigrés sont une source d'enrichissement pour la société et qu'ils contribuent à l'économie du pays est en forte progression (le taux de personnes qui estiment que la présence des immigrés est nécessaire pour assurer certaines professions augmente de 7 points et celui des personnes qui pensent qu'ils contribuent à l'économie française est en hausse de 9 points). Quant au sentiment que certaines catégories de la population forment des groupes à part dans la société, il est en baisse, quelle que soit la catégorie considérée.

À la lecture des résultats du sondage 2006 et en les comparant avec ceux des années précédentes, nous avons le sentiment que l'année 2005 a constitué une année particulière durant laquelle la grande majorité des indicateurs du racisme et

de la xénophobie étaient en hausse, elle semble constituer une parenthèse durant laquelle les inquiétudes économiques et sécuritaires ont entraîné un repli sur soi des Français. L'année 2006 semble marquer un retour à une situation plus apaisée. Il faut également noter que si l'on considère les résultats des sondages de la CNCDDH sur le long terme, dans une perspective barométrique, on constate depuis quinze ans une baisse du sentiment raciste dans la société française et une montée de la tolérance.

Toutefois, les résultats du sondage 2006, montrent que les préjugés xénophobes n'ont pas disparu et restent à un niveau élevé, ils sont encore liés à un malaise économique et social important.

## **Persistance des préoccupations économiques et sécuritaires**

Le sondage 2006 montre qu'il existe un « faisceau anxigène » perceptible dans la population : les résultats révèlent la persistance d'un malaise économique et social important, puisque dans de nombreuses réponses apparaissent en premier lieu des facteurs d'ordre économique et social (le chômage et la pauvreté sont toujours les premières craintes citées par les personnes interrogées) auxquels s'ajoutent des préoccupations sécuritaires (l'insécurité est citée en troisième position). Il apparaît clairement, en recoupant différentes questions, que, comme en 2005, le poids des considérations économiques est plus important que tout autre.

Les attitudes racistes et xénophobes sont fortement liées à ces inquiétudes socio-économiques. Ainsi si les résultats du sondage montrent une relative adhésion des personnes interrogées aux valeurs universalistes et à la tolérance, on constate que cette adhésion est moins importante chez les catégories de la population les plus vulnérables. Les personnes défavorisées économiquement ou les personnes les moins diplômées ont plus tendance à se déclarer racistes (29% des personnes de catégories socioprofessionnelles défavorisées se déclarent racistes, contre 25% parmi les catégories socioprofessionnelles supérieures, 35% des personnes sans diplôme se déclarent racistes contre 31% parmi les titulaires du bac et 16% chez les bac +2).

Dans le même sens, c'est sur la question de l'emploi que la présence des immigrés ou des personnes étrangères est la moins tolérée : 55% des personnes qui considèrent qu'il y a trop d'immigrés en France considèrent que cela pose un problème par rapport à l'emploi et au niveau de chômage en France.

Tout se passe comme si les personnes interrogées adhéraient aux valeurs républicaines de tolérance, de respect de l'autre et d'universalisme d'un point de vue formel (67% des sondés considèrent que toutes les races humaines se valent et 18% que les races humaines n'existent pas), mais que d'un point de vue pratique certaines concessions doivent être faites à ce pacte républicain. Ainsi, 58% des personnes interrogées considèrent que certains comportements peuvent justifier des réactions racistes. Une majorité de personnes sondées (54%) a ainsi le sentiment que ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer. Une large part d'entre elles considèrent également

que les immigrés ont plus de facilité pour accéder aux prestations sociales (55 %) et aux soins médicaux (43 %); d'où le sentiment, dans un contexte de malaise économique et social, que les personnes étrangères et les immigrés ne « jouent pas le jeu » (71 % des personnes interrogées considèrent que de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale) et que dès lors certaines attitudes d'intolérance peuvent se justifier.

## **Les attitudes à l'égard des musulmans**

Si l'on constate globalement une plus grande acceptation des minorités, on doit néanmoins nuancer ce propos en ce qui concerne l'Islam et les musulmans. La religion musulmane n'évoque quelque chose de positif que pour 21 % des personnes interrogées. De toutes les religions, c'est celle qui suscite le plus d'images négatives, avec un niveau d'opinions positives inférieur de 8 points à celui de la religion juive et de 23 points à celui de la religion catholique. De plus, 57 % des sondés considèrent que les musulmans forment un groupe à part dans la société, c'est nettement plus que pour les autres catégories de populations citées. De même, si 87 % des personnes interrogées considèrent que les Français juifs sont des Français comme les autres, la proportion de personnes qui considèrent que les Français musulmans sont des Français comme les autres n'est que de 69 %.

Ce sentiment que les musulmans forment un groupe moins intégré dans la société française est nuancé par le fait que les personnes interrogées considèrent qu'il faut néanmoins favoriser leur intégration, en leur permettant d'exercer leur religion dans de bonnes conditions (75 % d'opinion favorable et 40 % des personnes seraient favorables à la construction de mosquée en France contre 38 % de personnes qui y sont opposées). Quant aux pratiques religieuses musulmanes elles ne semblent pas poser de problème pour la vie en société, à l'exception du port du voile (74 % de personnes considèrent que c'est un problème). On retrouve ici le fort attachement des Français au principe de laïcité (66 % d'opinion favorable).

Ainsi il ne semble pas y avoir d'hostilité ouverte à l'égard des musulmans en France, mais plutôt une relative inquiétude quant à leur volonté de s'intégrer.

Quant aux conflits au Proche-Orient, marqué cette année par la guerre au Liban, ils ne semblent pas avoir eu d'influence sur le racisme contre les musulmans en France (42 % des personnes interrogées estiment que les événements du Proche-Orient et le conflit israélo-palestinien ont renforcé le racisme contre les musulmans, -2 points par rapport à 2005, le taux est en baisse constante depuis 3 ans).

Par contre, pour 43 % des personnes sondées, ces événements pourraient avoir eu une influence sur le racisme contre les juifs en France (+5 points par rapport à 2005) et pour 41 % des personnes ils auraient eu une influence sur le sentiment des juifs de France d'appartenir à une communauté particulière (+6 points par rapport à 2005).

## Une remobilisation dans la lutte contre le racisme ?

On relève cette année une baisse notable du nombre de personnes estimant nécessaire une lutte vigoureuse contre le racisme (60% en 2006 contre 66% en 2005). Alors que le nombre de personnes se disant racistes à quant à lui baissé et que le sentiment que le racisme est une chose répandue en France reste stable (88%), on peut se demander s'il s'agit d'un fatalisme laissant supposer que la lutte contre le racisme n'est pas efficace.

La réponse n'est pas évidente. Ainsi on constate que si une très large majorité de personnes considèrent les moyens de lutte contre le racisme cités dans le sondage sont plutôt efficaces, cette proportion est en baisse par rapport aux années précédentes. Cet indicateur semble plutôt corroborer le constat de fatalisme dans la lutte contre le racisme.

Pour autant, on assiste à une remontée de l'implication personnelle dans la lutte contre le racisme, alors que l'année 2005 avait été marquée par une baisse importante de cette implication. On relève ainsi une hausse de 5 points lorsqu'il s'agit de signaler un comportement raciste à la police (37%); une augmentation de 7 points lorsqu'il s'agit de boycotter des commerçants ou entreprises condamnés pour actes racistes (46%) et une hausse de 3 points pour signer des pétitions (53%). L'image des associations antiracistes s'améliore elle aussi : 30% des personnes interrogées se disent prêtes à y adhérer (+5 points par rapport à 2005) et 29% sont prêtes à les aider financièrement (+5 points). Si l'on peut saluer cette remontée de l'implication personnelle dans la lutte contre le racisme, il faut toutefois noter que la mobilisation en 2006 reste inférieure à celle constatée en 2004, voire en 2003.

Quant à la réponse judiciaire au propos raciste et antisémite, la tendance générale va dans le sens d'une plus grande condamnation des auteurs de tels propos. Ainsi, pour des propos tels que « sale arabe », on constate une hausse de 16 points chez les personnes qui considèrent que les auteurs doivent être condamnés (ils sont 76%). Pour des propos tels que « sale juif », la hausse est moins importante, ils sont 79% (+11 points) à estimer que les auteurs doivent être condamnés. Toutefois, une majorité des sondés considèrent que la sanction ne doit pas être sévère : 41% au sujet de « sale juif » (contre 38% qui demandent une condamnation sévère) et 43% au sujet de « sale arabe » (contre 33%). On retrouve ici l'ambivalence des sondés face à l'expression du racisme : les auteurs de propos racistes doivent être sanctionnés, mais le délit n'est pas assez grave pour mériter une condamnation sévère.

L'ensemble des indicateurs révèle une certaine forme de remobilisation dans la lutte contre le racisme, même si celle-ci est sans illusion sur la portée et l'efficacité des mesures de lutte mises en œuvre... Si les attitudes observées cette année témoignent d'une relative décripation dans le rapport aux immigrés et aux étrangers, le contexte de forte inquiétude économique et sociale conduit une part importante des personnes interrogées à appréhender les immigrés et les personnes d'origine étrangère comme formant des groupes à part, dont certaines pratiques freineraient leur intégration dans la société française.

## Présentation des résultats par l'Institut CSA

À la demande de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et du Service d'information du Gouvernement, l'Institut CSA a réalisé un sondage en face à face, du 6 au 9 novembre 2006, auprès de 1 026 personnes âgées de 18 ans et plus résidant en France, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

La vague d'enquête de 2005 était marquée par une montée des tensions entre communautés et un recul de la mobilisation contre les discriminations et le racisme. Force est de constater que cette crispation était en grande partie conjoncturelle et liée au contexte de « violences urbaines » du mois de novembre 2005. Au vu de la situation pendant laquelle s'était déroulé le terrain de l'enquête, certaines questions ont été reposées en février 2006 annonçant les prémices d'une détente. Les résultats de l'enquête de novembre 2006 poursuivent le mouvement de relâchement de la crispation à l'égard des immigrés, étrangers ou personnes de religion non catholique. Cette détente est liée sans doute à la fois à l'éloignement de la crise des banlieues mais aussi à une légère amélioration de la situation économique. Pourtant, l'année 2006 a été elle aussi le théâtre d'événements pouvant constituer le terreau de tensions communautaires et religieuses en particulier autour de la question de la critique de l'Islam : « affaires » des caricatures et Redecker notamment. Plusieurs questions ont été posées cette année, pour mesurer l'attitude à l'égard des différentes religions.

### La place du racisme au sein des inquiétudes et préoccupations

#### Un climat d'inquiétudes économiques et sécuritaires au sein duquel le racisme n'est pas prioritaire

Cette année encore, **les sujets économiques et sécuritaires demeurent en tête des préoccupations des personnes interrogées**. Le chômage reste le tout premier sujet d'inquiétude bien qu'il enregistre un recul depuis le niveau record atteint en novembre 2005 (57% des citations totales, soit une baisse de 4 points en un an).

Comme en 2005, les catégories sociales favorisées sont majoritairement inquiètes, alors qu'elles ne l'étaient pas en 2004 : (53% des cadres et professions libérales citent le chômage comme préoccupations principales, comme 65% des ouvriers). Mais le recul de l'angoisse économique est justement le fait de ces populations plus à l'abri que d'autres, alors que l'inquiétude des catégories populaires est restée au même niveau qu'en 2005. L'incertitude économique a donc creusé l'écart entre les catégories sociales (53% des cadres et professions libérales citent le chômage cette année, contre 60% en 2005 et 65% des ouvriers, contre 63% en 2005).

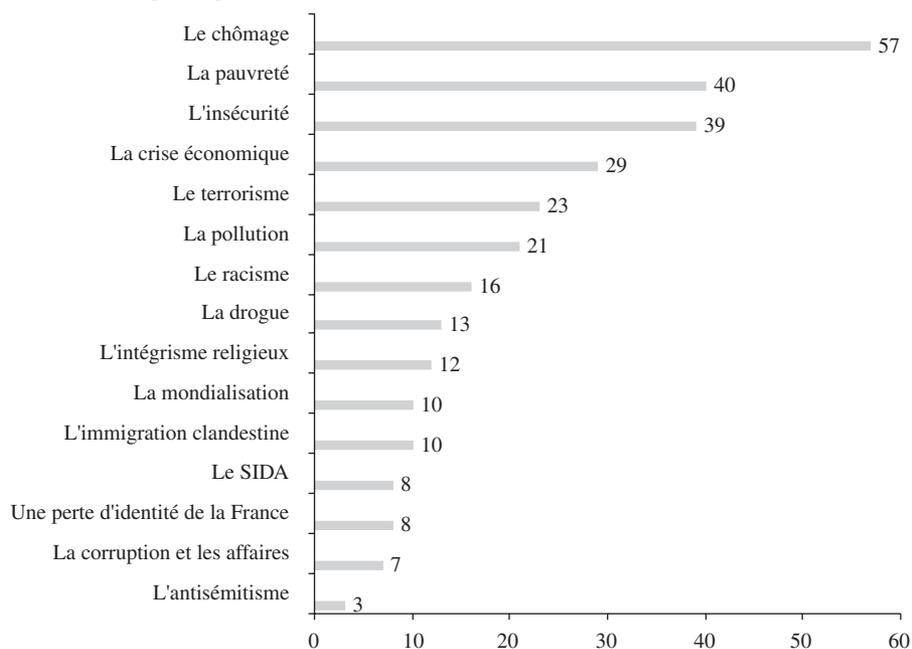
Au deuxième rang des sujets des préoccupations, sont cités presque à égalité : **la pauvreté et l'insécurité**. Après un recul en 2005, la crainte à l'égard de la pauvreté retrouve son niveau de 2004 (40 %, plus 5 points depuis 2005). L'insécurité est citée juste derrière la pauvreté (39 %, soit une hausse d'un point par rapport à 2005) Ce niveau reste stable par rapport à 2005. Ce niveau élevé de préoccupation sécuritaire se rapproche de ceux observés en 2001 et 2002.

Le racisme n'est cité qu'en 7<sup>e</sup> position, après les sujets économiques, sécuritaires et environnementaux. Les craintes qu'il suscite restent stables (16 %), de même que celles à l'égard de l'intégrisme religieux (12 %, moins un point par rapport à 2005), de l'immigration (10 %, plus 1 point) ou de l'antisémitisme (3 %, plus 1 point). Les tensions religieuses de 2006 ne se sont donc pas traduites par une montée de l'inquiétude à l'égard de l'intégrisme religieux.

### Graphique 1

#### **Pouvez-vous me dire quelles sont vos principales craintes pour la société française ?**

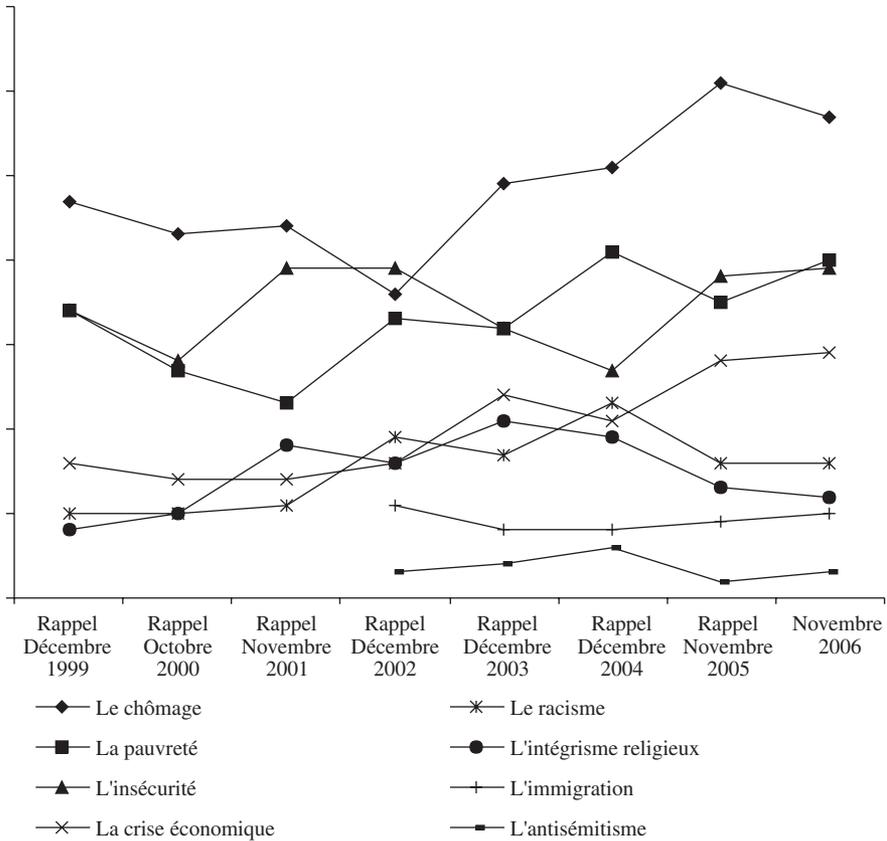
*Total des trois réponses possibles en %*



## Graphique 2

### Pouvez-vous me dire quelles sont vos principales craintes pour la société française ?

Évolution du total des trois réponses possibles en %



### Le racisme en France : un phénomène dont l'existence est largement reconnue

Bien qu'il ne soit pas un sujet de préoccupation prioritaire, **le racisme est en France, aux yeux des enquêtés, un phénomène avéré**. 88% (moins 3 points par rapport à 2005) considèrent que «c'est une chose très répandue» ou «plutôt répandue en France». Ce résultat demeure stable depuis que la question a été introduite dans le baromètre en 1990. On observait en 2005, un sentiment de radicalisation de la population sur ce thème avec une progression des réponses «très répandue». Cette année, le phénomène est retombé au niveau de 2004 (27% de très répandu, soit une baisse de 7 points par rapport à 2005) au profit des réponses «plutôt répandue».

Ce niveau élevé de reconnaissance de l'existence d'un racisme en France ne renseigne pas sur la disposition personnelle à être raciste, il s'agit plutôt d'un indicateur de sensibilité à l'égard du sujet.

## Un niveau de racisme individuel tendanciuellement à la baisse depuis le début du baromètre

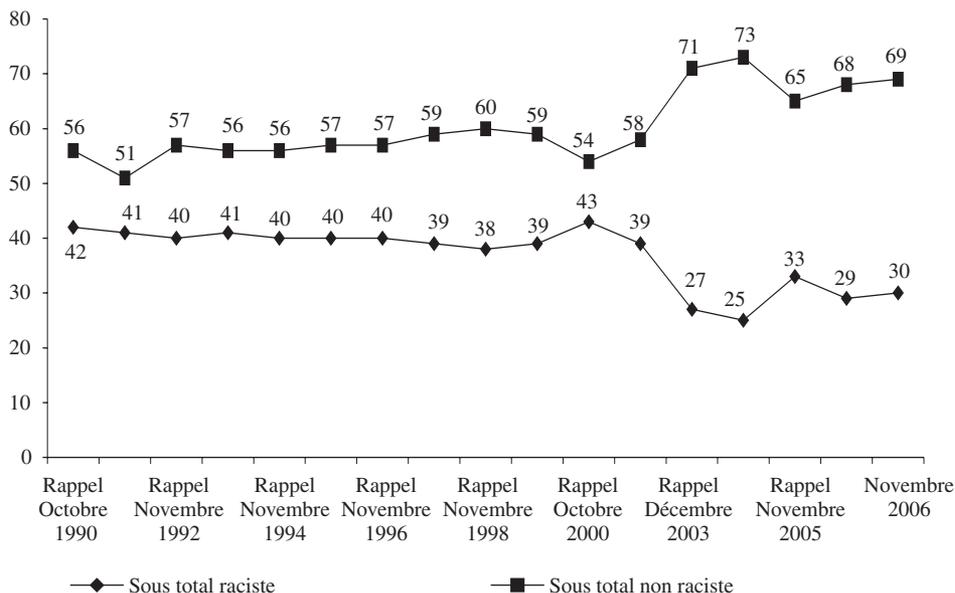
Une autre question du baromètre mesure l'attitude raciste individuelle des personnes interrogées : « En ce qui vous concerne, personnellement diriez-vous de vous-même que vous êtes plutôt raciste, un peu raciste, pas très raciste ou pas raciste du tout ? ».

**La proportion de Français se déclarant eux-mêmes racistes reste stable depuis 2005 : 30 %** (plus 1 point par rapport à février et moins 3 points par rapport à novembre 2005) s'évaluent comme racistes, dont 7 % « plutôt raciste » et 23 % « pas très raciste ». À l'inverse, 25 % ne se disent « pas très racistes » et 44 % « pas racistes du tout » (plus 4 points par rapport à 2005), soit 69 % de personnes que l'on considère comme non raciste (plus 1 point). Le recul des réponses « pas racistes du tout » observées en 2005 s'est donc estompé. À plus large échelle, le graphique 4 montre que le niveau de racisme déclaré est en baisse tendancielle depuis 2000 (moins 13 points de personnes se déclarant racistes depuis 2000).

Graphique 3

### En ce qui vous concerne personnellement, diriez-vous de vous-même que...

Évolution des réponses en %



Soulignons que nous regroupons les réponses « pas très raciste » et « pas raciste du tout », ces répondants partageant les mêmes attributs.

Dans tous les résultats de l'enquête, le profil sociodémographique des personnes déclarant être racistes ou faisant preuve d'attitudes ethnocentriques, islamophobes ou anti-immigrés est semblable. **Le niveau de diplôme et l'orientation politique sont les deux critères les plus liés à ce type d'attitudes** : 35 % des non-diplômés se déclarent racistes, contre 16 % des diplômés supérieur à bac plus 2, de même que 46 % des personnes proches d'un parti de droite gouvernementale, contre 15 % des personnes proches d'un parti de gauche gouvernementale et 90 % des proches du Front national. Le genre et l'âge jouent également : les hommes sont moins tolérants que les femmes (32 % s'estiment racistes, contre 28 % des femmes), de même que les personnes d'un certain âge moins que les jeunes générations (34 % des plus de 50 ans, contre 17 % des moins de 30 ans).

## L'attitude à l'égard des différents groupes composant la société

### Les Nord-Africains et les musulmans sont perçus comme les principales victimes de racisme et de discrimination

Force est de constater que pour les personnes interrogées tous les groupes de population ne sont pas exposés de la même façon aux préjugés et aux discriminations.

Que l'on parle de « racisme » ou de « discriminations », ce sont les « minorités nationales, ethniques ou religieuses » qui demeurent perçues comme les plus exposées (81 % pour les victimes de racisme, 76 % pour les victimes de discriminations). Ce sont en particulier **les Nord-Africains et les musulmans qui continuent d'être les plus cités** (47 % pensent qu'elles sont victimes de racisme et 39 % qu'elles sont victimes de discriminations), **devant les étrangers ou les immigrés en général** (26 % pour le racisme, 31 % pour les discriminations) et les personnes d'origine ou de nationalité d'Afrique noire (24 % pour le racisme et 23 % pour les discriminations).

En 2005, on observait la progression de la citation des « Français » comme victimes à la fois de racisme (12 %, soit 6 points de plus qu'en 2004) et de discrimination (9 %, plus 4 points par rapport à 2004). Cette année les citations sont retombées à leur niveau de 2004 (7 % victimes de racisme et 5 % de discriminations). Ce pic était directement lié aux « violences urbaines ».

Quels sont **les domaines dans lesquels les discriminations sont les plus criantes**? Que le terme utilisé dans la question soit « personne d'origine étrangère » ou « immigré », les difficultés se retrouvent dans les mêmes situations : **l'accès à l'emploi** (66 % estiment que les personnes d'origine étrangère ont plus de difficultés que les autres à accéder à l'emploi et 68 % pour les immigrés), **aux loisirs** (53 % pour les personnes d'origine étrangère, 55 % pour les immigrés) et **au logement** (46 % pour les personnes d'origine étrangère et 48 % pour les immigrés).

En revanche, **l'accès aux soins médicaux ou à l'éducation et à la formation sont analysés comme ne posant ni plus ni moins de difficultés à ces personnes qu'aux autres**. En revanche, ces individus auraient plus de facilités à accéder aux prestations sociales (51 % pour les personnes d'origine étrangère et 55 % pour les immigrés). Dans l'enquête se retrouve de façon transversale de la part de certaines personnes le grief que certaines minorités abuseraient du système et auraient accès à certaines prestations de façon trop souvent prioritaires.

Malgré ces difficultés reconnues dans l'accès à l'emploi, les personnes interrogées considèrent majoritairement qu'il y a suffisamment de personnes de couleur ou de personnes issues de l'immigration dans plusieurs secteurs testés : l'administration, la télévision, la police ou l'école. À leurs yeux, **seule la représentation politique pêche par son manque de diversité** : 46 % considèrent qu'il n'y a « pas assez de personnes de couleur parmi les élus politiques » et 43 % « pas assez de personnes issues de l'immigration ».

### **Les musulmans et les Maghrébins sont perçus comme faisant montre d'un repli communautaire**

Lorsque l'on interroge les personnes résidant en France sur le degré d'ouverture aux autres de différentes catégories de population, il est frappant de constater que cette année, seuls les musulmans<sup>1</sup> (57 % répondent un groupe à part) et les Maghrébins (49 %) sont cités le plus souvent comme formant un groupe à part dans la société.

En revanche, cette image est moins associée aux Asiatiques (37 %), aux juifs (32 %), aux Africains (29 %), aux noirs (23 %), aux homosexuels (26 %) ou aux Antillais (14 %). Seuls les catholiques sont perçus majoritairement comme ne formant pas spécialement un groupe (51 %). Notons que cette année, il a été choisi de tester à la fois les noirs, les Africains et les Antillais. Les résultats de cette question montrent que le repli communautaire est analysé comme davantage construit sur des critères de nationalité que sur des critères de couleur de peau puisque les Africains sont davantage vus comme formant un groupe à part que les noirs et les Antillais.

D'ailleurs, l'analyse d'un repli communautaire de certaines catégories va de pair avec **l'opinion partagée par 54 % des Français selon laquelle : « ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer »** et non « la société française qui ne donne pas les moyens aux personnes d'origine étrangère de s'intégrer » (37 %). Mais dans le détail ce point de vue divise la société en fonction du niveau de diplôme et de l'orientation politique : 63 % des non-diplômés, contre 37 % des diplômés supérieur à bac estiment que la responsabilité de la difficulté d'intégration incombent d'abord aux personnes d'origine étrangère, comme 68 % des proches de la droite, contre 40 % des proches de la gauche.

---

1. En 2005, « les gens du voyage » (Gitans, Tziganes, Roms) avaient été testés et étaient cités à 84 % comme formant un groupe à part dans la société, cette année, cet élément n'est pas testé.

Dans ce contexte de méfiance à l'égard de certains groupes, **une majorité relative de Français continue de penser que le nombre d'immigrés est « trop important » en France** (48 %, soit une baisse de 7 points par rapport à novembre 2005). Malgré ce niveau élevé, cette proportion retombe après avoir atteint en 2005 des niveaux records pour le baromètre. Le niveau de diplôme et l'orientation politique font à nouveau basculer les opinions sur ce point (58 % des non-diplômés estiment qu'il y a trop d'immigrés en France, contre 29 % des diplômés du supérieur à bac plus 2, 34 % des sympathisants de gauche, contre 67 % des sympathisants de droite).

La justification de cette opinion par ceux qui la professent semble liée avant tout à **une angoisse économique**. Malgré une baisse de la citation par rapport à 2005, ce type d'argument reste de loin la première explication : 55 % (moins 9 points) de ceux qui estiment qu'il y a trop d'immigrés en France considèrent que cela pose un problème dans le domaine de l'emploi et du chômage en France. On remarque également la progression de l'agacement lié à l'impression qu'ils sont prioritaires sur les Français c'est l'argument qui progresse le plus (11 %, soit une hausse de 7 points). En revanche, les arguments culturels sont moins cités.

Cette année, cette question sur la présence des immigrés en France était doublée par une question sur la présence des immigrés autour de soi. Bien que la proximité émousse les angoisses, une majorité relative (41 %) estime tout de même que le nombre d'immigrés, non plus en France mais autour d'eux est trop important.

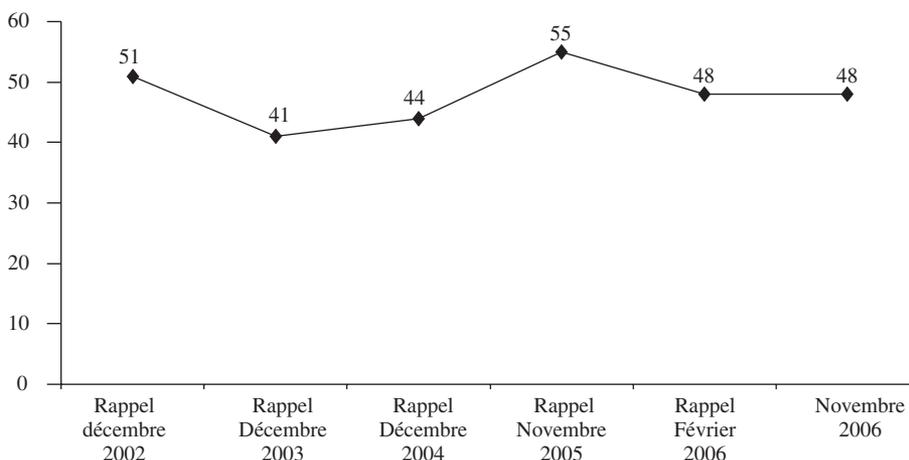
#### Graphique 4

**D'une manière générale, diriez-vous qu'en France aujourd'hui, le nombre d'immigrés n'est pas assez important, est trop important, est juste comme il faut ou qu'il vous est indifférent ?**

Évolution du total « trop important » en %

*Split de l'échantillon en deux sous-échantillons A et B de taille équivalente*

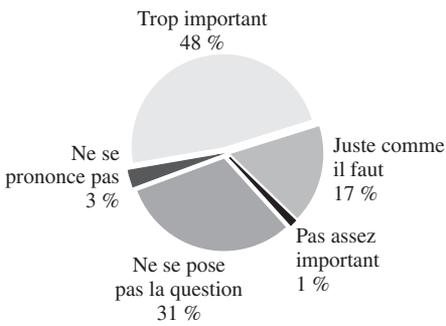
*Question posée à l'échantillon A*



Graphique 5

**D'une manière générale, diriez-vous qu'en France aujourd'hui, le nombre d'immigrés n'est pas assez important, est trop important, est juste comme il faut ou qu'il vous est indifférent ?**

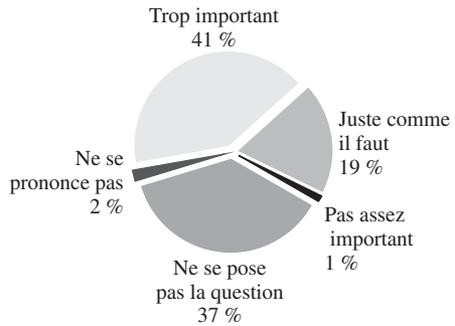
Évolution du total « trop important » en %  
Split de l'échantillon en deux sous-échantillons A et B de taille équivalente  
Question posée à l'échantillon A



Graphique 6

**D'une manière générale, diriez-vous qu'aujourd'hui, le nombre d'immigrés n'est pas assez important, est trop important, est juste comme il faut ou qu'il vous est indifférent ?**

Évolution du total « trop important » en %  
Split de l'échantillon en deux sous-échantillons A et B de taille équivalente  
Question posée à l'échantillon B



## Une contribution économique et culturelle positive reconnue pour ceux qui respectent les habitudes de vie française

En novembre 2005, l'analyse des questions d'attitudes visant à mesurer l'adhésion à des préjugés xénophobes faisait apparaître une progression des préjugés. Cette année voit le retour à la situation de 2004 avec une dynamique de progression des attitudes d'ouverture.

En particulier, sous l'effet de l'amélioration de la situation économique, **l'opinion reconnaît cette année la contribution positive des immigrés à l'économie et à la culture française**. Ainsi l'adhésion à l'affirmation « les travailleurs immigrés doivent être considérés comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française » progresse (79 %, soit une hausse de 9 points par rapport à 2005) de même pour « la présence d'immigrés en France est nécessaire pour assurer certaines professions » (64 %, plus 16 points).

Même progression quant à l'apport culturel de ces populations : « la présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel » (68 %, soit une hausse de 6 points), « il faut permettre aux musulmans d'exercer leur religion dans de bonnes conditions » (75 %), « les Français juifs sont des Français comme les autres » (85 %, stables), « les Français musulmans sont des Français comme les autres » (72 %, plus 3 points).

**Mais cette ouverture culturelle et la reconnaissance d'un enrichissement apporté ont pour condition l'adaptation aux règles et au mode de vie français** : les personnes interrogées partagent l'idée qu'il est « indispensable que les étrangers qui viennent vivre en France adoptent les habitudes de vie françaises » (85%), « il faut renvoyer chez eux les étrangers coupables de délit » (69%). **Autre condition : la nécessité aux yeux des personnes interrogées de participer à la vie économique, 71 % étant convaincus que « de nombreux immigrants viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale ».**

Mais ombre au tableau : demeure l'idée que l'on ne se sent plus chez soi comme avant (55 %, moins 3 points par rapport à 2001 date de la dernière interrogation). Cette proportion globale masque ici encore de vraies disparités liées au capital culturel et à l'orientation politique des personnes interrogées (opinion partagée par 71 % des non diplômés, contre 28 % des diplômés supérieur à bac plus 2).

## **Attitudes à l'égard des religions, de la laïcité, de l'Islam et des effets du conflit israëlo-palestinien**

Les nombreux événements d'actualité mettant en avant la religion musulmane ainsi que la relance du conflit au Proche-Orient ont incité à insérer cette année plusieurs questions ayant pour objectif d'évaluer l'attitude à l'égard des différentes religions et de mesurer en particulier une éventuelle islamophobie.

### **L'impact négatif du conflit au Proche-Orient**

Cette année, les événements au Proche-Orient et le conflit israëlo-palestinien ont à nouveau pour les personnes interrogées un impact sur les discriminations et le communautarisme. En particulier, deux réponses progressent nettement : le conflit a eu pour conséquences selon les personnes interrogées de renforcer le sentiment des juifs de France d'appartenir à une communauté particulière (41 %, plus 6 points par rapport à 2005) et le racisme contre les juifs en France (43 %, plus 5 points). En revanche, l'image des musulmans serait plus dissociée de ce contexte.

### **Une image contrastée des religions**

Sans lien avec l'actualité récente, **le terme de « religion » n'a globalement pas bonne presse** en France : seules 36 % des personnes interrogées considèrent que ce terme leur évoque quelque chose de positif, alors que la proportion grimpe à 66 % pour le terme de « laïcité ». L'opinion française affiche globalement un retrait à l'égard du religieux. Mais toutes les religions ne sont pas logées à la même enseigne : **c'est la religion musulmane qui véhicule l'image la moins positive** (21 % des personnes interrogées en ont une image positive, sachant que 40 % n'ont ni une image positive, ni une image négative, ce qui nuance un peu le propos), contre 29 % pour la religion juive et 44 % pour la religion catholique.

Cette méfiance à l'égard de la religion musulmane s'est nourrie des débats d'actualité : port des signes religieux et caricatures. En effet, **deux pratiques sont citées comme pouvant poser problème pour vivre en France : le port du voile (74 %, même si cette proportion a baissé depuis 2003, année du débat sur l'interdiction du port des signes distinctifs où elle atteignait 82 %) et l'interdiction de montrer l'image du prophète Mahomet (48 %)**. En revanche, le ramadan, les prières, le sacrifice du mouton ne semblent pas poser réellement de difficultés.

Bien que la plupart des personnes résidant en France considèrent, nous l'avons vu, que les musulmans doivent pouvoir pratiquer leur religion dans de bonnes conditions, **l'opinion est très divisée sur l'opportunité de construire des mosquées en France ou plus encore près de chez soi**. 40 % sont favorables à la construction de mosquées en France, 38 % sont opposés et quand le projet se rapproche de chez soi l'adhésion chute à 30 %, avec 46 % d'opposants. Même si les jeunes générations et les plus diplômés sont plus favorables à ces constructions que les autres (45 % des moins de 30 ans favorables à la construction de mosquées en France, contre 36 % des 50 ans et plus), le principal clivage sur ce thème est politique : 61 % des sympathisants de gauche sont favorables à l'installation de mosquées en France, contre 26 % des sympathisants de droite.

## La lutte contre le racisme

Dans le contexte général de desserrement des tensions xénophobes, la mobilisation individuelle retrouve un nouvel élan cette année après un étouffement en 2005. Pour autant, pour l'opinion **la lutte contre le racisme n'est pas un combat légitime par principe, elle l'est au cas par cas lorsqu'elle engendre des situations flagrantes de discriminations**.

### Pas de remise en cause du concept de race

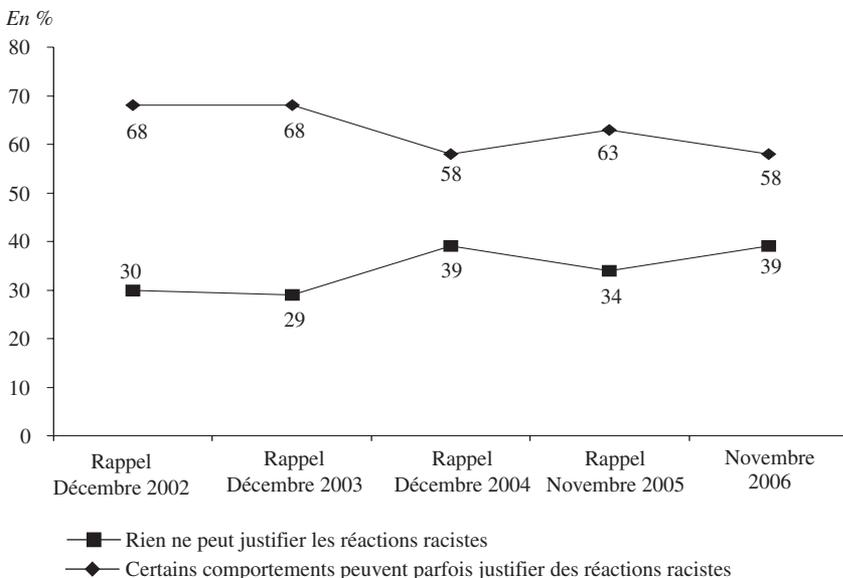
En premier lieu, force est de constater que **la majorité des personnes interrogées et même parmi les plus diplômées ne remettent pas en cause le concept de races humaines**. Seuls 18 % de la population pensent que « les races humaines n'existent pas », quand 67 % adhèrent à l'idée que « toutes les races se valent ». 12 % sont convaincus qu'il y a « des races supérieures à d'autres ».

### Pas de position de principe contre les comportements racistes

En outre, la majorité n'adopte pas de position de principe contre les comportements racistes : **58 % des personnes interrogées estiment que « certains comportements peuvent parfois justifier des réactions racistes »**, soit une chute de 5 points par rapport à 2005. Mais la proportion reste non négligeable. Dans le détail, les plus jeunes et les plus diplômés ne partagent pas le point de vue majoritaire et considèrent que « rien ne peut justifier des réactions racistes » (58 % des 18-24 ans et 61 % des diplômés supérieur à bac plus 2).

## Graphique 7

### Vous personnellement, de laquelle des opinions suivantes vous sentez-vous le plus proche ?



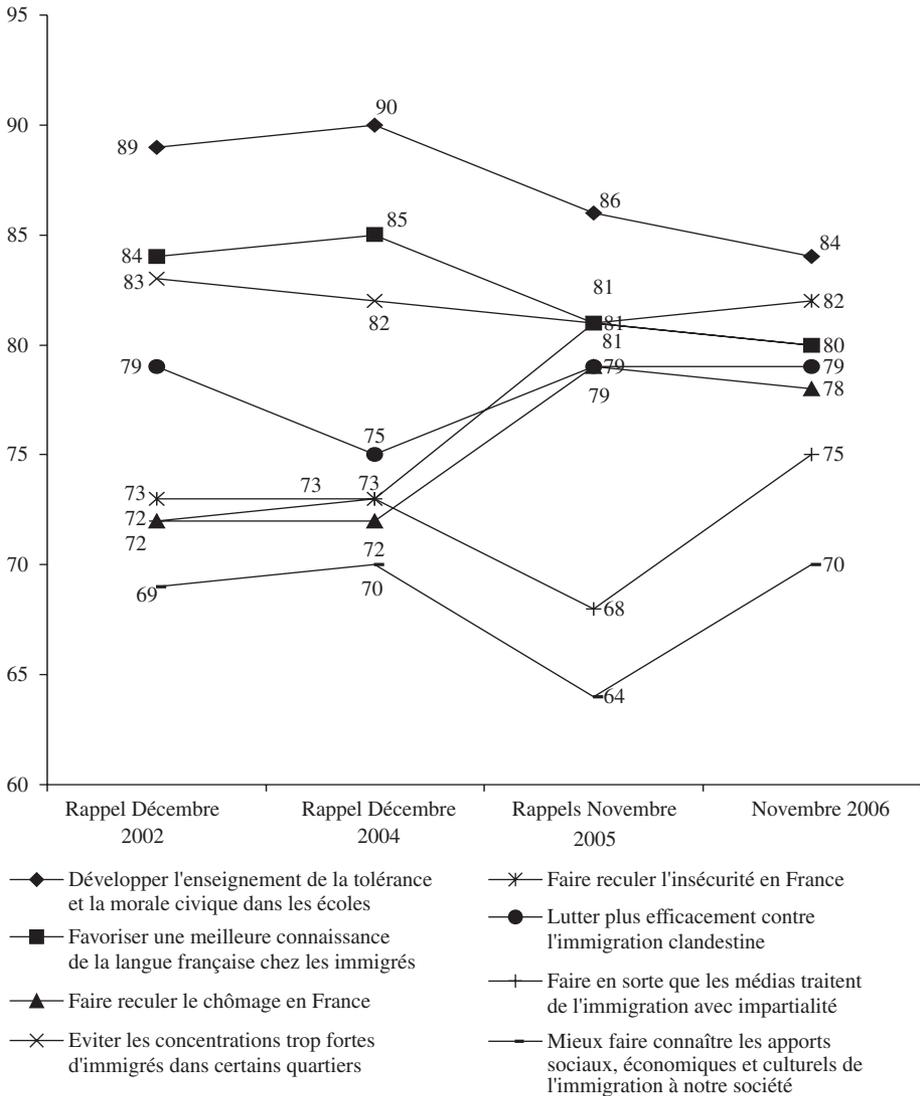
Même si elles ne revendiquent pas de position de principe, les personnes interrogées prennent position en faveur d'une condamnation des propos racistes «sale arabe» ou «sale juif». La condamnation préconisée n'étant pas forcément des plus sévères (76% estiment qu'il faut condamner l'auteur de propos comme «sale arabe», dont 33% sévèrement et 79% soutiennent une condamnation pour «sale juif» dont 38% sévèrement). L'insulte «sale arabe» suscite moins de levée de bouclier que celle de «sale juif».

**Au cas par cas, les discriminations sur critère de couleur de peau ou d'origine suscitent l'émotion**, que cela soit subi par un noir ou une personne d'origine maghrébine. Les discriminations les plus graves sont celles qui sont rencontrées dans les domaines de l'emploi (90% il est grave de «refuser l'embauche d'un noir qualifié pour le poste», 85% pour une personne d'origine maghrébine), du logement, de l'accès aux loisirs. Enfin arrive en queue de liste le fait «de refuser le mariage d'un de ces enfants avec un noir» (grave pour 64%), avec une personne d'origine maghrébine (grave pour 58%). Dans les deux types de discriminations, les domaines sont cités dans le même ordre mais **les discriminations à l'encontre des noirs sont perçues systématiquement comme plus graves que celles à l'encontre des personnes d'origine maghrébine.**

Graphique 8

**Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il très efficace, plutôt efficace, pas vraiment efficace ou pas du tout efficace pour lutter contre le racisme et les discriminations ?**

Évolution du total « efficace » en %  
Premiers items



## Une relance de la mobilisation individuelle contre le racisme

**60 %** (moins 6 points par rapport à 2005) **des personnes interrogées estiment qu'une « lutte contre le racisme est nécessaire en France »**. Cette proportion reste à un niveau élevé malgré la baisse. Cette lutte semble être moins considérée comme une action institutionnelle de première priorité qu'un combat à mener depuis la société civile.

Quels seraient les moyens les plus efficaces pour lutter contre le racisme ? **La plupart des moyens testés sont perçus comme moins efficaces que les années précédentes** comme le montre le graphique 8. Seuls deux moyens progressent : « faire en sorte que les médias traitent de l'immigration avec impartialité » et « mieux connaître les apports économiques, sociaux et culturels de l'immigration ». Deux autres restent stables : « lutter contre l'insécurité » et « lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine ».

**Alors que l'efficacité perçue de ces solutions institutionnelles est en baisse, les personnes interrogées se montrent prêtes à se mobiliser pour participer personnellement à une lutte contre le racisme** : 53% (plus 3 points par rapport à 2005) « seraient prêts à signer une pétition pour lutter contre le racisme », 46% (plus 7 points) seraient « prêts à boycotter des commerçants ou entreprises condamnés pour actes racistes », 37% (plus 5 points) seraient « prêts à signaler un comportement raciste à la police », 35% (plus 3 points) « participeraient à une manifestation », 30% (plus 6 points) « porteraient un badge affirmant son antiracisme » et 29% (plus 8 points) « aideraient financièrement une association de lutte contre le racisme » et 26% (plus 1 point) « adhèreraient à une association antiraciste ».

La progression se perçoit sur tous les éléments cités.

## Les raisons des violences de 2005

Cette vague est donc marquée globalement par un retour à la situation de l'année précédant la crise des banlieues. Après une année de recul sur ces événements, une question a été insérée dans le baromètre 2006 pour évaluer l'analyse que fait l'opinion de ces événements.

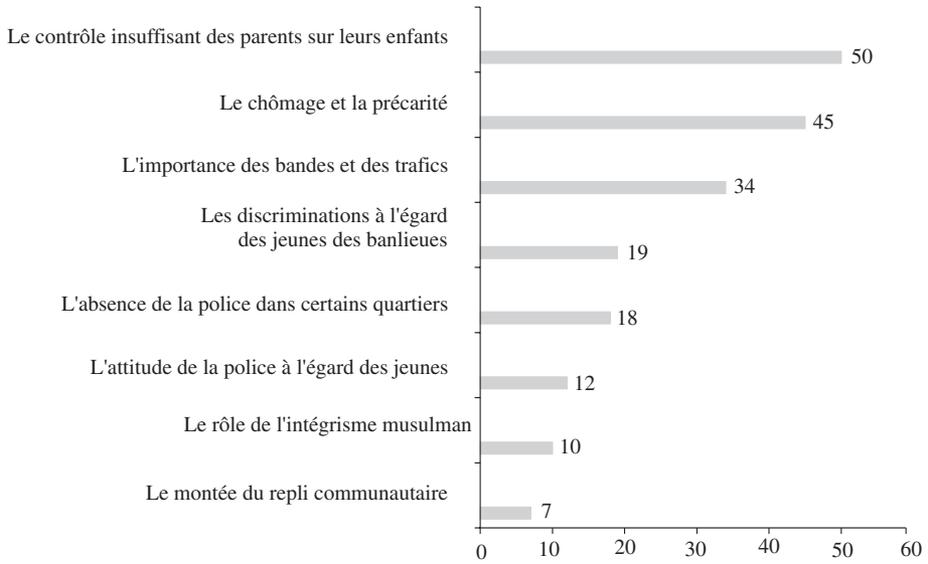
Pour les personnes interrogées, **les explications de la crise sont à la fois à rechercher au sein des populations de banlieues** (« le contrôle insuffisant des parents sur leurs enfants » 50%, « l'importance des bandes et des trafics » 34%), **mais aussi dans une large mesure dans des facteurs externes** (« le chômage et la précarité » 45%, « les discriminations à l'égard des jeunes des banlieues » 19%, « l'absence de la police dans certains quartiers » 18%, « l'attitude de la police à l'égard des jeunes » 12%). **En revanche, les arguments faisant appel au « rôle de l'intégrisme musulman » (10%) ou au « repli communautaire » (7%) ne sont que peu mobilisés.**

**Les explications sont davantage sociales que culturellement liées à une communauté en particulier** aux yeux des personnes interrogées.

Graphique 9

**À votre avis, qu'est-ce qui explique l'explosion de violence dans les banlieues qui a eu lieu en novembre 2005 ?**

*Total des deux réponses possibles en %*



# L'analyse du Service d'information du Gouvernement (SIG)

## Principaux enseignements

- Au regard du durcissement des attitudes observé l'an passé, dans le contexte des violences en banlieues, la vague 2006 du baromètre est marquée par **une relative décrispation dans le rapport à l'Autre**. Pour autant, si les opinions proprement racistes ou xénophobes restent largement minoritaires, **près de la moitié des Français** (qui représentent 97% des personnes interrogées\*) **trouve toujours excessif le nombre d'immigrés**.
- Dans un contexte de **forte préoccupation pour les enjeux sociaux et sécuritaires**, une part importante de sondés perçoit **les immigrés** comme étant en partie **responsables** de l'insécurité, comme abusant des prestations sociales et ne faisant pas l'effort de s'intégrer. Plus que les « juifs » ou les « noirs », les « musulmans » et les « Maghrébins » sont majoritairement appréhendés comme des « groupes à part », dont certaines des pratiques (le port du voile en particulier) poseraient problème pour vivre en société.
- **Conscients de l'existence de discriminations raciales** (face à l'emploi notamment), **les sondés n'en appellent toutefois pas à une meilleure représentation des minorités**. Pour combattre le racisme, ils préconisent d'ailleurs de résoudre certains des « effets pervers » supposés de l'immigration, plus que de sanctionner juridiquement les comportements racistes. **Si le potentiel de participation à la lutte antiraciste s'accroît par rapport à 2005, il ne rejoint toutefois pas les niveaux antérieurs**.

\* Le reste de l'échantillon étant composé de personnes d'origine étrangère n'ayant pas la nationalité française.

## Sans se dire pour autant raciste, près de la moitié des interviewés estime que la France compte trop d'immigrés

### Largement minoritaire, la proportion de Français qui assume des opinions ouvertement racistes recule par rapport à 2005...

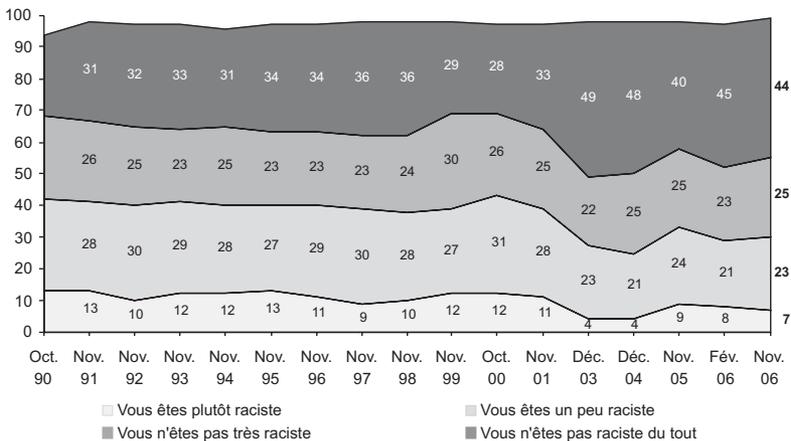
#### Précaution méthodologique

Pour mesurer le poids des idées racistes dans la société française, on peut tout d'abord **demander aux interviewés s'ils se définissent ou non comme « racistes »**. Certes, cet outil comporte **un certain nombre d'inconvénients**. D'une part, il s'agit d'**un terme fortement** connoté qui peut amener les sondés à « euphémiser » leur réponse. D'autre part, **tous ne définissent pas le racisme de la même manière**

et avec la même intensité, ce qui tend à regrouper sous une même position des opinions très disparates. Pour autant, cet indicateur est utile car **ces éventuels biais sont constants dans le temps**. Son intérêt ne réside donc pas tant dans les résultats bruts que dans leurs évolutions. En outre, il permet de **mesurer le nombre de personnes qui non seulement adoptent des points de vue racistes mais en plus les assument publiquement**, en dépit des « tabous » qui peuvent amener les sondés à se censurer. Enfin, il ne s'agit que d'une première approximation, l'enjeu étant justement de **croiser cette auto-évaluation avec d'autres variables, afin de saisir les caractéristiques des opinions racistes et d'appréhender la diversité des attitudes xénophobes**, y compris chez des personnes qui ne se définissent pas *a priori* comme racistes.

Graphique 1

« En ce qui vous concerne personnellement, diriez-vous de vous-même que vous êtes ? »



Sur cette échelle du racisme, la répartition des sondés est globalement similaire à celle établie en février 2006, ce qui confirme la légère atténuation de la propension au racisme après la recrudescence observée lors de la vague de novembre 2005, dans le contexte des émeutes en « banlieues » (cf. graphique n° 1) : 7% se disent « plutôt racistes » (-1 par rapport à février, -2 par rapport à novembre 2005), 23% « un peu racistes » (+2 et -1), 25% « pas très racistes » (+2 et =) et 44% « pas racistes du tout » (-1 et +4). Si ces niveaux ne rejoignent pas ceux de 2003 et 2004 (qui avaient signé un net déclin des opinions racistes), ils s'inscrivent néanmoins dans une tendance de diminution du racisme assumé, au regard des vagues comprises entre 1990 et 2001.

Au-delà de cet autositionnement sur l'échelle des sentiments racistes, **seule une très faible minorité d'interviewés endosse un point de vue raciste au sens propre du terme**, en admettant qu'«il y a des races supérieures à d'autres» (12%). Pour autant, ils sont à peine plus nombreux à concevoir que «les races humaines, ça n'existe pas» (18%), **la majorité des sondés privilégiant l'idée que «toutes les races humaines se valent» (67%)**. Malgré le changement dans l'un des items de cette question («il y a des races supérieures à d'autres» qui tend à durcir la formulation précédente : «il y a des races plus douées que d'autres»), ces résultats sont globalement inchangés depuis 2002.

### **... Mais les Français font preuve d'une certaine indulgence à l'égard des comportements racistes**

Bien que rejetant les attitudes les plus ouvertement «racistes», **une majorité de Français (58%) admet que «certains comportements peuvent parfois justifier» des réactions racistes** (-5 depuis novembre 2005), contre 39% pour qui «rien ne peut [les] justifier» (+5). Après le regain de crispation enregistré en 2005, ces proportions retrouvent le niveau mesuré en 2004 (58/39). À noter que **35% des interviewés qui ne se disent «pas racistes du tout» admettent comprendre de telles réactions**. Au final, seuls 28% de Français se définissent à la fois comme «pas racistes du tout» et refusent de trouver une excuse aux comportements racistes.

Cette ambivalence des sondés face à l'expression du racisme s'observe également à travers **leur perception de la gravité des injures racistes**. Si **une très large majorité d'interviewés partage en effet le sentiment que la justice doit condamner les propos** comme «sale juif» (79% contre 17%) ou «sale arabe» (76/17), **une majorité d'entre eux demande que la sanction ne soit pas sévère** : 41% au sujet de «sale juif» (contre 38% qui en appellent à une condamnation exemplaire) et 43% au sujet de «sale arabe» (contre 33%). On peut relever ici que **les Français sont un peu plus indignés lorsque les injures concernent les «juifs» que lorsqu'elles visent les «Arabes»**.

Bien sûr, ce degré d'indulgence à l'égard des propos racistes varie selon que les interviewés se définissent eux-mêmes comme racistes ou selon qu'à leurs yeux, certaines réactions racistes sont justifiées. Pour autant, ces différentes échelles d'attitude ne se recourent pas entièrement, ce qui laisse entrevoir un large éventail de positions face au racisme et à ses manifestations.

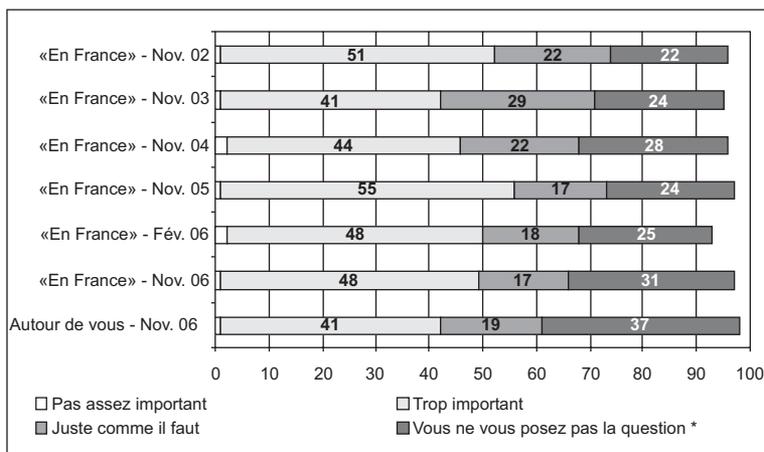
### **Malgré une légère décrispation dans le rapport à l'immigration, on assiste toujours bien plus à un rejet des immigrés qu'à du racisme proprement dit**

Afin de déterminer la manière dont les sondés appréhendent la place des immigrés dans la société française, **l'échantillon d'interviewés a été divisé en deux groupes de taille égale**. Le premier a été invité à se prononcer sur leurs sentiments à l'égard de l'immigration «**en France**», tandis que le second s'est exprimé sur leur perception de l'immigration «**autour d'eux**».

**Près de la moitié des interviewés estime qu'aujourd'hui le nombre d'immigrés est trop important en France (48 %) (graphique n° 2).** Si cette proportion est inférieure à celle mesurée en novembre 2005 (55 %), elle reste toutefois au-dessus des niveaux de 2004 (44 %) et de 2003 (41 %). L'autre moitié de la population se partage entre un sentiment, minoritaire, que ce nombre d'immigrés est «juste comme il faut» (17 %) et un point de vue, majoritaire, d'indifférence par rapport à cette question (31 %). Ce constat d'indifférence est davantage cité que lors des vagues précédentes (+6 par rapport à février 2006, +12 par rapport à novembre 2005), ce qui résulte sans doute en partie du changement d'intitulé (« vous ne vous posez pas la question» à la place de «vous est indifférent»).

Graphique 2

**« D'une manière générale, diriez-vous que, [autour de vous / en France], le nombre d'immigrés est... ? »**



Cette appréhension de la présence des immigrés est sans doute **la question la plus fortement corrélée avec l'auto-positionnement sur l'échelle du racisme**. Ainsi, **100 % des personnes qui se définissent comme étant «plutôt racistes» partagent cette impression d'un nombre d'immigrés trop important** dans le pays. Toutefois, ce constat est également partagé par près d'**1/4 des sondés qui ne se disent «pas racistes du tout»**, ce qui laisse entendre, non pas forcément que ces personnes sous-estiment (ou dissimulent) leur propre niveau de racisme, mais qu'**à leurs yeux, ces deux questions sont différentes** : pour eux, on peut donc trouver que les immigrés sont trop nombreux en France sans pour autant se sentir raciste.

S'agissant de «l'immigration de proximité», **une moindre proportion d'interviewés estime que le nombre d'immigrés est trop important «autour d'eux» (41 % contre 48% quand le cadre de référence est la France)**. 37% disent qu'ils ne se posent pas la question et seuls 19% retiennent l'item «juste comme il faut».

Au-delà de ce constat, une majorité d'interviewés partage plus généralement **un sentiment de porosité des frontières ou de trop grande générosité du pays**, y compris vis-à-vis des réfugiés politiques. Ainsi, **55 % des sondés approuvent l'idée selon laquelle «la France donne trop souvent l'asile politique à des étrangers persécutés dans leur pays»** (contre 39%).

- Au final, si près de la moitié des sondés juge qu'il y a trop d'immigrés en France, seule une minorité d'entre eux fait de ce constat l'une de ses préoccupations politiques prioritaires. Ainsi, **seuls 10 % placent «l'immigration» et 8 % «une perte d'identité de la France» parmi leurs trois principales craintes pour la société française**, loin derrière le chômage (57 %), la pauvreté (40 %), l'insécurité (39 %), etc. (*cf. infra*). 17 % des interviewés ont donc retenu au moins de l'un de ces deux thèmes.

## **Le rapport aux immigrés, et aux minorités en général, agrège des enjeux économiques, sécuritaires, mais aussi, voire surtout, identitaires**

Au-delà de ces indicateurs globaux du rapport à l'Autre, de nombreuses questions du baromètre permettent d'appréhender plus précisément les sentiments que les interviewés entretiennent à l'égard des étrangers et des immigrés. Il s'agit à la fois d'identifier la prégnance de certains préjugés et de saisir ce qui sous-tend les réflexes de xénophobie ou de repli sur soi.

### **Si l'apport des travailleurs immigrés est de plus en plus reconnu, les «étrangers» restent majoritairement accusés de prendre des emplois et de vouloir profiter des prestations sociales**

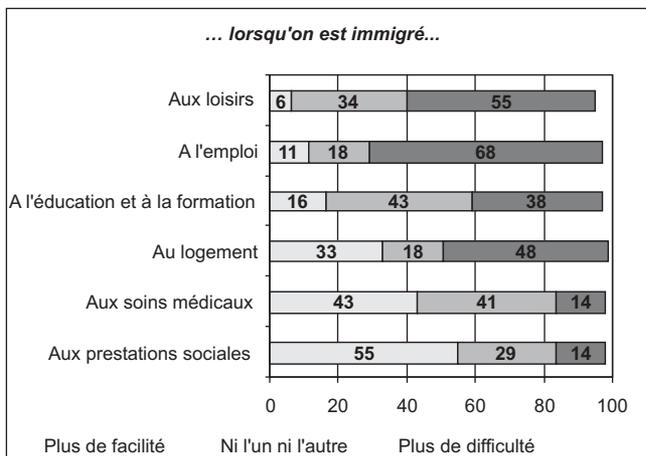
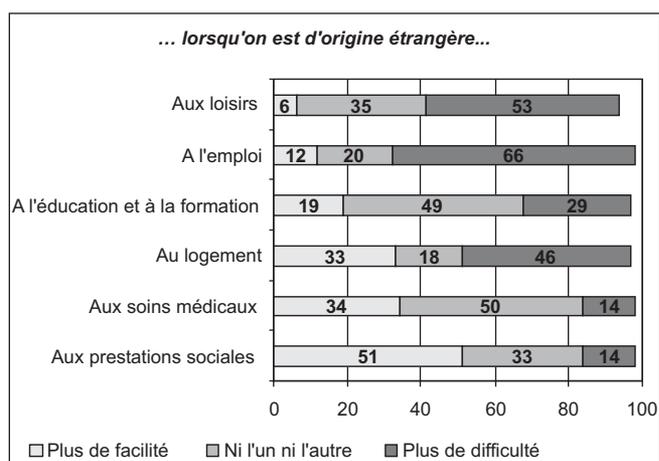
Une majorité croissante d'interviewés admet la légitimité d'une immigration de travail. En effet, **64 % reconnaissent que «la présence d'immigrés en France est nécessaire pour assurer certaines professions»** (+16 par rapport à novembre 2005, contre 32 %, -17), soit le **meilleur score sur cet argument testé depuis 2003**. De même, **79 % des sondés approuvent l'idée que «Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française»** (+10, contre 18 %, -9). Si cet apaisement des jugements constitue avant tout un «retour à la normale» après la nette dégradation observée l'an dernier, il pourrait également résulter des débats qui ont accompagné le vote de la loi sur «l'immigration choisie», cette hypothèse restant toutefois difficile à vérifier.

La vague 2006 du baromètre racisme s'inscrit cependant dans un contexte où les préoccupations pour les problèmes sociaux et économiques restent largement prédominantes. **57 % des sondés retiennent en effet «le chômage» parmi leurs trois principales craintes** pour la société française (-4 par rapport à 2005 mais +12 par rapport à la moyenne calculée entre 1999 et 2004). En outre, **l'inquiétude**

en matière de pauvreté s'est accrue en un an et retrouve son niveau de 2004 (40 %, +5 depuis 2005 et +8 par rapport à la moyenne des citations entre 1999 et 2004). Enfin, les craintes suscitées par la crise économique augmentent légèrement et atteignent leur plus haut niveau depuis 1999 (29 %, +1 et +12 par rapport à la moyenne des citations entre 1999 et 2004). Au final, 85 % des personnes interrogées ont retenu au moins l'un de ces 3 items.

Graphique 3

« Diriez-vous qu'en France, lorsqu'on est [d'immigré / d'origine étrangère], on a plus de facilité, plus de difficulté ou ni l'un, ni l'autre pour accéder... ? »



**Ce climat d'inquiétude face à la situation sociale du pays semble, en partie, justifier l'exaspération de certains face à l'immigration.** Ainsi, les personnes jugeant le nombre d'immigrés en France trop important mettent surtout en avant **des arguments d'ordre économique : 55 % citent spontanément le chômage parmi les domaines dans lesquels «le trop grand nombre d'immigrés pose problème».** Dans ce même registre économique, les immigrés sont accusés de «profiter» des prestations sociales (16%), d'être mieux «lotis» que les Français «de souche» (11%) et de générer certains dysfonctionnements tels que les difficultés de logement (12%). Ainsi, globalement ouverts aux immigrés lorsque ces derniers sont «intégrés» et disposent d'une activité professionnelle, les Français se montrent soupçonneux à l'égard des motivations réelles des étrangers qui viennent s'installer dans le pays. **Une nette majorité de sondés estime en effet que «de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale» (71 %, -1 par rapport à 2001, contre 25 %, +1), dont 39 % qui se disent «tout à fait d'accord».**

La très forte adhésion à ce préjugé laisse supposer que de nombreux interviewés appréhendent les immigrés avant tout comme des «assistés» ou bien comme des «privilegiés» en matière d'accès aux aides sociales. En effet, **plus de la moitié des sondés ont le sentiment qu'on a plus de facilité pour accéder aux prestations sociales lorsqu'on est «immigré» (55 %, = à 2002, contre 14 %, +3 pour qui ces personnes connaissent plus de difficultés que les autres) ou «d'origine étrangère» (51 %, -1 contre 14 %, +2).** Perceptible également sur la question de l'accès aux soins médicaux (*cf. graphique n° 3*), cette crispation autour du lien entre immigration et protection sociale s'observe d'autant mieux que, **sur les thématiques des loisirs, de l'emploi ou du logement, les Français ont bien davantage conscience des discriminations qui affectent spécifiquement les personnes d'origine étrangère.**

À noter que **cette prise de conscience des obstacles propres aux immigrés s'est nettement renforcée depuis 2002.** Ainsi, la proportion d'interviewés pour qui ces derniers font face à davantage de difficultés que les autres s'est accrue de 5 points en matière d'éducation (38 % contre 33 % en 2002), de 8 points en matière d'emploi (68/60) ou de loisirs (55/47) et même de 9 points en matière de logement (48/39).

### **La préoccupation pour l'insécurité et la crispation face aux immigrés apparaissent relativement corrélées, même si ce lien n'est pas soulevé par une majorité de sondés**

Alors même que l'enquête de l'année dernière faisait suite aux émeutes en «banlieues», **l'inquiétude face à l'insécurité a légèrement augmenté par rapport à 2005 : 39 % des sondés citent ce thème parmi leurs trois principales craintes pour la société française (+1 en un an et +8 depuis 2004).** Toutefois, **la question de l'insécurité apparaît secondaire pour justifier le sentiment qu'il y a trop d'immigrés en France : seuls 24 % des sondés crispés face à l'immigration ont cité spontanément les problèmes de délinquance, de violence ou de «banlieues».**

En outre, pour la première fois depuis 1999, **une majorité d'interviewés réfute l'idée selon laquelle «l'immigration est la principale cause de l'insécurité»** (51 % de désaccord, +4 par rapport à 2001, contre 46 %, -4). À noter cependant que **les interviewés qui ont retenu l'insécurité parmi leurs trois principales craintes pour la société française endossent plus que les autres cette idée** (55 % sont d'accord, contre 43 %). Par conséquent, si la majorité des interviewés n'établit pas un lien direct entre immigration et insécurité, cette relation n'en constitue pas moins l'un des principaux vecteurs de la crispation à l'égard des immigrés ou des minorités. En effet, **les préoccupations en matière d'insécurité et d'immigration apparaissent partiellement corrélées** : 43 % des sondés qui ont retenu «l'immigration» parmi leurs principales craintes pour la société française ont également cité l'insécurité (contre 36 % chez les personnes préoccupées par le chômage, 29 % par la crise économique, 26 % par la pauvreté et seulement 19 % chez celles qui ont choisi l'item «le racisme»).

Par ailleurs, **si la majorité des Français ne réduit pas les problèmes d'insécurité à une question d'immigration, ils n'évacuent cependant pas le lien entre ces deux enjeux**. D'une part, il est probable que, pour une forte proportion d'interviewés, l'immigration ne constitue pas la **principale** cause de l'insécurité mais en forme **l'une** des causes. D'autre part, **invités à juger de l'efficacité de différents moyens pour lutter contre le racisme et les discriminations, les sondés placent en tête des moyens «très efficaces» le recul de l'insécurité en France (53 %)**. Enfin, dans un contexte où la justice est fréquemment jugée trop indulgente à l'égard des délinquants, **une large majorité de personnes interrogées soutient l'idée de «renvoyer chez eux les étrangers coupables de délit» (72 %, dont 47 % «tout à fait d'accord» avec ce principe de la «double peine»)**.

### **Les attitudes xénophobes renvoient avant tout à des réflexes identitaires et s'adressent principalement aux musulmans et aux Maghrébins**

Au-delà des opinions proprement racistes, **de nombreux interviewés entretiennent une crispation d'ordre culturel à l'égard de l'immigration** et véhiculent l'idée que certaines minorités affichent trop ouvertement leurs particularismes et nuisent à la cohésion de la société française. Certes, cette explication «identitaire» n'est **spontanément** soulevée que par 16 % des personnes pour qui le nombre d'immigrés en France est trop important. De même, **une très large majorité de sondés approuve la proposition selon laquelle «la présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel» (68 %, +6 par rapport à 2005 mais -6 par rapport à 2004)**.

Pour autant, **plus de la moitié des personnes interrogées admettent également qu'«aujourd'hui, en France, on ne se sent plus chez soi comme avant» (55 %, -3 par rapport à la dernière mesure en 2001, contre 42 %, +2)**, ce qu'approuvent tout particulièrement les sondés «plutôt racistes» (96/4) et que rejettent davantage les sondés «pas racistes du tout» (30/65).

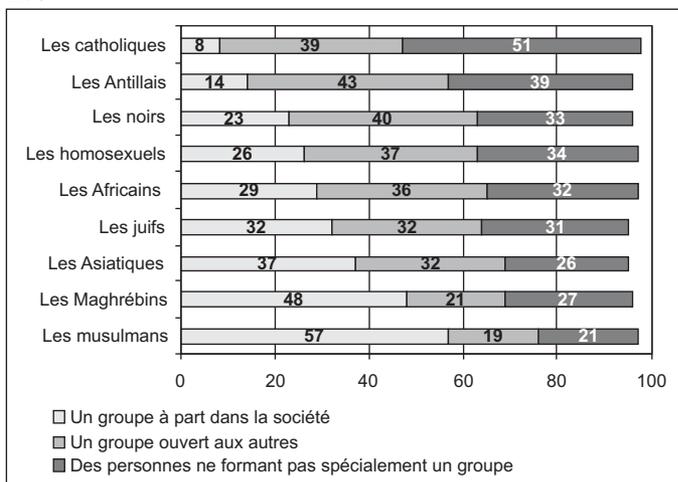
Ce sentiment de ne plus se sentir chez soi comme avant peut renvoyer en partie à l'idée que certaines minorités afficheraient trop ouvertement leurs particularismes et ne respecteraient pas les coutumes supposées propres à la France. D'ailleurs, pour une très large majorité d'interviewés, **l'adoption des «habitudes de vie françaises» constitue un préalable «indispensable» à l'acceptation des étrangers qui s'installent dans le pays : 85 % se disent d'accord avec cette opinion (contre 13 %), dont 54 % «tout à fait d'accord».** Dès lors, compte tenu de leurs divergences religieuses et culturelles, **certaines catégories de population tendent à être considérées par une large proportion de sondés comme un groupe homogène et vivant «à part» dans le pays.** Ainsi, qu'il s'agisse des «musulmans», des «Maghrébins», des «Asiatiques», des «juifs», des «Africains» ou des «noirs», moins d'un tiers des sondés les désigne comme «des personnes ne formant pas spécialement un groupe», ce que pourtant plus de la moitié des interviewés reconnaissent aux «catholiques» (cf. graphique n° 4).

Ces résultats s'inscrivent dans les tendances observées les années précédentes, même si la proportion de sondés jugeant que ces populations forment «un groupe à part» recule par rapport à 2005, sauf en ce qui concerne les «Asiatiques» (cf. graphique n° 5). Ainsi **les «musulmans» (57%) et les «Maghrébins» (49%) sont-ils toujours les plus identifiés comme des catégories «à part»**, les sentiments racistes semblant donc s'orienter principalement à l'encontre de ces deux catégories : en effet, **les personnes qui se disent «plutôt» ou «un peu» racistes se distinguent le plus fortement de la moyenne des Français lorsqu'ils s'expriment au sujet des «musulmans» ou des «Maghrébins».**

Graphique 4

« Pour chacune des catégories suivantes, dites-moi si elle constitue pour vous actuellement en France... ? »

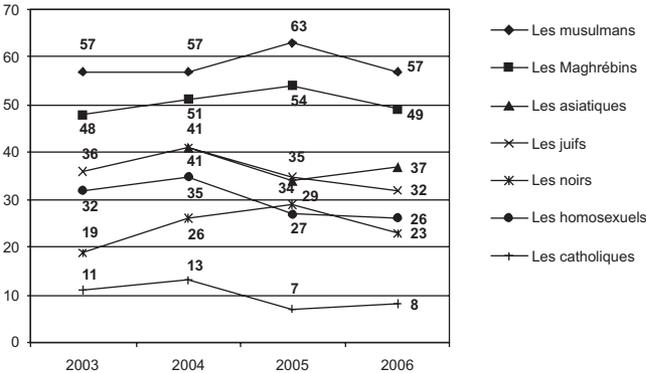
En %



## Graphique 5

« Pour chacune des catégories suivantes, dites-moi si elle constitue pour vous actuellement en France ? »

% d'interviewés répondant « Un groupe à part »



Sans nécessairement relever de la xénophobie, la réduction des musulmans ou des « Maghrébins » à leurs origines ethniques ou religieuses sous-entend que, pour une forte proportion de sondés, ces personnes demeurent des « étrangers », indépendamment de leur nationalité ou de l'ancienneté de leur présence sur le territoire. Ainsi, seuls 36% des Français se disent « tout à fait d'accord » avec l'idée selon laquelle « les Français musulmans sont des Français comme les autres » (+2 en un an mais -12 par rapport à 2004 ; 33% sont « plutôt d'accord », +1 et +3 ; contre 28% « pas d'accord », -3 et +8). Dans une moindre mesure, les juifs sont également fortement identifiés par cette appartenance ethno-religieuse : en effet, moins de la moitié des sondés admet désormais « tout à fait » que « les Français juifs sont des Français comme les autres » (49%, -3 en un an et -16 depuis 2004 ; 36% sont « plutôt d'accord », +3 et +12 ; contre 12% « pas d'accord », -1 et +4). Au final, seulement 31% des interviewés reconnaissent que les musulmans et les juifs de nationalité française sont des Français « tout à fait » comme les autres.

### Une méfiance principalement dirigée contre les éléments les plus « visibles » de l'Islam

Pour approfondir ce problème de perception et d'acceptation des minorités et de leurs pratiques culturelles, le questionnaire comprenait cette année différentes questions portant spécifiquement sur l'islam et sa place dans la société française. Or, si les musulmans sont considérés par une majorité de sondés comme « un groupe à part », c'est sans doute du fait d'une confusion entre appartenance religieuse et origines maghrébines mais c'est également parce que leur religion suscite *en soi* une très forte réaction de rejet dans la population. Alors que

le terme «religion catholique» évoque quelque chose de positif pour 44% des interviewés (+2 depuis 2004, contre 13% négatif, -3 et 40% ni l'un ni l'autre, =), **l'item «religion musulmane» ne génère d'impressions positives que chez 21% des sondés** (-1, **contre 35% négatif** et 40% ni l'un ni l'autre). À noter que le terme de «religion juive» suscite avant tout de l'indifférence (47%, -1, contre 29% des sentiments positifs, +1 et 18% des sentiments négatifs, -3).

Cette relative méfiance à l'égard de l'islam s'appuie, pour une petite partie des interviewés, sur des sentiments proprement xénophobes de rejet systématique, mais pour une plus large proportion d'entre eux, elle résulte d'une inquiétude face à **l'apparente contradiction entre les principes laïcs et certaines des dimensions les plus «visibles» des pratiques musulmanes.**

Certes, **75% des interviewés se disent d'accord avec l'idée de «permettre aux musulmans de France d'exercer leur religion dans de bonnes conditions»** (dont 29% «tout à fait d'accord», contre 19%), ce qu'approuve l'ensemble des catégories de sondés, à l'exception des personnes qui se définissent comme «plutôt racistes» (35/52). Cependant, on observe que, comme en 2003, **les interviewés se montrent globalement plus favorables à la construction de mosquée en France que près de chez eux.** Cette approbation est d'ailleurs toute relative, même si on enregistre une légère décrispation cette année (respectivement 40% d'avis favorables à la construction de mosquées en France, +4 par rapport à 2003 et 30% près de chez eux, +4).

Ensuite, parmi différentes pratiques religieuses musulmanes, **le port du «voile»,** élément immédiatement visible dans l'espace public, **suscite le plus fort niveau de rejet ou d'incompréhension,** quoique celui-ci se soit atténué depuis 2003. En effet, **74% des sondés estiment que le respect de cette pratique peut poser problème pour vivre en société** (-8, contre 24%, +7). Or la réticence est beaucoup moins marquée, s'agissant de l'interdiction de montrer l'image du prophète Mahomet (48/45), le sacrifice du mouton lors de l'Aïd El Kebir (33/62), les prières (26/71), le jeûne du Ramadan (20/77) ou l'interdiction de consommer de la viande de porc ou de l'alcool (20/78). Au final, si on ne compte que **9% des interviewés à rejeter l'ensemble de ces pratiques,** on ne recense à l'inverse que 14% qui n'en jugent aucune problématique.

Cette crispation spécifique sur les questions du voile et, dans une moindre mesure, d'interdiction de montrer l'image du prophète Mahomet ne constitue **pas seulement une opposition de nature religieuse** qui émanerait d'interviewés revendiquant leur identité catholique. Elle résulte également d'une **méfiance liée au fort attachement aux valeurs laïques.** Le terme de «laïcité» évoque en effet quelque chose de positif pour les 2/3 des interviewés (66%, -8 depuis 2003, contre 9% négatif, +4 et 21% ni l'un ni l'autre, +4). **En comparaison, le terme de «religion» n'est jugé positif que par 36% des sondés** (-11 depuis 3 ans, contre 31% négatif, +9 et 30% ni l'un ni l'autre, +1). Aussi **le caractère problématique du port du voile est-il davantage soulevé par les personnes pour qui la laïcité suscite des évocations positives et la religion des évocations négatives (85%)** que par les sondés de confession catholique (77%). Il en va de même pour l'interdiction de montrer l'image du prophète (60% et 48%).

## **La lutte contre le racisme apparaît légitime mais les interviewés peinent à se l'approprier**

Bien que restant majoritaire, **la proportion de sondés estimant qu'«une lutte vigoureuse contre le racisme est nécessaire en France» tend à reculer cette année (60 %, -6 en un an et -7 depuis 2004 contre 35 %, +6 et +5)**, ce qui s'observe notamment dans la proportion d'interviewés «tout à fait» d'accord avec cette idée (23 %, -4 et -9, soit le plus bas score depuis 2002). Parallèlement, tout en demeurant indignés face aux discriminations à connotation raciale, une large part des interviewés tend à imputer aux immigrés eux-mêmes une certaine responsabilité dans les comportements xénophobes ou discriminatoires à leur encontre. Dans ce contexte, la majeure partie des sondés n'appelle pas à une meilleure représentation des minorités dans différents secteurs professionnels

## **Les Français reconnaissent que le racisme est une chose répandue, dirigée contre les minorités ethniques et notamment contre les personnes originaires du Maghreb**

Comme dans toutes les vagues précédentes du baromètre, **près de 9/10<sup>e</sup> des interviewés reconnaissent que le racisme est une chose répandue en France (88 %, = à 2005, contre 11 %, +1)**. Pour autant, cette observation semble formulée avec **moins d'intensité qu'en novembre 2005** : pour 61 % d'entre eux, il s'agit en effet d'une chose «plutôt répandue» (+7) et, pour 27 %, une chose «très répandue» (-7). Si ce constat est majoritairement partagé dans l'ensemble des catégories, il est intéressant de noter qu'il est **d'avantage formulé par les personnes qui se disent elles-mêmes «plutôt racistes» que par celles qui se définissent comme «pas racistes du tout»**.

Aux yeux des sondés, **les principales victimes du racisme en France sont toujours les minorités nationales, ethniques ou religieuses (81 % de citations spontanées, +1 par rapport à 2005)**, en particulier les personnes originaires du Maghreb ou de confession musulmane (47 %, +5), suivis des «étrangers» ou des «immigrés» en général (26 %, +1) et des «noirs» ou des Africains (24 %, +8 en un an mais = à 2004). **20 % des interviewés (+6 en un an, mais -4 par rapport à 2004) estiment cependant que le racisme est principalement dirigé contre des groupes qui ne se définissent pas par un critère ethnique ou religieux** : les jeunes (7 %, +4), les pauvres ou les marginaux (5 %, +3), etc. À noter enfin le recul de la proportion d'interviewés faisant figurer «les Français» parmi les principales victimes du racisme (7 %, -5 en un an ; mais 27 % chez les personnes qui se disent «plutôt racistes»).

## **Face aux discriminations à connotation raciale, les Français sont partagés entre indignation et dénégation du problème**

Les principales victimes perçues de discriminations en France sont globalement les mêmes groupes que pour la question du racisme. **Les sondés conçoivent en effet avant tout les discriminations dans leur dimension ethnique, religieuse ou nationale (76 % de citations, -3 en un an et +3 depuis 2004)**, avant de mention-

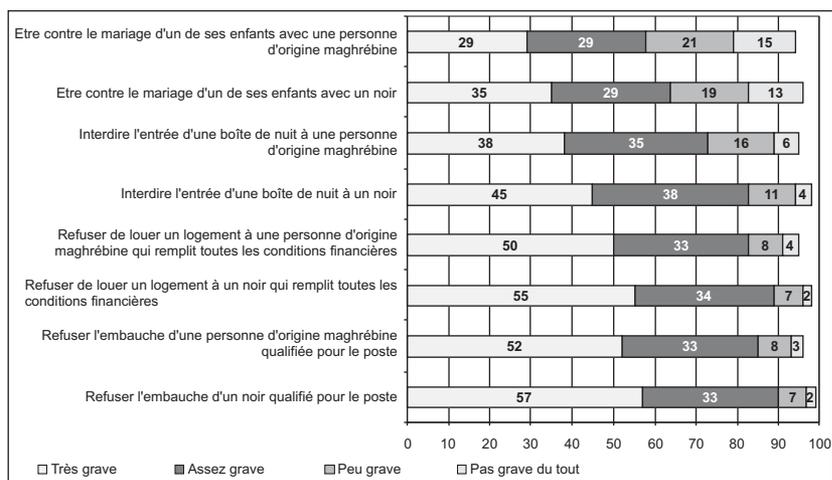
ner des catégories définies sur une base sociologique (26%, -1 et -13 en deux ans) : les jeunes (6%), les pauvres, exclus et marginaux (6%), les handicapés (4%), les femmes (3%), les homosexuels (3%), les personnes âgées (3%) etc.

Si la plupart des interviewés désignent ces groupes **lorsqu'on les interroge** explicitement sur la question des discriminations, **une majorité ne semble pas pour autant considérer que les phénomènes de discriminations suffisent à expliquer les difficultés que peuvent rencontrer les minorités ou les immigrés**. Ils privilégient au contraire une explication individualiste de la réussite ou de l'échec de chacun. Ainsi, **65% s'accordent autour de l'idée qu'«en France, tout le monde peut réussir quelle que soit sa couleur de peau»** (dont 29% «tout à fait d'accord», contre 33%), ce qu'approuvent tout particulièrement les personnes qui se disent plutôt racistes (82%, contre 55% chez les interviewés «pas racistes du tout»). En outre, une majorité imputent aux immigrés eux-mêmes la responsabilité de leur intégration ou non dans la société française : **54% privilégient ainsi l'idée que «ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer»**, contre 37% pour qui «c'est avant tout la société française qui ne donne pas les moyens aux personnes d'origine étrangère de s'intégrer».

Malgré ces indices d'une certaine dénégation des processus de discriminations, il faut rappeler que, dans les domaines de l'accès au logement, aux loisirs et, surtout, à l'emploi, une majorité d'interviewés reconnaît que les immigrés ou les personnes d'origine étrangère rencontrent plus de difficultés que les autres (cf. graphique n° 3). D'autre part, **les sondés se montrent très majoritairement choqués lorsque les discriminations prennent un caractère explicitement racial**. À noter cependant que le niveau d'indignation a un peu tendance à décliner au regard des enquêtes de 2002 et 2003, et que **les discriminations sont toujours jugées plus graves quand elles touchent un «noir» qu'une «personne d'origine maghrébine»**.

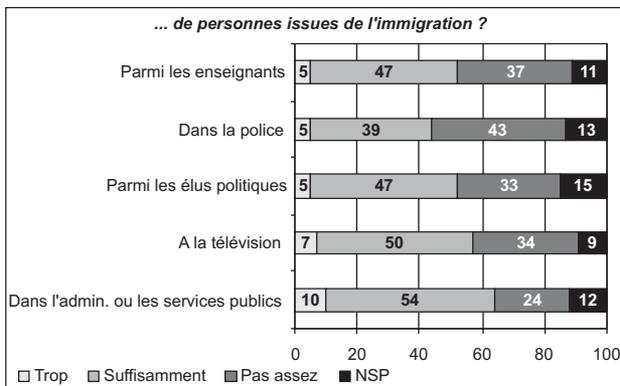
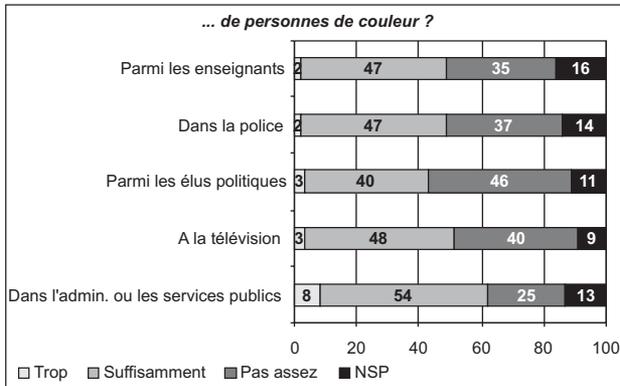
Graphique 6

« Pouvez-vous me dire, s'il est, selon vous, très grave, assez grave, peu grave ou pas grave du tout d'avoir les comportements suivants ? »



## Graphique 7

« Diriez-vous qu'il y a trop, suffisamment ou pas assez de [personnes de couleur / personnes issues de l'immigration] ? »



De même, si les discriminations en matière d'emploi, de logement ou d'accès aux discothèques choquent plus des trois quarts des interviewés, **le refus de marier son enfant avec un représentant d'une minorité ethnique n'est jugé «grave» que par 64 % des sondés dans le cas des «noirs» et 58 % dans le cas des «personnes d'origine maghrébine»** (cf. graphique n° 6).

Au-delà de ces situations explicitement discriminatoires, les sondés ont enfin été invités à déterminer si, à leurs yeux, les «personnes de couleur» (1<sup>er</sup> échantillon d'interviewés) ou les «personnes issues de l'immigration» (2<sup>e</sup> échantillon) sont bien représentées dans certains univers sociaux. Si l'on excepte le sentiment de sous-représentation des «personnes de couleur» parmi les élus politiques (46% trouvent qu'il n'y a pas assez, contre 40% suffisamment et 3% trop), force est de constater que, **dans l'ensemble des cas de figure, une majorité de sondés se dit satisfaite de la situation actuelle en matière de diversité ethnique des recrutements** (cf. graphique n° 7). En matière d'administration et de services publics, à peine 1/4 des interviewés estiment qu'ils ne comprennent pas assez de

personnels de couleur ou issus de l'immigration. Au total cependant, **seule une très faible minorité (10 % maximum) juge que ces populations sont «trop» présentes dans les différents secteurs.**

### **Bien que jugée nécessaire, la lutte contre le racisme supposerait de régler les problèmes corrélés à l'immigration plus que de sanctionner les comportements xénophobes**

**La préoccupation pour «le racisme» (16 % des interviewés placent ce thème parmi leurs 3 principales craintes, = à 2005 mais -7 par rapport à 2004) ou pour l'antisémitisme (3 %, +1) se stabilise au regard de l'année dernière, à un niveau certes inférieur à celui mesuré entre 2002 et 2004 (20 % en moyenne sur le racisme) mais supérieur à celui observé entre 1999 et 2001 (10 % en moyenne).**

Bien que restant majoritaire, **la proportion de sondés estimant qu'«une lutte vigoureuse contre le racisme est nécessaire en France» recule cette année (60 %, -6 en un an et -7 depuis 2004 contre 35 %, +6 et +5), ce qui s'observe notamment dans la proportion d'interviewés «tout à fait» d'accord avec cette idée (23 %, -4 et -9, soit le plus bas score depuis 2002).** On notera tout de même qu'**1/3 des sondés (33 %) peuvent être qualifiés de «concernés» par ce combat puisqu'ils se définissent comme «pas racistes du tout» et admettent la nécessité de lutter contre ce fléau.** À l'inverse, moins d'1/4 de l'échantillon (24 %) s'avouent «plutôt», «un peu» ou «pas très» racistes, tout en revendiquant qu'une lutte contre le racisme n'est pas vraiment ou pas du tout nécessaire (on les appellera ici les «*revendicatifs*»).

Après s'être prononcés sur la nécessité de combattre ou non le racisme, **les interviewés ont été invités à juger de l'efficacité de différents moyens de lutter contre le racisme et les discriminations.** Comme lors des vagues précédentes, **chacune des propositions testées recueille un large assentiment,** du développement de l'enseignement de la tolérance et de la morale civique dans les écoles (84 % l'estiment «efficace» contre 14 %) au renforcement de l'enseignement à l'école des croyances, des pratiques et de l'histoire des différentes religions (61/36).

Pour mieux hiérarchiser ces différents moyens, il importe donc de **ne s'intéresser qu'aux proportions d'interviewés qui les jugent «très efficaces».** À l'image alors des précédentes vagues du baromètre, **les sondés font davantage confiance aux mesures qui s'adressent aux immigrés et aux «effets pervers» supposés de l'immigration qu'à celles qui cherchent à combattre directement les actes et les opinions racistes.** Ainsi, à l'exception de l'enseignement de la tolérance et de la morale civique dans les écoles (jugées «très efficace» par 50 % des interviewés, +2 par rapport à 2005), les moyens qui recueillent le plus fort soutien consistent à **«faire reculer l'insécurité en France» (53 %, +4 et +8 depuis 2004), «lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine» (50 %, -1 et +2), «faire reculer le chômage en France» (49 %, -2 et +3) et «éviter les concentrations trop fortes d'immigrés dans certains quartiers» (47 %, = et -8).** En revanche, **même si les scores progressent au regard de 2005, les propositions qui visent à sanctionner les comportements racistes ou à changer les mentalités sont perçues comme nettement moins efficaces.** Qu'il s'agisse de «faire en sorte que les médias traitent

de l'immigration avec impartialité» (34%, +4 et -2), de «mieux faire connaître les apports de l'immigration à notre société» (28%, +6 et -4), de «renforcer les moyens de contrôle d'internet...» (38%, +3 et -7) ou de «renforcer les lois condamnant la propagande et les actes racistes» (33%, +4 et -9), etc. (cf. tableau n° 1).

Toutefois, il faut garder en tête que ces moyens ont été testés auprès de l'ensemble des interviewés, y compris ceux qui ne jugent pas nécessaires de combattre le racisme. Pour mieux appréhender la hiérarchie des instruments de lutte contre le racisme, il convient alors de **mesurer l'efficacité supposée de ces différentes propositions auprès des seules personnes « concernées » par la lutte antiraciste**, c'est-à-dire celles qui se définissent comme « pas racistes du tout » et considèrent cette lutte comme nécessaire. Or, si **ces derniers sont globalement plus confiants que les autres quant à l'efficacité de ces mesures** (sauf en ce qui concerne la lutte contre l'insécurité ou contre l'immigration clandestine), **ils soutiennent bien davantage celles qui visent à sanctionner les actes racistes et à éliminer les préjugés** (cf. tableau n° 1). À l'inverse, les personnes qui assument leur racisme et jugent ce combat inutile (les « revendicatifs ») valorisent avant tout les mesures qui concernent l'immigration et l'insécurité.

Tableau 1

**« Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il très efficace, plutôt efficace, pas vraiment efficace ou pas efficace du tout pour lutter contre le racisme et les discriminations ? »**

(% de réponses « très efficaces »)

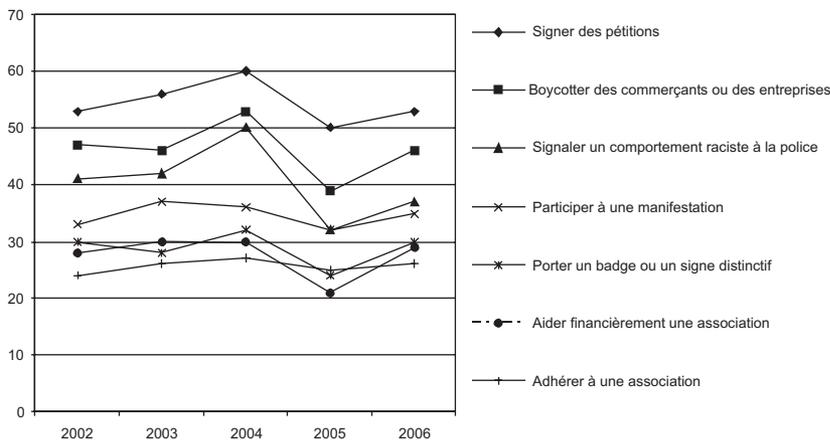
	Ensemble	« Concernés »	« Revendicatifs »
Faire reculer l'insécurité en France	53 %	46 % (-7)	55 % (+2)
Développer l'enseignement de la tolérance et de la morale civique dans les écoles	50 %	66 % (+16)	33 % (-13)
Lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine	50 %	36 % (-14)	52 % (+2)
Faire reculer le chômage en France	49 %	58 % (+9)	38 % (-9)
Éviter les concentrations trop fortes d'immigrés dans certains quartiers	47 %	52 % (+5)	48 % (+1)
Favoriser une meilleure connaissance de la langue française chez les immigrés	44 %	50 % (+6)	39 % (-5)
Mieux faire connaître les apports de l'immigration à notre société	38 %	50 % (+12)	23 % (-15)
Renforcer les lois condamnant la propagande et les actes racistes	34 %	48 % (+14)	23 % (-11)
Faire en sorte que les médias traitent de l'immigration avec impartialité	33 %	50 % (+17)	19 % (-14)
Renforcer les moyens de contrôle d'internet pour les sites exprimant des propos racistes...	28 %	45 % (+17)	14 % (-14)
Renforcer l'enseignement à l'école des croyances, des pratiques et de l'histoire des différentes religions	28 %	38 % (+10)	21 % (-7)
Organiser une campagne médiatique de lutte contre les préjugés à l'échelle nationale	26 %	40 % (+14)	9 % (-17)

Bien que 60 % des sondés jugent nécessaire de lutter contre le racisme, **seule une minorité se déclare prête à participer personnellement à ce combat**, à travers l'adhésion à une association antiraciste (26 %, +1 en un an mais -1 depuis 2004, contre 71 %), l'aide financière à de telles organisations (29 %, +8 et -1, contre 67 %), le port de badges distinctifs (30 %, +6 et -2, contre 67 %), la participation à une manifestation (35 %, +3 et -1, contre 63 %), le signalement d'un comportement raciste à la police (37 %, +5 et -13, contre 57 %) ou encore le boycott de commerçants ou d'entreprises condamnées pour acte raciste (46 %, +7 et -8). **Seule la signature de pétitions constitue un acte envisageable pour une majorité d'interviewés** (53 %, +3 et -7, contre 44 %). Au final, 29 % des personnes interrogées ne mèneraient aucune de ces actions.

Graphique 8

« Pour lutter contre le racisme, dites-moi si vous seriez personnellement prêt ou pas à... ? »

% d'interviewés « prêts »



S'il ne s'agit que de comportements hypothétiques, on constate **une sensible augmentation du potentiel d'action au regard de la vague 2005** du baromètre qui attestait d'une moindre prise de conscience sur ces questions. Pour autant, **ces résultats ne rejoignent pas ceux mesurés en 2004** dans un contexte de forte médiatisation d'actes racistes et antisémites.

## **La propension à l'ethnocentrisme varie toujours fortement selon les caractéristiques sociales et les trajectoires des interviewés**

Au-delà de ces attitudes globales de la population française, il importe de souligner le maintien de forts clivages en matière de xénophobie ou d'ethnocentrisme. Ainsi les attitudes d'ouverture ou de fermeture face aux immigrés ou aux minorités ethniques restent-elles profondément structurées par l'âge, le niveau de diplôme, la position sociale, le lieu de résidence et le rapport personnel à l'immigration.

### **Les interviewés les plus âgés se montrent particulièrement crispés face aux immigrés**

Le critère de l'âge apparaît tout d'abord comme l'un des plus clivants sur la question du rapport à l'Autre. On observe ainsi **une corrélation linéaire entre la génération d'appartenance et la propension au racisme**, les seniors étant nettement plus ouverts aux opinions xénophobes, tandis que les jeunes, attachés à un certain relativisme culturel, condamnent plus fortement les comportements racistes ou discriminatoires.

Pour autant, si **les moins de 30 ans se distinguent par leur rejet des préjugés les plus stigmatisants à l'égard des immigrés en général** (tels que «de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale»), **ils rejoignent davantage leurs aînés lorsque les questions touchent aux musulmans ou à l'islam**. Ainsi, plus de la moitié des 18-24 ans estiment eux aussi que les musulmans constituent un groupe à part dans la société (51 %).

Tableau 2  
**Niveaux d'acceptation à différentes propositions selon la génération d'appartenance**

(% d'interviewés « tout à fait d'accord »)

	Ensemble	Moins de 30 ans	30-49 ans	50 ans ou plus	Diff. maximale
<b>Positions d'ouverture</b>					
Les Français juifs sont des Français comme les autres	49	52	50	48	4
Toutes les religions se valent	37	37	36	37	1
Les Français musulmans sont des Français comme les autres	36	39	36	34	5
Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française	33	43	34	28	15
Il faut permettre aux musulmans de France d'exercer leur religion dans de bonnes conditions	29	33	28	28	5
La présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel	29	38	30	24	14
La présence d'immigrés en France est nécessaire pour assurer certaines professions	25	23	26	26	3
Il faudrait donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps	22	29	22	18	9
<b>Positions de fermeture</b>					
Il est indispensable que les étrangers qui viennent vivre en France adoptent les habitudes de vie française	54	42	51	63	21
Il faut renvoyer chez eux les étrangers coupables de délit	47	30	45	56	26
De nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale	39	23	36	48	25
Aujourd'hui, en France, on ne se sent plus chez soi comme avant	28	19	25	34	15
La France donne trop souvent l'asile politique à des étrangers persécutés dans leur pays	26	17	25	31	14
L'immigration est la principale cause de l'insécurité	19	17	18	22	5

### **La position socioprofessionnelle affecte le rapport à l'autre mais ne suffit pas à l'expliquer**

Le critère de la profession du chef de famille met également en évidence de réelles divergences dans la perception des minorités et des immigrés. Ainsi, **les cadres et professions intellectuelles apparaissent toujours comme les plus rétifs aux**

**opinions racistes ou ethnocentristes**, alors qu'à l'inverse, **les ouvriers se singularisent par une moindre acceptation de l'immigration**. Leurs griefs se dirigent plus particulièrement vers les musulmans ou les Maghrébins et, plus que dans les autres catégories socioprofessionnelles, ils considèrent que les personnes d'origine étrangère sont « mieux loties » que les autres en matière d'accès aux prestations sociales, aux services de santé, au logement ou à l'emploi. Pour autant, **les ouvriers et leurs conjoints s'inscrivent dans la moyenne des sondés sur la plupart des échelles d'attitude**, compte tenu des très forts écarts entre la population active d'un côté et les retraités de l'autre.

Tableau 3

**Niveaux d'acceptation à différentes propositions selon la profession du chef de famille**

(% d'interviewés « tout à fait d'accord »)

	Ensemble	Cadres	Prof. interm.	Employés	Ouvriers
<b>Positions d'ouverture</b>					
Les Français juifs sont des Français comme les autres	49	66	54	51	51
Toutes les religions se valent	37	42	40	37	36
Les Français musulmans sont des Français comme les autres	36	48	41	36	37
Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française	33	33	36	41	37
Il faut permettre aux musulmans de France d'exercer leur religion dans de bonnes conditions	29	37	27	31	32
La présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel	29	42	33	32	28
La présence d'immigrés en France est nécessaire pour assurer certaines professions	25	32	22	28	25
Il faudrait donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps	22	24	25	25	23
<b>Positions de fermeture</b>					
Il est indispensable que les étrangers qui viennent vivre en France adoptent les habitudes de vie française	54	32	50	42	56
Il faut renvoyer chez eux les étrangers coupables de délit	47	31	33	33	49
De nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale	39	19	31	31	41
Aujourd'hui, en France, on ne se sent plus chez soi comme avant	28	14	18	16	33
La France donne trop souvent l'asile politique à des étrangers persécutés dans leur pays	26	14	13	20	29
L'immigration est la principale cause de l'insécurité	19	11	15	11	20

Il faut toutefois noter que **l'indicateur de situation financière s'avère assez peu discriminant en termes de sensibilité au racisme et aux discriminations**. On observe tout au plus que les personnes qui déclarent s'endetter estiment, plus que celles qui mettent de l'argent de côté ou qui bouclent tout juste leur budget, que les immigrés bénéficient de davantage de facilité dans la plupart des domaines. En revanche, **ces personnes en situation d'endettement ne manifestent pas plus que les autres de crispations d'ordre identitaire ou culturel** à l'égard des minorités.

À l'inverse, **le niveau de diplôme demeure le critère sociologique le plus clivant en matière d'ethnocentrisme et d'hétérophobie** car, au-delà des valeurs acquises dans l'univers scolaire, le diplôme traduit à la fois l'âge des interviewés (les jeunes étant bien davantage diplômés que leurs aînés) et leur position sociale. De fait, les sondés les plus indignés par les discriminations et les plus disposés à agir contre le racisme se recrutent toujours, à âge égal, chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Au-delà de ces indicateurs du statut socioprofessionnel, **le lieu de résidence pèse également fortement dans le degré d'ouverture aux autres populations**. Ainsi, tandis que les habitants de l'agglomération parisienne (parmi lesquels les cadres et les personnes issues de l'immigration sont surreprésentés) sont marqués par un haut niveau de tolérance à l'immigration et de respect des divergences culturelles, **les personnes vivant dans des espaces urbains de taille moyenne** (entre 20 000 et 100 000 habitants) **se singularisent sur l'ensemble des questions par l'ampleur de leur méfiance à l'égard des immigrés**. À noter que les habitants des communes de moins de 2000 habitants appréhendent, plus que la moyenne, les minorités ethniques ou religieuses comme des « groupes à part ».

Dès lors, plus que chaque variable prise isolément, **c'est la corrélation de l'ensemble de ces facteurs** (âge, niveau d'études, statut socioprofessionnel, lieu d'habitation) **qui conditionne le rapport aux minorités**, perçues ou non comme les « boucs émissaires » des problèmes personnels ou des difficultés du pays. **Ces différentes données s'articulent par ailleurs à l'univers culturel** (religion, origine familiale, etc.) dans lequel s'inscrivent les interviewés et **qui tend à façonner les identités revendiquées**, les conceptions de la nation française et le sentiment d'être ou non menacés par l'« étranger ».

## **L'enjeu de l'immigration structure toujours fortement le clivage entre gauche et droite**

Enfin, à rebours des analyses qui soulignent l'affadissement du clivage droite/gauche, **la vague 2006 du baromètre montre une opposition systématique entre sympathisants de droite et sympathisants de gauche**, et notamment entre les soutiens de l'UMP et ceux du PS. Le rapport aux immigrés et aux minorités apparaît donc très fortement corrélé au positionnement politique et constitue sans doute **l'un des éléments les plus structurants de l'identité politique des interviewés**.

Tableau 4  
**Niveaux d'acceptation à différentes propositions selon la préférence partisane**

(% d'interviewés « tout à fait d'accord »)

	Ensemble	Gauche parl.	Droite parl.	FN	Sans préf. part.
<b>Positions d'ouverture</b>					
Les Français juifs sont des Français comme les autres	49	58	42	30	46
Toutes les religions se valent	37	44	30	13	37
Les Français musulmans sont des Français comme les autres	36	53	20	6	32
Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française	33	48	20	6	32
Il faut permettre aux musulmans de France d'exercer leur religion dans de bonnes conditions	29	42	17	3	27
La présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel	29	41	22	7	24
La présence d'immigrés en France est nécessaire pour assurer certaines professions	25	35	22	3	21
Il faudrait donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps	22	32	12	0	20
<b>Positions de fermeture</b>					
Il est indispensable que les étrangers qui viennent vivre en France adoptent les habitudes de vie française	54	43	67	88	54
Il faut renvoyer chez eux les étrangers coupables de délit	47	34	59	87	50
De nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale	39	26	56	86	38
Aujourd'hui, en France, on ne se sent plus chez soi comme avant	28	16	35	58	31
La France donne trop souvent l'asile politique à des étrangers persécutés dans leur pays	26	19	35	48	27
L'immigration est la principale cause de l'insécurité	19	12	25	62	21

À noter que si les partisans du FN se caractérisent par une très forte homogénéité dans leur rejet de l'immigration, **les sans préférence partisane se répartissent, sur presque toutes les questions, de façon similaire à l'ensemble des interviewés.**

# Les transformations du rapport à l'autre

## Le rôle des identités politiques et religieuses

**Nonna Mayer,**  
*directrice de recherche CNRS au CEVIPOF*

**Guy Michelat,**  
*directeur de recherche émérite CNRS au CEVIPOF*

Les réponses aux questions d'un sondage dépendent du moment où elles sont posées. L'enquête commandée par la CNCDH sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, intervient au terme d'une année où les thèmes de l'immigration et de l'intégration ont été très présents. Les morts de Ceuta et Melilla (septembre 2005) n'ont pas arrêté les flux migratoires en provenance de l'Afrique subsaharienne, et les images de réfugiés épuisés tentant de débarquer sur les plages des Canaries au milieu des touristes ont choqué l'opinion. En France, la loi du 26 juillet 2006, destinée à freiner « l'immigration subie » liée aux demandes d'asile, au regroupement familial, aux mariages mixtes, et à encourager l'immigration « choisie », fondée sur « les compétences et les talents » a suscité un large débat. Les nombreux cas d'enfants scolarisés de parents en situation irrégulière, menacés d'expulsion, l'action du Réseau Éducation sans frontières, l'afflux des demandes de régularisation provoquées par la circulaire Sarkozy, l'évacuation musclée du squat de Cachan, ont sensibilisé aux problèmes des « sans papiers ». Des mouvements comme les Indigènes de la République ou le CRAN (Conseil représentatif des associations noires de France), mobilisés pour lutter contre les discriminations et défendre leur identité culturelle et leur mémoire collective, ont rendu plus visibles les minorités.

Au chapitre des violences, si le calme est revenu dans les banlieues défavorisées depuis l'explosion de novembre 2005, divers incidents – présence de « casseurs » dans les manifestations anti-CPE du printemps, agressions de policiers et de pompiers, incendies de bus, dont celui, dramatique, de Marseille en décembre<sup>1</sup>, contribuent à entretenir la tension. Et si les actes antisémites sont en baisse, le meurtre du jeune Ilan Halimi, kidnappé et torturé par le « gang des Barbares » et leur chef Youssef Fofana, parce qu'il était juif et que « les juifs ont de l'argent », a provoqué une très vive émotion, tout comme les propos violemment antisémites du groupuscule noir radical, Tribu Ka.

---

1. Brûlant grièvement une étudiante de 26 ans, Mama Galledou.

L'Islam enfin a été très présent dans le débat politique. L'entrée dans l'Union européenne d'un pays musulman comme la Turquie ne fait pas l'unanimité. La publication des caricatures du prophète Mahomet, le discours du pape Benoît XVI à l'Université de Ratisbonne, abordant la relation entre Islam et raison, ou encore la tribune du philosophe Robert Redeker «Face aux intimidations islamistes, que doit faire le monde libre?», ont suscité des réactions parfois violentes des publics musulmans. La progression des islamistes radicaux dans les territoires palestiniens et au Liban, les provocations du président iranien inquiètent. Autant d'éléments susceptibles d'avoir une influence sur l'image des divers groupes composant une société française de plus en plus diverse et ouverte sur le monde. Dans ce contexte, on a cherché à répondre à quatre questions.

1 – Le sondage de l'année précédente, réalisé juste après les violences urbaines de novembre 2005, montrait un net durcissement des attitudes à l'égard des immigrés et des étrangers. Le phénomène apparaissait à contre courant des évolutions constatées jusqu'ici, tant en France que dans la plupart des démocraties occidentales. S'agit-il d'une évolution durable, ou temporaire?

2 – Les préjugés à l'égard des «autres», ceux qu'on perçoit comme différents, sont-ils toujours corrélés entre eux? Forment-ils toujours ce syndrome d'attitudes «ethnocentriste – autoritaire» mis au jour par les auteurs de *La personnalité autoritaire*?<sup>1</sup> Ou bien assiste-t-on à l'autonomisation de certaines de ses dimensions? Pour Pierre-André Taguieff on assisterait à l'émergence d'une «nouvelle judéophobie»<sup>2</sup> planétaire. Distincte de l'antisémitisme «ethno-nationaliste» traditionnel, elle viserait exclusivement les juifs et non tous les Sémites, elle serait fondée sur la diabolisation du sionisme et de l'État d'Israël, et portée à la fois par les milieux islamistes radicaux et par une extrême gauche altermondialiste, tiers mondiste et anti-impérialiste. Vincent Geisser, lui, décrit le développement d'une «nouvelle islamophobie»<sup>3</sup> ou rejet spécifique de l'Islam et de ses valeurs, qui serait distinct du racisme classique anti-immigrés, masqué sous les dehors d'une défense de la laïcité et des valeurs républicaines. Dans les deux cas le contexte international (Guerre du Golfe, durcissement du conflit israélo-palestinien, percée d'un islamisme radical depuis les attentats du 11 septembre) aurait altéré les perceptions des groupes en cause, facilitant l'amalgame entre juifs, Israéliens et sionistes d'un côté, musulmans et islamistes de l'autre.

3 – Jusqu'ici les principaux facteurs explicatifs du racisme étaient l'âge, le diplôme et l'orientation politique. L'ethnocentrisme est une attitude plus fréquente chez les personnes âgées, chez les moins diplômées et parmi celles qui se situent à

---

1. Theodor W. Adorno, Else Frenkel-Brunswick, Daniel Levinson, Nevitt Sanford, *The Authoritarian Personality*, New York, Harper and Row, 1950. Theodor W. Adorno, *Études sur la personnalité autoritaire*, Paris, Allia 2007.

2. Voir Pierre-André Taguieff, *La nouvelle judéophobie*, Paris, Mille et une nuits, 2002 et *Les prêcheurs de haine. Traversée de la judéophobie planétaire*, Paris, Mille et une nuits, 2004. Voir aussi Caroline Fourest dans *La tentation obscurantiste*, Paris, Grasset, 2006, qui pointe les dérives d'une «gauche qui, au nom du passé colonial de la France, devient antisioniste. Parfois antisémite. Et finit même par soutenir sans réserve les islamistes» (4<sup>e</sup> de couverture).

3. Vincent Geisser, *La nouvelle islamophobie*, Paris, La Découverte, 2003.

droite, atteignant des records à l'extrême droite. Est-ce toujours le cas ? Ou bien ces nouveaux préjugés « judéophobes » et « islamophobes » gagnent-ils également les classes moyennes, les catégories instruites de la population, les milieux de gauche et d'extrême gauche ?

4 – Le fait d'être soi-même issu de l'immigration, donc peut-être victime personnellement de préjugés ou de discriminations racistes, immunise-t-il contre le racisme ? Rend-il plus tolérant comme nous le constatons en 2004<sup>1</sup> ? *A contrario*, les Français « de souche », sans aucune ascendance étrangère, sont-ils plus ethnocentristes ? Le sondage annuel de la CNCDH<sup>2</sup> permet d'en éprouver l'hypothèse, puisqu'un quart des personnes interrogées déclare au moins un parent ou un grand parent « étranger ou d'origine étrangère », et si les parents ou grands parents d'origine européenne sont majoritaires, les interviewés ayant des ascendants non européens représentent un dixième de l'échantillon.

## Une plus grande acceptation des immigrés

Entre 2004 et 2005, les enquêtes effectuées pour la CNCDH montraient une bouffée d'ethnocentrisme consécutive à la crise des banlieues. En 2006 la tendance semble s'inverser de nouveau (tableau 1). Le sentiment que les immigrés sont une source d'enrichissement culturel progresse de 6 points par rapport à l'année dernière, celui selon lequel ils contribuent à l'économie française en regagne 9, la reconnaissance du droit de vote pour les étrangers résidant depuis longtemps en France redevient majoritaire. La proportion de ceux qui trouvent que rien ne justifie des réactions racistes revient à son niveau de 2004 (39%). Plus des deux tiers des personnes interviewées estiment la présence des immigrés nécessaire pour assurer certaines professions, soit une hausse de 7 points par rapport à 2004. Le sentiment qu'il y a trop d'immigrés repasse sous la barre des 50%. Les deux indicateurs qui bougent le moins par rapport à l'année dernière sont ceux qui touchent à la religion. La proportion de ceux qui considèrent que « les Français juifs sont des Français comme les autres » reste stabilisée à un haut niveau (85%) mais sans revenir au niveau de 2004 (89%). Et si 69% considèrent que « les Français musulmans sont des Français comme les autres », soit une hausse de 3 points par rapport à 2005, on reste loin du niveau de 2004 (77%).

---

1. Nonna Mayer, Guy Michelat, « Analyse du racisme et de l'antisémitisme en France en 2004 », Commission nationale consultative des droits de l'homme, *La lutte contre le racisme et la xénophobie. 2004*, Paris, La Documentation française, 2005, p. 128-142.

2. Rappelons que l'enquête a été effectuée par CSA en face à face du 6 au 9 novembre 2006 auprès d'un échantillon de 1 026 personnes âgées de 18 ans ou plus, représentatif de la population vivant en métropole, construit selon la méthode des quotas.

Tableau 1

**Évolution des opinions à l'égard des étrangers, des immigrés, des minorités (%)**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Évolution 1999-2006
La présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel	50	51	50	67	71	74	62	68	+18
Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française	63	60	65	74	79	81	70	79	+16
Il faudrait donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps	39	36	44	50	54	56	43	52	+13
Rien ne peut justifier des réactions racistes				30	29	39	34	39	+9
La présence d'immigrés en France est nécessaire pour assurer certaines professions				-	58	57	48	64	+6
Le nombre d'immigrés est : trop important				51	41	44	55	48	-3
Les Français musulmans sont des Français comme les autres				74	75	77	66	69	-5
Les Français juifs sont des Français comme les autres				89	89	89	85	85	-4

Sondages CNCDH.

Sur le long terme toutefois, la tendance est bien à une acceptation croissante des immigrés et des minorités (tableau 1, évolution 1999-2006). La proportion de ceux qui voient dans l'immigration un enrichissement culturel et un apport économique a respectivement progressé de 18 et 16 points depuis 1999, la reconnaissance du droit de vote pour les étrangers de 13 points. On aboutit au même constat si on suit l'évolution des réponses à la question sur le sentiment d'être raciste, posée depuis 1990 : « En ce qui vous concerne personnellement, diriez-vous de vous-même que vous êtes plutôt raciste, un peu raciste, pas très raciste, pas raciste du tout ? ». En 2005 le racisme s'affichait plus volontiers qu'en 2004, ceux qui se déclaraient « plutôt » ou « un peu raciste » étant passés d'un quart à un tiers de l'échantillon. En 2006 la proportion retombe à 29%. Certes elle est encore 4 points au-dessus de son niveau de 2004. Mais en 1990, elle atteignait 42%, sur l'ensemble de la période elle a reculé de 13 points.

### Un syndrome ethnocentriste-autoritaire

L'hypothèse de départ, empruntée au travail classique d'Adorno sur *La Personnalité autoritaire* (1950), est qu'il existe une cohérence des opinions exprimées à l'égard de ceux que l'on perçoit comme différents. L'ethnocentrisme est une attitude qui consiste à valoriser son groupe d'appartenance, « les gens qui sont comme nous, qui pensent comme nous », et à rejeter les « autres », ceux qui viennent d'un

autre pays, ne parlent pas la même langue, ne pratiquent pas la même religion, n'ont pas les mêmes habitudes. Et cet ethnocentrisme va de pair avec des tendances autoritaires et répressives, un besoin d'ordre et de hiérarchie, un fort conformisme social, y compris dans le domaine sexuel<sup>1</sup>. Pour éprouver ces hypothèses, on a repris les échelles d'ethnocentrisme que nous avons construites en 2004 et 2005, à partir de 7 questions qui portent à la fois sur la reconnaissance du rôle des immigrés dans l'économie et dans l'enrichissement culturel de la France, la perception des musulmans, des juifs et de l'Islam, le principe du droit de vote des étrangers. Les différentes réponses sont fortement liées entre elles, et constituent autant de symptômes de l'existence d'une attitude sous-jacente<sup>2</sup>.

### Les instruments de mesure

Par construction, l'échelle permet de hiérarchiser les réponses selon leur degré d'ethnocentrisme, comme les marches d'un escalier. Le degré le plus élevé est le refus catégorique («pas du tout d'accord») de considérer que les juifs sont des Français comme les autres, réponse qui n'est le fait que de 3% des personnes interrogées (tableau 2). Un individu qui exprime cette opinion a toutes les chances d'avoir donné la réponse ethnocentriste à toutes les autres questions. En revanche, 65% de l'échantillon ne sont pas «tout à fait d'accord» pour permettre aux musulmans de France d'exercer leur religion dans de bonnes conditions. Cette réponse constitue le niveau le plus bas et le moins discriminant de l'échelle (tableau 2).

Tableau 2  
Échelle d'ethnocentrisme (%)

	2004	2005	2006
Les Français juifs sont des Français comme les autres : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, <b>pas d'accord du tout</b> , SR	3	6	3
Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, <b>pas d'accord du tout</b> , SR	7	11	6
Les Français musulmans sont des Français comme les autres : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, <b>pas d'accord du tout</b> , SR	7	13	6
La présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, <b>pas d'accord du tout</b> , SR	10	13	9
Il faudrait donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, <b>plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout</b> , SR	41	52	42
Pour chacune des catégories suivantes – Les musulmans – dites-moi si elle constitue pour vous actuellement en France : <b>un groupe à part dans la société</b> , un groupe ouvert aux autres, des personnes ne formant pas spécialement un groupe, SR	57	62	56

1. Nous ne reprenons pas à notre compte l'approche psychanalytique de l'ouvrage, qui fait de l'ethnocentrisme le reflet d'une «personnalité autoritaire», forgée une fois pour toutes dès la petite enfance dans la relation avec un parent dominateur, et mesurée par l'échelle «F», comme «fascisme»... Nous faisons seulement l'hypothèse que les opinions à l'égard des groupes perçus comme différents relèvent d'une même attitude ethnocentriste qui s'accompagne d'attitudes répressives et autoritaires.

2. Voir Nonna Mayer, Guy Michelat, «L'analyse des chercheurs», in Commission nationale consultative des droits de l'homme, *La lutte contre le racisme et la xénophobie*. 2005, Paris, La Documentation française, 2006, p. 100-114.

	2004	2005	2006
Il faut faciliter l'exercice du culte musulman en France : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou <b>pas d'accord du tout</b> , SR	78	83	65
<b>Proportion des plus ethnocentristes sur l'échelle (notes 3-7)</b>	<b>32</b>	<b>45</b>	<b>32</b>

Figurent en gras la ou les réponses dénotant de l'ethnocentrisme.

En 2006 cette question est formulée autrement : « Il faut permettre aux musulmans de France d'exercer leur religion dans de bonnes conditions », ce qui fait augmenter les réponses positives.

L'échelle ainsi construite fournit un instrument de mesure synthétique de l'ethnocentrisme, permettant de noter les individus en fonction du nombre de réponses intolérantes qu'ils font, de 0 pour ceux qui n'en donnent aucune, à 7 pour ceux qui les donnent toutes. À partir de la distribution des notes et pour simplifier l'analyse, on a constitué trois groupes d'effectifs quasi comparables : celui des *peu ethnocentristes* qui représente 41 % de la population (notes 0 à 1), celui des *moyennement ethnocentristes* (27 %, notes 2) et celui des *très ethnocentristes* (32 %, notes 3 à 7). On observe que si la proportion de ces derniers était passée de 32 % en 2004 à 45 % en 2005, elle est revenue à 32 % en 2006.

Tableau 3  
**Échelle d'antiracisme (%)**

	2005	2006
Pour lutter contre le racisme : Aider financièrement une association de lutte contre le racisme : <b>prêt</b> /pas prêt, sans réponse	23	29
Pour lutter contre le racisme : Adhérer à une association antiraciste : <b>prêt</b> /pas prêt, sans réponse	25	26
Pour lutter contre le racisme : Porter un badge ou un signe distinctif affirmant son antiracisme : <b>prêt</b> /pas prêt, sans réponse	26	30
Pour lutter contre le racisme : Participer à une manifestation : <b>prêt</b> /pas prêt, sans réponse	33	35
Pour lutter contre le racisme : boycotter des commerçants ou des entreprises condamnés pour acte raciste : <b>prêt</b> /pas prêt, sans réponse	40	46
Pour lutter contre le racisme : Signer des pétitions : <b>prêt</b> /pas prêt, sans réponse	52	53
Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il... Enseigner à l'école les croyances, les pratiques et l'histoire des différentes religions : <b>très, assez efficace</b> /pas vraiment efficace, pas efficace du tout, sans réponse	62	61
Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il... Mieux faire connaître les apports sociaux, économiques et culturels de l'immigration à notre société : <b>très, assez efficace</b> /pas vraiment efficace, pas efficace du tout, sans réponse	66	70
Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il... Renforcer les lois condamnant la propagande et les actes racistes : <b>très, assez efficace</b> /pas vraiment efficace, pas efficace du tout, sans réponse	69	68
Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il... Favoriser une meilleure connaissance de la langue française chez les immigrés : <b>très, assez efficace</b> /pas vraiment efficace, pas efficace du tout, sans réponse	82	80
Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il... Enseigner la tolérance et la morale civique dans les écoles : <b>très, assez efficace</b> /pas vraiment efficace, pas efficace du tout, sans réponse	85	84
<b>Proportion des plus antiracistes sur l'échelle (notes 8-11)</b>	<b>28</b>	<b>34</b>

Figurent en gras la ou les réponses qui dénotent de l'antiracisme.

Selon le même principe on a également construit une échelle d'antiracisme (tableau 3) qui est le symétrique inversé de l'échelle d'ethnocentrisme, à partir de questions portant sur les moyens qu'on est prêt à utiliser soi-même (signer une pétition, manifester, boycotter des commerçants racistes) pour combattre le racisme et sur ceux qu'on juge les plus efficaces. Elle varie de 0 à 11 et permet là encore de classer les interviewés en approximativement trois tiers, des *peu antiracistes* (notes 0-4) aux *moyennement* (notes 5-7) et *très antiracistes* (notes 8-11). La proportion de ces derniers qui n'était que de 28 % en 2005 s'élève à 34 % en 2006.

À partir de questions sur la perception de l'islam et de ses pratiques, on peut construire une échelle de rejet de la religion musulmane en sept positions (tableau 4). L'échelon le plus haut correspond au fait d'évaluer la religion musulmane moins positivement que la religion catholique<sup>1</sup>, le degré le plus bas est le sentiment, largement partagé, que le port du voile fait problème. On ne dispose pas d'assez de questions pour faire des échelles d'antisémitisme et de judéophobie distinctes.

Tableau 4  
**Échelle d'aversion pour les musulmans et leur religion**

Pouvez-vous me dire, pour chacun des termes suivants, s'il évoque pour vous quelque chose de très positif, d'assez positif, d'assez négatif, de très négatif ou de ni positif ni négatif? Religion catholique/Religion juive/Religion musulmane <i>Religion catholique plus positive que religion musulmane : 19%</i>
<b>Selon vous le respect des pratiques religieuses musulmanes suivantes peut-il, en France, poser problème pour vivre en société?</b>
<i>Le jeûne du Ramadan : Oui, tout à fait, Oui, plutôt, Non, pas vraiment/Non pas du tout, SR : 57%</i>
<i>Les prières : Oui, tout à fait, Oui, plutôt, Non, pas vraiment/Non pas du tout, SR : 62%</i>
<i>Le sacrifice du mouton lors de l'Aïd El Kébir : Oui, tout à fait, Oui, plutôt, Non, pas vraiment/Non pas du tout, SR : 62%</i>
<i>L'interdiction de montrer l'image du prophète : Oui, tout à fait, Oui, plutôt, Non, pas vraiment/Non pas du tout, SR : 72%</i>
<i>Le port du voile : Oui, tout à fait, Oui, plutôt, Non, pas vraiment/Non pas du tout, SR : 86%</i>

Figurent en gras la ou les réponses dénotant de l'aversion pour l'Islam.

On peut construire une échelle d'autoritarisme, combinant une question sur la peine de mort (réponses « tout à fait » ou « plutôt favorable » à son rétablissement : 38 %) et une question sur la sévérité des tribunaux (toute autre réponse que « tout à fait d'accord » avec l'idée qu'ils sont « trop sévères »), en trois positions. Et une

1. On a regroupé ceux qui jugent à la fois la religion catholique « très positive » et la religion musulmane « assez positive », « assez » ou « très négative » ; la religion catholique « assez positive » et la musulmane « assez » ou « très négative », et ceux qui jugent la religion catholique « assez négative » et la musulmane « très négative ».

question sur l'acceptation de l'homosexualité<sup>1</sup> permet de vérifier si, comme le montraient Adorno et ses collègues, le refus de la différence s'étend au domaine des comportements sexuels.

### Les relations entre indicateurs

Si on reprend la question sur le sentiment d'être raciste soi-même, on dispose au total de six indicateurs dont on fait l'hypothèse qu'ils sont liés entre eux. Effectivement, les scores sur l'échelle d'ethnocentrisme et le fait de se définir comme raciste sont étroitement corrélés (tableau 5). La proportion des «très ethnocentristes» passe de 80% chez les personnes qui se disent «plutôt raciste» à 11% chez celles qui répondent «pas du tout». Ces deux indicateurs sont eux-mêmes négativement corrélés à l'antiracisme. Plus on est ethnocentriste, plus on se dit volontiers raciste, et moins on est disposé à se battre contre ces préjugés. Les corrélations sont robustes, les coefficients varient entre 0,46 et 0,50, et le signe des corrélations va dans le sens attendu.

Ces trois indicateurs, comme nous en faisons l'hypothèse, sont aussi très liés à notre indicateur d'autoritarisme, avec des corrélations moyennes variant entre 0,35 et 0,40. Selon qu'on est pas du tout ou très autoritaire, la proportion de «très ethnocentristes» varie de 7 à 53%, celle des «très hostiles à l'Islam» de 25 à 54%, celle des racistes autodéclarés de 8 à 52% et celle des très antiracistes de 77 à 30%. Nos trois indicateurs sont également associés au rejet de l'homosexualité (tableau 5). Les corrélations sont un peu moins fortes, mais la proportion de ceux qui n'y voient pas un comportement «tout à fait» acceptable chute quand même de 91 à 47% quand on passe des «plutôt» aux «pas du tout racistes», elle varie de 76 à 47% entre le groupe des «très antiracistes» et celui des «peu antiracistes», elle monte de 49 à 70% quand on passe des «peu» aux «très ethnocentristes»

L'aversion pour l'Islam enfin est corrélée avec tous ces indicateurs mais le niveau des coefficients est systématiquement moins élevé (tableau 5). Il y a donc bien une cohérence des opinions à l'égard des «autres», mais la dimension d'hostilité aux Musulmans et à leurs pratiques, a une relative autonomie. Ce n'était pas le cas en 2004, où notre échelle de rejet de l'islam était très corrélée avec une échelle de rejet des immigrés (corrélation de 0,57)<sup>2</sup>. Certes les échelles ne sont pas identiques, l'échelle d'aversion pour l'Islam comportait des items sur les Musulmans (ce ne sont pas «des Français comme les autres», ils forment «un groupe à part») qui sont en 2006 inclus dans notre échelle d'ethnocentrisme et la seconde échelle ne comportait que des questions sur les immigrés. Mais le taux relativement faible des corrélations observées cette année invite à explorer plus en détail ce qui pourrait être un indice d'émergence d'attitudes «islamophobes» autonomes, en cherchant si elles s'expliquent par les mêmes facteurs que le racisme et l'ethnocentrisme.

---

1. «L'homosexualité est une manière acceptable de vivre sa sexualité» : tout à fait d'accord 41 %, plutôt d'accord 35 %, plutôt pas d'accord 11 % et pas du tout d'accord 8 %, 5 % de refus de répondre.

2. Voir notre contribution au rapport CNCDDH 2004, «Analyse du racisme et de l'antisémitisme en France», *op. cit.*, p. 136-137.

Tableau 5  
**Corrélations entre les indicateurs d’ethnocentrisme, du sentiment d’être raciste, d’antiracisme, d’autoritarisme, d’aversion pour l’Islam et de refus de l’homosexualité**

	Sentiment d’être raciste	Échelle antiracisme	Échelle autoritarisme	Échelle anti-Islam	Refus de l’homosexualité
Ethnocentrisme	0,50	-0,47	0,36	0,27	0,21
Sentiment raciste		-0,46	0,40	0,28	0,18
Antiracisme			-0,35	-0,27	-0,23
Autoritarisme				0,19	0,13
Anti-Islam					0,18

*Corrélations mesurées par le R de Pearson.*

### L’effet de l’âge, du diplôme et de la position sociale

Le tableau suivant reprend les principaux facteurs susceptibles d’influencer l’ethnocentrisme, le racisme déclaré, l’antiracisme et le rejet de l’Islam. On y a inclus un indicateur d’origine étrangère, distinguant les Français sans parents ou grands parents étrangers de ceux qui ont au moins un ascendant d’origine européenne et de ceux qui en ont au moins un d’origine non européenne (du Maghreb pour plus de la moitié et d’Afrique noire pour un cinquième).

Tableau 6  
**Facteurs explicatifs des dimensions de l’ethnocentrisme**

	Ethnocentrisme (scores 3-7)	Anti-Islam (scores 5-6)	Racisme autodéclaré (plutôt/un peu)	Antiracisme (scores 8-11)
<b>SEXE</b>				
Homme	34	47	31	32
Femme	30	42	28	35
<b>ÂGE</b>				
18-24 ans	24	44	16	49
25-34 ans	27	40	24	42
35-49 ans	34	45	34	33
50-64 ans	32	42	30	29
65 ans et plus	38	52	36	20
<b>DIPLÔME</b>				
Aucun, CEP	35	47	35	22
CAP, brevet	40	44	35	26
Bac	29	49	30	39
Bac +2	19	41	13	49
Supérieur	17	36	16	56

	<b>Ethnocentrisme</b> <i>(scores 3-7)</i>	<b>Anti-Islam</b> <i>(scores 5-6)</i>	<b>Racisme autodéclaré</b> <i>(plutôt/un peu)</i>	<b>Antiracisme</b> <i>(scores 8-11)</i>
<b>PROFESSION</b>				
Patron	50	38	50	40
Cadre, profession intellectuelle	16	30	21	67
Profession intermédiaire	28	50	24	64
Employé	32	40	31	55
Ouvrier	33	46	30	54
<b>ÉCHELLE GAUCHE/DROITE</b>				
Gauche (1,2)	18	35	15	56
Centre gauche (3)	22	45	17	48
Centre (4)	25	48	27	31
Centre droit (5)	41	56	41	21
Droite (6,7)	68	54	62	9
<b>PRATIQUE RELIGIEUSE</b>				
Cath. prat. régulier	48	56	40	40
Cath. prat. irrégulier	39	55	36	46
Cath. non pratiquant	36	48	17	47
Sans religion	25	36	20	61
<b>ASCENDANCE ÉTRANGÈRE</b>				
0 ascendant	35	47	33	48
1 ou plus ascendants UE	30	42	22	64
1 ou plus non UE	13	33	9	75
Ensemble	<b>32</b>	<b>44</b>	<b>29</b>	<b>34</b>

## Renouvellement générationnel et niveau d'études

Le genre n'a pas d'effet marqué sur nos quatre indicateurs (tableau 6). Si les femmes apparaissent systématiquement un peu plus tolérantes, la relation n'est pas statistiquement significative<sup>1</sup>. L'âge en revanche joue. Les générations les plus jeunes, nées après guerre, qui ont bénéficié des progrès de l'instruction, marquées par les valeurs hédonistes et permissives de mai 68, se montrent moins ethnocentristes que leurs aînées. Elles se déclarent moins volontiers racistes, elles sont beaucoup plus portées à se mobiliser contre le racisme : la proportion des scores élevés sur l'échelle d'antiracisme passe de 20% chez les plus de 64 ans à près de la moitié chez les moins de 25 ans, soit un écart de 29 points. Si on croise l'âge avec le diplôme, on note que les effets de deux variables s'ajoutent (tableau 7). Les plus ethnocentristes sont les personnes âgées qui n'ont pas leur bac, les plus antiracistes sont les jeunes diplômées. Mais les effets ne sont pas symétriques. La proportion des «très ethnocentristes» est beaucoup plus sensible au niveau de diplôme (elle varie de 11 points avant 40 ans et de 18 points après 40 ans

1. On a pris comme indice le test du X<sup>2</sup>.

selon que la personne est titulaire ou non du bac) qu'à l'âge (les variations qu'il induit sont de 5 points chez ceux qui n'ont pas le bac et de 2 chez ceux qui l'ont). L'antiracisme est un peu plus sensible à l'âge. Chez les non titulaires du bac, la proportion d'antiracistes convaincus est nettement plus élevée chez les moins de 40 ans (53% contre 39% chez leurs aînés soit 14 points d'écart). Mais même là, l'effet du diplôme est plus important encore, faisant varier le niveau d'antiracisme de 16 et 23 points selon la tranche d'âge considérée. Quel que soit l'âge, le manque d'instruction, l'isolement culturel prédisposent à accepter les préjugés et les idées toutes faites, notamment sur les minorités.

Tableau 7

### Ethnocentrisme et antiracisme par âge et diplôme

	% Très ethnocentristes (scores 3-7)			% Très antiracistes (scores 8-11)		
	Pas le bac	Bac et +	Effet diplôme	Pas le bac	Bac et +	Effet diplôme
Moins de 40 ans	35	24	-11	53	69	+16
40 ans et plus	40	22	-18	39	62	+23
<i>Effet âge</i>	+5	-2		-14	-7	

Le rejet de la religion musulmane varie également en fonction de l'âge, et du diplôme, mais les effets sont moins sensibles. On n'observe que 8 points d'écart sur le niveau des « très hostiles à l'Islam » quand on passe de la tranche des 18-24 ans à celle des 65 ans et plus (tableau 6), et 11 % quand on passe des plus diplômés aux moins diplômés. Et quand on combine ces deux variables les résultats sont inattendus (tableau 8). Chez les plus de 40 ans, comme prévu, l'intolérance tend à augmenter à mesure que le niveau de diplôme baisse, passant de 32 à 49%. Mais chez les jeunes c'est l'inverse, l'hostilité à l'Islam a plutôt tendance à croître avec l'instruction. Elle atteint en fait son niveau le plus élevé chez les titulaires du bac, en particulier les titulaires d'un bac professionnel, quel que soit leur âge (59 et 57%), alors qu'ils ont par ailleurs des niveaux bas sur les indicateurs d'ethnocentrisme et de racisme. Et chez ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur, ce sont les plus jeunes et non les plus âgés qui sont les moins tolérants. Ici, l'attitude envers l'Islam se différencie donc nettement de l'ethnocentrisme classique.

Tableau 8

### Aversion pour l'Islam par âge et diplôme

	% Très hostiles à l'Islam (scores 5-6)					
	Aucun diplôme, CEP	CAP, BEPC, Brevet	Bac	Bac +2	Supérieur	Effet diplôme
Moins de 40 ans	35	42	47	37	42	+7
40 ans et plus	49	46	54	47	32	-17
<i>Effet âge</i>	+14	+4	+7	+10	-10	

## La catégorie socioprofessionnelle

L'ethnocentrisme reflète également le milieu social des individus. Un travail pénible, une position inférieure dans la structure sociale, l'insécurité économique sont génératrices de frustrations qui favorisent des attitudes intolérantes. On trouve effectivement les plus antiracistes, les moins enclins à se dire racistes et les moins ethnocentristes, dans les catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures<sup>1</sup>, plutôt favorisées socialement et culturellement, chez les cadres, les professions intellectuelles ainsi que parmi les professions intermédiaires (instituteurs, techniciens, personnel des services médicaux sociaux). Mais là encore l'hostilité à l'Islam ne suit pas le même schéma, c'est chez les professions intermédiaires qu'elle est la plus forte (50%). De même si on complète cette approche du milieu social par un indicateur de la situation financière personnelle, on voit que les plus ethnocentristes, les plus portés à se dire racistes, se trouvent chez les plus défavorisés, ceux qui choisissent la réponse «Vous êtes en train de vous endetter» (respectivement 55% de «très ethnocentristes» et 40% de «plutôt» ou «un peu racistes»). On trouve les plus antiracistes au contraire chez les plus aisés, ceux qui optent pour la réponse «Vous arrivez à mettre pas mal d'argent de côté» (60% de très antiracistes). Mais les plus hostiles à l'Islam se trouvent dans la catégorie intermédiaire, chez ceux qui choisissent la réponse «Vous arrivez à mettre un peu d'argent de côté» (51%).

## L'effet de l'origine étrangère

Enfin si l'on prend en compte l'origine des personnes interrogées, comme on en faisait l'hypothèse, on voit que celles qui n'ont ni parent ni grand-parent étranger sont sur tous nos indicateurs un peu moins tolérantes, plus souvent «très ethnocentristes» (+3), plus portées à se dire racistes (+4), plus hostiles à l'Islam (+3), et surtout nettement moins mobilisées contre le racisme (48 de «très antiracistes» contre 34% dans l'échantillon). En revanche ceux qui ont une ascendance étrangère sont toujours plus tolérants, particulièrement ceux qui ne sont pas d'origine européenne. Moins d'un sur dix se définit comme «plutôt» ou «un peu raciste», les trois quarts sont très mobilisés contre le racisme, 13% seulement ont un score élevé sur l'échelle d'ethnocentrisme. Mais un tiers présente quand même un taux élevé de rejet de l'Islam (contre 44% en moyenne dans l'échantillon). Et l'ethnocentrisme ne disparaît pas totalement pour autant, parce qu'il dépend d'une multiplicité de facteurs, psychologiques, socioculturels et politiques et que chacun peut trouver un «autre» à rejeter.

## L'orientation politique et religieuse

Il faut tenir compte enfin de la dimension spécifiquement politique et idéologique de l'ethnocentrisme, des doctrines, des partis comme le FN qui diffusent et

---

1. Il s'agit de la profession de la personne interrogée et les catégories sont celles de la nomenclature des PCS de l'INSEE. Les agriculteurs sont exclus du tableau car trop peu nombreux (10).

légitimer de telles attitudes, et inversement des systèmes de représentations qui devraient plutôt faire barrage au racisme, les valeurs universalistes et égalitaires de la gauche ou le message de tolérance des Évangiles.

### **Le clivage gauche droite**

Effectivement plus la personne interrogée se situe à droite sur l'échelle gauche droite plus elle est intolérante (tableau 6). La proportion de racistes autodéclarés passe de 15 à 62 % (+47), celle des « très ethnocentristes » de 18 à 68 % (+50), celle des « très hostiles à l'islam » de 35 à 54 % (+19) et inversement celle des « très antiracistes » de 9 à 56 % (+47), quand on passe des interviewés les plus à gauche aux plus à droite. On note le même phénomène si l'on retient comme indicateur la proximité partisane. La proportion des « très antiracistes » varie entre 76 % chez les proches du PC et 17 % chez les proches du FN, celle des « très ethnocentriques » de 16 à 78 %, celle des racistes autodéclarés de 21 à 86 %. L'aversion à l'islam augmente également chez les proches des partis de droite, mais l'écart est plus resserré, la proportion des plus hostiles passant de 24 % à l'extrême gauche, 34 % chez les proches du PC et 38 % au PS, à 64 % chez les proches du FN, et surtout elle atteint un niveau supérieur à la moyenne chez les proches des Verts (47 %, contre 44 % dans l'échantillon), alors que sur tous les autres indicateurs ces derniers sont toujours parmi les plus tolérants. Il y a donc bien, à gauche, dans une proportion minoritaire mais non négligeable, un fort rejet de l'islam qui ne se confond pas avec le racisme anti-immigrés traditionnel.

### **Une nouvelle judéophobie ?**

On peut également explorer la thèse d'une nouvelle judéophobie, gagnant les milieux islamophiles et d'extrême gauche, en croisant la question sur la perception des juifs « Français comme les autres » avec les scores sur l'échelle de rejet de l'islam et la position sur l'échelle gauche droite (tableau 9). C'est une question qui rentre dans nos échelles d'antisémitisme, ceux qui déniaient aux juifs la qualité de français adhérant plus souvent à tous les stéréotypes hostiles aux juifs. Or les résultats invalident la thèse de la nouvelle judéophobie. Plus on est de gauche, moins on différencie les juifs des autres Français, quel que soit le score sur l'échelle d'aversion à l'islam. Plus on est « islamophile », plus on leur reconnaît la qualité de Français, quelle que soit sa position politique. Si on combine les deux indicateurs, ce sont les personnes interrogées qui cumulent l'orientation politique la plus à gauche avec les scores les plus faibles sur l'échelle d'aversion à l'islam qui se montrent les plus judéophiles : 74 % d'entre elles voient dans les Français juifs des Français « comme les autres ». Les seules à gauche à exprimer des réserves envers les Français juifs sont celles qui rejettent aussi l'islam : la colonne des « très islamophobes » est la seule où les interviewés de gauche sont moins favorables aux juifs que ceux de droite : la proportion de ceux qui déniaient aux juifs la qualité de Français tombe à 29 %, contre 32 % à droite et au centre droit.

Tableau 9

**Sentiment que « Les Français juifs sont des Français comme les autres » selon la position sur l'échelle gauche droite\* et les scores sur l'échelle d'aversion pour l'Islam (% « Tout à fait d'accord »)**

Échelle Gauche Droite	Échelle d'aversion pour l'Islam				Ensemble
	--	-	+	++	
Gauche	74	65	58	29	64
Centre G	69	64	41	29	54
Centre	68	44	47	27	50
Centre D	65	53	33	32	44
Droite	60	46	24	32	39
Ensemble	64	53	44	28	51

\* Échelle en 7 positions. On a regroupé les positions 1,2 (gauche) et 6,7 (droite).

### L'identité religieuse

Le dernier indicateur utilisé est celui de la pratique religieuse, distinguant les catholiques pratiquants réguliers, qui vont à la messe au moins une fois par mois, les occasionnels qui y vont aux grandes fêtes, les non pratiquants et les sans religion. On a laissé de côté le groupe des « autres religions » trop hétérogène. Jusqu'ici la pratique religieuse n'avait pas grande influence sur le niveau d'ethnocentrisme. Les catholiques avaient seulement sur nos échelles des scores plus élevés que les non catholiques, les sans religion se montrant les plus tolérants. Et en 2004 les catholiques les plus assidus, fidèles à la messe dominicale, étaient un peu plus tolérants que les pratiquants moins réguliers<sup>1</sup>. En 2006 en revanche la relation entre pratique religieuse et ethnocentrisme semble s'accroître sur tous nos indicateurs (tableau 6). La proportion des « très ethnocentristes » augmente de 23 points quand on passe des personnes sans religion aux catholiques pratiquants réguliers, celle des racistes autodéclarés de 20 points tout comme la proportion des « très hostiles » aux musulmans, tandis que la proportion des antiracistes les plus convaincus baisse de 21 points. Le contraste est encore plus marqué si on isole le petit groupe (N = 28) des pratiquants dominicaux, la proportion des « très ethnocentristes » y atteint 57 % et celle des « très antiracistes » chute à 21 %. Le sentiment que l'immigration est la principale cause de l'insécurité (50 % des pratiquants dominicaux contre 36 % des sans religion), que l'intégrisme est une des principales causes de l'explosion de violences dans les banlieues (21 % contre 7 %), que le bilan de la colonisation est « très positif » (54 contre 27 %) ou encore que ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer

1. C'est ce qu'on trouvait également dans l'enquête électorale du Cevipof effectuée lors des élections législatives de 1997. Voir Nonna Mayer, « La perception de l'Autre », in Pascal Perrineau, Colette Ysmal (dir.), *Le vote surprise. Les élections des 25 mai et 1<sup>er</sup> juin 1997*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 278.

(61 contre 41 %) croit pareillement avec le taux de pratique religieuse. Autour de la religion musulmane les contrastes sont encore plus nets. L'idée que les Musulmans forment « un groupe à part » est approuvée par 82 % des pratiquants dominicains (contre 50 % des sans religion), la religion musulmane est systématiquement moins positivement évaluée que la religion catholique par 46 % des pratiquants dominicains (contre 5 % des sans religion) et l'idée que « toutes les religions se valent » est rejetée par 57 % d'entre eux (contre 22 % des sans religion).

Tout se passe comme si la plus grande visibilité des religions minoritaires et en particulier de l'Islam dans l'espace public, les débats autour du voile, l'éventualité de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, la progression internationale d'un Islam radical, provoquaient un réveil identitaire et une crispation ethnocentriste chez les catholiques français. Tandis que le discours du pape à Ratisbonne a pu contribuer à cristalliser le sentiment d'une différence radicale entre les deux religions.

Si on croise l'évaluation des deux religions avec l'orientation politique (tableau 10), on voit que l'ethnocentrisme s'accroît quand on se déplace de la gauche à la droite de l'échelle, quel que soit le jugement porté sur l'Islam et le catholicisme. Il augmente également en proportion du rejet de la religion musulmane, quelle que soit l'orientation politique. Il atteint ses niveaux les plus élevés chez les personnes interrogées qui ont une meilleure image du catholicisme que de l'Islam, et son maximum (72 %) chez les interviewés de droite qui cumulent un jugement positif sur le catholicisme et négatif sur l'Islam. *A contrario* c'est chez les interviewés de gauche ou du centre évaluant positivement les deux religions qu'il atteint son minimum (8 %).

Tableau 10

**Ethnocentrisme selon l'évaluation des religions catholique et musulmane et la position sur l'échelle gauche droite (% « Très ethnocentristes »)**

Religion catholique	Religion musulmane	Échelle Gauche Droite		
		Gauche	Centre, SR	Droite
+	+	8	8	25
+	=	33	38	63
+	-	46	55	72
-, =	+	*	*	*
-, =	=	18	29	32
-, =	-	18	52	67
		20	31	54

\* Effectifs insuffisants.

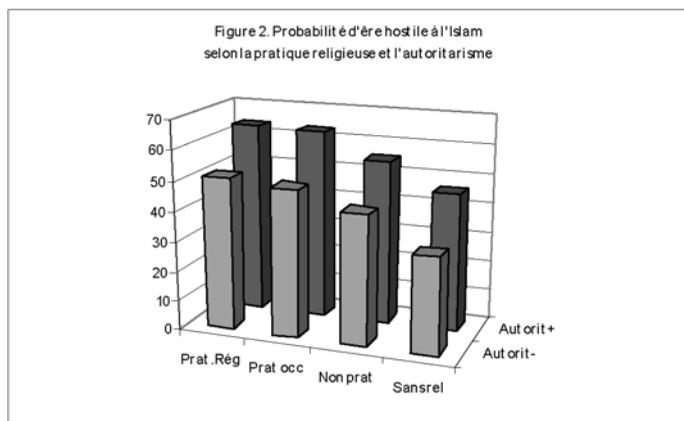
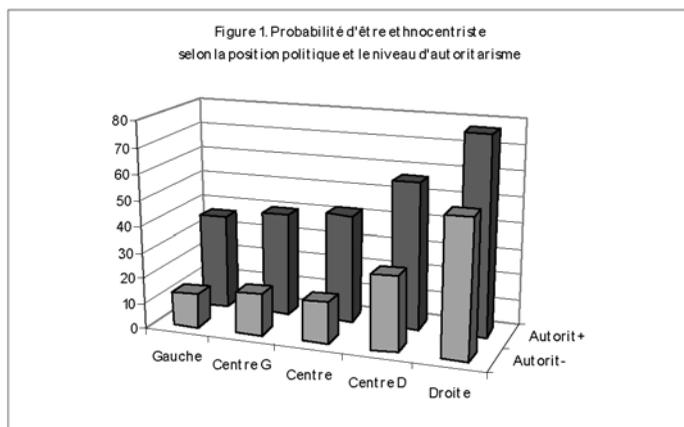
## La hiérarchie des facteurs explicatifs

Il nous reste à hiérarchiser l'effet de ces différentes variables et d'évaluer leur influence respective sur les préjugés à l'égard des « autres », toutes choses égales par ailleurs. Pour cela on a effectué une série de régressions logistiques, technique statistique qui permet de prédire les variations d'une variable « dépendante » ou variable à expliquer, en l'occurrence les scores sur l'échelle d'ethnocentrisme et sur l'échelle d'aversion à l'islam, à l'aide d'un certain nombre de variables explicatives ou « indépendantes ». Ce sont le sexe, l'âge, le diplôme, le nombre d'ascendants étrangers, la position sur l'échelle gauche droite, et la pratique religieuse. L'analyse confirme que l'ethnocentrisme et l'hostilité à l'islam ne s'expliquent pas exactement par les mêmes facteurs. L'ethnocentrisme dépend essentiellement de la position sur l'échelle gauche droite, et dans une moindre mesure du niveau de diplôme. Ni l'âge ni le sexe ni l'ascendance étrangère ni la pratique religieuse ne rentrent en ligne de compte une fois contrôlé l'effet des autres variables. L'aversion à l'islam, elle, s'explique seulement par la pratique religieuse, autrement dit par le degré d'intégration au catholicisme, la religion dominante. Aucune autre variable n'a de coefficient significatif. Dans un second temps, on a rajouté à ces six variables l'échelle d'autoritarisme. C'est de très loin dans les deux cas, la variable la plus prédictive, tant de l'ethnocentrisme ou valorisation de l'entre soi que de l'aversion pour l'islam. Savoir si quelqu'un est pour ou contre la peine de mort, s'il trouve les tribunaux trop sévères ou pas assez, est le meilleur moyen de savoir comment il voit et accepte les « autres ». Mais le second facteur significatif reste, dans le cas de l'ethnocentrisme, la position sur l'axe gauche droite et, dans le cas de l'hostilité à l'islam, la pratique religieuse. Issue de la même analyse, la figure 1 synthétise les probabilités d'avoir un score élevé sur notre échelle d'ethnocentrisme, en combinant l'orientation politique et le degré d'autoritarisme. Quel que soit le rapport à l'autorité, on est d'autant plus ethnocentriste qu'on se situe plus à droite. Mais le fait d'être autoritaire renforce l'intolérance aux autres même si l'on est de gauche. Et la probabilité d'être « très ethnocentriste » passe de 13 % chez les non autoritaires de gauche à 77 % chez les autoritaires de droite. Le second graphique synthétise les probabilités d'avoir un score élevé sur l'échelle d'aversion à l'islam selon le niveau d'autoritarisme et la pratique religieuse. Quel que soit le rapport à l'autorité, on est d'autant plus hostile à l'islam qu'on est plus intégré au catholicisme (figure 2). Mais quelle que soit l'identité religieuse, le fait d'être autoritaire renforce cette hostilité, et la probabilité d'être « islamophobe » dépasse 60 % chez les catholiques pratiquants réguliers les plus à droite, contre un peu plus de 20 % chez les sans religion très à gauche. On note toutefois que les variations sont de moindre ampleur que dans le cas précédent, et que le niveau moyen d'aversion à la religion musulmane reste élevé même à gauche et chez les plus détachés du catholicisme<sup>1</sup>.

---

1. D'ailleurs le R2 de Nagelkerke qui résume la capacité des variables entrées dans le modèle à expliquer la variable dépendante est de 0,27 pour l'ethnocentrisme, à peine 0,10 pour l'hostilité à l'islam.

Cette étude révèle à la fois les permanences et les transformations du rapport à l'autre et aux minorités. Le niveau d'ethnocentrisme, après la hausse brutale de l'année dernière, se rapproche de son niveau en 2004. Il s'explique toujours par les mêmes facteurs, essentiellement l'orientation politique et le niveau d'études, et le rapport à l'ordre et à l'autorité. Mais on assiste à la relative autonomisation de l'attitude à l'égard de l'Islam. Si globalement le rejet de l'Islam et des musulmans reste corrélé à l'autoritarisme et à l'ethnocentrisme classique, au rejet des immigrants, des étrangers, des minorités, l'intensité de la relation paraît s'atténuer. Un gros quart des interviewés qui ont des notes basses sur l'échelle d'ethnocentrisme (inférieure à 3) ont une note élevée sur l'échelle d'aversion à l'Islam (notes 5-6). Cette hostilité existe dans des milieux jusqu'ici peu ethnocentristes et fortement mobilisés contre le racisme, classes moyennes, personnes titulaires du bac, proches des Verts. Et elle s'explique moins par le diplôme ou l'orientation politique que par le degré d'intégration à la communauté catholique, les fidèles les plus pratiquants se montrant les plus méfiants à l'égard des musulmans et au-delà, des immigrants, des minorités, dans un contexte global d'exacerbation des identités religieuses.



Chapitre 5

# **L'action du Gouvernement en 2006**



## **L'analyse de l'action du Gouvernement en 2006 et le suivi, par les ministères, des recommandations du rapport 2005 de la CNCDH**

La lutte contre ce fléau que sont, pour notre démocratie, le racisme, l'antisémitisme et les discriminations raciales, concerne l'ensemble des forces vives de notre pays. Les mesures de lutte mises en place par le Gouvernement depuis plusieurs années sont constituées de dispositions législatives, administratives ou réglementaires, permettant précisément de combattre le fléau, que ce soit au niveau national ou sur le terrain régional voire local. Mais il s'agit aussi de prévenir, en développant la formation des acteurs de terrain, en favorisant l'éducation et l'enseignement nécessaires, en assurant un soutien financier des associations de lutte contre le racisme et en organisant des campagnes d'information. La CNCDH relève que, malgré les efforts particuliers déployés, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Aussi recommande-t-elle, cette année encore, qu'une volonté politique sans faille soit affirmée par le Gouvernement.

La CNCDH se félicite de la parfaite coopération et de la contribution de six ministères importants à la préparation du rapport 2006 sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et les discriminations en France : les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice, de l'Emploi, de l'Éducation nationale et de la Culture.

Aux légitimes remerciements allant à ces départements ministériels, la CNCDH doit ajouter ces regrets de n'avoir pu enregistrer la contribution d'un certain nombre d'autres ministères pourtant sollicités.

La CNCDH souhaite qu'une collaboration active puisse malgré tout s'instaurer dans l'avenir avec l'ensemble des ministères intéressés. Le Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CILRA) avait, à cet égard, représenté un espoir de voir se développer une véritable coordination de l'action publique de lutte contre le racisme.

Dans son rapport 2005, la CNCDH recommandait la consolidation du CILRA à la hauteur de ses ambitions initiales : définir les orientations de la politique menée par le Gouvernement ; veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions préventives et répressives engagées par les différents ministères ; arrêter un programme d'actions à caractère interministériel et s'assurer de sa mise en œuvre. La CNCDH regrette que ce comité interministériel qui constitue un outil de coordination de l'action publique de lutte contre le racisme, n'ait toujours pas été réuni depuis le mois de janvier 2005. Elle invite le Premier ministre à relancer une collaboration active entre les différents ministères intéressés, notamment en réunissant le comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle recommande que les trois objectifs du Comité interministériels, et notamment le programme d'action, fassent l'objet d'une communication effective et que l'évaluation en soit faite régulièrement au regard des résultats attendus. L'ensemble des recommandations 2005 et 2006 de la CNCDH pourraient servir à l'élaboration de l'ordre du jour d'une prochaine réunion de ce Comité.

La CNCDH note également que le Plan d'action national contre le racisme prévu lors de la déclaration finale de la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance n'a toujours pas été élaboré. Elle rappelle sa disponibilité pour participer à sa définition et à sa mise en œuvre. La mise en œuvre d'un plan d'action national suppose un travail concerté entre les ministères, le Parlement et les ONG, la mise en place d'un programme de travail annuel et l'attribution d'un budget spécifique.

Dans son rapport 2005, la CNCDH recommandait une coordination des outils statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice afin de pouvoir disposer de données concernant le déroulé d'une affaire à compter du signalement initial; elle salue la mise en place de groupes de travail conjoints aux deux ministères afin de favoriser les échanges de données informatiques entre la police, la gendarmerie et les parquets. La mise en œuvre en 2008 du logiciel Cassiopée devrait permettre ces échanges et favorisera la traçabilité des infractions à caractère raciste ou antisémite. Elle espère que l'échange des données et leur comparabilité seront effectifs prochainement, même si elle a conscience de la difficulté de la tâche à accomplir.

## **Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire**

La CNCDH se félicite des informations détaillées reçues pour la préparation de ce rapport, mais elle regrette, comme l'an passé, de ne pouvoir disposer d'une vision d'ensemble des mesures mises en place au sein et à l'initiative du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire. D'autres initiatives et actions efficaces sont sans doute engagées par d'autres directions que celle de la police nationale et il serait utile de pouvoir en disposer pour analyser l'ampleur des actions menées en la matière.

Les représentants du ministère ont présenté les données du système de traitement des infractions constatées (STIC) et en ont montré les différentes fonctionnalités, notamment le nouveau «thésaurus» permettant de mieux cerner les infractions présentant un caractère raciste, antisémite ou discriminatoire. Ils ont signalé, en prenant en compte les inquiétudes de la CNCDH, que, conformément au décret du 14 octobre 2006, il n'est pas envisagé d'enregistrer dans le système de traitement des infractions constatées des données relatives à la religion, aux opinions politiques ou aux orientations personnelles des individus. Ils ont également rappelé également que la Direction générale de la police nationale procède à une évaluation permanente de ce programme. Si la CNCDH se félicite de ces initiatives et si elle salue les efforts menés pour utiliser le Stic comme un outil de lutte contre le racisme; elle renouvelle néanmoins ses inquiétudes concernant la question des délais de conservation des données, les procédures de contrôle relatives à l'effacement des données et l'effectivité du droit d'accès. Elle renvoie, à cet égard, à son analyse consacrée aux données chiffrées du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire qui rappelle les risques d'atteintes aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme que constituent ces mégabases de données et le nombre de personnes qui y ont accès.

Répondant à l'interrogation de la CNCDH sur la comptabilisation et l'informatisation des mains courantes, afin d'avoir une vision plus globale des phénomènes de racisme et d'antisémitisme, le ministère de l'Intérieur signale que les mains courantes n'ont pas vocation à être enregistrées dans le STIC dans la mesure où, dès lors qu'un fait présente une connotation délictuelle avérée, il doit donner lieu à traitement procédural, et non à simple enregistrement en main courante. La CNCDH renouvelle cependant sa demande de comptabilisation des informations contenues dans les mains courantes, dans la mesure où un certain nombre d'affaires à caractère raciste ou antisémite ne font pas l'objet d'un dépôt de plainte, mais seulement d'un signalement aux commissariats de police. Ces faits ne sont donc pas comptabilisés dans les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur.

Concernant le racisme et l'antisémitisme dans les départements d'outre-mer, le ministère signale que l'hypothèse qu'une rubrique dédiée «outre-mer» exposant les spécificités de chaque département et territoire a été envisagée, de même que le recueil par les services des renseignements généraux d'informations en vue d'enrichir l'analyse du ministère de l'Intérieur. Le caractère disparate et hétéroclite des informations recueillies n'a pas permis d'aboutir à un résultat satisfaisant. La CNCDH espère que l'exploitation du STIC à l'issue du plan national d'enrichissement permettra d'apporter des éléments de réponse à ses interrogations concernant l'outre-mer. Une extraction spécifique à l'outre-mer pourrait ainsi compte de l'étendue et les spécificités du phénomène.

La CNCDH se félicite de la mise en œuvre, au sein de la Direction générale de la police judiciaire, d'une plate-forme de signalement des contenus, messages et comportements illicites sur internet, opérationnelle depuis septembre 2006. Elle espère pouvoir disposer l'an prochain des données relatives au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie, recensées par cette plate-forme.

Toutefois, la CNCDH préconise toujours la création d'un observatoire spécifique du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie sur internet. En effet, le rôle particulier et quasi fondamental que joue internet dans la propagation des idées et des termes racistes, exige la création d'un véritable organe indépendant de veille et d'observation.

Enfin, concernant le travail en faveur des mesures de lutte contre le racisme dans le milieu sportif, la CNCDH salue la mise en œuvre de deux réformes :

- le décret du 15 mars 2006, en application de la loi du 16 juillet 1984, qui met en place un nouveau dispositif permettant l'interdiction administrative de stade ;
- la loi n° 2006-784 du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives qui permet de procéder à la dissolution d'associations ou de groupements de faits ayant pour objet le soutien à une association sportive dont les membres ont commis des actes de violence ou d'incitation à la haine ou à la discrimination.

Ces mesures viennent ainsi renforcer les dispositifs existants, tels que le suivi des clubs, et l'échange avec les partenaires européens.

## **Ministère des Affaires étrangères**

La CNCDH suit avec intérêt les initiatives françaises ou européennes au sein des Nations unies, du Conseil de l'Europe ou de l'OSCE pour affirmer la détermination de la République à combattre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme sous toutes leurs formes. La transformation de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes en Agence européenne des droits fondamentaux, décidée par le conseil européen en décembre 2003 et effective au 1<sup>er</sup> janvier 2007, fait l'objet d'un suivi attentif de la Commission. Elle se réjouit que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie reste au cœur du mandat de l'Agence, avec notamment la poursuite des travaux du réseau Raxen.

La CNCDH renouvelle, de manière plus générale, son souhait que la France s'assure dans les enceintes internationales que la lutte contre le terrorisme, légitime, ne conduise pas à l'amalgame des terroristes et de leurs soutiens avec des « communautés » particulières et à de nouvelles formes de discrimination raciale envers les individus appartenant à ces « communautés ».

## **Ministère de la Justice**

La CNCDH se félicite de la très bonne collaboration instaurée cette année avec le ministère de la Justice. Elle salue les efforts fournis par le ministère en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, notamment l'amélioration apportée dans les statistiques mensuelles de l'institution judiciaire pénale et le développement d'une approche pédagogique auprès des auteurs d'infractions à caractère raciste ou antisémite.

Elle salue les mesures mises en œuvre pour l'information et la formation des magistrats (réunions, circulaires, séminaires...). Elle recommande la généralisation des séminaires organisés dans ce cadre, tant pour la formation initiale que pour la formation continue. Elle se félicite que soient prévus pour l'année 2007, en collaboration avec l'École nationale de la magistrature, des programmes de formation relatifs au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations.

Répondant à une recommandation de la CNCDH, la Direction des affaires criminelles et des grâces a fourni cette année des renseignements relatifs aux mineurs (peines complémentaires, et sanctions alternatives), ces renseignements permettent de mieux évaluer l'efficacité des mesures de justice aidant à rendre ce genre de délinquants conscients de la gravité de leurs actes. Toutefois, la CNCDH souhaiterait, pour les années à venir, que, dans la mesure du possible, ces informations soient plus détaillées.

La CNCDH regrette néanmoins que son souhait de voir étendue l'institution du magistrat référent aux juridictions administratives, et notamment les tribunaux administratifs, n'ait pas été pris en considération. Le rôle du magistrat référent est de veiller au suivi de l'action publique, de procéder à des échanges d'informations avec la gendarmerie, la police, l'Éducation nationale, de mettre en place le dialogue que la justice doit instaurer avec les représentants des communautés culturelles ou religieuses, de veiller à la formation sur ces questions, on peut souhaiter

qu'un tel type de magistrats existe devant les juridictions administratives. Dans la mesure où le ressort des tribunaux administratifs est sensiblement le même que celui des cours d'appel, bien qu'il ne coïncide pas toujours, dans la mesure surtout où les contentieux dont les tribunaux administratifs sont en charge visent un très grand nombre d'actes administratifs qui parfois font apparaître des phénomènes de racisme ou de discrimination, l'institution d'un magistrat référent dans les juridictions administratives semblerait pertinente à la CNCDDH.

## **Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement**

S'il convient de relever que ce ministère n'a pas ménagé ses efforts et fait état d'une multiplicité de projets, la CNCDDH note cependant un manque de vision globale de la question et regrette que, compte tenu de l'importance des attributions de ce ministère, il persiste un manque d'envergure et de coordination dans la lutte contre le racisme. Une approche plus globale et intégrée en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie permettrait de mieux coordonner, consolider et mettre en valeur les multiples initiatives utiles déjà mises en place. La CNCDDH note à ce titre la mise en place de l'Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE), créée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. Elle se montrera attentive à sa mise en place eu égard aux attentes et inquiétudes qu'elle suscite.

La CNCDDH entend rappeler le besoin de reconnaissance du rôle des associations dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, aussi souligne-t-elle le nécessaire soutien aux ONG et, *a contrario*, les effets dommageables de toute diminution de l'aide qu'elles sont en droit d'attendre. À ce titre, elle se félicite que, conformément à ses recommandations, une évaluation des conventions signées en 2005 entre la Direction de la population et des migrations (DPM) et les grandes associations antiracistes ait été effectuée. Elle souhaiterait avoir communication des résultats de cette évaluation. Elle note que les objectifs prévus ont été atteints et se félicite que sur la base de cette évaluation les partenariats aient été renouvelés et surtout stabilisés grâce à des conventions pluriannuelles pour une durée de trois ans (2006-2008). Elle regrette toutefois que les conventions n'aient pas été étendues à d'autres associations, notamment dans les départements et territoires d'outre-mer, comme elle le recommandait dans son rapport 2005.

## **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

La CNCDDH tient à saluer la qualité des contributions apportées par le ministère de l'Éducation nationale et la volonté de dialogue affichée par ses représentants. C'est sans doute dans ce ministère qu'elle a senti la détermination la plus affirmée de lutter contre le racisme en développant des actions concertées.

Le ministère a mené plusieurs actions afin d'améliorer le recueil de données du logiciel Signa :

- la Direction de l'évaluation et de la prospective, prenant acte des recommandations de la CNCDDH et de l'Observatoire national de la délinquance, a examiné, en 2006, la possibilité d'étendre l'utilisation du logiciel aux établissements privés sous contrat, avec les responsables de ce secteur d'enseignement. La CNCDDH salue cette initiative mais regrette que la démarche n'ait pas été effective pour l'année scolaire 2005-2006. Elle recommande que cette extension du spectre du logiciel se fasse en 2007 ;
- la CNCDDH salue la mise en place, en 2006, d'un guide de remplissage du logiciel Signa diffusé dans tous les établissements publics. Une telle démarche répond à la nécessité de former et de sensibiliser les personnels de l'Éducation aux questions de racisme et d'antisémitisme. Par ailleurs, elle permet, dans une certaine mesure, de limiter le caractère subjectif des données et d'assurer une relative homogénéité de celles-ci.

Fin décembre 2006, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé la mise en place au début de l'année 2007 d'un nouveau logiciel de signalement des faits de violence dans les établissements scolaires. La CNCDDH salue la mise en place de ce nouveau logiciel qui prend en considération un certain nombre de ses recommandations :

- allègement de la nomenclature des faits signalés ;
- clarification de la définition des actes rentrant dans telle ou telle catégorie ;
- diffusion auprès des établissements scolaires des données collectées qui permettra aux chefs d'établissements de suivre l'évolution de la violence dans leur établissement et la portée des actions menées pour la prévenir.

Elle se montrera très attentive à la mise en place de ce nouveau logiciel et à son évolution, elle invite en particulier le ministère de l'Éducation nationale à mener, auprès des chefs d'établissement, une politique d'incitation à renseigner le logiciel.

La coordination d'actions pilotes initiées par certaines académies, la mise en place d'actions pédagogiques en lien avec les chefs d'établissements et les enseignants, l'implication des syndicats et des associations de parents d'élèves dans ces démarches constituent autant d'initiatives visant à approcher la question de manière globale, ce dont se félicite la CNCDDH.

La CNCDDH salue par ailleurs l'inclusion de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté dans le socle de connaissances minimales inscrit dans la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École. S'il convient de relever la prise en compte de la question de la formation aux droits de l'homme, il faut toutefois noter un manque d'ouverture des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) aux intervenants extérieurs qui pourraient aider à cette formation.

D'autre part, la CNCDDH regrette que cette initiative d'inclusion de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté dans le socle commun de connaissances ne soit pas complétée par la mise en œuvre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

# Synthèse des actions du Gouvernement

## Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Poursuivant l'action de fond entreprise depuis plusieurs années, le ministère de l'Intérieur s'est fortement engagé dans la lutte contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination. Les axes de travail s'inscrivent d'une part dans le cadre de la mission permanente des forces de sécurité intérieure, et d'autre part dans une dimension interministérielle. Elles font en partie suite aux préconisations des différents rapports de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

À ce titre peuvent être mis en relief :

### La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie lors de manifestations sportives

La survenance chronique et médiatisée de comportements racistes dans le football français constitue un révélateur d'une déviance d'une partie du public, qui profite des stades pour passer des messages répréhensibles. Ce qu'il convient d'appeler le « hooliganisme » a été désigné comme cible prioritaire par les autorités gouvernementales. Pour refaire des enceintes sportives des lieux de fêtes, propres à accueillir des familles dans de bonnes conditions de sécurité et de respect mutuel, le ministre d'État a procédé à deux réformes :

- en complément de l'interdiction judiciaire de stade, le décret du 15 mars 2006, pris en application de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation et à la promotion des activités sportives, a mis en place un nouveau dispositif : l'interdiction administrative de stade. Les préfets peuvent désormais interdire à une personne dont le comportement constitue une menace pour l'ordre public, de pénétrer dans une enceinte sportive, ou à ses abords immédiats, et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à trois mois. Cette mesure est accompagnée d'une obligation de pointage les jours de manifestation ;
- la loi n° 2006-784 du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives permet de procéder à la dissolution d'associations ou de groupements de faits ayant pour objet le soutien à une association sportive dont les membres ont commis des actes de violence ou d'incitation à la haine ou à la discrimination.

Ces mesures viennent ainsi renforcer les dispositifs existants, tels que le suivi des clubs par les correspondants locaux désignés au sein des directions départementales de la sécurité publique, la remontée d'information au niveau central sur les matches pressentis à risque, ainsi qu'un échange avec les partenaires européens du « Point National Information Football ».

## **L'accueil des victimes**

L'accueil du public et l'aide aux victimes permettent de renforcer le lien de la police nationale avec la population. La proximité se noue au commissariat, sur la voie publique, au téléphone. Cette problématique prend encore davantage d'acuité lorsque les faits sont commis à raison de l'origine ethnique, réelle ou supposée, des croyances ou de la religion des individus. Le ministre a souhaité que soit élaborée une doctrine de l'accueil qui viendrait compléter la charte du même nom. Pour ce travail, toutes les directions de la police nationale ont été consultées, et une réflexion conjointe a été menée avec la gendarmerie conduite en vue de la mise en place de contrôles anonymes et inopinés de l'accueil.

Par ailleurs, l'arrivée des psychologues recrutés par la Direction générale de la police nationale sur 26 sites pilotes doit permettre de mieux prendre en compte les traumatismes des victimes. C'est une fonction nouvelle qui se développe au sein de la police nationale et répond à une attente des victimes.

Il convient de rappeler la diffusion en 2005 du guide méthodologique destiné à mieux former les policiers de terrain à la prise de plainte et aux enquêtes. Ce document, disponible sur l'intranet de la police nationale, est désormais régulièrement utilisé par les enquêteurs.

## **La rénovation du système statistique**

La CNCDH a, à plusieurs reprises, exprimé le souhait de pouvoir disposer d'indicateurs statistiques plus précis sur les manifestations d'intolérance. Il est rappelé que le dispositif actuel repose sur le recueil d'informations communiquées par les services de police ou de gendarmerie ayant eu à connaître des infractions signalées. Mis en place en 1989, il permet de disposer de séries statistiques longues, mais ne peut prétendre à l'exhaustivité.

Fin 2005, la Direction générale de la police nationale a engagé une réflexion pour faire évoluer ce dispositif vers une exploitation du système de traitement des infractions constatées (STIC) comme c'est le cas pour l'établissement des données quantitatives relatives à la délinquance générale. Conformément au décret du 5 juillet 2001 modifié par celui du 14 octobre 2006, il n'est pas envisagé d'enregistrer d'une manière ou d'une autre dans ce système informatique des données relatives à la religion, aux opinions politiques ou aux orientations personnelles des individus. En revanche, le STIC propose des outils de documentation criminelle pour faciliter l'identification des objets dérobés, favoriser le rapprochement entre les affaires sur la base des modes opératoires, des signalements et des mobiles. C'est ainsi que la précision du mobile apparent (raciste, homophobe, antisémite), celle du lieu (synagogue, mosquée, église, etc.), de la profession de l'auteur ou de la victime (membre du clergé, pasteur, rabbin, etc.), du mode opératoire (jet d'objet incendiaire, etc.) permet de procéder à des extractions statistiques autorisant une caractérisation plus fine des phénomènes observés.

La Direction générale de la police nationale procède à une évaluation permanente de ce programme, qui répond par ailleurs à une interrogation récurrente de la CNCDH portant sur la comptabilisation des informations enregistrées dans les mains courantes. Il convient toutefois d'avoir à l'esprit qu'en application des dispositions du Code de procédure pénale, dès lors qu'un fait présente une connotation délictuelle avérée, il doit donner lieu à traitement procédural, et non un simple enregistrement en main courante. Les statistiques, dans ce cas de figure, sont nécessairement issues du STIC, dont le Plan national d'enrichissement des procédures (PNE) lancé en novembre 2005 et portant sur un certain nombre de domaines prioritaires dont le racisme et l'antisémitisme, relance l'intérêt dans le domaine des manifestations d'intolérance.

## **La situation outre-mer**

Dans son rapport 2005, la CNCDH demandait que soient mises en place les conditions d'une meilleure connaissance du phénomène raciste et antisémite outre-mer.

Si les mobiles des actes antisémites commis outre-mer ne se distinguent pas de ceux constatés en métropole, le concept de « minorité raciale » n'est, quant à lui, pas applicable de la même manière. Aussi, à défaut de pouvoir intégrer de nombreux facteurs complexes liés notamment aux problèmes communautaires et aux activités indépendantistes, le choix a été fait jusqu'à maintenant de ne pas confondre ces données avec celles recueillies sur le territoire métropolitain et en Corse. L'hypothèse d'une rubrique dédiée « outre-mer » exposant les spécificités de chaque département et territoire a été envisagée, de même que le recueil par les services des renseignements généraux d'informations en vue d'enrichir l'analyse du ministère de l'Intérieur. Le caractère disparate et hétéroclite des informations recueillies n'a pas permis d'aboutir à un résultat satisfaisant. En outre, cette approche impliquerait la prise en compte d'une nouvelle catégorie d'actions dites « racisme anti-français ou anti-blanc » qui pourrait difficilement s'appliquer au territoire métropolitain dans les mêmes termes.

La réponse aux interrogations de la CNCDH sera donc apportée par l'exploitation du STIC à l'issue du plan national d'enrichissement. Une extraction spécifique à l'outre-mer rendrait ainsi compte de l'étendue du phénomène, pour peu que les faits soient suivis d'une plainte.

## **Internet**

Les relations que la police entretient avec les fournisseurs d'accès ont permis la mise en place de procédures de signalement des comportements inacceptables transitant par l'internet. Il importait cependant d'étoffer ce dispositif. C'est pourquoi le ministre d'État a décidé le 13 avril 2005 la création, au sein de la Direction générale de la police judiciaire, d'un point de signalement destiné au recueil et au traitement des signalements des contenus, messages et comportements illicites.

Destiné d'abord aux interlocuteurs traditionnels du ministère de l'Intérieur en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme – à savoir les fournisseurs

d'accès et les ONG – il doit s'ouvrir également aux internautes pour l'ensemble des contenus illégaux. La plate-forme de signalement, installée au sein de l'office central de lutte contre les fraudes liées aux nouvelles technologies, est opérationnelle depuis septembre 2006 et traite les signalements qu'elle reçoit des fournisseurs d'accès et des services sur internet, ainsi que du public par divers canaux. Sur cette base, elle procède à des constatations sur les informations litigieuses et à des investigations visant à déterminer le critère de compétence territorial qui permet d'adresser les informations aux services de police et de gendarmerie concernés par l'enquête judiciaire.

À terme, la mise en œuvre d'un outil informatique en ligne permettra de répondre de manière optimale à ces missions. Elle devrait intervenir au cours de l'année 2007.

Si le champ de compétence de cette plate-forme dépasse largement celui des infractions à caractère raciste, antisémite et xénophobe, il n'en demeure pas moins que sa montée en puissance apporte une réponse adaptée aux interrogations formulées par les acteurs engagés dans la lutte contre les phénomènes d'intolérance.

*Exemples d'actions menées par les directions départementales de la sécurité publique.*

- *Organisation de journées ou même de semaines entières consacrées à la mise en garde contre les comportements racistes et à la nécessité pour la société française de s'ouvrir à la diversité. Les départements de la Sarthe et de la Seine-Maritime ont organisé des semaines contre le racisme ou pour la diversité pendant lesquelles tous les thèmes relevant de la lutte contre les discriminations ont été abordés devant des publics divers : élèves, employeurs, représentants des collectivités territoriales, etc. L'action la plus significative en 2006 a été celle conduite du 15 au 21 mai 2006 dans le département du Val-d'Oise où ont été organisées plus de 50 manifestations à la préfecture et dans les sous-préfectures, dans une quinzaine de villes du département ou dans les gares.*

- *Le département du Bas-Rhin s'est, pour sa part, signalé par une initiative originale en produisant un DVD comprenant une série de témoignages sur des comportements discriminatoires, notamment à l'entrée de discothèques et lors des loisirs. Il a été diffusé à plus de 1 500 exemplaires dans le département et a bénéficié du soutien unanime de toutes les catégories d'acteurs représentés à la COPEC.*

- *Après avoir constaté que c'est auprès des discothèques et établissements de loisirs que sont repérés le plus fréquemment des comportements ouvertement ou insidieusement racistes, plusieurs départements (Alpes de Haute-Provence, Indre, Isère, Loire, Loiret, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Yonne etc.) se sont engagés dans l'élaboration et la signature de « chartes d'engagement de non discrimination raciale à l'entrée des établissements de nuit » auxquelles sont associés des représentants des pouvoirs publics, de la profession ainsi que les bureaux d'information de la jeunesse.*

## **Ministère des Affaires étrangères**

Le ministère des Affaires étrangères coordonne et impulse l'action de la France au niveau international pour lutter contre le racisme. En 2006, le bilan de ses activités intéresse autant la sphère européenne qu'internationale.

### **Dans le cadre de l'Union européenne**

Depuis 1995, l'Europe a mis en place un lien privilégié avec le monde méditerranéen, par le biais du Processus de Barcelone. Au lendemain du 11 septembre, la nécessité du dialogue entre les cultures entre l'«Ouest» et le «monde islamique» a ressurgi, confirmant la pertinence de l'analyse Euromed et incitant les partenaires du Processus à intensifier leur action dans le domaine de la culture et des sociétés. Dans ce cadre des initiatives ont été prises pour encourager la compréhension des cultures et les échanges entre sociétés civiles. Un séminaire sur le racisme et la xénophobie dans les médias s'est tenu à Vienne en avril 2006. Par ailleurs, les activités de la Fondation Anna Lindh ont contribué à densifier le dialogue des cultures et des civilisations, priorité qui a été confirmée par les ministres des Affaires étrangères lors de la Conférence de Tampere (novembre 2006).

La France a accueilli à Paris, du 13 au 15 septembre 2006 la première conférence de «l'Atelier culturel Europe-Méditerranée-Golfe», dont le Président de la République avait pris l'initiative à Barcelone, lors du sommet euro-méditerranéen de novembre 2005. Cette initiative s'organise en étroite collaboration et de concert avec la Turquie et l'Espagne, dans la logique de l'impulsion donnée à «l'Alliance des civilisations». La Conférence de Paris marquait le lancement d'un cycle d'échanges et de réflexion qui se poursuivra à Séville en février 2007, puis à Alexandrie au printemps 2007. L'Atelier culturel est un cadre de travail de durée limitée – un séminaire d'une année – à partir d'une participation non gouvernementale. Il s'agit d'un véritable «atelier de travail» sur les grands thèmes culturels, ouvert aux sociétés du Maghreb, du Machrek, d'Israël, du Golfe, de l'Union européenne et de la Turquie. Un des thèmes de l'atelier porte sur les «valeurs partagées – valeurs communes» et abordera les questions de la tolérance, de la lutte contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme.

### **Dans le cadre du Conseil de l'Europe**

Lors du Sommet du Conseil de l'Europe de mai 2005 à Varsovie, il a été décidé de renforcer l'action de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), de donner une large diffusion à ses travaux et de favoriser la coordination de ceux-ci avec les autres instances européennes. Dans cette perspective, l'ECRI a organisé les 16 et 17 décembre 2006 un séminaire intitulé «Lutter contre le racisme en respectant la liberté d'expression». La France y était conviée en tant que membre du Comité pour le développement des droits de l'homme (DH-DEV), qui a choisi en 2006 de travailler sur la problématique des «droits de l'homme dans une société multiculturelle» et a créé un groupe de travail sur les discours de haine à cet effet.

## **Dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

La France a joué un rôle central dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les autres formes d'intolérance dans l'espace de l'OSCE depuis 2004.

Entre fin 2005 et début 2006, la France a accueilli la visite de trois représentants personnels de la présidence en exercice de l'OSCE, respectivement en charge de la lutte contre l'antisémitisme, contre l'intolérance à l'égard des musulmans et contre l'intolérance à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions. Leurs rapports, rendus publics, saluent de manière positive les efforts des autorités françaises pour lutter contre l'intolérance et les encouragent à continuer dans cette voie.

La France a accueilli, du 11 au 13 décembre 2006, une session de formation des policiers de la zone OSCE à la lutte contre les crimes antisémites, racistes et xénophobes, rassemblant une quinzaine de pays dont la Russie. Ce programme s'inscrivait dans le cadre du programme développé par le BIDDH, auquel la France avait contribué depuis 2005 par la mise à disposition d'un officier de la gendarmerie nationale.

## **Dans le cadre des Nations unies**

L'année 2006 marque un changement de cap très préoccupant des négociations internationales en matière de lutte contre le racisme au sein des Nations unies. Alors que le projet d'Alliance des civilisations ouvre de nouvelles perspectives pour le dialogue interculturel et inter-religieux, les pays du groupe africain et de l'OCI ont renoncé à maintenir une approche consensuelle sur la question du racisme, en adoptant une tactique de confrontation. Leur action coordonnée entre l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) et le Conseil des droits de l'homme (CDH) a trompé les pays occidentaux, l'Union européenne et la France qui l'ont révélé de façon très virulente à l'AGNU.

Lors de la session annuelle de l'AGNU initiée en septembre 2006, la thématique du « dialogue des civilisations ou des religions » a donné lieu à l'expression du point de vue sans concession des pays musulmans pour dénoncer, en des termes souvent peu mesurés, ce qu'ils considèrent être une montée de l'islamophobie dans le monde. Selon leur analyse, le racisme anti-musulman provient « du sentiment de supériorité raciale culturelle et religieuse des occidentaux », attesté par « le poids croissant de l'extrême droite », « le discours sur la préférence nationale », « la plus grande sévérité des conditions d'immigration », « le racisme croissant dans le monde du sport », « des propos racistes de la part de personnalités politiques ou religieuses éminentes ».

Consciente de ce sentiment, la France fait valoir à chaque fois qu'elle le peut, les principes de l'égalité de dignité de toutes les cultures, et leur capacité à s'enrichir les unes les autres, la reconnaissance de la diversité culturelle, le respect de l'autre, dans sa différence, et enfin celui de solidarité. Elle souhaite continuer à soutenir les formules de dialogue ouvertes aux acteurs de tous horizons, gouvernementaux, intergouvernementaux, de la société civile, religieux et non religieux, afin

d'aborder les problématiques du développement, libertés individuelles et les crises régionales non résolues, autant que les questions culturelles et religieuses. Le projet d'Alliance des civilisations présenté en marge de l'AGNU en décembre 2006 doit répondre à cette exigence essentielle. La France participera au prolongement de cette initiative, qui pour l'instant, s'oriente sur les relations entre monde musulman et pays occidentaux.

Selon une perspective différente, le sentiment exprimé par les pays musulmans, lors du débat général à l'AGNU sur le « dialogue des civilisations ou des religions », a motivé leur action et celle de certains autres pays africains, au Conseil des droits de l'homme, pour développer de nouveaux instruments internationaux de lutte contre le racisme. Pourtant, lors de sa première session (juin 2006), le CDH a adopté une résolution par consensus pour étudier la nature et l'étendue des lacunes existant dans ces instruments afin de déterminer l'éventuelle nécessité d'élaborer des normes complémentaires.

Sous l'impulsion du groupe africain, le Conseil est revenu sur cette position de principe lors de sa troisième session (décembre 2006). Ce groupe a fait passer une résolution prévoyant la constitution d'un Comité spécial qui doit combler les lacunes actuelles des instruments internationaux de lutte contre le racisme. Le Comité doit proposer de nouveaux textes normatifs visant à combattre toutes les formes du racisme contemporain, notamment l'incitation à la haine raciale et religieuse.

La France et l'Union européenne ont regretté que le groupe africain ne respecte ni ses engagements, ni le consensus obtenu lors du premier CDH. Les partenaires européens souhaitent continuer à dialoguer en groupe de travail et faire valoir leur position de principe : renforcer et actualiser les normes existantes ainsi que promouvoir leur application réelle. Ils souhaitent également que les experts nommés par le Conseil lors de sa première session pour déterminer l'éventuelle nécessité d'élaborer des normes complémentaires puissent achever leurs travaux, conformément à ce qui avait été agréé.

Ce passage en force est préoccupant pour la poursuite des négociations. En effet, le groupe africain n'a pas encore déterminé le contenu de ces normes complémentaires. À l'inverse, l'OCI a su se servir de la mobilisation des pays du groupe africain sur les questions relatives au racisme, pour faire dériver ce thème vers celui de l'intolérance religieuse et de la diffamation des religions. Le but, plus ou moins affiché, est de réussir à produire une norme internationale contraignante sur les questions liées à la religion.

Par ailleurs, cette action en faveur de la production normative anticipe l'examen de la mise en œuvre de la déclaration de Durban. Lors de sa session annuelle initiée en septembre 2006, l'AGNU a adopté une résolution sur les « Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance religieuse qui y est associée, et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la déclaration et du programme de Durban ». Elle prévoit l'organisation en 2009 d'une conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration de Durban et de son programme d'action.

La France et l'Union européenne ont accepté de voter en faveur de cette résolution et ont effectué une explication de vote pour énumérer les gages qu'ils avaient obtenus au cours des négociations :

- la Conférence d'examen doit se tenir dans le cadre de l'AGNU ;
- elle n'implique pas la réouverture de la négociation sur la déclaration de Durban ni sur son plan d'action ;
- le Conseil des droits de l'homme, pour préparer cette conférence, doit s'appuyer sur les mécanismes de suivi existants.

Malgré ces gages, le groupe africain et l'OCI ont fait adopter une résolution lors de la 3<sup>e</sup> session du CDH (décembre 2006) qui prévoit que ce dernier se réunira en tant que comité préparatoire de la Conférence d'examen. Ce nouveau mécanisme créé au niveau du Conseil permet au groupe africain et à l'OCI de garder la mainmise sur la préparation de la Conférence et lui donne la possibilité de ne jamais demander l'avis des autres membres du CDH.

Face à ce qu'il convient de qualifier de dégradation du dialogue sur la question du racisme dans les enceintes des Nations unies, il appartient à la France et à l'Union européenne d'élaborer une stratégie volontariste pour les négociations des mois à venir, basée notamment sur la mise en valeur d'initiatives prises en Europe, et notamment en France, en faveur de la lutte contre le racisme.

## **Ministère de la Justice**

Au cours de l'année 2006, le ministère de la Justice a poursuivi la politique pénale définie en matière de lutte contre le racisme par voie de circulaires. La priorité accordée au traitement de ce contentieux a notamment justifié la réunion de l'ensemble de procureurs généraux et des magistrats référents, le 17 mars 2006, à l'initiative du Garde des Sceaux. Lors de cette réunion, le Garde des Sceaux a rappelé les instructions de célérité et fermeté dans la conduite de l'action publique concernant ces atteintes intolérables au pacte républicain.

Le 26 juin 2006 a été diffusée une circulaire présentant les dispositions de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances relatives à la lutte contre les discriminations, et du décret du 1<sup>er</sup> juin relatif aux transactions proposées par la Halde. Il faut à ce titre noter que le contentieux des discriminations semble éclore et que plusieurs procureurs de la république signalent avoir été saisis par la Halde.

Le groupe de travail piloté par la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG), et associant la LICRA et le CRIF, s'est réuni le 14 juin 2006. Un représentant de la Halde a été invité à participer aux travaux. Lors de cette réunion, une modification de l'intitulé des rubriques statistiques a été approuvée : l'expression « actes antireligieux » sera remplacée à compter de janvier 2007 par « actes antisémites », « actes islamophobes » et « autres – dont christianophobes ».

Une session de formation relative à la cybercriminalité en Europe et aux atteintes à la dignité humaine, a été organisée du 3 au 7 juillet 2006, au siège parisien de

l'École nationale de la magistrature, à destination de magistrats et officiers de police judiciaire européens. La journée du 6 juillet 2006 a été consacrée à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discours discriminatoires, avec la participation de magistrats en exercice au tribunal de grande instance de Paris et de la sous-directrice de la justice pénale générale à la Direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice.

Par ailleurs, le ministère de la Justice a participé à un séminaire d'experts relatif à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, organisé du 20 au 22 juin 2006 à Vienne, par la présidence autrichienne de l'Union européenne, et était représenté lors de la réunion organisée à Berlin, les 28 et 29 novembre 2006. Ces contacts peuvent, sous toutes réserves, augurer d'une reprise, par la présidence allemande, des négociations sur le projet de décision-cadre concernant la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, avortées en 2005, dans le cadre desquelles la France avait soutenu une rédaction ambitieuse.

*Les procureurs généraux et les procureurs de la République adaptent au contexte local les circulaires diffusées par le ministère de la Justice et nouent, dans le cadre de la conduite de l'action publique, des relations institutionnelles privilégiées, notamment avec les représentants des communautés ethniques ou religieuses représentées sur leurs ressorts. Certaines initiatives locales peuvent, dans ce cadre, être plus particulièrement signalées :*

- la mise en place, en direction des communautés ethniques ou religieuses, d'un réseau d'information en temps réel et/ou de « cellules de veille et d'information » ;*
- la prise de contacts avec l'autorité préfectorale afin de déterminer les personnes ou les sites les plus exposés ;*
- l'organisation de réunions régulières avec les communautés ethniques ou religieuses représentées sur le ressort, sans exclusive, afin de recueillir leurs préoccupations et d'exposer l'action de la justice ;*
- l'organisation de réunions avec les associations de lutte contre le racisme ;*
- le déplacement de représentants du ministère public (parquets ou parquets généraux) dans les commissariats et les brigades de gendarmerie pour exposer aux officiers de police judiciaire les conditions pratiques d'application de la législation répressive contre les actes racistes et antisémites, et/ou réunions de politiques pénales avec les officiers de police judiciaire du ressort ;*
- la signature de convention avec les recteurs d'académie afin que tous les actes même de faible gravité soient signalés directement aux parquets par le chef d'établissement et que des sanctions éducatives scolaires ou des rappels à la loi par un délégué du procureur soient systématiquement envisagés.*

## **Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement**

Le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement contribue à la lutte contre le racisme en apportant son soutien financier aux associations qui œuvrent dans ce domaine. Des conventions fixent les objectifs, détaillent les

actions menées, et précisent les indicateurs d'évaluation. L'évaluation des actions menées en 2005 a montré que les objectifs prévus avaient été atteints et a permis de renouveler les conventions en les stabilisant par des conventions pluriannuelles pour une durée de trois ans (2006-2008). Les objectifs spécifiques qui ont été soutenus par la DPM en 2006 pour chacune des associations sont les suivants :

- LDH : informer toute personne sur ses droits et l'accompagner dans ses démarches (en 2005, 6 permanences ont réalisé 1 281 entretiens et suivi 981 dossiers); Poursuivre et développer les actions de lutte contre les discriminations, défendre les valeurs d'égalité, de solidarité et de justice ;
- LICRA : assurer la prévention du racisme ; mobiliser la jeunesse pour une éducation à la citoyenneté et contre le racisme, la discrimination et l'exclusion, dans le cadre du sport et en milieu scolaire ;
- MRAP : développer les activités du service juridique dans le domaine de la lutte contre les discriminations (plus de 4 000 appels relevant de discriminations en 2005, 2 500 courriers traités) ; poursuivre le travail d'études, de recherche et de sensibilisation pour faire disparaître les sites de propagation du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie sur internet (20 signalements et 10 plaintes ont été déposés) ;
- SOS Racisme : organiser des permanences juridiques permettant d'accueillir, d'informer et d'orienter les populations en difficulté pour faire valoir leurs droits (1 825 personnes reçues, 7 864 appels téléphoniques traités, ainsi que 662 courriers en 2005) ; former des bénévoles et des responsables de comités locaux ; améliorer l'information, la sensibilisation de l'opinion publique sur les questions du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations par des campagnes qui touchent le plus grand nombre ;
- GISTI : informer les étrangers sur la législation en vigueur et les conseiller (sur les 3 062 lettres reçues en 2005, 1 835 ont donné lieu à une ouverture de dossier et donc à un suivi juridique) ; organiser des formations sur le droit des étrangers pour des acteurs locaux (une cinquantaine de personnes formées en 2005) ; remettre à jour régulièrement des publications juridiques.

## **La Cité nationale de l'histoire de l'immigration**

Le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement est membre du groupement d'intérêt public qui a été créé par décret n° 2004-1549 du 30 décembre 2004 pour préparer l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Sa contribution financière s'est élevée à trois millions d'euros en 2006. L'établissement public ouvrira ses portes en avril 2007 au Palais de la Porte Dorée à Paris, avec comme projet de reconnaître la place des immigrés dans l'histoire et la construction de la France et la manière dont l'identité de notre pays s'est constituée et enrichie d'apports multiples.

## **Le Fonds pour la promotion de la diversité culturelle dans l'audiovisuel**

En novembre 2005, à l'issue de sa rencontre à l'Élysée avec les dirigeants des entreprises publiques et privées de l'audiovisuel, le Président de la République a annoncé la création d'un fonds destiné au financement d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques concourant à la diversité culturelle. Suite au conseil des ministres du 8 novembre 2006, le fonds «Images de la diversité» a été mis en place. Doté d'un budget de 10 millions d'euros, il soutiendra la production d'œuvres dont le récit, pour les œuvres de fiction, ou le sujet, pour les documentaires et les magazines, a trait à la diversité de la France. Il permettra également d'abonder, sous forme de soutien additionnel, les projets retenus par les commissions d'attribution des aides sélectives du Centre national de la cinématographie (CNC), dès lors que ceux-ci ont trait à la diversité et à la cohésion sociale, que ce soit au stade de l'écriture, du développement, de la production, ou pour favoriser leur diffusion auprès d'un large public.

## **L'Agence nationale de la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)**

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est un établissement public national à caractère administratif créé par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. Cette agence nationale est placée sous la tutelle de l'État, exercée conjointement par le ministre chargé de la cohésion sociale pour ce qui concerne la politique de la ville, l'intégration, la lutte contre les discriminations, le service civil volontaire et l'illettrisme et par le ministre chargé de la promotion de l'égalité des chances pour ce qui concerne la prise en compte et le renforcement de l'égalité des chances dans ces domaines. Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est conclu avec l'État pour la mise en œuvre de ses missions.

Elle met en œuvre, d'une part, sur le territoire national, des actions visant à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France. Elle concourt à la lutte contre les discriminations. Elle contribue également à la lutte contre l'illettrisme et à la mise en œuvre du service civil volontaire.

L'agence mène directement des actions ou accorde des concours financiers, après optimisation des crédits de droit commun, notamment dans le cadre d'engagements pluriannuels, aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale compétents et aux organismes publics ou privés, notamment les associations, qui conduisent des opérations concourant à ces objectifs. Elle veille à une mise en œuvre équitable de ces crédits sur l'ensemble du territoire national.

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est administrée par un conseil d'administration et un directeur général nommé par l'État. Le conseil d'administration est composé pour moitié de représentants de l'État et pour moitié de représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au plan national, de représentants du Parlement, de représentants

des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale compétents, des départements, des régions, des caisses nationales de sécurité sociale, des organismes régis par le Code de la mutualité, des associations et des chambres consulaires ainsi que de personnalités qualifiées. Le président du conseil d'administration est désigné par l'État parmi ces dernières.

### **Le dispositif des agents de développement local pour l'intégration (ADLI)**

Après dix ans d'existence, la finalité de la démarche de l'ADLI est clairement établie : il s'agit, dans un champ d'intervention identifié et circonscrit, de créer du lien, de favoriser la rencontre et l'échange, d'accompagner les populations dans leurs démarches d'intégration en rétablissant le dialogue et en faisant évoluer les représentations. En 2006, deux ADLI ont été créées, en Guyane et dans le Jura. Ainsi, fin 2006, 14 agents de développement répartis dans 13 départements exercent leurs missions dans le domaine de la promotion sociale et professionnelle des femmes, la prise en charge des personnes âgées, l'accès au droit des familles primo arrivantes.

### **La prévention des discriminations et le renforcement de l'égalité des chances dans les mesures du Comité interministériel à l'intégration du 24 avril 2006**

Concernant la prévention et la lutte contre les discriminations, la DPM a en 2006 contribué à ce que cette problématique soit largement présente dans les mesures adoptées par le Comité Interministériel à l'intégration du 24 avril 2006.

Ainsi, la mesure n° 6 concerne la prévention des discriminations dans l'accès au marché du travail par l'accompagnement de jeunes en formation. Il s'agit en particulier d'étendre en 2007 l'opération « objectif stages », lancée fin 2005 et qui a pour but de faciliter l'accès aux stages en entreprises pour les jeunes scolarisés, grâce à des partenariats locaux entre des réseaux d'entreprises et les rectorats. Il est aussi prévu, pour lutter contre les discriminations que rencontrent trop de jeunes de l'enseignement supérieur, de mettre en place un dispositif d'accès aux stages pour les étudiants, concrétisé par la signature fin avril 2006 d'une charte des stages étudiants en entreprise, la réalisation d'un guide pratique, l'envoi d'instructions aux établissements de l'enseignement supérieur pour les sensibiliser à ces questions. Les accords cadre conclus par la DPM avec l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) et l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) reprennent ces sujets.

La mesure n° 9 porte sur l'égalité des chances dans l'accès à l'entreprise, d'une part grâce au développement du parrainage, notamment en partenariat avec certaines branches professionnelles, et, d'autre part en promouvant la Charte de la diversité en entreprise, maintenant signée par près de 700 entreprises. Un comité de pilotage de la charte a été mis en place, rassemblant des réseaux économiques et des administrations et institutions publiques. Un guide de mise en œuvre

a également été réalisé et publié en septembre 2006 avec l'appui de la DPM, à destination des entreprises. Une association de promotion de la charte devrait être créée prochainement. Par ailleurs, un prix de la diversité est en préparation, avec le concours de l'ANDCP.

Enfin, toute une série de mesures pour encourager la diversité dans les services publics sont mises en œuvre, dont les plus significatives concernent le développement du PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État), le recrutement de jeunes des quartiers dans la police nationale (Cadets de la République), l'adaptation des concours, l'information des jeunes et l'appui à la préparation des concours...

### **L'intensification des partenariats avec les acteurs du marché du travail**

La DPM conduit depuis plusieurs années, en association avec le FASILD et souvent avec l'appui d'autres directions du ministère, une politique de partenariat avec des structures du monde économique, les intermédiaires du marché du travail, des entreprises, en vue de les sensibiliser et de les mobiliser dans le domaine de la prévention des discriminations. Il s'agit, sur la base de diagnostics partagés, d'expérimenter des outils et des formations en vue d'arriver à des plans de lutte associant les partenaires sociaux. Cette politique est mise en œuvre au travers d'accords-cadres et de conventions pluriannuelles, ainsi que grâce à des projets EQUAL, permettant une ouverture à des partenaires d'autres pays européens.

En 2006, plusieurs accords importants ont été soit initiés, soit renouvelés, complétant ou prolongeant le travail en cours sur ce sujet. On peut ainsi citer :

- l'accord-cadre avec l'ANPE, conclu le 20 avril 2006 entre l'ANPE, la DPM, la DGEFP, le FASIL et l'ANAEM, qui prévoit de faciliter et de favoriser l'accès à l'emploi des migrants, notamment en prenant en compte leurs besoins linguistiques et la validation des qualifications et expériences obtenues à l'étranger;
- le développement des projets ESPERE sur le service public de l'emploi et LATITUDE sur le travail temporaire, qui en tant qu'expériences novatrices ont été retenus pour représenter la France dans le cadre de la « plate forme européenne pour faire reculer les discriminations raciales dans l'emploi en Europe »;
- l'accord-cadre avec l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), signé le 5 octobre 2006 et qui poursuit et intensifie les actions menées depuis 1999 concernant la lutte contre les discriminations et l'accès à l'apprentissage des jeunes étrangers;
- l'accord-cadre avec le groupe CASINO, signé le 20 avril 2006, dont l'objectif est la mise en place dans l'entreprise d'un plan global de prévention des discriminations, depuis le recrutement jusqu'à la gestion des carrières.

Il convient enfin de souligner la territorialisation croissante de la politique de lutte contre les discriminations, qui s'appuie d'une part sur une coopération avec la Halde, et d'autre part sur les plans territoriaux de lutte contre les discriminations à l'emploi, initiés par la DIV, la DPM et le FASILD, et qui concernent maintenant

près de quarante agglomérations dans toute la France. Ces plans s'appuient sur une charte nationale et sur un guide technique, remis à jour et publiés en septembre 2006.

La DPM a en outre apporté son soutien au programme européen RAXEN en fournissant des éléments de connaissance sur le service public de l'accueil des immigrants et le dispositif national d'hébergement des demandeurs d'asile.

## **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENSER)**

L'acte éducatif est le premier rempart contre la violence que constitue le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dans les établissements scolaires. Il est donc nécessaire d'aider les équipes pédagogiques en leur proposant des ressources et des formations. Le MENSER a ainsi, cours de l'année 2006, mis en place un certain nombre de dispositifs de prévention et de surveillance des actes racistes et antisémites.

Une cellule nationale est mise en place auprès de la Direction de l'enseignement scolaire (DGESCO) depuis 2003. Cette cellule fonctionne avec un réseau de correspondants académiques placés sous l'autorité des recteurs. En 2006 la cellule a poursuivi ses activités autour des axes suivants :

- le contact avec le réseau de correspondants académiques, quand elle est informée d'incidents notamment à caractère raciste et antisémite. Elle a veillé à poursuivre son action de formation et d'information auprès des correspondants qui sont régulièrement destinataires des publications de la DGESCO concernant le champ de leur mission : *Agir contre le racisme et l'antisémitisme, Citoyenneté par l'éducation, Enseigner les questions sensibles* ;
- le rapport avec les associations : la cellule reste l'interlocuteur des associations et a un rôle d'évaluation des projets proposés par des associations souhaitant intervenir dans les établissements sur ces questions. En 2006, elle a ainsi été saisie de divers projets pédagogiques.

La prévention est au centre de la politique éducative. Les ressources ont été développées sur EDUSCOL, sur le site *Valeurs Républicaines*. Réactualisé en juillet 2006, il comporte une rubrique *Agir contre le racisme et l'antisémitisme*. Outre divers outils (textes juridiques, bibliographies, conférences), les textes du *Guide Républicain* sur ce thème ont été répertoriés et mis en ligne. Le dossier de l'enseignement scolaire *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* a été traduit en anglais, en 500 exemplaires, et envoyés aux partenaires français et étrangers du ministère

En septembre 2006, une circulaire interministérielle, rédigée avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur, a été diffusée aux établissements scolaires, accompagnée d'un mémento «conduites à tenir en cas d'infraction en milieu scolaire» et d'un guide pratique. Le mémento, qui s'adresse plus particulièrement aux chefs d'établissements et aux équipes de direction, rappelle que le caractère raciste des actes tant dans les violences verbales que physiques est une circonstance aggravante

pour la qualification pénale. Il s'agit ainsi de lutter contre la banalisation de propos ou d'actes racistes.

En janvier 2006 a été envoyé à tous les lycées généraux, technologiques et professionnels un ensemble de documents parmi lesquelles la plaquette « Agir contre le racisme et l'antisémitisme », éditée par la DGESCO, et un DVD regroupant les « 10 clips pour un autre regard » primés lors du concours de scénarios lancé en 2005 par le Conseil national de la vie lycéenne. Cet envoi était accompagné d'une lettre du ministre aux proviseurs rappelant la nécessité du combat contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, et l'importance du travail éducatif dans ce domaine.

Les séminaires nationaux de la Direction générale de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur de l'Éducation nationale ont privilégié en 2005-2006 une approche des questions pouvant poser des difficultés dans les enseignements et permettant réflexion et ouverture sur des thèmes tels que la pratique de la laïcité, histoire-mémoire, approches de l'Islam et éducation à la citoyenneté.

Le décret du 11 juillet 2006 énonce les connaissances et compétences que tous les élèves doivent avoir acquises à la fin de la scolarité obligatoire, dans le cadre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'avril 2005. Le socle commun s'organise autour de 7 piliers, chacun d'entre eux définissant des connaissances, des capacités et des attitudes liées à un domaine propre. Le pilier 6 est consacré aux compétences sociales et civiques. Il s'agit de mettre en place un parcours civique, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements. Il s'articule autour de 2 pôles : « Vivre en société », et « Se préparer à sa vie de citoyen ». Un groupe d'expert est chargé de relire les programmes d'éducation civique de l'école primaire et du collège, d'y repérer les éléments constitutifs du socle et de compléter les textes. Les textes finalisés entreront en application à la rentrée 2007. Le pilier 5 intitulé « la culture humaniste » se donne pour objectif de faire acquérir aux élèves « le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité ». Il inclut une approche des droits de l'homme, de la diversité des civilisations, des sociétés, du fait religieux en France, en Europe et dans le monde dans un esprit de laïcité.

Par ailleurs, de nouveaux programmes d'histoire-géographie-éducation civique au collège entreront en vigueur en 2009.

La semaine nationale d'éducation contre le racisme : 354 000 visiteurs ont été enregistrés sur le site des « Parcours civiques » du CIDEM en 2005, soit une augmentation de 17% par rapport à l'année précédente. Les téléchargements ont, quant à eux, augmenté de 37%. Sur le site dédié spécifiquement aux « semaines d'éducation contre le racisme », 54 400 visiteurs ont été enregistrés. Les demandes d'outils sont en constante augmentation également (affiches, dépliants, livrets, journaux thématiques).

*Exemples de bonnes pratiques relevées dans les académies en 2006 :*

- *Plan de formation académique pour les personnels du second degré : école et discriminations ; apprendre à décrypter les processus de discrimination pour éduquer à l'égalité ; connaissance du monde juif. (Académie de Créteil).*
- *Mise en place d'un pôle civique académique qui a pour but de développer des actions citoyennes et de mettre en synergie les initiatives des différents acteurs de l'éducation à la citoyenneté. Ainsi le pôle civique doit assurer des formations, le suivi et l'accompagnement des enseignants (école, collège, lycée), impulser des actions menées au niveau d'établissements ou de bassins en lien avec les élus locaux, être un centre de ressources et organiser des assises annuelles sur la citoyenneté.*
- *Actions menées en 2006 : programme « Voyage d'étude à Auschwitz » en partenariat avec la Fondation pour la mémoire de la Shoah et le Mémorial, en février 2006 : 11 classes de lycée et 3 de collège, sélectionnées en fonction de leur projet pédagogique sont parties en Pologne et projet : « La laïcité, une spécificité française en Europe ». (Académie de Poitiers).*
- *Le Mois de l'autre : l'initiative résulte d'une volonté du conseil général d'Alsace en partenariat avec le rectorat. Elle est reconduite chaque année et vise à développer l'éducation des jeunes au respect, au civisme et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Cette année, une analyse des questionnaires sur les actions engagées a montré le grand dynamisme de cette initiative, avec une diffusion sur le territoire régional et une augmentation de 45% des établissements parties prenantes. Plus de 10 000 élèves ont participé, soit le double de 2005. (Académie de Strasbourg).*

## **Ministère de la Culture et de la Communication**

Lieux de rencontre et d'échange, dépositaires des œuvres de l'esprit, porteuses des valeurs universelles, les institutions culturelles ont un rôle particulier à jouer dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. À l'initiative du ministre de la Culture et de la Communication, le président de la Cité des sciences et de l'industrie a été chargé, en novembre 2003, de mobiliser les institutions culturelles pour que progressent « la tolérance, le respect des différences et le désir de vivre ensemble ». Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication, a confirmé cette mission lors de son arrivée rue de Valois au mois d'avril 2004. Conformément à leur vocation, c'est à une action positive que sont appelées les institutions culturelles puisqu'il leur est demandé de promouvoir de toutes les manières possibles la tolérance et le respect des différences. Un comité de pilotage a été créé et s'est réuni à sept reprises. Les actions proposées par ce comité s'articulent autour de trois axes : promouvoir la tolérance, toucher de nouveaux publics, et faire preuve d'exemplarité. Au terme de la période de 18 mois sur laquelle portait la programmation, un bilan a pu être établi, qui retrace l'action des 21 institutions nationales qui se sont mobilisées. Ce bilan a été remis au ministre de la Culture et de la Communication le 19 juin 2006.

## **Actions décentralisées**

Les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sont conduites dans les départements par les commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC). Ces commissions ont pour finalité de réunir dans une même enceinte tous ceux qui ont pour mission d'aider les jeunes en difficulté à s'insérer dans la société et à lutter contre toute forme de discrimination dans le domaine de l'emploi, du logement ou de la vie quotidienne : administrations de l'État, collectivités territoriales, organisations syndicales, associations, diverses. Elles sont présidées conjointement par les préfets, les procureurs de la République et les inspecteurs d'académie, tous largement investis.

Parallèlement à la création des COPEC, la mise en place de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) a permis de mieux comprendre que les actions de lutte contre le racisme et la xénophobie sont traitées dans les départements sous l'angle de la lutte contre les discriminations, les actions délibérément racistes étant rarement relevées dans les rapports des préfets. C'est donc principalement dans ce sens que, directement ou à travers des actions plus générales, se sont orientés les travaux des COPEC durant les années 2005 et 2006, avec l'élaboration de plan d'action départementaux autour de thèmes comme l'éducation et l'information.

Les conférences départementales de sécurité, coprésidées par le procureur de la République et le préfet du département, constituent également un cadre privilégié d'échanges pour coordonner l'action des services de l'État en matière de lutte contre le racisme et les discriminations.

## La Halde

*Cette année la CNCDH a demandé à la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) d'apporter une contribution au rapport sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Créée par la loi n° 2004-1486 du 30 décembre 2004, la Halde a été mise en place dans le courant de l'année 2005 et elle a publié en mai 2006 son premier rapport d'activité<sup>1</sup>. Sa contribution au présent rapport permet de faire une première évaluation de son activité en matière de discrimination raciale. Afin d'avoir la meilleure photographie possible des phénomènes de discriminations raciales et de racisme en France, la CNCDH envisage, pour les années à venir, d'associer plus encore la Halde dans les travaux du rapport annuel sur le racisme.*

La loi 30 décembre 2004 a confié trois missions principales à la Halde :

- **lutter contre toutes les discriminations** directes ou indirectes prohibées par la loi ou un engagement international auquel la France est partie ;
- **exercer un pouvoir de recommandation** auprès des pouvoirs publics pour améliorer l'état de notre droit ;
- **promouvoir l'égalité** en favorisant les pratiques égalitaires par des voies non contentieuses, en privilégiant la prévention et le partenariat avec les syndicats, le patronat, les associations et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

La Halde peut être saisie, sans intermédiaire, directement et par simple lettre ou désormais par e-mail, par tout citoyen qui s'estime victime d'une discrimination. Un numéro azur, le 08 1000 5000 est mis à la disposition des victimes pour leur apporter aide et conseils. Elle peut s'autosaisir sur toute affaire où il existe une présomption de discrimination

La Halde a reçu depuis sa création 5 000 réclamations. Ce chiffre, s'il reste limité au regard des discriminations réelles qui s'exercent en France, témoigne en revanche d'un ancrage déjà solide de l'institution. Depuis le début de l'année 2006, la Halde reçoit une moyenne de 10 réclamations par jour. Elles concernent les 17 critères retenus par nos lois, ce qui, par rapport à ses homologues en Europe, donne à la Halde une compétence particulièrement étendue, que l'on ne retrouve qu'en Belgique.

Deux éléments doivent être relevés : le critère le plus fréquemment cité est l'origine par plus du tiers des réclamants, puis le handicap et la santé. Le domaine de l'emploi est visé dans plus de 40 % des cas.

La Halde a des pouvoirs étendus d'investigation, d'instruction, de recommandation et, depuis la loi du 31 mars 2006, de proposition de transaction pour une sanction pécuniaire de l'auteur de discrimination et la réparation du préjudice subi

---

1. Halde (2006), *Rapport annuel 2005*, <http://www.halde.fr/rapport-annuel/2005/>

par la victime. Lorsque cette transaction échoue, la Haute Autorité peut mettre en œuvre une citation directe du mis en cause devant les tribunaux.

Les victimes disposent désormais d'un recours aisé à mettre en œuvre. Cela contribue à lutter contre le sentiment d'impunité des auteurs de discriminations et la résignation des victimes. C'est dans ce but que la Halde va également développer les tests de discrimination qui permettent d'identifier les pratiques discriminatoires dans tous les secteurs. À titre d'exemple, un test a été réalisé, sur les pratiques discriminatoires dans l'accès au logement, concernant 120 agences immobilières dans 3 régions. Après visite de l'appartement, les candidats de référence obtiennent le logement dans 75% des cas, le pourcentage tombe à 26% pour le candidat monoparental, 22% pour le candidat originaire d'Afrique noire, 17% pour le candidat maghrébin.

La Halde peut aussi formuler des recommandations générales afin que soient apportées les modifications législatives et réglementaires nécessaires pour améliorer l'état de notre droit ou les pratiques des acteurs publics et privés.

Le Collège de la Haute Autorité a ainsi formulé près d'une centaine de recommandations parmi lesquelles :

- la modification du décret du 27 août 2004 qui avait supprimé pour les artisans étrangers le droit de vote aux élections des chambres des métiers ; le CE a tranché dans le même sens ;
- la recommandation au ministre de la Santé d'adopter des mesures mettant fin aux inégalités de traitement dont sont victimes les médecins ayant obtenu leurs diplômes hors de l'UE ;
- l'extension des avantages de la carte famille nombreuse sans conditions de nationalité ;
- l'accès au soin des titulaires de la CMU.

Dans son action de prévention, la Halde a aussi pour mission de promouvoir l'égalité des chances. Elle agit dans ce domaine en favorisant l'information et la formation des acteurs à la lutte contre la discrimination. Elle a ainsi signé une convention avec la FNAIM, premier groupement français d'agents immobiliers, et s'est vu confier l'organisation en 2007 d'une conférence de consensus sur la diversité dans l'habitat.

C'est dans ce cadre que la Halde a adressé, en décembre 2005, un courrier aux 150 plus importantes entreprises afin qu'elles développent avec les partenaires sociaux des actions visant à garantir l'élimination des processus discriminatoires et l'égalité de traitement de leurs personnels dans les différents aspects de la vie professionnelle. Une synthèse des réponses a donné lieu à une publication « Que répondent les entreprises ? ». Pour 2006, 250 entreprises sont invitées à s'approprier et à renseigner le « cadre pour agir et pour rendre compte ».

Enfin, la Halde a mené, fin 2006, une campagne civique d'information à destination du grand public.



Chapitre 6

# **Les actions initiées par la société civile**



*La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ne peut être efficace que si l'ensemble des composantes de la société s'y engage résolument. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que soient présentées dans ce chapitre les actions menées par les syndicats, les organisations non gouvernementales (ONG) et les représentants des religions membres de la CNCDH. Ceci ne reflète qu'une partie de l'effort de mobilisation de tous pour faire reculer le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France.*

## **Les syndicats**

### **La CFDT**

La CFDT considère que la lutte contre le racisme et la xénophobie fait partie intégrante de l'action syndicale ; elle est un combat syndical permanent. Les activités de la CFDT au cours de l'année 2006 qui se rattachent à ce combat restent marquées par deux considérations générales :

- l'action de la CFDT contre le racisme est indissociable de celle qu'elle mène sur une série d'autres questions. Migration, intégration, racisme, discrimination, ont un seul et même fondement pour l'action syndicale. Les événements qui ont jalonné l'année 2006 confirment la nécessité d'une approche globale pour faire progresser la prise en charge syndicale concrète des réalités rencontrées autour de ces différentes questions ;
- l'action de la CFDT sur ces thèmes a une dimension européenne, qui mérite d'être soulignée. Elle est présente dans la référence que fait la CFDT dans ses analyses des textes européens, comme dans le levier européen que constituent les projets Equal dont sont parties prenantes diverses structures de l'organisation. La montée de l'Europe syndicale sur ces questions a renforcé son action nationale.

En ce qui concerne son activité en 2006, quatre thèmes peuvent être mis en avant : la lutte concrète contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ; le débat sur l'immigration ; l'intégration et les pratiques syndicales de lutte contre les discriminations.

S'agissant de la lutte contre le racisme, la CFDT a toujours eu une vigilance permanente et une mobilisation constante. Assimilées exclusivement à des questions sociétales ou politiques, l'action et la mobilisation des organisations syndicales sont très rarement mises au premier plan. On peut pourtant citer la participation active des deux fédérations de l'enseignement de la CFDT, la FEP et le SGEN, aux semaines d'éducation contre le racisme, la multiplication des actions sur le terrain (l'action contre « Jeunesse identitaire » dans la région Nord-Pas-de-Calais, la campagne de l'Union régionale en Alsace, le festival Tissé Métisse à Nantes, etc.), et la déclaration signée le 21 mars 2006 avec la CGT et l'UNSA « Ensemble contre le racisme ». Dans cette déclaration, les organisations « réaffirment leur

*engagement à combattre le racisme», et «leur attachement à l'égalité de traitement et de solidarité entre les salariés». Ces mêmes organisations considèrent que «face au racisme et aux pratiques discriminatoires, seule une politique d'ensemble, dynamique et courageuse, dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, des conditions de vie et des services publics dans les banlieues et les quartiers est efficace».*

S'agissant de l'immigration, la CFDT souhaite proposer d'autres termes aux débats, au contraire des textes et expressions politiques qui se succèdent depuis 2002. Elle a ainsi jugé la loi «Immigration et Intégration» votée en 2006 comme inutile et même dangereuse en créant de l'illusion et en opposant une immigration dite «choisie» à une immigration dite «subie». Cette appréciation a été assortie de l'appel à élargir le débat et à approfondir sa réflexion en l'axant sur la mise en œuvre de ses orientations : permettre une authentique égalité des droits ; agir pour que les immigrés puissent en toutes circonstances voir respecter les droits fondamentaux qui sont reconnus à tous les individus au niveau national, européen et international ; offrir aux «sans papiers» d'autres perspectives que le maintien dans la clandestinité ou l'obligation de quitter le territoire ; construire et développer la revendication autour d'un droit à la mobilité ; construire un parcours sécurisé du migrant, qui doit se voir proposé dès son arrivée sur le sol français – européen – un parcours d'intégration qui commence par un accueil formalisé et qui se finalise soit par l'accession à la nationalité, soit par une offre de participation citoyenne.

La CFDT a pris trois initiatives : elle a réuni les 30 et 31 mars 2006 les fédérations et les unions régionales de l'organisation pour approfondir ces questions. Elle a relancé les rencontres intersyndicales périodiques sur ces sujets. Elle a intégré ces thématiques dans les travaux de «Social Plus».

C'est sur la base de ces orientations et engagements que la CFDT s'est fortement mobilisée contre l'expulsion des familles d'enfants scolarisés, comme elle a appelé à trouver une solution digne pour les familles logées au gymnase de Cachan.

S'agissant de l'intégration, qui est un axe de l'action de la CFDT, l'objectif est de préciser les publics concernés, la transversalité, les modalités et les enjeux pour élaborer et mettre en œuvre des actions efficaces. La question de l'intégration implique nécessairement d'activer le croisement d'approches multiples (éducation, formation, logement, prévention, emploi, exclusion, ville...). Il en va de même sur les questions touchant à la laïcité, pierre angulaire de l'intégration entre le vivre ensemble et la liberté de conscience. De même que la CFDT oppose la notion de «parcours du migrant sécurisé» aux dispositions de la loi «immigration et intégration», elle a jugé contestables certaines de mesures d'affichage figurant dans la loi pour l'égalité des chances, telle que le contrat de responsabilité parentale, qui stigmatise plus qu'il n'aide, ou le «contrat premier embauche», qui finalement n'a pas vu le jour. Concernant la disparition du FASILD, la CFDT constate que les missions qui étaient les siennes vont être pour partie transférées à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), et pour partie à l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM). Une telle logique semble cohérente et assez pertinente, mais elle soulève aussi de nombreuses interrogations, entre autre sur la pérennité des actions menées par les quelque 6 000 associations subventionnées par le FASILD, qui mènent plus de 10 000 actions.

S'agissant de la lutte syndicale contre les discriminations, l'engagement de la CFDT a été réaffirmé dans le rapport d'activité comme dans la résolution générale adoptée lors du congrès de Grenoble en juin 2006. Les politiques de recrutement des entreprises et la vie au travail génèrent des situations de discrimination intolérables. C'est pourquoi la CFDT se donne deux priorités : agir contre les discriminations d'accès à l'emploi et agir contre les discriminations au travail. L'action est menée dans les branches d'activité à travers l'action des fédérations mobilisées sur la question, et dans des territoires à travers la mise en œuvre de projets Equal essentiellement par les unions régionales. Les projets nationaux Equal de la CFDT, conduits en partenariat avec l'État, ont continué à se réaliser au cours de l'année 2006. Ils visent à amplifier une démarche engagée depuis 1995 de prise en charge de phénomènes discriminatoires constatés dans les entreprises, en permettant leur dissémination. Ces projets nationaux ont été relayés à partir de 2004-2005 par d'autres projets Equal dans lesquels différentes structures territoriales de la CFDT sont parties prenantes (Alsace, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord Pas-de-Calais, Île-de-France, Rhône-Alpes).

La lutte contre les discriminations englobe toutes les situations d'inégalité dans l'emploi : femmes, handicapés, seniors, jeunes... Elle comprend aussi les différences de traitement fondées sur l'orientation sexuelle. C'est pourquoi la CFDT s'est associée à la journée mondiale contre l'homophobie le 17 mai 2006, comme elle a participé, à Paris et en province, aux marches des fiertés lesbiennes, gaies, bi et transsexuelles, témoignant ainsi de son engagement dans la lutte contre toutes les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Concernant la négociation sur la diversité, qui a abouti à l'accord du 11 octobre 2006 signé par la CFDT, l'analyse qui a sous-tendu sa participation à ces négociations était la suivante : les problèmes à résoudre pour lever les obstacles à l'égal accès à l'emploi et à l'évolution professionnelle relèvent de trois types de processus différents. Les uns proviennent de comportements racistes, antisémites, sexistes, homophobes, qui doivent susciter une condamnation sans préalable et faire l'objet d'un traitement judiciaire. D'autres résultent de déficits d'employabilité, qui sont liés aux individus et aux parcours. Les réponses, dans ce cas, relèvent du droit commun par le renforcement de la promotion de l'égalité des chances et de mesures pour favoriser l'insertion en renforçant l'employabilité des intéressés. Enfin, d'autres obstacles sont générés par des processus discriminatoires rencontrés par les intéressés, à compétences égales. Pour la CFDT, ces obstacles relèvent d'actes banalisés et complexes, souvent cumulatifs, sans intention à caractère raciste ou excluant, mais qui produisent néanmoins des discriminations. La solution consiste dans l'identification et le traitement des obstacles et des représentations qui pèsent sur les intéressés.

## **La CFTC**

Aujourd'hui, le monde du travail n'est pas, bien au contraire, imperméable aux idées et aux pratiques de rejet de « l'autre ». Le racisme et la discrimination sont le lot quotidien réservé à de nombreux demandeurs d'emploi et à de nombreux salariés, qu'ils soient jeunes ou non, qu'ils soient hommes ou femmes.

Ainsi, à côté du racisme « ordinaire » – vexations, injures, inscriptions diverses – actes intolérables et condamnables en eux-mêmes, des pratiques plus ou moins subtiles, plus ou moins masquées ou avouées, se donnent libre cours, avec pour conséquences la discrimination à l'embauche, les entraves à l'évolution de carrière, à celle des salaires, ou encore à la répartition des tâches, pour ne citer que quelques des discriminations liées à l'emploi.

La CFTC, aux côtés de l'ensemble des organisations syndicales françaises, travaille depuis longtemps sur les questions de discriminations et d'inégalités dans le cadre des travaux des institutions françaises actives dans ce domaine, telles que la Halde ou l'ACSE. La CFTC accomplit également un travail important auprès de la Confédération Européenne des Syndicats. C'est d'ailleurs elle qui représente l'ensemble des organisations syndicales françaises dans la négociation au niveau communautaire sur l'égalité professionnelle ainsi que dans le groupe de travail « migration et inclusion ».

L'année 2006 a été incontestablement l'année de la lutte contre les discriminations. On en a beaucoup parlé, de nombreuses chartes ont été signées, et quelques accords négociés, dont un accord national interprofessionnel.

Pourtant, ce que les représentants de la CFTC constatent dans les différentes institutions dans lesquelles ils sont présents, c'est que les phénomènes discriminatoires sont toujours aussi nombreux. Peu de moyens sont mis en œuvre pour lutter efficacement contre les phénomènes discriminatoires, pas de critères dévaluation mis en place et donc pas de possibilité d'évaluation ni de suivi. La mise en place de critères d'évaluation et d'une politique de suivi apparaît fondamentale pour tenter de mettre fin aux discriminations et leurs conséquences.

De plus, beaucoup d'initiatives ont été prises sans que les organisations syndicales soient associées. Il faut donc en tirer les conséquences en opérant une véritable remise en cause du discours et des méthodes adoptées.

La CFTC lutte contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité des droits. Deux grands principes régissent son action en la matière :

- Tout d'abord, il s'agit d'envisager l'ensemble des discriminations dans leur globalité. Toutes les formes de discriminations font appel aux mêmes mécanismes. Il faut y répondre avec les mêmes armes. C'est pourquoi la CFTC s'attache, entre autres, à intégrer la dimension de la lutte contre les discriminations dans toutes ses politiques et actions syndicales.
- Ensuite, outre de nombreuses actions de sensibilisation, d'information et de formation, plusieurs actions spécifiques ont également été mises en places :
  - signature de l'accord sur la diversité ;
  - création d'un module de formation sur la lutte contre les discriminations, qui sera généralisé dans toute la France en 2007 ;
  - mise en place du projet confédéral « Mixité, égalité, qualité de vie au travail » (MEQ) qui a pour objet la promotion sociale et professionnelle de toutes les femmes ;

– constitution d'un réseau intitulé « Diversité, discrimination, exclusion » et composé de militants CFTC représentant l'organisation dans les diverses instances dont l'objet est de lutter contre les discriminations (CNCDH, ANAEM, Halde).

### **Propositions pour améliorer la lutte**

La CFTC considère que les organisations syndicales sont de véritables acteurs de la lutte contre les discriminations et des acteurs de terrain. Elles ne doivent plus être considérées par les pouvoirs publics comme de simples courroies de transmission. Elles doivent être reconnues comme de vraies interlocutrices dans un dossier qui n'avancera pas tant que l'ensemble des acteurs de la société civile ne sera pas mobilisé.

Dans le cadre de la négociation sur la diversité, la CFTC propose que les grandes entreprises, et les PME-PMI via leur branche ou dans leur bassin d'emplois, complètent leur bilan social par les sept premiers chiffres du numéro de Sécurité sociale de chaque salarié, lors de la négociation obligatoire.

Pour la CFTC, les instruments juridiques existent, mais c'est l'effectivité du droit qui fait aujourd'hui défaut. Ainsi, à titre d'exemple, l'État doit aujourd'hui s'engager à renforcer le rôle et les moyens de l'inspection du travail, de la médecine du travail et des magistrats.

La CFTC propose qu'une formation obligatoire sur la discrimination soit mise en place dans l'entreprise à destination de l'encadrement, que les entreprises de toutes natures et de toutes tailles intègrent dans leur gouvernance la notion fondamentale de leur Responsabilité sociale (RSE) au regard des droits de l'homme, que les inspecteurs du travail, les médecins du travail, les assistantes sociales œuvrant au sein des entreprises s'investissent fortement contre la discrimination raciale.

## **La CGT**

Il y a près d'un an, la France découvrait ses banlieues embrasées. Dans sa déclaration du 8 novembre 2005, le CGT condamnait fermement les violences, leurs auteurs, et les provocations du ministre de l'Intérieur qui ont déclenché ces violences. Elle affirmait avec force que *« c'est l'absence de perspectives pour la jeunesse et les citoyens qui sont les principales causes de ce malaise (...) Cette crise n'est ni celle de l'immigration, ni celle de la jeunesse, ni celle des banlieues. C'est avant tout une crise sociale, révélatrice des fractures qui se sont creusées depuis 20 ans »*. La CGT considère que *« la politique libérale mise en place depuis plusieurs années a sérieusement ébranlé le pacte social républicain à la française et fait glisser dangereusement le pays vers un processus de ségrégation qui se traduit se différentes façons : ségrégation scolaire, géographique, ethnique, mais qui est aussi sociale et économique. C'est au contraire de solidarités renforcées, de plus de sécurité professionnelle, de services publics forts et présents partout pour assurer ses missions dont la France a besoin pour retisser les liens entre tous les citoyens, quelles que soient leurs origines »*.

« *Le racisme est un poison : nous devons le combattre.* » Cette phrase, la CGT l'a affirmée tout au long de l'année. Le combat contre le racisme a toujours été et reste une préoccupation majeure de la Confédération, qui a œuvré sans relâche en ce sens depuis des années. La tâche est difficile, quand le racisme gangrène une partie de la société et touche même des adhérents, puisque, évidemment, la CGT n'est pas en dehors du monde. L'expression ouverte du racisme et des discriminations est en progression, en particulier dans le monde du travail.

Face à la misère, au chômage, à la pauvreté qui augmente, les salariés ont tendance à adhérer à la thèse du bouc émissaire. Il est banal de rappeler que quelqu'un qui est en situation de précarité durable, ne puisse reconnaître sa dignité à quelqu'un d'autre, alors qu'il est lui-même nié dans sa propre dignité.

Le renforcement des mesures sécuritaires, la politique gouvernementale en matière d'immigration, de lutte contre la délinquance des jeunes, constituent une amplification de pratiques d'exclusion et un danger pour les libertés.

Pour la CGT, les politiques d'immigration, la façon dont les immigrés sont traités en France sont des paramètres incontournables pour qui veut combattre le racisme. La politique gouvernementale en matière d'immigration s'est durcie, avec la loi de juillet 2006. En optant pour l'immigration choisie, le Gouvernement a délibérément choisi de maintenir des milliers d'étrangers et leurs familles dans une situation de non-droit. De plus, la suspicion est systématisée et généralisée. Ainsi est suspecté tout mariage entre un(e) étranger(e) et un(e) Français(e). Ainsi sont suspects tout demandeur d'asile et l'accueil chez soi d'un étranger.

La CGT a choisi d'être à côté de la lutte de ces étrangers, afin d'avancer toujours vers l'égalité des droits pour tous.

### **Bilan des actions**

« Le Peuple » et la « NVO » (Nouvelle Vie Ouvrière), organes de la CGT, font régulièrement l'analyse des phénomènes liés au racisme et aux discriminations, ainsi qu'à la difficulté de vivre pour les travailleurs immigrés.

L'année 2006 a été émaillée de rencontres, débats, formations, dans le but d'une prise en compte plus large et plus collective de ces problématiques.

Le Congrès de Lille en mars 2006 a réaffirmé avec force son rejet du racisme, de la xénophobie et sa volonté de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'éradiquer ces fléaux. Le congrès a également été l'occasion de renouveler le soutien de la CGT à la lutte des sans papiers. Une motion a été votée à l'unanimité pour revendiquer la régularisation de tous les sans papiers.

À l'occasion de la journée internationale contre le racisme, le 21 mars, la Fédération de la métallurgie et son collectif « racisme et discrimination » ont organisé, avec l'Institut d'histoire sociale, un colloque contre les discriminations raciales à l'embauche et au travail.

En 2006 comme chaque année, la CGT a mis en œuvre des formations pour ses militants, sur les thématiques liées au racisme et aux discriminations sur le « droit

des étrangers». La CGT édite un matériel visant à identifier les acteurs qui dans l'entreprise disposent de moyens légaux pour connaître des situations discriminatoires et aider les victimes (délégués syndicaux, délégués du personnel, salariés témoins, mais aussi CHS-CT, médecins du travail, etc. ont un rôle à jouer), et à savoir préparer un dossier selon le type de poursuites à engager (conseil de prud'hommes ou poursuites pénales).

Le projet européen CASADIS a été réalisé tout long de l'année avec différents partenaires belges, italiens, roumains. Il s'agit de sensibiliser les militants à la connaissance et la lutte contre les discriminations dans l'emploi et dans l'accès au logement. Un colloque de dimension européenne a clôturé ce projet le 8 novembre.

Un colloque sur les banlieues s'est tenu le 15 novembre, avec comme objectif de «*libérer la parole*» de nos militants, nos syndiqués, des jeunes, pour exprimer leurs ressentis, leurs questions, leurs interrogations. Il a permis de réaffirmer que pour la CGT la lutte contre le racisme et les discriminations ne peut plus être considérée comme une activité «*à part*», en marge.

Les discriminations raciales dans les entreprises sont fréquentes et, malgré les textes sanctionnant ces faits, il demeure toujours difficile de les combattre. La mise en œuvre de sanctions pénales reste une réelle difficulté pour de multiples raisons, même si quelques dossiers sont en cours d'étude ou d'enquête.

La CGT a signé l'accord sur la diversité dans les entreprises, même s'il comporte des insuffisances réelles : aucune obligation en matière de lutte contre les discriminations n'est imposée aux PME, des suggestions et peu de contraintes, etc. Il est apparu que cet accord était néanmoins un progrès puisqu'il y a peu de temps encore, la question des discriminations n'était reconnue comme telle ni par la société, ni par les entreprises et les employeurs.

Depuis plusieurs années, le racisme se manifeste pendant et à l'occasion de matchs de football. C'est ce qui a conduit des militants syndicaux de la CGT et des militants antiracistes à créer une association constituée de clubs de supporters désireux de promouvoir un football sans racisme ni pratique discriminatoire. C'est le Réseau supporters de résistance antiraciste (RSRA).

## **Force ouvrière**

Pour FO, le rôle de garant du racisme dans le monde du travail est fondamental. C'est pourquoi, en ce qui concerne la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, FO a toujours réaffirmé son profond attachement au respect des droits de l'homme, aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, son rejet absolu et son combat permanent contre les idées, comportements ou actions racistes, xénophobes ou antisémites et toutes formes de discrimination. Ce principe a toujours été affirmé et réaffirmé lors de nos congrès confédéraux et de manière publique.

Ainsi, le 21 mars 2006, à l'occasion de la journée contre le racisme, Force ouvrière rappelait ces valeurs dans un communiqué intitulé « Combattre le racisme – Pour une solidarité entre tous les travailleurs » en affirmant une nouvelle fois que « la lutte contre les discriminations fait partie intégrante de notre lutte syndicale ». Pour concrétiser cette déclaration, une campagne d'affichage sur ces thèmes a été lancée.

Lors du débat en mai 2006 à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration, FO rappelait que les travailleurs ne doivent pas être vus sous l'angle de leur utilité économique : les travailleurs ne sont pas des marchandises. D'une manière générale, FO conteste la logique dite de « l'immigration choisie » en fonction des nécessités démographiques ou économiques. FO considère à ce sujet choquant que l'on durcisse encore les restrictions à la circulation des personnes au niveau des États, alors que dans le même temps les gouvernements appuient, dans le secteur des services notamment, tant au niveau de l'Union européenne qu'au sein de l'Organisation mondiale du commerce, la libre circulation pour les entreprises et la levée des réglementations concernant les investissements de capitaux étrangers. Ne considérer les travailleurs que du point de vue de leur utilité économique éventuelle relève d'une logique de stigmatisation contraire à l'esprit républicain et rend plus difficile, pour les travailleurs migrants résidants régulièrement en France, la possibilité de s'intégrer.

Pour FO, la question de l'immigration doit être vue prioritairement sous l'angle des droits de l'homme, des droits des travailleurs, et en lien avec une politique internationale fondée sur la coopération et le développement qui fait dramatiquement défaut. FO est ainsi intervenue dans ce sens lors des consultations organisées dans le cadre du G8 par le Président de la République le 27 juin 2006.

Les syndicats doivent occuper, de plus en plus, une place fondamentale dans la lutte contre le racisme et les discriminations dans l'emploi. Parce qu'ils occupent une place importante dans l'entreprise, dans les conseils de prud'homme, dans la négociation collective où ils doivent veiller au respect de l'égalité des droits et à l'intégration dans le monde du travail, les syndicats sont des interlocuteurs naturels des travailleurs dans le cas de comportements discriminatoires dans l'emploi, de racisme et d'antisémitisme, et, de manière générale, de rupture de l'égalité de traitement des travailleurs entre eux.

La question de la syndicalisation des personnes issues de l'immigration, ou étrangères, est à cet égard importante pour renforcer l'action syndicale en la matière.

Force ouvrière a décidé d'apposer sa signature à l'accord sur la diversité dans l'entreprise du 11 octobre 2006, tout en regrettant l'absence d'obligation précise pour les entreprises de moins de 50 salariés, celles qui recrutent le plus. Ainsi, ce qui est une obligation d'information pour les entreprises de plus de 50 salariés devient simplement un souhait pour les moins de 50 salariés. En revanche, l'extension de cet accord le rendra obligatoire dans l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille, et légitimera la demande d'ouverture de négociation sur ce sujet faite par les syndicats.

FO souligne en particulier que l'accord considère que la lutte contre les discriminations est un problème de société qui dépasse la sphère des relations du travail, mais dont les partenaires sociaux sont légitimes à s'occuper et ce, même si un arsenal juridique existe sur le sujet. L'objectif de cet accord est de mobiliser les branches et les entreprises et de s'engager en faveur de la non discrimination et de la diversité.

Pour FO, le sujet de la diversité est un sujet de négociation délicat. Il s'agit de faire bouger les mentalités et d'éviter les stéréotypes et les préjugés tout en refusant les mécaniques de quotas. C'est pourquoi FO considère que cet accord national interprofessionnel, bien qu'insuffisant à certains égards, est un premier pas dans la lutte contre l'ensemble des discriminations, premier pas qui devra nécessairement être repris dans les branches professionnelles et les entreprises, et sur lequel il faudra veiller à son application.

## L'UNSA

Pour l'UNSA, les discriminations sont un défi majeur posé à la société française. Le phénomène des discriminations fondées sur l'origine, la nationalité, le sexe, l'apparence physique, le patronyme, le handicap, l'âge, la santé, l'orientation sexuelle, le lieu de résidence et l'activité syndicale, n'est pas acceptable. Elle considère que ce problème majeur demande un engagement de toute la société française et ce syndicat dans cette action joue pleinement son rôle.

Pour combattre les discriminations, il faut d'abord refuser de se taire devant l'injustice, faire valoir les droits, et imposer l'égalité. Pour se faire, l'UNSA affiche sa volonté « aucune discrimination sans sanction » et forme ses militants sur les droits existants dans le Code du travail et le Code pénal en organisant des stages de formation et en diffusant sa brochure « Avec l'UNSA je lutte contre les discriminations ». L'UNSA vient aussi de réaliser un film documentaire de quatorze minutes qui est mis en ligne sur son site internet.

Les discriminations dans le monde du travail constituent des délits et le cadre légal de la lutte contre les discriminations est particulièrement complet en France. Malheureusement, le dispositif public est inefficace et malgré quelques condamnations, le droit n'a encore qu'une influence très limitée sur les comportements. Ainsi l'opinion n'a pas encore pris conscience de l'étendue de la discrimination. En outre, cadre juridique est largement sous-utilisé par les victimes et la politique publique n'a pas pu, d'une manière significative, faire évoluer les comportements.

La lutte contre les discriminations doit faire partie des objectifs de toutes les mesures d'accompagnement des publics et être prise en compte par le service public de l'emploi. Il faut organiser dans chaque département des plans de lutte contre les discriminations, en associant les différents partenaires.

En France, un accord national interprofessionnel relatif à la diversité dans l'entreprise vient d'être conclu. L'UNSA, qui soutient cet accord, considère que si les politiques de la diversité favorisent la lutte contre toute discrimination sur le lieu

de travail, alors le principe d'égalité doit être au cœur de la vie des entreprises. Ce principe doit animer toute politique de diversité conduite par les entreprises. Il sera cependant nécessaire de disposer de mécanisme permettant de définir si tel traitement est discriminant ou non, car à ce jour il est impossible de mesurer ce qui fonde une inégalité de traitement basée sur la différence visible entre des candidats à l'embauche, ou entre des salariés sur le lieu de travail.

L'UNSA a confirmé son engagement de combattre les discriminations lors de son congrès de 2005, et poursuivie son action interprofessionnelle par une résolution intitulée «Pour l'égalité des droits, lutter contre les discriminations» adoptée à l'unanimité de son conseil national en janvier 2006. Plusieurs propositions avancées alors ont été reprises par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. Parmi celles-ci : le principe de l'expérimentation du CV anonyme, le rôle des maisons de l'emploi, le principe d'un rapport annuel sur les moyens de promouvoir la diversité dans l'entreprise.

L'UNSA est engagée en partenariat avec la Fédération nationale Léo Lagrange, le groupe AGAPES Restauration, le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale et l'Union nationale lycéenne dans un programme européen Equal «Transfert». L'objectif de ce projet Equal est d'agir contre les discriminations à l'accès aux stages dont sont victimes les jeunes, et notamment les jeunes issus de l'immigration, de promouvoir de bonnes pratiques contre les discriminations, et de mobiliser les structures syndicales tout en formant des acteurs de terrain. Pour l'UNSA, l'action porte sur la production de connaissances, l'identification, la modélisation et le transfert de bonnes pratiques su point de vue de la non-discrimination dans l'accès aux stages pour les jeunes collégiens et lycéens, notamment issus de l'immigration, à partir de bassins d'emplois exemplaires à Lille-Roubaix, Reims, et Bellegarde-Oyonnax.

Il convient enfin de signaler que l'UNSA a pris la décision de dresser un bilan, chaque année, des actions entreprises pour combattre les discriminations. Elle a ainsi organisé une journée d'étude ouverte à tous ses partenaires le 14 décembre 2006, comme l'année précédente.

## Les organisations religieuses

### Audition de M. de Clermont, président de la Fédération protestante de France

Le président de la Fédération protestante de France (FPF) ne relève pas d'évolutions significatives cette année par rapport à l'an passé. Il réaffirme la volonté du milieu protestant de construire une tolérance par la connaissance et la proximité les uns des autres. Contre le racisme, il s'agit d'endiguer les peurs et l'ignorance, de refuser le « tout sécuritaire » au bénéfice de la connaissance.

À ce titre, il relève que la question de l'immigration et de l'accueil des immigrés est un sujet central. Le problème de l'immigration est extrêmement complexe et doit être traité dans le respect de la personne humaine et non avec une perspective idéologique ou sécuritaire. Il est essentiel d'améliorer la compréhension du phénomène des migrations afin d'endiguer toute propension au racisme. Or il s'avère que le discours politique exprime aujourd'hui un repli sur soi qui ne peut qu'être inquiétant pour l'avenir de notre société elle-même car il ne permet pas de mettre en œuvre une vraie réflexion sur la migration. Au cours de l'année 2006, les églises chrétiennes se sont fortement mobilisées, de manière concertée, contre le projet de loi sur l'immigration et se sont inquiétées du durcissement des lois concernant les étrangers, durcissement qui produit des effets néfastes à la fois en terme de racisme et de xénophobie. Dans une lettre au Premier ministre, le 25 avril 2006, elles ont rappelé que les migrations deviennent un sujet majeur de notre société et qu'elles mériteraient d'être situées dans le cadre d'une politique de développement des pays du Sud. Il revient aux décideurs politiques d'agir pour que la société porte un autre regard sur l'immigration.

La FPF est à l'origine d'une initiative originale dans la perspective de mieux se connaître pour mieux se comprendre les uns les autres. Afin de construire une société plus tolérante par le biais du partage des expériences, des réunions sont organisées regroupant syndicats, associations et mouvements religieux pour échanger, en toute liberté, hors de toute tension ou contrainte, sur des questions liées à la citoyenneté, aux discriminations, à l'éducation, etc. Onze dossiers relatifs à la campagne présidentielle (*Protestants en débat pour 2007*) ont d'ailleurs été mis en ligne sur le site de la FPF afin de faciliter l'organisation de débats publics autour de sujets qu'elle juge essentiels pour notre société. Ces dossiers sont des éléments de réflexion sur les valeurs et les idées – au rang desquelles la tolérance et le respect de l'autre – qui devraient être au cœur de la campagne.

Dans ses relations avec la communauté juive, la FPF exprime sa volonté de développer un dialogue théologique avec le Consistoire et des échanges avec le CRIF. Elle s'inquiète de ce que les événements au Proche-Orient et la politique de l'État d'Israël puissent avoir des répercussions en France, en particulier en termes de recrudescence de l'antisémitisme. Elle se montre très attentive aux développements politiques dans la région.

## **Contribution du Grand Rabbin Alain Goldmann, représentant du Grand Rabbin de France Joseph Sitruk, membre de la CNCDH**

La communauté juive de France se caractérise par une grande unité au niveau de son action de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Disant cela, il faut préciser que nombre de personnes d'origine juive ne se reconnaissent pas dans les grandes organisations représentatives de la communauté.

Si le Grand Rabbinat de France et le Consistoire central israélite sont les représentants officiels du judaïsme français dans son expression religieuse, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) fait office d'organisme d'expression politique représentant des associations.

Aussi bien le président du Consistoire central, le Grand Rabbin de France que le président du CRIF sont régulièrement reçus en délégation par les autorités politiques : Président de la République, Premier ministre, ministres et membres des cabinets ministériels. Ces rencontres permettent de faire le point régulièrement sur les problèmes se posant à la communauté juive.

Les questions de sécurité, de racisme et d'antisémitisme sont traitées sur le terrain par le Service de protection de la communauté juive (SPCJ) qui a mis en place un numéro vert destiné à recueillir toutes les informations relatives à des attaques verbales ou physiques sur les personnes, les lieux de culte, les centres communautaires ou les cimetières. En plus d'avoir une fonction de signalement, ce dispositif a une mission incitative auprès du public et permet de recouper les chiffres du ministère de l'Intérieur.

Les organismes de la communauté juive mènent des actions régulières avec le ministère de la Justice. Alors que le CRIF signale sur son site les incidents antisémites, le Consistoire a qualité pour diligenter des actions en justice après avoir déposé plainte et s'être généralement porté partie civile. Sont également organisées au niveau du Consistoire central, à l'initiative du président Jean Kahn, des rencontres semestrielles avec des procureurs généraux de la République auxquelles plusieurs hauts fonctionnaires du ministère de la Justice sont présents. Ceux-ci transmettent ensuite les remarques du Consistoire aux magistrats lors de séances spéciales, afin de les informer des divers actes d'antisémitisme devant être poursuivis et condamnés.

Par ailleurs, chacun des organismes a des liens directs avec des représentants des autorités au niveau des préfetures, des rectorats, des services de police. En matière de sécurité, les mesures de protection et de surveillance aux abords et à l'intérieur des synagogues ou lieux de réunion, lors des manifestations religieuses ou culturelles ont été renforcées.

Malgré les mesures prises par le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice, on note cette année une recrudescence des actes antisémites en France. Symbole de la montée de cette violence, le meurtre, en février 2006, du jeune Ilan Halimi, a profondément choqué la communauté juive. Cette montée de l'antisémitisme est inquiétante, mais la mobilisation des autorités et de la société civile dans les

jours qui ont suivi la mort d'Ilan Halimi est porteuse d'espoir. Il incombe aux pouvoirs publics de poursuivre la mobilisation et de s'assurer que tous les moyens seront mis en œuvre pour lutter contre l'antisémitisme et le racisme.

À ce titre, il est essentiel de développer les actions éducatives et pédagogiques, en particulier dans les écoles. Dans le domaine éducatif, le département enseignement du Fond social juif unifié (FSJU) organise des séminaires et des cours. Les représentants de la communauté juive préconisent l'enseignement du fait religieux et rappellent l'importance que ce travail soit confié à des spécialistes, tels que des professeurs d'histoire. Cela permettrait de renforcer la place de la diversité culturelle à l'école.

## **Contribution du diocèse de Paris**

Les préjugés ou les comportements racistes continuent d'entacher les relations entre les personnes, les groupes humains et les nations. La conscience morale, elle, ne peut aucunement les accepter et l'Église catholique est particulièrement sensible à ces attitudes inacceptables et contraires au message chrétien d'amour et de tolérance. Elle s'attache à reconnaître en tout homme et en toute femme un frère ou une sœur, avec qui on doit parcourir les chemins de la solidarité et de la paix. Elle rejette catégoriquement toute discrimination raciale.

L'action de l'Église catholique contre le racisme et l'antisémitisme en France s'exerce au niveau pédagogique et au niveau institutionnel de la rencontre des religions. Au niveau pédagogique, l'enseignement catéchétique s'emploie à transmettre un discours de tolérance et de respect de la personne humaine. Au niveau institutionnel, on doit rappeler que l'Église s'attache à développer des liens et à instaurer un dialogue avec les autres religions. Ainsi, le diocèse de Paris, comme les autres diocèses de France, possède un service des relations avec le judaïsme, qui organise des rencontres entre les autorités religieuses, mais aussi entre les croyants eux-mêmes. En collaboration avec l'École cathédrale, ce service organise des conférences-débats et des enseignements afin d'approfondir la connaissance du monde juif.

Un service des relations avec l'Islam conduit des actions semblables afin de renforcer le dialogue islamo-chrétien.

Cette année, une attention particulière a été accordée aux migrants et aux réfugiés et à la question de l'immigration. L'Église catholique, en concertation avec les Églises protestantes et orthodoxes s'est mobilisée contre le projet de loi sur l'immigration. Par cette mobilisation, elles ont tenté de signifier leur attachement au respect de la personne humaine et aux valeurs de tolérance et d'accueil. Dire que l'autre est un frère ne suffit pas, il faut l'accueillir; c'est le message que l'Église catholique entend diffuser.

## Les ONG

### Le MRAP

Les combats du MRAP en 2006 s'articulent autour de deux grands thèmes indissociables, auxquels s'ajoute une dimension internationale :

- la lutte contre le racisme et les discriminations ;
- le soutien aux immigrés, sans papiers et réfugiés.

### La lutte contre le racisme et les discriminations

Pour avoir été un des premiers pays européens à mettre en œuvre les directives européennes de non discriminations, la France figure parmi les bons élèves européens. Pourtant, la réalité des discriminations reste un phénomène massif, et un travail très important reste à accomplir pour faire évoluer les pratiques et mentalités. Ainsi, le risque de chômage est 80 fois plus élevé pour les originaires d'Afrique du Nord que pour les Français. Cet écart s'accroît encore avec le niveau de scolarisation et de qualification.

Nous constatons que la France possède désormais un arsenal législatif conséquent, mais mal appliqué. Les plaintes sont généralement classées sans suite, faute de preuves matérielles ou de témoignages. Quand une condamnation est obtenue, le motif raciste est généralement écarté, faute de preuve. L'emploi du mot race, inscrit dans la loi, renforce d'ailleurs cette difficulté, car il conduit à qualifier les personnes qui portent plainte comme appartenant à la «race noire», alors même que cette qualification est raciste. L'aménagement de la charge de la preuve est mal appliqué au civil, et n'existe pas au pénal. Les victimes elles-mêmes s'usent devant des procédures longues.

Le MRAP regrette par ailleurs plusieurs limites de la Halde dans son fonctionnement actuel : elle n'intervient pas pour les propos, injures et violences racistes ; elle n'intervient pas dans les cas concernant la police ; elle est peu accessible et reste inconnue du grand public ; elle collabore peu avec la société civile et ses moyens financiers et humains sont limités, bien inférieurs à son homologue belge, pour une population plus importante. De même, si plusieurs fédérations départementales participent aux travaux des nouvelles COPEC instituées en juillet 2005, le MRAP constate que la qualité des travaux de celles-ci et la place donnée aux associations sont très variables en fonction des départements.

Il constate également la persistance de discriminations légales :

- de nombreux emplois publics et parapublics sont réservés aux Européens ;
- le droit de vivre en famille n'est plus respecté ;
- les gens du voyage sont contrôlés dans leur déplacement. Leur accès au droit de vote est difficile, de même que la scolarisation des enfants et la recherche de terrain d'accueil ;
- le droit de vote est réservé aux résidents européens.

L'État devrait au contraire donner l'exemple, et supprimer ces discriminations.

Pour mener la lutte contre le racisme et les discriminations, le MRAP a développé plusieurs actions au cours de l'année 2006.

**Le service juridique** du MRAP a traité, en 2006, plus de 7 000 appels téléphoniques, dont 5 000 relèvent de cas de discriminations. De même, le service a répondu à plus de 3 700 lettres, dont 3 100 font elles aussi état de discrimination (au logement, à l'emploi.) ou de délits de presse. Les messages électroniques se sont eux aussi développés. En outre, le service juridique est régulièrement saisi par les comités locaux – avec un réseau de 60 permanences d'accueil – des associations ou des travailleurs sociaux.

À la suite du traitement de ces divers signalements, plus de 70 procédures pénales ont été ouvertes.

**La commission «Lutte contre le racisme et le néonazisme»** s'est essentiellement investie dans la préparation et la réalisation du colloque «Antisémitisme/Antisionisme» qui s'est tenu le 9 mai 2006 à Paris. Les actes de ce colloque ont été publiés dans le numéro de rentrée 2006 de la revue du MRAP *Différences*.

**La commission «Tziganes-Gens du voyage»** du MRAP a été officiellement créée il y a plus de 25 ans pour lutter contre le racisme dont sont victimes les «Voyageurs» de nationalité française qui se heurtent à l'hostilité rencontrée au sein de la société française à l'égard de leur mode de vie non sédentaire. Elle s'est investie de façon croissante, à travers un groupe de travail spécialisé, sur les conditions de vie des Roms migrants originaires de différents pays d'Europe de l'Est, membres de l'Union européenne. La commission a mené ses activités sous deux têtes de chapitre principales : des activités de documentation, réflexion et recherche et des interventions sur les questions d'actualité en France. À ce titre, le MRAP s'est adressé à plusieurs reprises au Président de la République et aux autorités pour attirer leur attention sur le sort des Tziganes durant la Seconde Guerre mondiale et demander la reconnaissance des camps d'internement français par l'État et pour mettre en garde contre des dispositions de la loi sur la prévention de la délinquance qui, de fait, restreignent encore plus la possibilité de circuler des gens du voyage. Le MRAP rappelait à cette occasion que, six ans après la loi Besson, 8 000 places d'accueil étaient à ce jour disponibles, pour un besoin total estimé à 40 000.

**Le secteur «Histoire, mémoires»** a travaillé en 2006 avec l'ANPROMEVO – Association pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS – pour rendre justice à des victimes de l'OAS, pour dénoncer la multiplication des stèles élevées à la gloire de ces tueurs, ennemis de la République, mais qualifiés de «martyrs et héros de l'Algérie française» et exiger des autorités la fin d'une certaine complaisance de l'État envers les nostalgiques de l'OAS.

Parallèlement, le MRAP a continué et amplifié son soutien et ses actions en faveur des Harkis et enfants de Harkis. Dans une déclaration du 3 mars 2006, le bureau exécutif rappelait que *«victimes d'exclusion sociale, ils continuent à être présentés comme l'éternel bouc émissaire en Algérie, tout comme à être victimes de discrimination en France. (...) Seul un travail de mémoire et d'histoire, dépourvu de toute complaisance, des deux côtés de la Méditerranée, permettra de leur rendre une juste place dans chacune des deux nations auxquelles ils se sentent appartenir.*

*Aussi, le MRAP demande que soient apportées dès maintenant des mesures législatives et éducatives pour que cessent les discriminations dont les Harkis et leurs familles continuent à être les victimes. »*

Pour la **commission «Éducation à la citoyenneté»**, l'année 2006 a été caractérisée par un contexte particulièrement difficile :

- surgissement aigu dans l'espace public de problèmes sociaux concernant notamment la jeunesse (actions étudiantes, embrasement des banlieues parisiennes, chasse à l'enfant étranger...);
- amplification médiatique de cette actualité et les risques de violence ajoutée.

Cette situation inédite a eu pour conséquences, au printemps 2006, le report de nombreuses actions programmées dans le cadre de la Semaine d'éducation à la citoyenneté contre le racisme, mais elle a aussi permis d'initier une réflexion, dans les comités locaux et les fédérations départementales, pour mieux cerner le champ du racisme dans le domaine plus vaste des discriminations. Enfin, a été constatée, à la rentrée 2006, une demande accrue d'interventions en établissement scolaires, dans le cadre de la prévention de la violence et de l'apprentissage de la citoyenneté.

Au cours de l'année, deux thèmes forts ont émergé : la lutte contre le racisme dans le sport et la réflexion sur la mémoire, avec par exemple une réflexion sur la place de la colonisation/décolonisation dans les manuels scolaires ou la manière de concevoir la participation de la jeunesse dans l'action mémorielle des municipalités.

Le MRAP a par ailleurs poursuivi sa campagne pour le droit de vote des étrangers, alors que le mouvement de révolte des jeunes des «banlieues» a mis en évidence l'absence de droits citoyens dans les quartiers populaires les plus exclus et a souligné, entre autres, la coupure de la jeunesse d'avec ce droit citoyen que représente le droit de vote.

Le concept de citoyenneté de résidence, dissociée de la nationalité, ouvrant des droits sociaux et politiques à tous les résidents, quelle que soit leur origine est un concept intéressant, déjà partiellement mis en œuvre pendant la Révolution française puis lors de la Commune. L'existence d'une volonté politique partagée en serait la clé. Cela permettrait dans une certaine mesure de lutter contre le racisme qui se nourrit des inégalités.

## **Le soutien aux immigrés, sans papiers et réfugiés**

L'année 2006 a été particulièrement dense en actualités liées à l'immigration et à la défense des droits des étrangers – droit d'asile, droit à la vie privée et familiale, droits des travailleurs migrants et de leurs familles, droit à la protection contre toutes formes de discriminations, etc. – tels que consacrés dans les traités internationaux ratifiés par la France, la Constitution française, le droit et la jurisprudence.

Elle a été notamment marquée par les faits majeurs suivants :

- la nouvelle volonté de refonte du CESEDA, après la loi du 26 novembre 2003, afin de substituer à une «immigration subie» une «immigration choisie», aboutissant à la loi du 24 juillet 2006;

- la situation des jeunes scolarisés, enfants de famille « sans papiers », et la circulaire du 13 juin 2006 ;
- la volonté politique affirmée de multiplier les reconduites à la frontière d'étrangers « sans papiers » (nombreuses modalités d'application de la circulaire du 21 février sur les interpellations, 24 000 reconduites comptabilisées en France métropolitaine en 22 000 en France d'outre-mer en décembre 2006).

De nouveaux Réseaux de mobilisation citoyenne ont été créés au cours de l'année pour obtenir des pouvoirs publics la régularisation d'étrangers sans papiers, en tant que seule issue juste et raisonnable aux intolérables situations de non droit vécues par des milliers de personnes vulnérables, exposées à de multiples formes d'exploitation.

Le MRAP a été partie prenante du large rassemblement d'organisations démocratiques françaises constitué dès janvier 2006 sous le titre de « Uni(e)s contre une immigration jetable – UCIJ ».

Il a également été parmi les membres fondateur du « Réseau Éducation Sans Frontière – RESF ». Sa mobilisation autour de cette question a dépassé tous les autres types de mobilisation, parce qu'il s'agit d'enfants et d'école, l'un des lieux les plus rassembleurs de la République. Elle a aussi été perçue comme une urgence, non seulement pour protéger des enfants et leurs parents déjà insérés en France d'un éloignement forcé et destructeur d'espoir, mais aussi, force est de le constater, parce que les opérations de police menées, y compris dans des écoles, pour envoyer en rétention des familles « irrégulières » ont rappelé de sinistres souvenirs et donc suscité une réelle mobilisation.

Le MRAP a contribué également, en mars 2006, à la publication d'un « Livre noir de la double peine », qui démontre, dans la réalité concrète, que cette double peine n'a pas été abolie.

Aux côtés de l'ANAFE pour l'assistance aux frontières, de la CFDA pour le droit d'asile, de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE), il s'est mobilisé pour la défense du droit des étrangers.

Le MRAP fait également campagne pour la ratification par la France de la Convention des Nations unies pour les droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. Il s'est associé à l'action de pétition-sensibilisation initié par Emmaüs-International.

Parce que les faits sont d'une rare gravité, une attention particulière a été portée à la situation des Roms sans papiers. Estimé au niveau national à quelque 6 000 personnes présentes sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement en Île-de-France, ce groupe de population connaît en effet des conditions de vie extrêmement difficiles, voire indignes. L'action a cependant prouvé que des améliorations restent possibles lorsque les différents acteurs potentiels parviennent à s'organiser.

L'activité de la permanence d'accueil et d'aide juridique aux étrangers a donné lieu en 2006 à l'ouverture de 1 252 dossiers. Au-delà du traitement juridique des dossiers, il convient d'attirer l'attention sur la précarité des sans papiers qui, privés d'autorisation de travail, par conséquent de la possibilité de se loger convenablement et devant supporter des procédures d'instruction des dossiers souvent très longues, ne peuvent compter pour survivre que sur la solidarité et l'aide de leurs amis, de leur famille, et des associations de défense des droits de l'homme.

## La LICRA

En 2006, la LICRA considère qu'il est navrant de constater que tout ce qu'elle avait écrit en 2005 dans son évaluation et son analyse se soit hélas confirmé, voire aggravé. La LICRA pense en particulier à la question de la liberté d'expression, avec notamment l'affaire des caricatures et plus récemment encore avec ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Redeker », qui a vu une fois de plus l'offensive de ceux qui dévoient l'antiracisme. *« Ceux qui veulent nous faire croire que la critique d'un dogme religieux est un acte raciste et blasphématoire, et tentent de nous faire légiférer sur ce thème. Nous devons nous y opposer avec fermeté au nom des principes qui fondent les valeurs de la République française et du vivre ensemble au pays de Montesquieu, Voltaire, Rousseau et Hugo ».*

### Évaluations et analyses

Au cours des dernières années, on a assisté au dévoisement de l'antiracisme, instrumentalisé et mis au service d'une propagande de haine plurimillénaire : l'antisémitisme sous le faux habillage de l'antisionisme.

Alors que depuis des années la LICRA tire le signal d'alarme sur les attaques répétées contre la laïcité, l'exacerbation de la méfiance envers l'autre, le repliement communautaire, la montée en puissance d'un antisémitisme violent, les agressions physiques jusque dans les écoles de la République, certaines associations de droits de l'homme se sont fait les avocats des agresseurs, obtenant la mise à l'écart des victimes et laissant aux agresseurs le sentiment d'être vainqueurs sur tous les plans. Avec comme conséquence la perte de confiance des victimes dans les valeurs de la République.

C'est ainsi que 2006 indique une banalisation du phénomène antisémite en France, même si les statistiques officielles semblent dire le contraire. En effet, les victimes, découragées, gagnées elles aussi par la banalisation, intériorisent et ne déclarent plus les faits. Comment prouver qu'on vous a menacé, qu'on vous a insulté, qu'on vous a craché au visage ?

De même, en terme de discriminations raciales, le constat est accablant en matière d'embauche, de relation au travail, de logement ou de loisir. On assiste quasi impuissants à une dérive communautaire à l'américaine en matière de ségrégation, alimentée de surcroît par un racisme anti-musulman exacerbé à l'aune du terrorisme international.

2006 a vu, malgré toutes les tensions et difficultés perceptibles dans la société française, se concrétiser la prise de conscience de la centralité de la question des discriminations.

La création de la Halde, mettant notre pays en conformité avec une directive européenne sur ces questions, est un premier pas nécessaire, mais pas suffisant.

Au niveau patronal un changement de mentalité dans l'approche de ces questions se dessine.

Au niveau éducatif, le chantier est beaucoup plus vaste, même si c'est le plus exaltant, les enseignants étant des acteurs engagés dans ce combat. Pour eux, que la LICRA rencontre inlassablement dans ses différents partenariats, c'est la République qui doit être re-enseignée à l'école, aux élèves et aux professeurs dans les IUFM.

On constate une société française en voie d'éclatement, par la ghettoïsation et le communautarisme. Il faut œuvrer pour le retour aux principes de base qui, depuis 1905, permettent à chacun de vivre dans la liberté et le respect. Pour y arriver, il est impératif de dépasser les clivages, les réflexes politiques, d'abandonner définitivement des idéologies d'un autre âge pour consacrer l'énergie ainsi libérée à la résolution effective de ces questions qui gangrènent notre société.

## **Sport et racisme : implication de la LICRA en 2006**

À travers plus de 1 000 interventions dans les établissements scolaires, les clubs, etc., la LICRA a mené son action de prévention et de sensibilisation envers plus de 60 000 jeunes de 8 à 25 ans.

En partenariat avec la Fédération française de football, des outils d'observation des actes racistes dans ce sport ont été mis en place. Pour la deuxième année consécutive, la LICRA a lancé une enquête d'envergure nationale sur les dérives racistes dans le football. 168 municipalités ont répondu au questionnaire, ce qui permet désormais d'avoir une base de données couvrant, sur trois ans, 301 communes françaises.

Parallèlement, la LICRA forme régulièrement des acteurs, ou futurs acteurs, du monde de l'éducation, du sport et de la sécurité.

Concernant le football amateur, la LICRA a lancé sa campagne 2006 : « Racisme se taire c'est accepter ! ». Cette campagne est menée avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et la Fédération française de football. À travers des affiches, des dépliants, des rencontres, elle propose des réponses pratiques, tant au niveau de l'aide à apporter aux victimes que sur le plan d'actions de prévention et de formation, et elle appelle à agir collectivement pour combattre plus efficacement ces dérives et protéger ainsi nos jeunes footballeurs et supporters.

Concernant le football professionnel, la LICRA mène sa campagne « Faites une passe décisive contre le racisme ». Deux clips lancés à l'occasion de la Coupe du Monde ont été largement diffusés et présentés dans la presse spécialisée. En décembre 2006, un partenariat a été signé entre la LICRA et l'Union des clubs professionnels français (UCPF), pour sensibiliser les jeunes footballeurs des centres de formation des clubs professionnels aux valeurs républicaines et leur faire prendre conscience des dangers du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations, en développant notamment leur esprit critique face à toute manipulation extrémiste et/ou intégriste. Un plan d'action a été défini.

Pour mieux appréhender les problèmes de violence et de racisme dans les stades de football, la LICRA a jugé indispensable d'instaurer un dialogue avec les supporters des mouvements dits « ultra », animateurs des tribunes et véritables acteurs de la vie sociale des clubs professionnels.

La LICRA se félicite de la loi contre le hooliganisme et la violence lors des matchs de football adoptée le 11 avril 2006. Au côté du Paris Saint-Germain, elle s'est portée partie civile contre des supporters aux banderoles racistes et renvoyant au salut nazi, obtenant leurs condamnations.

Concernant la dimension européenne, la LICRA est l'association nationale déléguée française dans le réseau européen FARE de lutte contre le racisme et les discriminations dans le football. Elle est en charge de la version française du site, et coordinatrice de toute la semaine d'action pour la France et les pays francophones, ce qui implique le bilan et le suivi des actions, la sélection des projets, l'attribution des financements. La LICRA a participé en 2006 à la 2<sup>e</sup> conférence de « Unis contre le racisme » co-organisée par l'UEFA, le réseau FARE et la Fédération espagnole de football. Elle était aussi partie prenante de la résolution du Parlement européen en mars 2006 pour lutter plus efficacement contre le racisme dans le football européen.

### **Racisme en milieu scolaire : interventions de la LICRA**

Ces interventions ont concerné 406 classes, dont 27 en écoles primaires, 238 dans les collèges, et 141 dans les lycées, concernant 16 800 élèves dans toute la France. Ces interventions, toujours préparées avec les responsables d'établissements et les équipes pédagogiques volontaires, suivent un déroulé type, qui allie l'expression du ressenti des élèves, le débat autour de thèmes choisis, la synthèse par un représentant de la LICRA et une demande de réflexion écrite des élèves sur leur engagement concret dans leur classe et/ou dans leur vie quotidienne afin de diminuer la violence et le racisme. Les principaux thèmes abordés avec les élèves en 2006 ont été la citoyenneté européenne, la mémoire, les génocides, le racisme, le sexisme, la laïcité.

Sur la base de son expérience acquise lors de ces interventions, la LICRA a mis au point un certain nombre d'outils pédagogiques.

### **Mémoire, histoire et droit de l'homme : les travaux de la LICRA**

En 2006, la LICRA a été présente aux côtés des organisations arméniennes à l'occasion de l'année de l'Arménie en France et du 91<sup>e</sup> anniversaire du génocide de 1915.

Elle est membre du Collectif Urgence Darfour, et participe aux différentes actions dénonçant ce conflit génocidaire.

La LICRA a apporté son soutien à l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau, spécialiste français sur la question de l'esclavage, accusé à tort de révisionnisme.

Elle s'est associée à la ville de Issy-les-Moulineaux pour l'inauguration du square Alfred Dreyfus, à l'occasion du centenaire de sa réhabilitation.

Pour sensibiliser et informer le grand public sur des thèmes aussi divers que la discrimination positive, la liberté d'expression, la décolonisation, etc., la LICRA organise dans toute la France des conférences-débats, qui permettent aussi à ses

sections comme à ses militants de dégager de nouvelles pistes de travail. À titre d'exemples, on peut citer comme thèmes de conférences organisées en 2006 : «l'extrême droite en France appartient-elle au passé?», «Opération Darfour», «Joséphine Baker, un pli pour vous» (représentation théâtrale), «penser, dialoguer, s'exprimer librement», «Sport et racisme», «la discrimination positive», «l'esclavage, une histoire encore actuelle», «penser les préjugés du racisme», «vivre ensemble en France, aujourd'hui».

## **Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF)**

Ilan Halimi est mort à 23 ans, le 13 février 2006, des suites de tortures et mauvais traitements qui lui ont été infligés trois semaines durant par une bande qui l'avait enlevé dans l'espoir d'obtenir une rançon contre sa libération. Les membres du «gang des barbares» qui ont été interpellés et qui sont impliqués à des degrés divers dans cet enlèvement, ont indiqué que leur choix s'était porté sur Ilan Halimi parce qu'il était juif et que ce fait leur garantissait qu'il aurait de l'argent et que la communauté juive, réputée solidaire, payerait pour sa libération. Un membre du gang a par ailleurs raconté lors des interrogatoires que l'un d'entre eux aurait écrasé un joint sur le front d'Ilan Halimi parce qu'il «*n'aimait pas les feufs*» et lors des perquisitions, les enquêteurs ont retrouvé des documents antisémites chez l'un des prévenus. La circonstance aggravante d'antisémitisme a été retenue par les juges d'instruction.

Voici résumée en quelques lignes une affaire dont l'épouvantable violence a provoqué une onde de choc, à la fois parce qu'elle a révélé le degré de barbarie et de déshumanisation de jeunes gens, filles et garçons de toutes origines, dont plusieurs semblaient mener une vie par ailleurs régulière ; mais également parce que le stéréotype antisémite «juif = argent» se trouvait à la base de la mise en œuvre de ce scénario mortel.

Cette affaire est survenue alors que les pouvoirs publics et le CRIF se félicitaient d'une baisse conséquente des actes antisémites commis en 2005 qui se confirmait encore en janvier 2006. Il en était recensé moitié moins qu'en 2004 même si les chiffres montraient des seuils encore cinq à six fois supérieurs à ceux de la décennie 90.

Dans les analyses que le CRIF a précédemment apportées au rapport annuel de la CNCDH sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, il apparaissait que si les actes antisémites étaient en baisse en 2005, ils n'avaient rien perdu de leur violence en terme de contenu et qu'ils témoignaient de façon très lisible des ressorts idéologiques et sociaux qui les motivaient.

Des préjugés de toutes sortes sont exprimés par tout un chacun sur tous les groupes qui constituent la société. Ils sont la base du racisme ordinaire, de la xénophobie facile, de l'antisémitisme primaire. La question de l'argent, rapportée aux Juifs comme une évidence, apparaissait déjà dans de précédentes agressions. Le ministère de l'Intérieur citait dans le rapport 2003 de la CNCDH (p. 60) «*l'agression le*

*6 décembre d'un jeune juif à Toulouse par trois mineurs d'origine maghrébine qui le frappent après avoir crié «c'est un Juif, il est bourré de pognon»».*

Le CRIF a insisté, à plusieurs reprises depuis 2003, à la fois auprès du ministère de l'Éducation nationale et d'autres acteurs publics sur la nécessité de développer des outils pédagogiques susceptibles d'être utilisés pour travailler dans les classes sur les notions de préjugés et de stéréotypes. C'est également une proposition qu'il avait faite dans sa contribution au rapport 2005 de la CNCDH. Il semblait en effet qu'il fallait innover et donner aux enseignants les moyens de faire réfléchir leurs élèves sur l'expression de préjugés sortis de la nuit des temps dont tous sont victimes, mais certains, plus que d'autres. L'enseignement de l'histoire, notamment de la Shoah, l'éducation civique, l'étude de textes littéraires ou philosophiques accompagnent de façon essentielle les prises de conscience en matière de racisme. La portée de ces enseignements peut parfois malgré tout rester inaccessible à ceux qui sont les plus en marge du système scolaire, du système social en général. Il ne s'agit pas là de stigmatiser à notre tour tel ou tel groupe, nous savons parfaitement que les préjugés, racistes ou autres, se disent et s'entendent dans tous les cercles sociaux ; il s'agit de suggérer de nouvelles approches du phénomène.

## **État des lieux**

Le Service de protection de la communauté juive (SPCJ) établit une liste annuelle et des statistiques mensuelles des actes antisémites commis en France. Ces chiffres résultent, pour la catégorie des actions, d'un cumul des informations émanant du ministère de l'Intérieur et du recensement des appels téléphoniques de victimes d'actes antisémites passés sur le numéro vert du SPCJ, lorsqu'ils n'apparaissent pas dans la source ministérielle. En ce qui concerne la catégorie des menaces, seul le recensement opéré sur la ligne téléphonique apparaît, les menaces enregistrées par les pouvoirs publics n'y étant pas intégrées.

Le montant des actes antisémites commis pendant l'année 2006, tels que résultant du recensement du SPCJ, se porte à 371 et indique une hausse globale de 25 % par rapport à l'année 2005. Les actions, au nombre de 213, ont augmenté de 40 % et les menaces, au nombre de 158, restent relativement stables puisqu'elles enregistrent une hausse de 6 %. Ces résultats ne prétendent pas rendre une vision exhaustive des actes antisémites commis en France. Un certain nombre d'entre eux, difficile à quantifier, échappe encore à tout recensement.

Un examen de la courbe annuelle au fil des mois suscite un certain nombre d'observations. Le mois de janvier 2006 s'est inscrit dans la baisse statistique des actes antisémites déjà observée en 2005. Les mois de février et mars ont par contre fait apparaître une nette hausse, à la fois des violences et des menaces antisémites, vraisemblablement liée à un effet d'entraînement provoqué par le meurtre d'Ilan Halimi. À partir d'avril, les chiffres ont fluctué sans cause particulière mais avec une tendance à la baisse. Les mois d'été durant lesquels a eu lieu la guerre entre Israël et le Hezbollah au Liban ont été les témoins d'une hausse importante des menaces. Le dernier trimestre de l'année a repris un cours fluctuant, sans causalité

particulière. Il indique une baisse globale de 21 % des actes comparativement au troisième trimestre, baisse que l'on espère voir se poursuivre en 2007.

Les chiffres qui retiennent l'attention sont ceux d'une hausse de 45 % des agressions contre les personnes (112) et de 70 % des insultes (82). Les individus restent les premières cibles à la fois des violences et des menaces. Cette tendance s'inscrit d'ailleurs dans la tendance de la hausse des violences contre les personnes apparue dans le cadre des statistiques générales de la délinquance. La liste des agressions physiques fait apparaître une forte quantité d'agressions à l'encontre de mineurs ou de jeunes. Le mobile antisémite ne fait aucun doute dans la quasi-totalité des cas. Lors de certaines agressions, il aggrave le mobile crapuleux. Les violences physiques occasionnent généralement de nombreux jours d'ITT, parfois jusqu'à 30. Les insultes sont souvent accompagnées de références à l'extermination des Juifs pendant la seconde guerre mondiale. D'autres propos posent la question des relations entre Juifs et Arabes et dénotent des tensions qui se manifestent sur le plan des identités. Des agressions antisémites sont aussi commises comme telles contre des personnes qui ne sont pas juives, simplement parce que leur prénom peut laisser supposer qu'elles le sont ou qu'un surnom qu'elles portent peut ressembler à une étoile de David.

L'année 2006 fait apparaître la double survenance à la fois de manifestations d'antisémitisme déterminées mais encore et toujours d'un antisémitisme qui s'exprime en quelque sorte par opportunisme et qui était très présent jusqu'à l'année 2004. L'antisémitisme et ses expressions ont été profondément modifiés entre la période datant d'avant octobre 2000 et celle qui s'en est suivie et dans laquelle nous nous trouvons. Nous restons ainsi sous l'effet d'une sorte de bruit de fond constant. L'ensemble des actes et des menaces reflète les différentes dimensions de l'antisémitisme d'aujourd'hui, de ses racines, connues, d'influences et de confluences politiques ou sociales plus récentes, toujours complexes, émanant d'idéologies a priori antagonistes qui se rejoignent dans des alliances hors nature dont le dénominateur commun est toujours la détestation des Juifs. Le CRIF veut néanmoins insister sur le fait que les chiffres de l'année écoulée restent très en deçà des pics observés depuis 2000, notamment celui de 2004 qui s'élevait à 592 dans nos statistiques. Gardons toutefois en mémoire que le ministère de l'Intérieur recensait 12 actions et 70 menaces en 1999. Nous ne reviendrons pas à cette situation d'une part parce que plus d'actes sont objectivement commis mais aussi parce que les outils de mesure des actes antisémites ont été développés et que nous en avons une meilleure visibilité.

## **Guerre entre Israël et le Hezbollah, juillet-août 2006**

Le CRIF s'est interrogé sur l'incidence qu'avait pu avoir la guerre entre Israël et le Hezbollah en juillet et août 2006 sur la survenance d'actes antisémites en France. En effet, il avait été particulièrement visible lors de ces dernières années, que les mois les plus lourds en terme de violences antisémites correspondaient à des embrasements du conflit israélo-palestinien ou de la situation au Proche et Moyen-Orient. Cette tendance s'était nettement atténuée dans le courant des années 2004 et 2005. Pour autant, la référence au peuple palestinien restait présente dans

l'expression de l'antisémitisme en France. Les statistiques des mois de juillet et août 2006 montrent que le total des actes et des menaces sur ces deux mois se monte à 61. Sur la même période de référence en 2005, 34 actes avaient été recensés. La flambée est de 79%. En 2004, année de pic pour les actes antisémites, 67 actes avaient été recensés pendant les deux mois d'été. Un peu moins de la moitié des actes recensés ont comporté dans leur mobile une référence explicite au conflit.

Au travers de la description des plaintes, il apparaît que c'est toujours le prétexte de l'actualité militaire au Liban et ce qui est donné à voir de cette guerre, qui semble autoriser le passage à l'acte dans l'esprit de son auteur.

L'examen des actes commis pendant juillet et août 2006 fait apparaître que leurs auteurs ont proféré d'une part des propos antisémites classiques du type « *les Juifs assassins* ». Un tract envoyé dans une synagogue parisienne est à cet égard éloquent : « *Français réveille-toi et avec nous refuse que la juiverie massacre les Palestiniens qui sont chez eux... En France toi aussi, ton devoir est de combattre le juif. L'ennemi c'est le juif qu'il faut chasser des médias, de la finance, des institutions. Messieurs les juifs, l'heure de votre expiation approche à nouveau et cette fois-ci nous n'en laisserons pas un seul en réchapper. Nous brûlerons vos livres infects, réduirons vos pseudo-temples au rang de ruine et ferons balancer vos corps pourris au gré du vent... Vous ne méritez que le bûcher par mesure d'hygiène* ». Le propos haineux envers Israël est d'autre part tout aussi présent et la question palestinienne reste une référence dans l'expression antisémite même si l'actualité se trouve ailleurs.

## **L'antisémitisme dans les établissements scolaires**

La vigilance du CRIF reste permanente sur les questions d'antisémitisme touchant au cadre scolaire car les violences et les menaces faites aux élèves juifs en raison de leur religion, tout comme celles motivées par le racisme, sont une chose intolérable. Le ministère de l'Éducation nationale a entrepris d'évaluer le phénomène au moyen du logiciel de signalement des violences SIGNA qui permet d'en renseigner l'éventuel caractère raciste ou antisémite, ainsi que de mettre en place des structures et des outils afin de lui apporter une réponse. Cette réponse est multiple : elle fixe un cadre aux chefs d'établissement et aux enseignants, elle veille au suivi de ces problèmes, elle soutient en cas de besoin les victimes et enfin, elle promeut des outils et des actions pédagogiques.

Le CRIF avait conclu dans son analyse de l'année 2005 à un bilan en demi-teinte concernant l'antisémitisme en milieu scolaire. Il constatait une baisse quantitative des données du SPCJ en la matière, moins renseignées comme cela se conçoit que celles recueillies par le logiciel Signa. Toutefois, il y avait une persistance des manifestations constatées les années passées, sous leurs différentes formes, dans des établissements ou des quartiers sur lesquels le système ne semblait avoir de prise.

Le fait est que de nombreux élèves juifs ont déserté les établissements publics les plus difficiles quand ils en ont eu la possibilité, en rejoignant des établissements juifs ou privés. Cette donnée, même si elle est difficilement quantifiable, doit être prise en compte dans l'analyse.

Le CRIF a continué en 2006 à recenser des agressions et des insultes antisémites, à l'intérieur et aux environs immédiats des établissements scolaires publics ainsi qu'envers des élèves fréquentant les écoles juives, à leurs abords et lors des trajets. Les informations disponibles sont quantitativement équivalentes à celles de l'année 2005 et de nature identique.

Lorsque le CRIF fait part au ministère de l'Éducation nationale des informations dont il dispose, elles sont pratiquement toutes déjà connues des services car elles concernent majoritairement des agressions physiques, ou en tous les cas les affaires les plus graves. Ce constat indique que globalement, l'institution scolaire est mieux renseignée sur les faits commis et que ceux-ci font l'objet d'un suivi et de sanctions. Parallèlement, une plainte est généralement déposée par les parents et/ou l'établissement.

Un second volet concerne celui de l'antisémitisme, non pas lorsqu'il s'exprime contre un élève qui en est particulièrement victime, mais dans le discours que peuvent tenir les élèves pendant les cours. Le CRIF reçoit les témoignages des professeurs, témoignages accablants mais qui ne sauraient pour autant signifier la généralisation du phénomène. L'interrogation n'en reste pas moins là : comment lutter contre l'antisémitisme délirant de certains élèves, incapables de la moindre réflexion sur ce qu'ils affirment. La revue des « Études du CRIF » a publié en novembre 2006 un numéro intitulé « L'école, témoin de la fracture » dans lequel son auteur, Ianis Roder, enseignant d'histoire, propose une photographie et une analyse des difficultés dont il est le témoin. Son récit indique que certains élèves ont assimilé les poncifs d'un antisémitisme primaire dont ils ne mesurent pas la portée tant de telles considérations leur paraissent naturelles.

Le CRIF reste sur le constat qu'il y a toujours la même difficulté sur certains terrains à faire aboutir au travers des enseignements classiques et des programmes un travail pédagogique de fond sur le racisme et l'antisémitisme et plus globalement sur les notions de tolérance, de vivre ensemble et de respect.

## **Affaire de la Tribu Ka**

Le 19 mai 2006, le groupuscule de la Tribu Ka s'est rendu dans une salle de sport du 9<sup>e</sup> arrondissement à Paris, « sur le chemin du lieu d'entraînement des Juifs », à la recherche de jeunes juifs supposés s'entraîner à des sports de combat. Le 4 juin dans l'après midi, des commerçants de la rue des rosiers ont signalé la présence d'une trentaine d'individus menaçants, qui semaient le trouble sur leur passage. Ces derniers ont été interpellés, leur chef Kémi Seba était à leur tête, tous revendiquant leur appartenance à la Tribu Ka, mouvement noir radical s'appuyant sur la spiritualité Kémitique. Sur son site internet, la Tribu Ka avait multiplié des déclarations de haine à l'égard de la race blanche, des Juifs, et des Arabes. Le ministre de l'Intérieur a demandé au garde des Sceaux que le ministère public engage des poursuites contre la Tribu Ka, sur le fondement de la loi de 1881, qui punit d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros les actes de provocation à la discrimination, à la violence ou à la haine. Des réquisitions d'enquête interruptives de prescription ont ainsi été prises par le parquet le 25 août 2006. Le 29 juillet, la Tribu Ka a

été dissoute en Conseil des ministres sur le fondement de la loi de 1936, relative aux groupes de combat et milices privées. Cela n'a pas empêché Kémi Seba d'organiser le 9 septembre 2006 sa « conférence de rentrée » à laquelle il invitait les « antisionistes ».

Les associations antiracistes (l'UEJF, SOS Racisme et J'Accuse) ont demandé la fermeture du nouveau site internet de l'ex-Tribu Ka. Le parquet de Paris a jugé le contenu du site « illicite ». Les propos sont caractéristiques d'une « *haine raciale et religieuse exclusivement antisémite* ». Leur caractère est « *non seulement déplacé, mais aussi totalement illégal* », a estimé le procureur qui se déclare favorable à la fermeture d'urgence du site internet du leader de la Tribu Ka. Le 25 septembre, le juge des référés du TGI a demandé à Kémi Seba de rendre son site inaccessible. Le surlendemain le site fermait. Quelques jours plus tard, un nouveau site rouvrait à une adresse différente, mais sans les textes incriminés.

L'augmentation des actes antisémites observée en 2006 au travers des statistiques produites par le CRIF montre combien les constats sont fragiles et la situation soumise au moindre aléa. Cela dit, les tendances sur les dernières années montrent malgré tout une amélioration évidente. La politique déployée depuis 2003 par le Gouvernement en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme a porté ses fruits, de même que les efforts engagés sur le terrain par les pouvoirs locaux. L'effet probablement dissuasif de sanctions prononcées par les juges contre les prévenus d'actes antisémites peut avoir aussi contribué à cette amélioration ainsi que certaines initiatives remarquables, engagées à plus long terme par des associations de lutte antiraciste ou promouvant sur le terrain le dialogue et la connaissance de l'autre.

Ce changement de situation est aussi certainement imputable à la façon dont les médias se sont intéressés à la question de l'antisémitisme et ont accompagné la mise en œuvre de la politique de lutte des pouvoirs publics et la prise de conscience de l'opinion.

Ce que le CRIF préconiserait en matière de lutte contre l'antisémitisme est de promouvoir toujours d'avantage la connaissance de l'autre, le dialogue, et un travail de terrain de lutte contre les préjugés. Les personnels de l'État qui sont impliqués dans la prise en charge des questions de racisme et d'antisémitisme ont également besoin de formation afin d'être éclairés et soutenus dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Le dialogue interreligieux est une seconde piste qu'il faut pousser plus avant. Depuis plusieurs décennies, le dialogue judéo-chrétien a permis de lisser les relations des deux religions en favorisant la compréhension et l'acceptation réciproque. L'instauration de ces relations de confiance doit servir d'exemple. Un autobus de l'amitié a parcouru les grandes villes de France en juin et juillet 2004. Cette initiative est à mettre au crédit de l'Association de l'amitié judéo-musulmane, créée en novembre 2003. À chacune des étapes du bus, ses occupants, juifs et musulmans étaient attendus par leurs correspondants locaux afin de partager avec eux le cadre d'un dialogue ouvert à tous. Ce dernier aspect d'ouverture nous semble très important, les questions d'antisémitisme et de racisme de même que le dialogue qu'entreprennent juifs et musulmans doivent intéresser l'ensemble de la société française.

DEUXIÈME PARTIE

# LES ÉTUDES



# Racisme et discrimination dans le sport

**Patrick Mignon**

*Directeur du Laboratoire de sociologie du sport  
de l'Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP)*

On trouve dans l'actualité les éléments qui justifient la nécessité d'un état des lieux sur la situation du sport dans ses relations avec le racisme et la discrimination. Par exemple, les incidents répétés à caractère raciste du championnat de France de football depuis une vingtaine d'années, notamment les événements survenus autour du Parc des Princes au mois de novembre 2006, s'opposent à l'image d'un sport vu comme force intégratrice susceptible de surmonter les différences de races et d'origines que les millions de personnes défilant le 12 juillet 1998 pour célébrer la victoire de l'équipe de France dans la Coupe du Monde de football avaient pu laisser espérer. Sont-ce là deux réalités possibles du sport ? La France « black, blanc, beur » n'est-elle qu'une illusion lyrique, intéressée, soutenue par des hommes politiques et des médias qui veulent voir dans le sport une réalité à l'abri des tensions sociales ? La réussite de l'intégration républicaine à qui répondrait la sordide, mais vraie, réalité du sport qui ne serait qu'occasion à exprimer la haine de l'autre la plus primaire ? On pariera ici pour la première option : le sport est une réalité complexe qui peut aussi bien travailler au recul des préjugés racistes qu'entretenir ces mêmes préjugés, car nous sommes dans un monde social, encore faut-il pouvoir en montrer les conditions et les limites.

Un deuxième exemple est fourni par les propos qui rassemblent, dans la proximité de leurs expressions, des personnes aussi différentes que Jean-Marie Le Pen, Georges Frêche ou Alain Finkielkraut autour du constat de la prédominance des sportifs noirs dans les équipes de France de différents sports, tout spécialement le football. Indépendamment des personnes et des sensibilités qu'elles représentent, ces propos sont-ils de même nature, racistes, ou des racismes différents ? Traduisent-ils l'émergence d'une question, la question raciale, qui n'aurait jusqu'à ce jour pas trouvé place dans les débats en France ? Que révèlent-ils des changements dans les représentations de la société française ? Que révèlent-ils de la place du sport dans la fabrique républicaine ? Une panique morale ? Le footballeur noir est-il une manière de parler des demandeurs d'asile ou des émigrants économiques ? Ce qui est sûr est que le sport fait parler de races. La place du corps, de ses apparences et de ses effets, force ou souplesse, maintient de façon évidente la question des relations entre les qualités naturelles, innées, des individus comme sources de leur supériorité et les qualités acquises par la socialisation et le travail, donc les effets de la culture. Il est en cela très propice aux lectures naturalistes, racistes parce que fondées sur une lecture génétique, ou aux lectures culturalistes, racistes parce que fondées sur une base différentialiste ? En tout cas il manifeste la difficulté à se débarrasser de la race comme moyen de lire les relations entre les groupes.

Enfin, peut-on faire l'hypothèse que si la question du racisme se pose bel et bien dans le sport – il est manifeste chez certains supporters et dans la manière de comprendre les raisons du succès des individus – la question des discriminations elle ne se pose pas puisque, en France notamment, les stades mêlent des individus de toutes origines et que pour être le meilleur il faut nécessairement que tous les hommes participent au jeu ? Peut-on vérifier cette hypothèse ?

On se propose pour évaluer ces questions du racisme et de la discrimination dans le sport de présenter dans ces quelques pages les connaissances, faits et analyses aujourd'hui disponibles dans la production des sciences sociales. La synthèse s'appuiera sur la production française, malheureusement peu développée et sur les productions anglo-saxonnes qui le sont un peu plus.

## Ce qu'on peut savoir de la situation en France

### Repérage des questions

Une manière rapide de procéder est de faire l'expérience *Google* en demandant une interrogation sur « sport et racisme ». On y trouve toutes les manifestations du racisme relevées dans les derniers mois. On y trouve les supporters, notamment ceux du Paris Saint-Germain – avant les événements du mois de novembre 2006 – et de Bastia (incidents survenus en championnat l'an dernier quand des supporters avaient insulté et agressé les joueurs noirs du club) ; on prend connaissance des incidents survenant dans les rencontres opposant les amateurs ; on y trouve beaucoup de références à ce qui se passe dans les autres championnats européens, par exemple les comportements d'un joueur d'un club romain et des supporters du club ou on rapporte les propos de Luis Aragones, l'entraîneur de l'équipe nationale espagnole, à l'adresse des joueurs noirs de l'équipe d'Angleterre. Soit propos, insultes, agressions et violences et beaucoup de football. Le cas de Luis Aragones est un cas intéressant car c'est un entraîneur, un membre éminent du monde du football qui se livre à des agressions verbales, non un simple supporter, quelqu'un de l'intérieur du football, non comme on se plaît à le dire en général à propos des supporters, des éléments étrangers au sport.

Si on interroge maintenant « sport et discrimination », on trouve d'abord de nombreuses références à la moindre participation au sport des femmes, en tant que sportives ou en tant que dirigeantes, en évoquant nombre de pratiquantes, de licenciées dans les clubs, d'entraîneurs, de présidents de club, d'élus dans les fédérations, etc. De fait, plus loin on trouvera des articles et diverses traces de l'inégale participation au sport d'autres minorités.

Quittant *Google* et nous référant aux témoignages recueillis au cours de nos différentes enquêtes réalisées sur le sport, on rencontre les mêmes faits comme la multiplication des comportements allant des injures portant sur la race et plus généralement toutes formes d'altérité, nationale ou physique, à la violence souvent provoquée par l'insulte ; on y évoque aussi les jeunes des quartiers sensibles, issus

de l'immigration plus ou moins bien intégrés dans les structures sportives ; on parle ou on se plaint du fait que la confiance attribuée pour encadrer une équipe ou être sélectionné dépend de l'origine des personnes ; les institutions regrettent que les jeunes de certains quartiers abandonnent le sport au risque de la délinquance ou de l'obésité ou qu'ils brûlent les gymnases ; des membres d'associations s'inquiètent du sort, absence ou départ, des jeunes filles africaines ou maghrébines dans les clubs sportifs ; dans certaines villes, élus ou travailleurs sociaux parlent des regroupements sportifs communautaires ou des tentatives de recrutement par des sectes à travers les activités sportives. Voilà ce qui ressort de ce premier tour d'horizon, répondant directement à la question de la présence de racisme ou, si ce n'est de discrimination, du moins d'inégalité d'accès à certaines pratiques ou positions dans l'univers sportif.

### **Comment est traitée la question ?**

Si on souhaite aller au-delà du simple relevé de faits et de propos et qu'on veut évaluer une situation, de quoi dispose-t-on pour étayer un jugement ? Et d'abord, que savons-nous sur le sujet ? Pas grand-chose en fait. Les faits divers, les plaintes des arbitres et des dirigeants, les questions ramenées par les acteurs du sport à différents niveaux de l'activité qui évoquent le communautarisme, le clanisme, les insultes et les violences. Mais si on connaît le type de phénomènes incriminés, on est dans l'incapacité par exemple de le quantifier. On dispose toutefois depuis 2005 des analyses et des tentatives de quantification des faits racistes de la LICRA dans une enquête menée auprès des municipalités<sup>1</sup>. Que nous disent-elles ?

D'abord qu'une commune sur deux (49 %) parmi celles qui ont répondu à l'enquête a constaté des dérives racistes. Que la place du football est considérable, 90 % des faits relevés, et que tous les niveaux de pratique sont concernés, professionnel, amateur et inorganisé.

Ainsi, 70 actes racistes ont été rapportés à la LICRA en un an dans les clubs professionnels. Quels sont les actes commis ? Des slogans et des tags dans les stades ou sur les aires d'autoroute, insultes et cris de singe, banderoles racistes, exhibition de sigles de groupuscules ultra nationalistes, activités de groupes de skinheads, de néonazis ou des mouvements identitaires, ratonnades à la sortie du stade, mais aussi activités de blogs, forums et sites. On constatera que les municipalités possédant des clubs de première division ont été peu enclines à répondre alors qu'on peut estimer que la moitié des clubs de la L1 connaissent des manifestations à caractère raciste et que certains clubs sont le théâtre d'une activité soutenue de longue date comme Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Nice, Metz, Ajaccio et Bastia.

Dans le football amateur, on a recensé autour de 500 actes racistes, antisémites ou homophobes. Ces incidents répondent à un scénario déterminé : insulte proférée par un spectateur ou un joueur, réaction, sanction de l'arbitre qui ne consigne en

---

1. LICRA, *Les dérives racistes dans le football : enquête au cœur des communes françaises*, juin 2005.

général pas l'origine raciste de l'incident. Un fait important à souligner est que les actes racistes tendent à induire un repli communautaire, certains jeunes victimes d'actes d'antisémitisme lors de rencontres sportives ou au sein de leur propre club se tournent vers un club juif.

Dans les éléments de contexte, la rivalité entre équipes de quartiers de grandes villes est génératrice d'incidents, mais aussi les rencontres entre équipes des banlieues et équipes des zones rurales : selon les témoignages, il n'est pas rare que les équipes des quartiers soient accueillies par des tags racistes, en plus des insultes durant le match. Selon l'enquête, les victimes des actes racistes sont principalement les Maghrébins, puis les Noirs, Antillais ou Africains, les Juifs, les Turcs dans l'Est de la France, mais aussi, de manière significative, les Blancs.

À cela, le rapport ajoute les stratégies intégristes ou sectaires relevées, dans 15% des communes ayant répondu, principalement dans le sport inorganisé, dans le football en salle ou dans les arts martiaux

Est-ce suffisant pour porter un jugement sur la présence de racisme dans le sport français autre que le fait qu'il soit incontestable et qu'il y a en a toujours trop. On ne peut dire, bien sûr, si cela a augmenté ou diminué. Peut-être le projet de la Fédération française de football et de la Ligue de football professionnel de mettre en place un observatoire des incidents à caractère raciste dans le cadre de son observatoire de la violence pourra peut-être dans les prochaines années permettre d'établir ce genre de bilan, si les données réunies sont recoupées avec celles d'une association comme la LICRA, au même titre qu'elles doivent être complétées par celles produites par les services de police. Mais, s'il y a incontestablement racisme, les données ne permettent pas de connaître tout ce qui se met sous cette rubrique, notamment concernant la nature des faits, le contexte des interactions. Par exemple, les insultes proférées par des spectateurs d'un petit bourg rural ont une signification différente que celles échangées entre des joueurs appartenant à des équipes multiethniques.

## **D'autres questions avec ou sans réponse**

Mais, ce ne sont pas là tous les problèmes qu'on peut espérer placer sous la rubrique du racisme et de la discrimination. Peut-on répondre aujourd'hui aux questions suivantes posées par le sociologue Pascal Duret<sup>1</sup> : qu'en est-il exactement de l'accès au sport des différentes minorités ? Existe-t-il un accès différencié selon les types de sports ? Quelle est la place des femmes des minorités dans la pratique sportive ? Quelle place les membres des minorités ont-ils dans les associations sportives, dans les instances dirigeantes, dans l'encadrement technique du sport ? Le service public du sport remplit-il sa mission ? Quels sont les mécanismes de

---

1. Duret P., « Pourquoi les chercheurs américains parlent-ils de race et pas les français ? », in F. Ohl (dir.), *Sociologie du sport. Perspectives internationales et mondialisation*, PUF, 2006.

discrimination à l'œuvre? Comment les différentes minorités sont-elles traitées par les médias? Le sport contribue-t-il à construire des identités collectives?

On peut indirectement répondre à certaines de ces questions. Sur les dirigeants et entraîneurs, très partiellement, c'est-à-dire sans pouvoir quantifier : il y a beaucoup d'entraîneurs et d'éducateurs sportifs qui sont des jeunes ou des adultes issus de l'immigration ; on voit dans les mairies que des postes de responsable des sports sont occupés par des personnes d'origine maghrébine. Mais il n'y a pas beaucoup d'entraîneurs des premières divisions des sports collectifs professionnels qui soient de «couleur», alors que depuis longtemps les joueurs noirs jouent au plus haut niveau ; le rugby professionnel compte un président de club d'origine marocaine et le président de la Ligue professionnelle de ce même sport serait aux États-Unis comptabilisé comme Noir ; le club de football de l'Olympique de Marseille a un président africain. Mais qu'en est-il, à part Serge Blanco dans le rugby, des autres présidents de fédérations et de ligues? On ne connaît pas non plus le profil racial ou ethnique des présidents et des principaux élus des associations sportives. On retrouve dans le sport ce qui se dit à propos du monde politique ou des médias.

Les statistiques de la pratique sportive qui montrent que la pratique s'accroît avec le revenu, que les femmes des milieux populaires ont des taux de pratique très bas, que les jeunes filles de milieu populaire sont celles qui abandonnent le plus la pratique sportive, que l'arbitrage familial est sans doute en leur défaveur, donnent aussi des indications indirectes. On peut penser en effet que parmi ces populations se trouvent les familles des populations issues de l'immigration<sup>1</sup>. De la même manière, on peut répondre indirectement en disant que les municipalités font le constat que les associations sportives ont du mal à toucher les populations des quartiers périphériques, à toucher les femmes africaines. C'est normal dans la mesure où il n'y a pas de statistiques ethniques qui permettraient de la quantifier. De la même manière, les différentes enquêtes qui ont pu être menées sur les associations nous révèlent l'existence de barrières socioculturelles, en plus des obstacles économiques et de gestion du temps, qui tendent à homogénéiser socialement les associations sportives, aussi bien l'appartenance à des réseaux d'interconnaissance que les codes sociaux qui permettent de se sentir à l'aise ou la disponibilité. Les associations sportives tendent à obéir aux mêmes règles sociales que les institutions culturelles. De la même manière, on peut constater que les équipes de football, de basket-ball ou de handball et de plus en plus de rugby, quel que soit le niveau de jeu ou d'âge et surtout si ce sont des clubs urbains, comportent une part très importante de jeunes issus de l'immigration, mais les licences délivrées par les fédérations ne portent pas plus mention de l'origine culturelle qu'elles ne portent mention de l'origine sociale ou du diplôme des parents. De même, on sait peu de chose des publics des stades, sauf, par observation, qu'à Paris ou à Marseille, les tribunes, surtout celles où se réunissent les jeunes supporters regroupent des individus de toutes races ; à Paris, ceci oppose deux emplacements dans le

---

1. Voir les différents ouvrages sur les pratiques sportives : *La pratique sportive en France*, Éditions de l'INSEP, 2002 ; *Les adolescents et le sport*, Éditions de l'INSEP, 2004.

stade : il existe une tribune multiculturelle, la tribune Auteuil, et une autre plus homogène racialement, la tribune Boulogne. On pourra ajouter, ici encore à partir de l'observation directe, que les Antillais font partie des habitués du Parc des Princes depuis plus de vingt ans.

Mais rien de bien précis concernant la place des minorités ethniques ou raciales dans le sport, à part dans la littérature consacrée aux questions d'intégration ou d'insertion par le sport. On espère avoir des éléments de réponse dans les travaux menés actuellement par des étudiants. Mais il n'y a pas en France de tradition de recherche sur cette question et qui aurait permis de donner une description complète et nuancée de la situation.

## **Se tourner vers la littérature anglo-saxonne**

La littérature en sciences sociales sur le sport est encore peu développée en France au regard de l'importance prise par le sport, sauf pour son aspect de critique radicale de l'institution sportive qui est vue comme raciste en raison de son darwinisme et de ses propensions à exploiter les rêves des pauvres. Elle est encore moins développée ce qui concerne la sociologie, l'économie ou l'histoire du racisme ou des relations interraciales dans le sport. D'où la nécessité du recours à une littérature anglo-saxonne plus abondante sur ces questions pour avancer dans la réflexion. La question raciale, le processus de déségrégation raciale entrepris à partir des années 1950, l'affirmation politique du mouvement noir, les stratégies des gouvernements et des universités pour assurer une mise en œuvre d'une égalité entre races et le caractère central du sport dans la vie sociale et dans la vie universitaire ont soutenu le développement de recherches sur les relations raciales dans le sport. On peut donc disposer de manuels de sociologie du sport, de livres académiques et d'articles parus dans les diverses revues de sciences sociales consacrées au sport.

Il s'agit moins en s'appuyant sur cette littérature de décrire les réalités américaine ou britannique pour le plaisir de les décrire ou de leur demander de décrire ce qui se passe en France, et qu'on ne saurait pas, que de trouver des modèles d'analyse, des méthodes et des exemples, des pistes pour les recherches à développer en France pour justement mieux décrire la réalité française, des réponses à certaines des questions qu'on peut se poser ou qu'on doit se poser si on veut lutter contre le racisme et les discriminations. Ceci suppose une certaine dose d'adaptation, entre autre en raison de la prédominance aux États-Unis de la question noire ou des différences dans le système sportif. Mais comme les Américains ou les Britanniques, nous regardons le sport à la télévision, nous portons des jugements sur les performances des athlètes, nous nous interrogeons sur les raisons du succès des sportifs noirs, nous nous demandons ce que signifie précisément les échanges d'insultes, nous nous demandons s'il ne vaudrait pas mieux qu'on admire la réussite des individus de l'immigration dans d'autres domaines que le sport, et nous voyons bien aussi que nous avons peu d'entraîneurs noirs. Ce sont donc les descriptions de situations caractéristiques, de mécanismes sociaux, d'interprétations des situations et les pistes d'investigation qui nous intéresseront.

## **Les différents thèmes d'études**

L'étude de toute cette littérature fait apparaître une histoire et des thèmes. L'histoire, c'est le fait que c'est avec les années 1960 et l'extension au sport de la problématique des droits civiques et des revendications du Black Power qu'on assiste au développement de recherches sur les relations raciales dans le sport. Depuis cette époque, quelques thèmes ont été développés de façon privilégiée dans la littérature.

Tout d'abord, on peut isoler la question de la surreprésentation des Noirs dans les sports professionnels et sur les raisons de leur supériorité dans des disciplines comme le sprint en athlétisme ou dans le basket-ball. Il s'agit dans ce cas d'intervenir dans la querelle des interprétations entre explication génétique, psychologique ou sociologique.

Ensuite, on s'est intéressé aux mécanismes de discrimination en mettant en évidence aussi bien les différences de participation au sport qu'en s'intéressant à la logique organisationnelle qui aboutit au phénomène du *stacking*, c'est-à-dire la spécialisation raciale au sein des équipes, et à l'absence ou plutôt à la sous-représentation des Noirs et d'autres minorités dans les postes techniques ou administratifs.

Un troisième ensemble explore l'expérience du racisme, ses différentes manifestations et comment elles sont vécues, mais aussi la manière dont sont produits et reproduits les stéréotypes raciaux par les médias. Dans ce cadre, les auteurs dépassent la mise en évidence de mécanismes sociaux vus comme neutres, les logiques organisationnelles par exemple, pour mettre en cause le sport lui-même comme lieu de production et de reproduction des races et du racisme et comme lieu de conflits entre les races, en traitant les conflits soulevés par la régulation des comportements des sportifs noirs et les débats que pose le traitement par les Noirs américains de leur présence dans le sport.

Enfin, si les comportements des spectateurs ou des sportifs font partie de l'expérience du racisme, ils sont aussi l'occasion, pour les chercheurs, de s'interroger sur la nature de ces comportements et sur les types de jugement que l'on pourrait porter sur eux.

## **Comprendre la supériorité et/ou la surreprésentation des Noirs dans le sport**

La question noire peut apparaître comme un trait spécifiquement américain, témoignage d'une histoire particulière, donc un peu exotique. Mais sa problématique dans l'univers sportif et son traitement par le monde universitaire sont d'un grand intérêt pour éclairer nos propres débats. Beaucoup en France pensent que les Noirs sont des danseurs ou des athlètes naturels. Mais sans doute peut-on faire intervenir des raisonnements culturels ou des approches sociologiques ou économiques pour en rendre compte. Les modes d'explication portant sur les Noirs américains peuvent donner quelques lumières sur nos propres minorités.

## Race ou culture, race ou ethnité ?<sup>1</sup>

Un point d'éclaircissement sur le vocabulaire autorisé. Ce qui peut frapper à la lecture notamment des manuels américains de sociologie du sport c'est la formalisation de ce vocabulaire. La différence la plus importante entre la production française sur la question et la littérature américaine porte surtout sur l'usage du terme de race en référence principalement à la question noire. La distinction est faite dans cette littérature entre la race, « *catégorie d'individus vus comme distincts en raison de traits génétiques transmis* » et le racisme qui est la croyance dans la hiérarchisation des groupes fondée sur ces traits, et l'activité sociale qui consiste à tracer des lignes de démarcation biologiques ou physiques entre des groupes. Par exemple, le commentaire sportif a été et est toujours friand d'idéologie raciale où l'opposition Blancs/Noirs est une opposition entre la culture (le Blanc est synonyme de travail, responsabilité, réflexion, etc.) et la nature (le Noir est lui synonyme d'instinct, animalité, etc.).

Pour le sociologue, la race n'a pas de réalité génétique, mais c'est une réalité sociale qui fonctionne comme mode de division entre « eux » et « nous ». Le caractère socialement construit de la race se repère dans la variabilité des codifications qui permettent de marquer les frontières entre races selon les pays : il existe une « *one drop rule* », la goutte de sang, qui avait force de loi aux États-Unis sous le régime de la ségrégation, qui fait de Tiger Woods, le nouveau prodige américain du golf, un Noir pour les commentateurs alors qu'il se revendique comme un « Cablinasian » parce qu'il est un quart Chinois, un quart Thaïlandais, un huitième Native, c'est-à-dire Indien d'Amérique, et un huitième Caucasien, soit Blanc. Il n'apparaîtrait pas comme tel en Europe ou au Brésil où existent des classifications très subtiles selon les degrés de métissage. Ces définitions ont été légales aux États-Unis, elles ne le sont plus mais demeurent sociales comme désignation ou comme revendication. On peut aussi mettre en évidence les différentes définitions de la nation en ce qu'elles contiennent ou non une référence au sang comme manière de définir la citoyenneté : on pensera alors à la distinction qu'on peut faire entre droit du sol et droit du sang avec les manifestations sportives qu'on connaît à travers les compositions des équipes nationales : essentiellement blanches en Allemagne où chez de nombreux commentateurs on réagit au caractère non-national de l'équipe de France « black, blanc, beur ». Mais on est déjà ici dans le deuxième terme utilisé, celui d'ethnité.

L'ethnité est « *l'héritage culturel d'un groupe particulier qui partage une manière de vivre commune* ». On distingue les groupes humains par l'existence d'un héritage culturel, d'un style de vie, etc. Certains groupes sont définis comme des races et deviennent des « groupes ethniques racialement définis », c'est le cas des Noirs, mais aussi celui des Hispaniques ou Latinos, des Asiatiques ou des Natives. Ces

---

1. On se réfère aux définitions proposées dans : S. Eitzen et G. Sage, « Racial-ethnic minorities and sport », in *Sociology of North American sport*, McGraw Hill, 2003 ; Coakley J., « Race and ethnicity : are they important in sports ? », in *Sport and society*, McGraw Hill, 2001. Sauf mention complémentaire, les données les plus générales sur la question raciale dans le sport aux États-Unis peuvent être trouvées dans ces deux manuels.

traits culturels définissent des différences, mais aussi des liens de subordination en raison des spécificités culturelles donc des qualités morales ou intellectuelles supposées des différentes ethnies ou cultures. Les phénomènes de discrimination apparaissent définissant un groupe dominant, les Blancs, qui possèdent des pouvoirs de différentes natures (économiques, politiques) et des groupes dominés qui vont cumuler différents désavantages tels que le taux de chômage, de revenus, de qualification et de diplômes, d'accès à la propriété, de dépendance aux aides sociales, de criminalité. Elles sont victimes des pratiques de discrimination, le racisme institutionnel qui est un mécanisme qui peut fonctionner sans mauvaise intention, dans le sport en particulier où ces appartenances doivent se traduire par des participations différenciées au sport ou un traitement particulier par les médias sportifs.

Ces désavantages définissent des minorités, c'est-à-dire des groupes socialement identifiés comme victimes de discrimination et de désavantages et qui possèdent une conscience de cette expérience. Celle-ci n'est pas nécessairement liée à la race ou à l'ethnicité. Par exemple, les minorités sexuelles sont victimes de discrimination. Mais, pour les sociologues américains, certaines minorités perdent ce statut, c'est le cas des Polonais ou des Italiens pour leur catholicisme par exemple, qui l'étaient, mais ne le sont plus. On dira alors qu'elles sont devenues blanches. On aboutit alors à une définition du racisme qui s'éloignerait de la définition selon laquelle le racisme consiste en une naturalisation des différences au profit d'une définition en terme d'«*établissement d'une différence a priori*», une différence réifiée et radicalisée<sup>1</sup>. Ceci correspondrait assez bien à ce qu'on peut connaître dans le sport, notamment les supporters très engagés de football qui divisent le monde entre « nous » et « eux » : les différences entre nations qui se réfèrent à des cultures nationales différentes ou la différence entre supporters de clubs d'une même nation mais qui mobilisent les registres du racisme ou du sexisme pour déconsidérer l'adversaire. Ainsi, on peut s'intéresser aux mauvais traitements subis, mépris et agressivité, par les Anglais en Écosse, dans et hors du sport.

## La thèse génétique

Le sport, grâce à l'exhibition des corps donc des phénotypes, fait office de court-circuit pour renforcer les inférences racistes<sup>2</sup>. L'image de la performance de l'athlète noir tend à réifier les sources raciales de sa réalisation. D'où le caractère central du sport dans la mise en scène et la mise en place des discours raciaux et racistes. Loin d'appartenir à un autre âge, on assiste depuis une décennie à la renaissance de ces discours visant à remettre dans le débat la question des différences raciales. C'est d'autant plus facile que c'est visible : il y a une relation entre appartenance raciale et succès sportifs. Le nouveau contexte scientifique, avec les découvertes de la génétique, permet de refonder la légitimité d'une hiérarchie fondée sur la race.

---

1. Fassin D., « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », in E. et D. Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, 2006, p. 32.

2. ST Louis B., « Sport, genetics and the natural athlete : the resurgence of racial science », *Body and Society*, vol. 9, n° 2, 2003, p. 75-95.

Dans les sciences sociales, c'est la parution de *The Bell curve* de Charles Murray qui donne une explication génétique des performances scolaires des enfants noirs ; dans le sport, c'est le livre de Jon Entine, *Taboo : why black athletes dominate sports and why we're afraid to talk about it*<sup>1</sup> qui propose les bases génétiques d'une supériorité athlétique, une composition osseuse, une musculature des fibres musculaires spécifiques, l'existence d'enzymes anaérobiques, etc., tous ces éléments seraient propices à la force, à la souplesse ou à la rapidité. Cette hérédité bien sûr remonte aux sources de l'histoire africaine. Le livre s'inscrit dans une lignée d'ouvrages qui depuis le XIX<sup>e</sup> siècle démontrent la nature différente des Blancs et des Noirs, les uns du côté de la culture et dont la réussite, sportive par exemple, dépend du travail, de la force de caractère, de l'intelligence et des compétences organisationnelles et les autres du côté de l'instinct et des qualités physiques naturelles. Même Jœ Louis, le grand boxeur des années 1930, admiré par les amateurs de boxe, est décrit comme un magnifique animal, habité par l'instinct de la jungle qui fait qu'on n'ose pas appeler sa bravoure sur le ring du courage car le courage est une qualité humaine<sup>2</sup>. Une version moins radicalement naturaliste pourra être celle de succès sportifs expliqués par la position subalterne des Noirs habitués aux travaux physiques, en Afrique puis dans les plantations. Car ces analyses prétendent qu'elles ne sont pas racistes, mais qu'elles veulent simplement expliquer pourquoi les Noirs sont différents et ont des performances intellectuelles moindres et des performances sportives supérieures.

## Approches sociologiques

Plusieurs arguments sont proposés contre ces thèses biologiques, outre les autolimitations apportées par les généticiens comme le poids de l'environnement sur les gènes. On se demandera, par exemple, pourquoi ce qui est vrai pour les hommes ne l'est pas pour les femmes qui sont essentiellement présentes en athlétisme. Donc, il s'agit moins des Noirs que des hommes noirs. On remarquera aussi que la surreprésentation des Noirs existe bien, mais dans certaines disciplines seulement. En fait il y a une extrême hétérogénéité de cette population noire sur le sol américain même, à plus forte raison dans le monde. Au Brésil par exemple où seulement 4% de la population se définit comme noire alors qu'aux États-Unis plus de la moitié serait considérée comme telle. On évoquera aussi, quel que soit le sport pratiqué, que la performance ne signifie pas seulement l'utilisation d'une force brute, mais la complexité et la diversité des gestes à accomplir. Pour marquer l'existence d'une logique raciale à l'œuvre dans le sport, on pourra s'étonner qu'on ne mette pas en avant un gène autrichien ou suisse du ski alpin, mais qu'on évoque des facteurs culturels explicatifs comme l'environnement montagnard ou la longue histoire du ski comme moyen de locomotion, peut-être aussi des chances de mobilité sociale forte à travers la pratique du ski à haut niveau.

---

1. Public Affair, 2000.

2. Voir Hoberman J., *Darwin's athletes. How sport has damaged Black America and preserved the myth of race*, Mariner Books, 1997.

Mais, les Noirs peuvent croire qu'ils ont des qualités physiques supérieures et s'orienter selon cette croyance vers le sport et non vers d'autres possibilités de réussite. On peut ainsi proposer un mécanisme qui permette de comprendre la tendance de beaucoup de jeunes Noirs à s'orienter vers le sport. C'est d'abord la longue histoire d'une idéologie raciale qui identifie le fait d'être Noir aux qualités physiques naturelles. On pourrait ainsi voir dans le choix des Noirs d'être physiques une acceptation du stigmate : je suis comme vous me décrivez. C'est encore une longue histoire de ségrégation et de discrimination qui limite les autres opportunités d'avoir du succès et d'acquérir du respect dans son propre groupe ou dans la société dans son ensemble. Car des contraintes structurelles pèsent sur les Noirs en rapport avec le marché du travail, la structure d'opportunité du sport et les modèles de réussite pour les jeunes Noirs que sont les artistes et sportifs et qui induisent la concentration des espoirs de mobilité sur ces deux secteurs. Les Noirs participent ainsi aux sports qui leur sont accessibles par l'école ou par les projets des collectivités locales. Car à la condition sociale s'ajoute la tendance des institutions à voir d'abord les qualités sportives avant les autres ce qui amènera à sélectionner ou à orienter les étudiants noirs vers des carrières sportives dans le sport universitaire ou à privilégier l'identité sportive sur l'identité académique. Le problème qui se posera sera celui de savoir comment échapper à cette logique.

Ainsi, une partie plus ou moins importante des jeunes hommes peut croire à une destinée biologique et culturelle à être des grands sportifs, surtout s'il existe les motivations à utiliser toutes les opportunités d'améliorer les habiletés sportives qui permettent d'accomplir cette destinée. Ce sens d'une destinée biologique et culturelle, ces motivations et ces opportunités à développer certaines habiletés sont ainsi les différents facteurs qui produisent un nombre non négligeable d'athlètes très performants. Alors qualités physiques innées ou détermination de ceux qui ont faim ?

Ces conditions induisent la construction d'une identité masculine noire fondée sur la volonté d'être un mâle américain (dominant, protecteur, « breadwinner », celui qui rapporte l'argent pour acheter la nourriture), mais une volonté confrontée aux frustrations produites par la ségrégation et par la discrimination. C'est ainsi que se trouve magnifier la « cool pose », un style expressif (mouvement du corps, ostentation, déploiement de la dureté, machisme, etc.) dans les relations interpersonnelles. C'est le style du basket-ball qui cherche l'intimidation des Blancs et repose sur la valeur de spectacle<sup>1</sup>. Aux mécanismes sociaux s'ajoute une explication culturelle. Chaque culture valorise certains gestes et leur mode d'apprentissage, c'est le cas de l'habileté corporelle, de la musique et de la prouesse athlétique chez les Noirs. Il y a ainsi, on y reviendra, une question esthétique en rapport avec les athlètes noirs dont témoignent les sœurs Williams, en tennis, ou les basketteurs de la NBA.

À partir de ces analyses, se dessine une position probabiliste quant à la supériorité noire face à la position téléologique, les races sont des marqueurs de supériorité ou d'infériorité athlétique ou intellectuelle. Mais la description serait incomplète si on

---

1. Majors J., « Cool pose : Black masculinity and sports », in *African American in sports*, New Brunswick, 1998.

n'évoquait pas ceux qui sont athlétiquement inférieurs. Les Blancs peuvent limiter leurs ambitions sportives au regard d'un spectre plus large d'opportunités sur le marché du travail, en partie parce qu'ils croient à la supériorité des Noirs dans certains sports (en sprint ou en basket-ball) ou qu'ils veulent éviter de fréquenter des Noirs. C'est ainsi qu'on peut, en partie seulement, comprendre la croissance du soccer, du football aux États-Unis et la composante middle class de ce sport. Ce sont donc alors les motivations qui changent, pas les gènes. On peut aussi s'interroger, dans le basket-ball sur les différences entre Blancs, considérés comme plus disciplinés, plus techniques, plus cérébraux, etc. et les Noirs, flamboyants, agressifs, etc.. Elles peuvent s'expliquer par la différence des lieux d'apprentissage : pour les seconds, les play grounds surpeuplés, une ambiance, une pratique collective où la division entre le stade et la rue est relativisée et pour les premiers un apprentissage solitaire, plus calme et intégré dans la vie d'une communauté urbaine ou rurale.

Les auteurs des différents manuels cités peuvent ainsi expliquer que les croyances culturelles à propos des races ou de l'ethnicité alimentent l'expérience des athlètes et des spectateurs.

## **La question spécifique du sport**

### **Un monde vertueux ?**

L'absence de données sur la question du racisme et de la discrimination dans le sport est significative de plusieurs choses. D'abord de la trop récente promotion du sport comme fait digne d'intérêt, du mépris dans lequel il a été tenu pendant longtemps et qui fait qu'on ne lui accorde pas l'attention qu'il mérite. La faible connaissance du racisme et de la discrimination va de paire avec une sociologie ou une histoire du sport peu développée. C'est aussi, comme il a été souvent dit, la difficulté, propre à la société française, à affronter la question du racisme et de la discrimination. Mais c'est aussi la difficulté du monde du sport à se décrire autrement que sous l'apparence d'un monde vertueux. Il en est du racisme ce qu'il en est du dopage ou de la violence : ce sont des maux dont on considère qu'ils viennent de l'extérieur et dont le sport ne saurait être tenu pour responsable. Le sport est une institution qui comme toutes les institutions a tendance à se protéger pour défendre son intégrité et à ne pas vouloir laisser prise aux atteintes venant de l'extérieur, de maintenir la façade et de vouloir, lorsqu'il y a problème, «laver le linge sale en famille». Car il y a un paradoxe du sport : d'un côté sont proclamées l'égalité et la méritocratie, et on serait dans un monde qui ne connaît pas de discrimination, pas de racisme ; d'un autre côté ces valeurs égalitaires et méritocratiques vont avec la surreprésentation des minorités dans certains sports et des mécanismes forts de discrimination, comme en témoigne la sous-représentation des femmes et des membres des populations issues des vagues d'immigration africaine et maghrébine dans le monde des élus.

Pour A. Yannakis et M. Melnick<sup>1</sup>, l'analyse du sport américain montre qu'il existe un sens commun du sport qui se décrit de la manière suivante : c'est un employeur «color blind» – c'est-à-dire aveugle ou indifférent à la couleur, multiethnique – égalitaire où les positions occupées par les individus découlent uniquement des habiletés, des compétences et du travail, donc une institution sociale égalitaire et méritocratique par excellence. Mais l'état des lieux fait apparaître un verre qui sera vu comme à moitié plein ou comme à moitié vide car «*le sport contribue, à la fois, à renforcer l'idéologie raciste et à offrir des opportunités aux minorités. Le sport n'a rien fait pour changer les relations de pouvoir fondées sur la race ou éliminer les pensées et les stéréotypes raciaux*». Dans le sport se maintient l'idée d'une supériorité blanche et il existe des pratiques discriminatoires dans et autour du sport qui se traduisent par : un coût d'entrée plus élevé pour les membres des minorités qui n'auraient pas le droit à la médiocrité tandis que les Blancs l'auraient ; une place et une position dans les dispositifs de jeu, ce qu'on appelle «stacking», pour les membres des minorités, une discrimination donc fondée sur des stéréotypes et des préjugés plus que sur les qualités réelles ; une présence minoritaire dans les différents niveaux d'encadrement qu'ils soient techniques, administratifs ou décisionnels.

## Le sport et les relations de races

Sur la question s'affrontent des thèses très différentes. A un schéma qui s'appuierait sur une évolution des relations raciales qui passerait par les stades du contact, du conflit, de l'accommodement et de l'assimilation, s'opposent des auteurs fréquemment cités, comme J. Feagin, auteur de *Racist America*<sup>2</sup>, qui considère que le racisme est intégralement lié à la fondation des États-Unis et qu'il concerne chaque facette de la vie sociale, que toute interaction ou propos est marqué par la présence de la race et des privilèges que le fait d'être blanc autorise tout, comme choisir l'endroit où il habite ou l'école de ses enfants, car le blanc est la norme. Le racisme n'est pas seulement une question de prises de positions ou de comportements ouverts. Ceci exprime la logique raciale. La dérive raciste ou l'idéologie raciste apparaît quand il y a justification de la distribution sociale liée à la race : quand les Blancs sont forts, les explications sont culturelles, techniques, individuelles ou morales comme la force de la motivation ; la force des Noirs est due à des explications génétiques, et on oublie les conditions sociales que sont le colonialisme, l'esclavage, les préjugés et la discrimination.

Les races sont continuellement produites dans la société et elles sont produites, entre autres lieux, à travers le sport dit S. Birrell<sup>3</sup>. De quelle manière ? D'abord à travers le constat des mécanismes ségrégatifs : il y a moins de Noirs, en proportion

---

1. Yannakis A. et Melnick M., «Race, ethnicity and sport», in *Contemporary issues in sociology of sport*, Human Kinetics, 2001.

2. 2000, Routledge.

3. Birrell S., «Race relations theories and sport», *Sociology of Sport Journal*, vol. 6, n° 3, 1989, p. 212-227.

de leur présence dans le sport et dans la société, que de Blancs dans l'encadrement sportif. Ensuite par la mise en évidence des relations de domination et des processus de construction des identités raciales par le sport à travers les discours des médias. Ou encore par la réduction des succès des Noirs à leurs caractéristiques génétiques et par la mise en évidence de leurs différences radicales à travers leurs comportements, etc. La vision raciale est une exagération erronée de ce que sont les autres, notamment en mettant en évidence les traits génétiques, qui permet d'établir une relation de pouvoir. La conséquence en est que les victimes de ces jugements acceptent la stigmatisation, joue le rôle qu'on leur demande de jouer, celui du bon sportif par exemple ou par une subversion symbolique de l'ordre par la prouesse athlétique. Les Noirs sont réduits à être des athlètes, qui plus est des athlètes machos car ils n'ont pas d'autres opportunités de réaliser leur identité masculine que de faire du sport et de renforcer les traits masculins. De plus, ils ont été contraints à aller vers le sport à travers les processus de sélection à l'école. Et, lorsqu'ils sont célèbres et adulés, comme Michael Jordan ou, comme en tennis, les sœurs Williams, ils sont étroitement surveillés par les médias et soumis à la critique s'ils paraissent manquer à leurs obligations et renvoyés à leur identité noire.

Est-ce une réalité partageable des deux côtés de l'Atlantique ou est-ce un mode d'analyse uniquement valable pour le continent américain? En fait, on l'a dit, il existe une contribution française à l'analyse des relations raciales dans les écrits du courant de sociologie critique du sport où celui-ci est vu comme une des institutions qui contribuent au maintien des différentes relations de domination de classe, de sexe ou de race à travers le mythe de la supériorité légitime, miroir aux alouettes, producteur de divisions et de légitimation de toutes les divisions. Une autre analyse existe, insistant moins sur le racisme que sur les politiques sportives comme application de principes universalisateurs, donc négateur des spécificités culturelles et du droit à la différence au nom de l'intégration des minorités<sup>1</sup>.

Dans cette perspective, le sport est un moyen d'aménager une zone de transaction interculturelle qui permet à des personnes d'origines culturelles différentes d'accorder les mêmes valeurs à certains faits, les faits sportifs, qui sont pourtant exogènes à leur propre culture. Le sport peut ainsi régler entre eux les intérêts particuliers par l'application de principes universalistes. Les minorités doivent se sportiviser pour accéder aux financements publics. C'est là un fait de domination car les autorités définissent à leur place le sens de leur intégration, interdisant ainsi aux minorités de conduire leur historicité. Le sport est une programmation des comportements individuels, élément d'une culture universalisante car le sport, à la différence de la danse ou du théâtre qui valorisent les différences ou les stigmates physiques ou culturelles, impose des règles communes et homogénéisantes. L'idéologie sportive est une alliée de l'ordre établi et de la logique de développement des sociétés modernes.

---

1. Arnaud L., *Politiques sportives et minorités ethniques*, L'Harmattan, 1999.

## Les trois logiques du sport

Pour comprendre le fait que le sport puisse apparaître sous ces différents visages, il faut pendre en compte les trois logiques qui ont construit le sport et le monde social qui en a résulté. D'abord le projet de réforme éducative des pédagogues anglais du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et la philosophie coubertinienne qui s'en inspire et développe les idées de fair-play, de dépassement de soi, de la nouvelle chevalerie, et qui fait du sport un contre modèle vertueux dans une société vue comme moralement et physiquement faible. Le monde sportif est élitiste et cherche à construire un monde à son image ou à former des individus capables de gouverner le monde et de respecter son ordre. Ainsi, les historiens britanniques décrivent comment le Gouvernement étend la formation des public schools aux élites indigènes et développent la pratique sportive comme moyen d'atténuer les tensions entre communautés, tout comme Pierre de Coubertin voit dans le sport un instrument de la colonisation<sup>1</sup>.

Le monde sportif qui se constitue autour de ces principes est un monde aristocratique et grand bourgeois qui pour réaliser son idéal de gratuité interdira l'entrée aux prolétaires et à ceux qui pourraient chercher à gagner de l'argent avec le sport. Il forme les futures élites des nations coloniales et s'inscrit dans le vocabulaire racial du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans sa participation à la renaissance physique et morale de la race française dans son désir de revanche contre la race allemande ou dans la formation des élites qui doivent gérer l'empire colonial. Le monde sportif de l'époque partage les mêmes représentations que les autres élites sociales et politiques, avec sans doute les mêmes exceptions, celui d'une supériorité des Blancs sur les différents peuples colonisés. Le sport est une invention, dans ses formes modernes, caractéristique des sociétés industrielles, de classes et impérialistes. Plus de cent ans plus tard, il le demeure dans la mesure où le système socio-économique reste inchangé et dans la mesure où les populations des anciens empires coloniaux sont venues renforcer ou remplacer la classe ouvrière blanche.

Dans ce projet éducatif, le sport fait aussi partie des dispositifs de formation d'une identité nationale, d'une citoyenneté ou d'une discipline de vie : les états, le patronat développent le sport. Mais le sport séduit les classes populaires grâce au spectacle des affrontements entre des équipes ou des exploits physiques d'individus hors normes. Il s'inscrit vite comme un élément de la culture populaire des différentes nations. Il devient ainsi, à travers l'amusement qu'il procure, une ressource pour se penser dans une société inégalitaire, le peuple contre les possédants et contre les dominants, contre les politiques d'encadrement moral, pour affirmer une identité collective nationale, locale, sociale, culturelle. Cette culture populaire voit dans le sport un moyen de s'opposer à l'autorité et elle a un côté carnavalesque où les excès de boisson, de comportement ou d'expression sont des composantes nécessaires de la participation au spectacle sportif. Dans les époques de construc-

---

1. Mangan J., *The games ethic and imperialism. Aspects of the diffusion of an ideal*, Penguin, 1986 ; Coubertin de P., « Les sports et la colonisation », *Revue Olympique*, 1912.

tion des classes sociales et des états nations, le sport permet de construire l'appartenance à travers le partage d'émotions et la division du monde entre «eux» et «nous» : le groupe ouvrier local face à la classe dominante locale, l'identité argentine contre le dominant anglais, la foi catholique du groupe ouvrier contre la foi protestante de l'autre groupe ouvrier local, etc. Dans le cadre du match, les appartenances sont réaffirmées en exprimant les stéréotypes et les préjugés adressés aux adversaires. Le sexe, l'apparence physique, l'origine sont les ingrédients de l'expression de la logique partisane et l'excès de l'expression la règle. Doit-on parler d'une question raciale ou de racisme ? Nous reviendrons un peu plus loin sur la question des définitions. Dans un premier temps, la question raciale se pose, ou ne se pose pas, aux États-Unis où existe une ségrégation sportive, un base-ball blanc et un base-ball noir, au Brésil avec les débats pour savoir si les clubs doivent faire jouer ou non des joueurs noirs ou en Argentine dans l'opposition exprimée entre Anglais et le mélange d'Indiens, d'Italiens et d'Espagnols qui composent les classes populaires ; mais dans ce cas, s'il y a racisme exprimé, il est autant dirigé contre les Anglais. Elle se posera en Grande-Bretagne dans le cadre de la boxe, du cricket ou lorsque, à partir surtout des années 1970, les joueurs issus des Antilles ou d'Afrique commenceront à apparaître comme des joueurs de football susceptibles de jouer dans les meilleures équipes. Dans ce cadre, les relations raciales sont une manifestation particulière d'une relation de pouvoir entre les «établis» et les «outsiders» vus comme ceux qui violent les standards communs ou qui dénotent si l'équipe adverse fait jouer des joueurs noirs, la radicale étrangeté des adversaires du jour. Auquel cas, le thème racial entrera dans les manifestations verbales des processus d'inclusion des supporters dans une même communauté par l'exclusion des autres, supporters et joueurs, sur le thème de la race, voire dans une exclusion de ses propres joueurs au nom de la défense de l'intégrité de la communauté.

On pourrait penser ainsi que le sport ne peut qu'alimenter et renforcer le racisme ou toutes les formes d'hétérophobies. Ceci est en fait corrigé par le progrès des valeurs démocratiques qui, inscrites dans les politiques des états ou prises en charge par les groupes dominés, font du sport un champ d'application des valeurs égalitaires. Soit cela est fait de façon volontariste : c'est le cas des politiques qui cherchent à favoriser la participation des populations auparavant exclues, les femmes par exemple lorsqu'aux États-Unis en 1972 le Gouvernement fédéral met en place un système de financement du sport dans les universités publiques sous obligation d'offrir des opportunités égales aux hommes et aux femmes ; c'est encore le cas quand on prend en compte les différentes politiques de démocratisation de la pratique sportive. Soit cela se fait parce que le sport apparaît comme un lieu de promotion et de mobilité sociale quand on appartient aux classes populaires : les Irlandais, les Italiens, les Noirs puis les Hispaniques font du sport américain un instrument de promotion sociale, de la même façon que les Polonais, les Italiens, les Africains et Maghrébins ont fait la même chose en France, en tant que pratiquants, mais aussi en tant que cadres du sport, rendus visibles et susceptibles de devenir des membres de la société et plus seulement des «Autres».

On voudra signaler ici une contribution du sport à l'égalité des individus et qui fait que la méritocratie sportive n'est pas qu'une illusion. Il existe en effet dans le sport une logique universalisatrice qui repose sur son exigence d'excellence et

la nécessité de l'égalité pour produire l'incertitude qui pour les spectateurs et les sportifs constitue une motivation intrinsèque à faire ou regarder le sport. Cette exigence est formulée dans les propos d'un sportif amateur américain, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui déclare : « *à quoi sert de rencontrer toujours le même avocat, formé à Yale, et qui fréquente l'église presbytérienne* » et pour le propos on pourrait ajouter « *blanc cela va sans dire* ». Pour être sûr d'être le meilleur, il faut que tout le monde participe ; pour prendre plaisir et pour être sûr que ceux qu'on admire sont les meilleurs, il faut qu'ils affrontent les meilleurs. L'exigence de participation de tous est un droit que peuvent revendiquer ceux qui ne sont pas admis parce que c'est une injustice ; mais c'est aussi ce que peuvent revendiquer ceux qui font, au nom de l'excellence ou de l'intérêt intrinsèque à chercher des solutions pour résoudre un problème que produit la recherche de l'excellence, et ceux qui regardent, au nom du plaisir de l'incertitude. Cela n'implique pas la disparition du racisme si on considère que le racisme consiste à trouver des raisons biologiques ou propres à une culture à un phénomène donné, ici la supériorité athlétique. Cela ne veut pas dire non plus que ce sont de bonnes raisons qui ont ouvert le sport aux minorités. Le fait que le sport soit aussi une économie permet de comprendre que les propriétaires de club ou des chaînes de télévision veulent attirer des spectateurs et des téléspectateurs en proposant ce qu'il y a de mieux. On peut simplement mieux comprendre comment ces différentes logiques qui ont installé le sport dans les différentes sociétés permettent de reconnaître, de refuser ou d'amplifier le racisme et la discrimination. Le sport n'échappe pas au racisme : il peut être considéré comme un moyen de la discrimination raciale et de la racia- lisation en raison du racisme institutionnel ou de la culture raciste présente chez les supporters, mais aussi, comme le soutiennent de nombreux auteurs, un lieu de résistance des minorités, de célébration et de reconnaissance des différences. On relèvera que, dans la littérature consultée, le thème de l'intégration ne constitue pas un des avantages du sport.

## **Participation au sport et discrimination**

Les barrières à la participation au sport sont, dans le cas des États-Unis, jusqu'aux années 1950, la ségrégation, puis plus tard le moindre nombre de pratiquants en général ou la surreprésentation dans certains sports ou encore le « stacking », la spécialisation par poste, l'inégalité salariale, le manque de sponsors et l'absence dans les structures de pouvoir du sport. La ségrégation légale en moins, on peut faire le même constat pour la Grande-Bretagne ou pour la France.

### **De la ségrégation à l'inégale participation**

On peut distinguer quatre moments dans l'histoire des Noirs dans le sport américain. C'est d'abord l'exclusion avant la guerre de Sécession, sauf pour les boxeurs et les jockeys puis la ségrégation jusqu'en 1950. Il existe alors des ligues séparées, dans le sport professionnel et dans le sport universitaire. En boxe, les boxeurs noirs sont connus, se battent contre des boxeurs blancs, qui sont Irlandais ou Italiens

quand ceux-ci ne sont pas encore « devenus » blancs, mais leurs bourses de participation ou de victoire sont de moindre valeur que celle des Blancs. Puis c'est l'intégration raciale après 1950 : les ligues professionnelles et les universités recrutent des Noirs, mais on relève l'exploitation des athlètes noirs à qui on ne délivre pas de diplôme ; les années 1960 voient l'installation au plus haut des sprinters noirs ; avec les années 1980 le basket-ball devient un sport noir et on assiste à l'émergence de coaches et d'officiels noirs. C'est ainsi que naît la surreprésentation des Noirs dans le sport.

Toutefois les Noirs et les autres minorités connaissent une inégale répartition parmi la totalité des sports. Les Noirs sont très présents en boxe, football, base-ball, basket-ball et en athlétisme, le sprint et les sauts. Mais, dans l'ensemble plus de Blancs jouent au basket-ball que de Noirs au tennis. La NASCAR, la compétition automobile, est exclusivement blanche, notamment parce que c'est un sport qui suppose d'avoir des sponsors et qu'il semble bien que cela soit plus difficile pour les Noirs que pour les Blancs. On aura ainsi des sports ouverts comme le football ou le cricket et les sports professionnels en général et des sports fermés comme le rugby ou le tennis. Ce qui, dans une perspective de réduction des discriminations donnerait un avantage aux sports professionnels collectifs.

Mais les Noirs et les autres minorités font moins de sport que les Blancs et sont plus souvent en surpoids, ce qui va de paire avec la sédentarité et surtout les faibles revenus. Car ce qui règle la participation au sport, aux États-Unis comme en France, ce sont les revenus. Les sports qu'on doit débiter dans des clubs privés comme le golf, la natation ou le tennis ne sont accessibles qu'à la bourgeoisie noire, si elle n'est pas l'objet de pratiques discriminatoires.

La sous-représentation des Noirs est aussi vraie parmi le public : ils sont 17% du public de la NBA, le basket-ball, autour de 7% pour la NFL, le football américain, et la MLB, le base-ball. Cette situation n'est pas spécifique aux États-Unis : en Angleterre, on estime à 5% la présence de Noirs ou d'Asiatiques dans les stades de la Première division. Le public visé par les clubs est celui des Blancs des classes moyennes et leurs enfants. Dans les années 1950, après la déségrégation de fait en base-ball, un des clubs new-yorkais avait décidé d'engager un joueur noir, il y eut un débat au sein de la Major League of Base-ball sur le fait de savoir si l'afflux des spectateurs noirs était un danger pour les clubs. Aujourd'hui il n'existe plus de ségrégation des publics, c'était encore le cas en 1962 dans le Sud, mais le prix des billets les sélectionne. L'inégalité d'accès au sport et aux sports est un effet conjoint de la pauvreté et du racisme.

On peut toutefois tirer quelques conclusions : l'entrée de minorités est plus aisée dans les sports professionnels collectifs et fortement médiatisés ; tandis que le golf ou le tennis nécessite des moyens financiers plus élevés et d'être admis dans une sociabilité exclusive. Ensuite, qu'il y a des effets bénéfiques de la rationalisation liée au professionnalisme : elle induit la disparition progressive des critères affectifs et émotionnels, le racisme, dans le choix des « bonnes personnes pour la bonne place ». Il faut savoir en effet que dans le sport américain, la qualité s'apprécie de manière objective car l'ensemble des performances des joueurs est l'objet de traitements statistiques.

## La France, une problématique particulière ?

La situation est-elle différente en France ? Que la référence aux équipes de France de football ou d'athlétisme ne nous amène pas à produire une image idéale du sport français qui serait d'emblée ouvert aux minorités. Certes, on trouve depuis les années 1930 des joueurs venant de l'empire colonial, dans les clubs comme en équipe nationale. Il est sans doute vrai que, par comparaison avec l'Angleterre ou l'Allemagne, le sport apparaît moins discriminatoire et qu'il intègre vite, pour garder le vocabulaire, les ethnies ou minorités, les Polonais, les Italiens, puis les Portugais, Algériens, Africains. Certes, certaines tribunes dans lesquelles se réunissent les jeunes supporters parisiens ou marseillais sont aussi mêlées culturellement que les équipes sportives qui jouent tous les week-ends sur les stades français.

Toutefois, il convient de relativiser le propos et d'admettre que la trajectoire exemplaire dans le football de Raymond Kopa, mineur et fils de mineur polonais, est aussi un effet de l'impossibilité pour un mineur polonais d'accéder aux concours de promotion des Houillères afin de passer « à la surface ». Il choisit le football parce qu'il ne peut se promouvoir socialement par les filières normales de promotion. Une hypothèse serait que si, à la différence de l'Angleterre, la France est ouverte dans le sport, c'est que celui-ci n'est pas un moyen de mobilité sociale et qu'il n'est pas central pour la constitution de l'identité nationale. À la différence de l'Angleterre où, pour la classe ouvrière, il est la fois un lieu de promotion, car le football est professionnel, et qu'il est au cœur des identités sociales locales : il est moins indifférent que des « autres », les Noirs notamment, viennent concurrencer les locaux<sup>1</sup>. On a pu remarquer aussi, en France, que le rugby, avant le professionnalisme, était du fait de son implantation dans des petites ou moyennes collectivités rurales assez peu ouvert aux étrangers<sup>2</sup>. On peut certes relativiser cette notion en disant que le caractère étranger est souvent attribué à qui habite au-delà de vingt kilomètres. Mais professionnalisation aidant et concurrence entre sports collectifs aidant, le rugby de la région parisienne notamment fait une place plus grande aux jeunes issus de l'immigration.

Le sport s'inscrit donc dans la structure des opportunités d'accès au marché du travail et de perception des chances de réussite. Mais la France n'échappe pas comme on l'a dit au fait qu'on trouvera moins d'entraîneurs de haut niveau ou de dirigeants d'origine africaine ou maghrébine. On relèvera aussi la situation d'exploitation des talents des jeunes joueurs de football venant d'Afrique. La situation avait été déjà révélée en Belgique dans les années 1990 et on avait parlé d'un trafic des talents : on faisait venir de très jeunes footballeurs suffisamment talentueux pour jouer à un niveau relativement élevé, mais qui étaient abandonnés à leur sort en cas de contre-performance ou de blessure. Mais la Belgique n'est pas le seul pays

---

1. Noiriel G., « L'immigration dans le football français », 20<sup>e</sup> siècle, avril-juin 1990 ; Mignon P., *La passion du football*, Odile Jacob, 1998.

2. Darbon S., *Rugby, mode de vie*, Éditions Jean-Michel Place, 1995 ; *Du rugby dans une ville de foot*, L'Harmattan, 1997.

concerné. En France, on a découvert un trafic d'importation de coureurs africains, et on a pu rappeler récemment que le flux de footballeurs africains ne se tarissait pas : les clubs européens, dont français, font jouer de jeunes joueurs africains qui coûtent peu chers, qui permettent à des clubs de différents niveaux d'aligner des équipes performantes à coûts réduits avec tous les risques que cela comporte pour ceux qui ne parviendraient pas à faire carrière<sup>1</sup>. En sachant qu'ils entrent alors en concurrence avec les jeunes français engagés, dès l'âge de 11-13 ans, dans des filières de préformation au football, et dont beaucoup sont des enfants de familles africaines et plus généralement de familles des milieux populaires.

## Des spécificités ethniques

La prise en compte des différents modes de participation au sport des minorités américaines décrit des phénomènes d'accès à la pratique des minorités : les Latinos font moins d'activités physiques que les Blancs, et de spécialisation : l'implantation ancienne du base-ball à Cuba ou à Saint-Domingue fait que des Hispaniques comptent parmi les plus grandes stars de ce sport, en leur attribuant aussi des qualités « naturelles » comme l'agilité ou l'endurance pour expliquer ce succès. Ils sont aussi boxeurs comme les Mexicains, ceux-ci contribuant au développement du soccer, notamment en Californie. De leur côté, les femmes hispaniques, les Latinas, participent moins au sport que les hommes parce qu'elles sont investies d'un rôle familial de maintien de la culture d'origine.

La présence des Asiatiques est considérée comme moins spectaculaire que celle des autres minorités. On met en évidence le refus de certains à participer aux « vrais » sports américains ou leur rôle dans la croissance de l'intérêt pour les arts martiaux qu'on analysera comme un échange culturel, un métissage, ou américanisation de ce sport dans un sens de développement de l'esprit de compétition, destin que le judo a parfaitement connu en Europe, en France en particulier. Ils sont aussi plus investis dans des sports comme le patinage artistique ou la gymnastique. Quant aux Japonais, pour les mêmes raisons d'implantation de ce sport au Japon, ils commencent à percer dans le base-ball. Ici encore, on peut imaginer comment les représentations des « autres » peuvent permettre d'expliquer facilement le succès dans tel ou tel sport.

On retrouve donc pour la période présente des thèmes qui avaient été développés à propos de la manière dont le sport permet aux nouveaux arrivants de se faire une place et de se faire reconnaître dans la société américaine : les Irlandais et les Italiens ont été boxeurs et ceux-ci ont délaissé le football pour jouer au base-ball et montrer qu'ils étaient de vrais américains. Il semble que pour les Italiens ou les Irlandais leur participation ait accompagné et aidé leur passage au statut de Blanc.

---

1. Ravenel L. et Poli R., *L'immigration des footballeurs africains*, CIES, Lausanne, 2006. Voir Mandar S., « Le monde du football s'inquiète du trafic des jeunes africains », *Le Monde*, 4 novembre 2006.

Reste à évoquer la question spécifique des Natives qui est aussi une question très américaine. Les analyses insistent beaucoup sur la faible présence des Indiens dans le sport. L'hypothèse est que ceux-ci ne sont pas partie prenante d'une stratégie de promotion ou d'intégration, mais plutôt de défense de leur culture et donc du droit à la différence. Ici, c'est la problématique du sport comme imposition et du refus de cette imposition par rejet des valeurs de compétition au nom des valeurs de coopération et du refus de la rupture d'avec les racines spirituelles du peuple indien ; ceci incite à ne pas s'engager dans les pratiques de la société américaine. C'est là un aspect de la question du rapport au sport dans la société française qui ne saurait être négligé : on peut aimer jouer avec une balle en compagnie de ses pairs, mais refuser la participation au sport organisé. Ce peut être une résistance culturelle, qui pourrait être religieuse pour certains, ou une résistance sociale, la question est ouverte et mériterait d'être creusée.

On relèvera un autre aspect de cette question à travers le débat sur les noms et les mascottes des clubs en ce qu'il permet de mettre à jour des logiques de racialisation et développer des conflits<sup>1</sup>. Beaucoup de clubs professionnels ou d'universités sont baptisés en référence aux Indiens d'Amérique, par exemple on a les *Washington Redskins* ou les *Cleveland Indians*. De plus, souvent, ces clubs ont des mascottes, c'est-à-dire des animateurs déguisés en Indien, comme le chef Illini pour l'université de l'Illinois qui se livre à des danses censées être authentiques, mais qui apparaissent aux yeux des Indiens comme des caricatures de leurs traditions. L'interprétation qui en est faite est la suivante : dans la relation entre les Blancs et les Indiens, un des enjeux est celui du contrôle du corps indien qui représente la transgression pour des Blancs de culture protestante. Il s'agira dans un premier temps de l'interdire puis, dans la période présente, de le mimer en le caricaturant, c'est-à-dire en le folklorisant, pour en retirer toute la charge. On utilisera alors une rhétorique de la mise à l'honneur pour masquer le sentiment de supériorité qui se cache derrière cette caricature : « c'est pour montrer qu'on vous apprécie qu'on fait ces danses ».

## **La discrimination sur le marché du travail sportif**

Le problème est le suivant : les Noirs représentent 12,2% de la population ; ils représentent 75% des joueurs en NBA, 63% dans la NFL et 33% dans la ligue de base-ball. Mais ils comptent peu parmi les fans : en basket-ball et en football, 90% des spectateurs sont des Blancs. Ils sont aussi sous-représentés dans l'encadrement technique : ils représentent 6% des entraîneurs principaux en football, 13% en base-ball et 31% en basket-ball, mais ils sont toutefois un peu plus nombreux dans des postes d'entraîneurs adjoints. Ils sont encore moins nombreux dans les fonctions administratives ou juridiques, mais aussi parmi les arbitres, les journalistes sportifs, les réalisateurs de la télévision ou les actionnaires. Comment expliquer la faiblesse de la représentation des minorités dans ces fonctions ?

---

1. Farnell B., « The fancy dance of racializing discourse », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 28, n° 1, 2004, p. 30-55 ; Sigelman L., « Hail to the Redskins? Public reactions to a racially insensitive team name », *Sociology of Sport Journal*, 1998.

On peut considérer plusieurs mécanismes de discrimination pour rendre compte de cette situation. Le premier, c'est l'effet d'une discrimination ouverte qui tient aux préjugés des dirigeants ou à la peur de la réaction des fans. Un deuxième serait un effet de cheminement : pour être coach, il faut avoir occupé une position centrale dans le dispositif de jeu d'un sport collectif. Une troisième explication fait entrer en ligne de compte le phénomène du capital social : pour être embauché, il faut appartenir à un réseau. On évoque aussi la thèse de l'influence des modèles de réussite. Enfin, une dernière voie de compréhension réside dans les mécanismes de reproduction des organisations. Dans la réalité, ces mécanismes jouent les uns avec les autres.

Partons du stacking. Le stacking désigne le phénomène de surreprésentation de certaines catégories de la population à certains postes. Par exemple, dans les sports collectifs, on distinguera les postes d'une équipe par la centralité d'une position sur le terrain et dans le jeu. Cette position déterminera le nombre de contacts avec la balle, le nombre d'interaction entre un individu et ses équipiers et la capacité à prendre des décisions pour orienter le jeu. Plus on occupe une position centrale, plus on touche de ballons, plus on distribue le ballon, plus on a d'autorité sur les équipiers et sur le jeu. Les postes d'autorité sont, par exemple, les pivots en basket-ball, les n° 10 en soccer, les quaterbacks en football américain. Et on constate qu'en Grande-Bretagne les Noirs sont plus souvent attaquants et que les Blancs occupent les postes d'organiseurs et dans le football américain, les quaterbacks sont à 78 % des Blancs tandis que les Noirs occupent 70 % des postes défensifs. On se saurait dire avec précision la situation en France, mais il serait intéressant de vérifier cette situation.

Pour l'expliquer, d'abord envisageons l'existence de préjugés raciaux. Deux facteurs sont en cause : il s'agit de maintenir sur le terrain de sport une distance sociale entre Blancs et Noirs ; il s'agit des effets de la croyance chez les managers que les Blancs sont plus aptes à occuper des postes qui supposent des coordinations interpersonnelles et des prises de décision. Le phénomène du stacking est une conséquence du système social, des vues antagonistes à propos des races et des stéréotypes négatifs vis-à-vis d'un groupe ou d'un individu membre de ce groupe. Le Noir a longtemps été vu comme paresseux s'il était laissé à lui-même, irresponsable et émotionnel, hédoniste et enfantin, etc., stéréotypes qui sont toujours utilisés pour parler des joueurs noirs et qu'on retrouve lors de différents faits divers impliquant des joueurs noirs. Sinon si un athlète ne répond pas à ces stéréotypes, c'est une exception, comme dans le cas de Michael Jordan. Certains auteurs insistent sur les influences de la religion et l'influence du calvinisme : les pauvres ne sont pas méritants, ils ne peuvent donc occuper des positions d'influence ou bien existent des doutes quant aux réelles capacités qu'ils détiennent<sup>1</sup>.

---

1. Arthur Evans, «Black as key functionaries : a study of racial stratification in professional sports», *Journal of Black Studies*, 1997.

Cette situation induit un effet de cheminement. On constate, en effet, que dans la reconversion des sportifs vers le journalisme et l'encadrement technique du sport, il existe des passages obligés : être consultant à la télévision suppose qu'on soit ou qu'on ait été entraîneur, donc d'avoir joué à un certain poste. En effet, les deux tiers des entraîneurs de basket-ball ont joué «pivot»; en football américain, un tiers des postes dont le quaterback fournissent les deux tiers des entraîneurs. Pour ce qui concerne les positions de professionnels dans l'organisation, cela suppose d'avoir fait des études longues et d'être vu comme possédant les prérequis pour occuper ces positions. Mais ces Noirs sont rares parce qu'ils sont minoritaires dans l'université. Si les Noirs ont des expériences ou des diplômes leur permettant d'atteindre ces positions, il restera le racisme pour les empêcher et les accusations d'arrogance ou insolence.

On évoque ainsi un droit d'entrée plus élevé pour les Noirs pour intégrer les positions de pouvoir. Il y a certes déségrégation dès les années 1950, mais les Noirs et les Latinos doivent pendant longtemps encore avoir un CV plus impressionnant que les Blancs. Dans l'histoire du base-ball, on constate que les Noirs ou les Hispaniques ont souvent des performances beaucoup plus élevées que les Blancs car il y a une sélection des athlètes les plus performants pour jouer dans les équipes de la Major League, la compétition la plus élevée. Si on prend l'exemple des joueurs d'origine dominicaine<sup>1</sup>, qui font partie des grandes stars de ce sport. Ils occupent des positions différentes des Noirs sur le terrain, reposant sur d'autres stéréotypes comme l'endurance ou l'agilité, mais souvent plus proches des positions d'autorité sur le jeu. Mais ils sont soumis à une concurrence féroce à l'intérieur de leur propre communauté pour ces postes dans lesquels ils sont spécialisés. Certes, les Hispaniques figurent parmi les salaires les plus élevés pour les très meilleurs d'entre eux, mais il existe une sous-évaluation et une exploitation des talents bons et moyens. Ainsi, on assiste à un recrutement massif, pour les ligues mineures de base-ball, ce qui correspondrait à la deuxième division dans les sports français, mais ils passent plus rarement à l'échelon supérieur, ils sont «victimes» de leur réputation : comme ils sont très forts, on ne pardonne pas la médiocrité. Ainsi, on trouve une discrimination constante des Noirs et des Hispaniques depuis les années 1960, à qualité égale avec les joueurs blancs, sauf dans les moments où le nombre d'équipes de la MLB a augmenté<sup>2</sup>.

Ceci peut être développé à propos de la boxe où il existe une forte utilisation des sportifs notamment mexicains dans la perspective de multiplier les combats, pour faire monter la valeur des boxeurs sous contrat et d'avoir une population importante d'athlètes mal payés. Pour la boxe, on retrouverait la même situation en Europe avec l'importation de boxeurs africains ou venant d'Europe de l'Est, de même que dans le cas du football en France et en Europe évoqué plus haut.

---

1. Leticia Gonzales, «The stacking of Latinos in Major Base Ball League», *Journal of Sport and Social Issues*, 1996.

2. Bellemore F., «Racial and ethnic employment discrimination. Promotion in Major League Baseball», *Journal of sports Economics*, vol. 2, n° 4, November 2001, p. 356-368.

Dernière piste, l'hypothèse du modèle de référence et de l'autorenforcement. Ce phénomène de stacking demeure s'il y a maintien des représentations raciales, soit les qualités supposées des Blancs et des Noirs, soit parce que les postes occupés sur le terrain par les joueurs noirs deviennent désirables pour les plus jeunes qui s'identifient à des modèles de réussite, mais aussi parce qu'ils pensent que cela correspond aux qualités qu'il convient d'avoir comme la force. Les conséquences sont alors le renforcement des stéréotypes : les Noirs sont plus physiques ; des carrières plus courtes car plus sujettes aux blessures ; des revenus et des retraites moindres ; des reconversions moins intéressantes<sup>1</sup>.

## La carrière des coaches noirs

L'analyse de la carrière des entraîneurs noirs fournit une analyse intéressante de l'articulation de ces différents mécanismes. Il reste effectivement des questions. Ainsi, pourquoi on ne retrouvera pas, pour les Hispaniques, cette relation entre le poste occupé durant la carrière sportive et l'emploi occupé après. Pourquoi ? On évoquera des causes quantitatives : ils ne sont pas assez nombreux aussi bien dans le sport considéré que dans la structure technique ; on parlera de causes culturelles : ils restent entre eux, ne rentrent pas dans les réseaux, n'ont pas accumulé le capital social nécessaire, or le recrutement se fait par les réseaux ; il y aura une cause raciale : ils sont « noirs ».

Le cas du basket-ball professionnel, la NBA, ou universitaire, la NCAA. Le phénomène du stacking tend à disparaître quand la « minorité » devient numériquement majoritaire, ce qui est le cas du basket-ball. On a pu montrer qu'il n'existait plus du point de vue des salaires, de discrimination fondée sur la race en NBA<sup>2</sup> où les Noirs sont majoritaires parmi les joueurs les mieux payés. Le basket-ball apparaît ainsi comme une oasis d'égalité dans le sport professionnel, voire une oasis d'opportunité économique pour les sportifs afro-américains talentueux et même une carrière d'entraîneur. En 2002-2003, 13 coaches sur 29, soit presque la moitié, dans la NBA sont des Noirs, pour 7 sur 30 en MLB ou 3 sur 32 en NFL. Toutefois, dans la NCAA, les entraîneurs noirs de basket-ball ne représentent que 25 % des entraîneurs des équipes premières alors que les Noirs représentent pour 56 % des sportifs. Il faut comprendre la tendance à la baisse de la discrimination et les obstacles qui peuvent demeurer.

L'hypothèse concernant la faible présence des entraîneurs est qu'ils tendent à abandonner plus tôt la carrière de coach. Pourquoi ? Le modèle d'analyse proposé est la théorie de l'isomorphisme. Il existe des contraintes de ressemblance qui pèsent sur la structuration d'une organisation. Elles sont d'ordre mimétique : il faut se modeler sur d'autres organisations qui semblent efficaces ; elles sont coercitives :

---

1. McPherson B., « The segregation of playing position in sport : an alternative hypothesis », *Social Science Quarterly*, 55, March 1975, p. 948-959.

2. Kahn L., « Race, performance, pay and retention among national basketball association head coaches », *Journal of Sports Economics*, vol. 7, n° 2, May 2006, p. 119-149.

il faut respecter des modèles de fonctionnement ; elles sont normatives : il faut se conformer à des normes partagées, comme le professionnalisme. Ces processus se déroulent à l'intérieur d'une organisation ou dans les relations entre organisations et ont une influence sur la socialisation professionnelle qui induit à son tour un type d'engagement dans le travail.

La socialisation professionnelle est l'acquisition de connaissances, de valeurs, d'attitudes propres à une culture professionnelle. Pour les entraîneurs, elle se fait dans un modèle où les novices imitent ceux qui sont confirmés. Normalement, le sentiment d'être socialisé va de paire avec l'engagement professionnel : on quitte une profession parce qu'on n'est pas socialisé.

L'engagement quant à lui est un attachement affectif (on veut rester parce qu'on aime ce qu'on fait), à la perception d'un coût élevé, économique et social, si on quitte le travail, au sentiment d'obligation à rester parce qu'on fait partie d'un collectif. L'attachement affectif est fortement lié aux résultats désirables en terme de travail et d'organisation tels que la loyauté entre les membres, le sentiment d'appartenir à une collectivité et la satisfaction intrinsèque à accomplir une activité. Normalement, l'intention de partir est un effet du sentiment faible d'engagement. Or l'engagement des entraîneurs noirs est fort, mais qu'ils se socialisent professionnellement dans un milieu majoritairement blanc fait qu'ils sont éventuellement victimes de discriminations internes et externes au métier, par exemple moins d'avancement ou de félicitations et d'encouragements, et donc ne voient pas comment ils pourraient percer. Ce qui induit l'idée qu'ils ne pourront pas faire carrière.

Cette enquête est complétée par une autre sur la composition des équipes d'entraîneurs qui constate que les entraîneurs ont tendance à avoir plus souvent des assistants de même race<sup>1</sup>. Cette enquête s'inscrit dans l'hypothèse selon laquelle l'intégration dans un monde professionnel dépend de la proportion d'un groupe minoritaire dans ce monde<sup>2</sup>. D'autre part on insiste sur la nécessité d'avoir pratiqué le sport et appartenir à des réseaux.

Comment est-on recruté ? Il existe une tendance des recruteurs à ne pas faire confiance aux Noirs. Pourquoi ? Parce que, premièrement, on tend à reproduire ce qui existe, c'est-à-dire qui ressemble aux personnes en place : un Blanc recrute un Blanc, un Noir recrute un Noir, et il y a plus de Blancs en position de recruteurs. Deuxièmement, on tend à recruter par rapport à la définition qu'on a de soi-même en rapport avec le groupe, ici racial, auquel on appartient : on va recruter des semblables pour garder une haute estime de soi par le groupe auquel on appartient ou qu'on dirige. Ceci induit que les coaches blancs recruteront des blancs en priorité et des coaches noirs des coaches noirs. Simplement, comme les joueurs

---

1. Cunningham G. et Sagas M., « Access discrimination in intercollegiate athletics », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 29, n° 2, 2005, p. 148-163.

2. Moss Kanter R., « Some effects of proportions on group life : skewed sex ratios and responses to token women », *American Journal of Sociology*, 82, March 1977, p. 965-990.

sont majoritairement noirs, ils peuvent être recrutés comme assistants, pour leurs qualités, mais aussi parce que beaucoup d'athlètes étant noirs, on a besoin d'entraîneurs noirs, mais on arrête l'embauche des Noirs quand on a atteint le pourcentage nécessaire. De ce point de vue, la différence entre la NBA et la NCAA est la suivante : en NBA, plus de 70% des joueurs sont Noirs, en NCAA, ils représentent la moitié des basketteurs.

Dans ces articles, on évoquera aussi le fait qu'on a tendance à demander plus aux entraîneurs noirs et on accorde plus d'autorité et de pouvoir aux Blancs qui gagnent aussi plus d'argent. Les Blancs sont plus respectés par les joueurs car ils sont investis de plus d'autorité par le management que les coaches noirs. Ceux-ci seraient plus facilement «débarqués» en cas d'échec. Et, en NCAA, on voit le maintien de la discrimination vis-à-vis des coaches noirs expérimentés, en terme de traitement (salaires, chance de promotion) et d'accès (limitation d'accès à certains postes).

## L'expérience du racisme

### Les discours racistes ou la perception des autres : le rôle des médias

Une production assez importante d'articles est consacrée à la question du rôle des médias dans la production des stéréotypes raciaux ou dans le soutien apporté aux minorités. Sur ce plan du soutien, on relève en général que les sponsors, qui sont liés à l'exposition médiatique, sont moins nombreux pour les sportifs noirs, mais qu'en même temps les Noirs sont des consommateurs de sport et de sport télévisés plus importants que les Blancs, aussi bien en terme de lecture ou de consommation télévisée, surtout de basket-ball, de boxe ou d'athlétisme. Ce qui donne à cette question une grande importance, mais rend difficile de porter un jugement.

En effet, on va constater<sup>1</sup> que Nike a beaucoup investi sur le public noir qui représente un marché de plus en plus important qu'il faut viser sans risquer de tomber dans le discours «offensant», mais en utilisant les codes culturels noirs comme par exemple la «cool pose», évoquée plus haut, qui reprendra l'usage des stéréotypes raciaux, le style «macho», pour vendre les chaussures de sport aux jeunes Noirs.

De façon générale, on retrouve à travers les commentaires des journalistes les discours dominants et les stéréotypes raciaux<sup>2</sup> : les minorités vues comme des menaces, le discours de la force physique naturelle, du muscle, de la puissance explosive, de la force, le souvenir de l'esclavage, l'hérédité biologique et culturelle,

---

1. Armstrong K., «Nike's communication with Black audiences. A sociological analysis of advertising effectiveness via symbolic interactionism», *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 23, n° 3, 1999, p. 266-286.

2. Van Sterkenburg J. et Knoppers A., «Dominant discourses about race/ ethnicity and gender in sport practice and performance», *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 39, n° 3, 2004, p. 301-321.

etc. On dira par exemple que Jesse Owens fut une représentation actualisée de l'Oncle Tom tandis que le gangster noir se retrouve dans Mike Tyson. Tous les articles qui portent sur la critique du discours « color blind », aveugle à la couleur, et sur son sous-texte, essaient de démontrer dans ces productions médiatiques la volonté de maintenir la domination blanche sur la société à travers le sport en racialisant les comportements des sportifs des minorités de couleur. Par exemple, on écrit la manière dont sont traités des sportifs noirs comme le basketteur Kobe Bryant, soupçonné de viol, ou auparavant l'ex-star du football américain, OJ Simpson, soupçonné lui de meurtre et la mobilisation médiatiques de différents acteurs (instances du sport, mouvements féministes, suprématistes blancs, etc.) pour reprendre le discours sur le danger que représente la sexualité du mâle noir<sup>1</sup>. Mais en même temps, la plus grande star sportive est Michael Jordan, celui qui a signé les contrats de publicité les plus importants de l'histoire du sport et qui apparaît comme l'homme accompli, bon père, grand sportif, bon businessman, impliqué dans l'action sociale. Bon nombre de productions vont faire de la figure de Michael Jordan et de son traitement par les médias une nouvelle figure de l'exploitation et de la nécessité de se blanchir d'être convenable pour être reconnu par les Blancs : est-il l'image de l'Amérique conservatrice ou des possibilités noires?<sup>2</sup>. Qu'on pense au traitement fait de Zidane en France qui jouit d'une popularité extraordinaire, mais dont on discute pour savoir s'il est une figure exemplaire de l'intégration, s'il n'est accepté que parce qu'il gagne ou parce qu'il est apprécié pour lui-même, s'il est reconnu parce qu'il ne revendique pas son identité algérienne ou kabyle.

On peut parler d'un discours raciste commun qui s'infiltré dans tous les aspects de la vie sociale, on peut considérer que l'expérience sociale des autres est fondée sur l'expérience médiatique plus que sur l'expérience réelle, ce qui donne un poids considérable aux images et stéréotypes. Mais le problème des analyses des médias est qu'on ne sait pas en mesurer les effets. En étudiant les réactions d'étudiants britanniques noirs et blancs<sup>3</sup>, on voit par exemple que, par rapport aux stéréotypes classiques, les téléspectateurs noirs sont sensibles à l'inégalité de traitement : « les Noirs doivent être sublimes pour être reconnus ». Ils évoquent aussi ce thème du ticket d'entrée : il faut travailler plus dur que les Blancs pour être reconnu. Ils ne perçoivent pas nécessairement du racisme de la part des commentateurs, juste le discours général et le sens commun qui parle à travers eux. Mais ils justifient le fait que, du coup, les sportifs noirs doivent réaffirmer leur identité masculine et noire, retrouver un soi unifié face à l'infériorisation permanente.

Les téléspectateurs blancs sont peu sensibles à ces aspects ou en dénie la force. On dira qu'ils sont inconscients de leurs privilèges. Et qu'il existe un effet

---

1. Leonard D., « The next M.J. or the next O.J.? Kobe Bryant, race and the absurdity of colorblind rhetoric », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 28, n° 3, 2004, p. 284-313.

2. « Deconstructing Michael Jordan : reconstructing postindustrial America », *Sociology of Sport Journal*, vol. 15, n° 4, 1996.

3. McCarthy *et al.*, « Constructing images and interpreting realities. The case of black soccer player on television », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 2, 2003, p. 217-238.

vaccination du fait de reconnaître qu'il y a du racisme : être un peu conscient du racisme vaccine contre la nécessité d'en être toujours pleinement conscient de la réalité permanente, voire d'en perdre toute conscience. Le discours raciste devient invisible aux yeux des Blancs. Pour eux, le racisme est l'effet d'individus vicieux, pas d'un groupe et d'eux comme membre d'un groupe. Cette analyse permet d'ajouter un élément au tableau de la catégorisation raciale : celle-ci ne peut jamais traiter les Noirs ou les autres membres de différentes minorités comme des individus, mais toujours comme des membres d'un collectif. Le Blanc est un individu, « l'autre » est la partie d'un tout.

### **L'expérience constante d'être différencié comme « autre »**

Le sport fait découvrir aux jeunes noirs des formes de discrimination qu'ils ne connaissaient pas : l'agression, l'exclusion, le dédain et le catalogage. Il est intéressant pour cela de partir d'un article qui part de la constatation que la discrimination n'est plus un problème pour les athlètes universitaires<sup>1</sup>. Dans les sondages en population générale sur les problèmes sociaux et les effets de la discrimination et du racisme, les Noirs pensent en général (à 50% au moins) qu'il y a bien discrimination tandis que les Blancs minorent le phénomène (au moins 80%). On retrouve la même chose pour le poids du passé d'esclavage ou le passé de discrimination (64% de Noirs contre 35% de Blancs). En gros, pour les Blancs, il n'y a plus de problème, il en reste pour les Noirs. Et en sport ? On peut identifier deux positions comme on l'a vu : il y a moins qu'ailleurs ; il y en a encore, voire plus et le sport sert à recréer la hiérarchie raciale sous couvert de sa disparition proclamée. L'enquête constate qu'il n'y a pas de différence entre athlètes blancs et noirs du sport universitaire sur cette question : il n'y a pas de discrimination dans le monde sportif car le sport organisé socialise à la croyance que la race n'a pas d'importance. Cette croyance vient de la particularité des athlètes : ils sont différents du reste de la population étudiante par leurs qualités physiques ; ils appartiennent à un groupe fier de sa particularité ; ils sont en interaction constate et se voient un destin commun ; pour eux, le monde est divisé entre partenaires et adversaires. Ils sont socialisés aux normes sportives : le fair-play, la méritocratie, le travail d'équipe, la coopération. Il s'effectue dans le sport un travail d'homogénéisation par l'encadrement et les sanctions (disciplinaires, sociales, morales), par les spectateurs, l'encadrement, les coéquipiers en cas de propos qui mettent en avant les questions raciales (fierté raciale, racisme, sentiment d'exclusion ou d'inégalité). Il existerait donc une identité athlétique qui serait centrale, à l'inverse de la société où l'identité raciale serait elle centrale.

En fait on s'aperçoit de quelques différences. La relation entre le caractère central de l'identité raciale en relation avec l'identité athlétique est inverse pour les Noirs, une plus grande identité en tant qu'athlète implique une moindre centralité

---

1. Brown T. *et al.*, « There's no race on the playing field. Perception of racial discrimination among white and black athletes », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 27, n° 2, 2003, p. 162-183.

de l'identité raciale, que pour les Blancs, où la forte identité athlétique va avec la centralité de l'identité raciale. Malgré tout, les Noirs ont un peu plus tendance à accorder de l'importance à la race que les Blancs qui accordent plus d'importance à l'identité athlétique. La raison en est que les sportifs noirs ont plus souvent l'expérience de conflit à base raciale, sans relation avec le sport, que les Blancs. Pour les Blancs, quel que soit le niveau de centralité de l'identité athlétique, ils ont la même perception de l'état de la discrimination. Par contre, chez les Noirs, ceux qui ont faible identité athlétique ont tendance à penser que la discrimination existe.

On peut donc dire que sport représente un cas très spécifique d'accord entre Blancs et Noirs sur la question de la discrimination. Sauf que les Blancs accordent plus d'importance à l'identité raciale parce que, soit ils sont fiers de renverser le stéréotype de la supériorité physique des Noirs, soit parce qu'ils font un sport « blanc » comme le hockey. Ainsi, la participation au sport a des significations différentes selon les races, s'expriment par des besoins différents, des conceptions différentes du sport. Mais les différentes formes de discrimination qui peuvent se produire dans la carrière sportive, attitude de l'encadrement, stacking, pénalisation, traitement par les médias et expression des croyances par des membres éminents du monde sportif, peuvent modifier cette représentation, notamment en faisant abandonner l'identité athlétique. Ce mouvement pourrait être alimenté par les stéréotypes exprimés par des coaches novices qui ne peuvent qu'utiliser des stéréotypes pour évaluer les athlètes de toutes origines avec lesquels ils travaillent<sup>1</sup>.

Mais, en tout état de cause, un groupe restreint de sportifs et de spectateurs échappe à la caractérisation raciale. Certains critiques penseront que sont là des bons élèves, les athlètes noirs de l'enquête expriment une plus forte croyance religieuse : ceux qui ont une pensée « color blind » sont ceux qui ont échappé aux affres de l'expérience des autres Noirs et ils croient au fair-play et à la méritocratie. Ils peuvent devenir des traîtres, comme Michael Jordan. Ils feront partie des sportifs « *blanchis qui ont subi un lavage de cerveau* » et ne réinvestissent pas dans la « communauté » l'argent qu'ils gagnent. Ils n'utilisent pas d'agents, de médecins, d'avocats noirs : moins de 2 % des Noirs qui jouent en NBA et en NFL emploient d'autres Noirs comme avocats, médecins, conseillers, etc.

Une autre étude sur l'expérience des athlètes afro-américains met en avant les effets de la discrimination et du racisme<sup>2</sup> en s'intéressant aux incidents spécifiquement liés à la question raciale et aux relations sociales qui paraissent centrales dans l'environnement de l'athlète noir. Et mettent en avant le fait que l'expérience de la race est un facteur plus important pour les Noirs que pour les Blancs, ce qui apporte une nuance par rapport aux conclusions précédentes.

---

1. Rasmusen R. *et al.*, « On your marks, get stereotyped, go ! Novice caches and black stereotypes in sprinting », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 29, n° 4, 2005, p. 426-436.

2. Lawrence M.S., « African American athletes' experiences of race in sport », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 40, n° 1, 2005, p. 99-110.

Tous les athlètes noirs ont connu au moins un incident de nature raciale durant leur carrière, de caractère aussi bien positif que négatif, mais plus souvent négatif, et pour certains, ceux qui fréquentaient des écoles exclusivement noires, c'est la première expérience directe du racisme.

Ces incidents se résument en cinq thèmes qui réunissent différentes expériences concrètes : « être blessé », « être outragé et être choqué », « l'importance de l'esprit d'équipe », « se sentir plus fort », « rendre conscience de sa différence », soit un cheminement qui peut aller, comme évoqué précédemment, du sentiment que le sport est plus important que la race à l'idée selon laquelle le sport fait prendre conscience des différences. En effet, les jeunes sportifs ou sportives vont être maltraités par les insultes racistes des spectateurs, dans les restaurants, « on ne veut pas de vous ici », à l'occasion d'un déplacement avec son équipe, ils sont se faire attaquer ou cracher dessus lors d'un match ; ils sont victimes de stéréotype, « *tu ne peux pas jouer lanceuse* » ou « *quarterback* » et ils sont privés d'une opportunité de montrer leur valeur, ils ne seront pas sélectionnés parce qu'il y a assez de joueurs noirs dans l'équipe, ou ils sont spécialement visés en cas de défaite. Ce qui est réconfortant, c'est que « dans l'équipe, il n'y a pas de race » et qu'on fait le contraste entre le « bon » esprit dans l'équipe et ce qui se passe dans la rue, les restaurants ou face à l'équipe adverse, qu'on a apprécié le soutien des équipiers ou de l'entraîneur, blancs, dans les épreuves lorsqu'on joue dans des collèges racialement mixtes, surtout quand on voit comment ces équipiers et cet entraîneur sont aussi maltraités, c'est-à-dire traités comme des Noirs. Ces incidents ont deux conséquences : on se sent plus fort parce qu'on a traversé une épreuve raciste et/ou on devient plus conscient du facteur racial à travers les différences de traitement ou des modes de comportement spécifiques des jeunes noirs ou des jeunes blancs (les habits, le statut socio-économique, le langage et le traitement auquel on est confronté selon qu'on est avec des Blancs ou des Noirs).

Dans un sport très populaire comme le football en Angleterre, l'expérience du racisme n'est pas seulement celle du stéréotype, elle est plus complexe. Le sport est un moyen de promotion sociale pour les Noirs britanniques, et leur présence n'implique la disparition du racisme ni dans la société, ni dans le sport. Un exemple est fourni par le cas des footballeurs semi-professionnels en Angleterre<sup>1</sup>. Ils ont à connaître les chants, les insultes à caractère raciste venant des spectateurs qui sont les formes les plus communes de racisme. Ces atteintes qui intimident le débutant se traitent par indifférence avec l'expérience pour ne pas « *mettre son jeu en l'air* ». C'est la situation dans les grandes années du racisme visible, les années 1980 quand les joueurs des Caraïbes entrent en force dans le football, mais pas les spectateurs noirs, ceci même avant la hausse vertigineuse des prix billets à partir de 1990. Mais il existait, et il existe toujours, aussi un racisme normalisé dans les tribunes de football et un usage des stéréotypes sur les Blancs et sur les Noirs, les joueurs d'ici et ceux d'ailleurs. Comme on fait aussi l'expérience des insultes et

---

1. Jones R., « The Black experience within English semi-professional soccer », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 26, n° 1, 2002, p. 47-65.

intimidations de la part des autres joueurs, aussi bien en football qu'au cricket. Ou encore comme on fait, de la part des entraîneurs cette fois, l'expérience des assignations de poste, « *tu es rapide, tu joueras à l'aile* » ou « *pour un Noir, tu te débrouilles pas mal quand il fait froid et qu'il y a de la boue* ».

La réponse la plus adaptée pour qui veut réussir est l'indifférence et la volonté de prendre sa revanche sur le terrain en étant meilleur. Le sport apparaît donc ici comme lieu de résistance : il permet d'effacer à un niveau symbolique et réel la logique du racisme en se montrant supérieur. C'est une épreuve considérable, mais nécessaire : réagir avec humour, être capable de tenir le coup pour durer dans le métier, se faire accepter et utiliser l'humour pour s'intégrer, sinon on court le risque d'être marginalisé et exclu.

Il est sûr que dans ce contexte, on peut se demander si la théorie courante du contact entre individus comme réducteur du racisme est vérifiée. La relation sportive, dans le vestiaire, ne produit-elle aucune interaction significative? Le racisme continue-t-il, malgré le contact entre individus répétés? Sont-ils traités comme les autres Noirs, ou deviennent-ils alors « nos Noirs »? La race ne s'efface pas, mais son traitement par les équipiers ou supporters redéfinit différemment pour eux la signification de celle-ci à travers la connaissance d'un individu et son intégration comme membre et l'amélioration progressive dans la mesure où de plus en plus de Noirs se lanceraient dans l'obtention des diplômes d'entraîneurs. Ce serait une hypothèse qui s'inscrirait dans l'idée d'un cheminement et d'une intégration progressive.

L'autre hypothèse consiste à faire partir de cette expérience le constat du parcours typique du jugement raciste, de la discrimination et de la séparation : l'expérience du stacking, la bonne volonté de faire mieux, les obstacles à la reconnaissance de cet effort, l'intériorisation de la définition raciale de leur identité comme attribut fixe et stable, l'effet de la labellisation par lequel le groupe minoritaire ne peut que se conformer à la définition dominante et la recréer, enfin pour résister aux définitions dominantes, le jeune mâle noir ne pourrait qu'incorporer la définition dominante de la masculinité que lui proposent les modèles disponibles. On se fait imposer ce que c'est qu'être Noir.

## **La question des spectateurs**

Les manifestations des spectateurs sont en général la forme la plus reconnue de comportements racistes ou xénophobes, et elles font partie, pour les sportifs de l'expérience du racisme. Les problèmes posés sont les suivants : la valeur sportive peut-elle surmonter l'identité raciale? Les spectateurs pratiquent-ils la discrimination et comment le mesurer? Peut-on lutter contre le racisme des joueurs et des spectateurs?

## Jugement raciste ou jugement technique ?

Dans le premier cas, il s'agit de divers épisodes impliquant les sœurs Williams, deux championnes de tennis ayant remporté de nombreux tournois et l'objet de nombreuses controverses portant sur le rôle joué par le père dans la stratégie de carrière de ses filles, l'existence de matches arrangés ou les apparences des deux sœurs lors des tournois. Ainsi, la discussion sur les vêtements de Serena Williams, une tenue noire et moulante à une occasion ou des cheveux tressés avec des perles, est l'occasion pour les médias d'opposer une mise en scène excessive, caractéristique de l'expressivité de la culture noire, face aux autres femmes, blanches, du tournoi et, par ces jugements, de reproduire l'ordre hégémonique racialisé dans le tennis féminin : les médias mettent en scène « l'Autre » par la mise en cause de sa visibilité par l'accentuation de son caractère noir<sup>1</sup>.

L'autre épisode est le récit d'un tournoi où une des sœurs, Venus, déclare forfait avant de jouer contre sa sœur, Serena, provoquant des réactions racistes du public<sup>2</sup>. Cet épisode a une suite car lors d'une compétition ultérieure, Serena Williams remporte le tournoi et est ovationnée par le public. Pour l'auteur de l'article, les réactions générales aux sœurs Williams sont un exemple du passage d'un racisme scientifique à un racisme culturel puis à un racisme marchand, un exemple de résurgence du racisme dans un contexte où les médias et les instances sportives se plaisent à constater que, grâce aux sœurs Williams, le tennis n'est plus raciste. Mais ce racisme ne s'exprimerait plus de la même manière qu'auparavant, le racisme étant objet d'opprobre. Il se cache donc dans ce que l'auteur appelle les fictions sincères, c'est-à-dire un moyen de résoudre la dissonance entre la croyance en l'égalité des individus et la participation à une société raciste. Par exemple, on dira « je n'ai plus de préjugé », c'est-à-dire « je me construis un moi qui dénie les attitudes négatives vis-à-vis des autres », mais la personne participe en fait à toute une série de pratiques discriminatoires, dont les jugements portés, dans l'exemple donné, sur les vêtements de Serena ou l'attitude de Venus.

Quel est la nature de ce racisme ? Il a été scientifique, fondé pendant longtemps sur la recherche de différences naturelles, puis il est devenu culturel après la Deuxième guerre mondiale au nom de ce que les cultures sont des visions du monde et que ces visions sont incompatibles entre elles, le reste contemporain du racisme scientifique est dans la croyance dans les qualités physiques naturelles des Noirs en sport, le talent brut. Aujourd'hui, il serait un racisme commercial car les qualités naturelles et les particularités culturelles peuvent être commercialisées sur le mode de la réification : la beauté sauvage, le gangster, le pauvre, les Cendrillons du ghetto, etc., les sportifs constituant avec les musiciens de hip hop les principaux supports de ce racisme commercial. L'exemple suprême est Michael Jordan où on

---

1. Schultz J., « Reading the catsuit. Serena Williams and the production of blackness at the 2002 US Open », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 29, n° 3, 2005, p. 338-357.

2. Spencer N., « Sister Act VI : Venus and Serena Williams at Indian Wells. Sincere fiction and white racism », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 28, n° 2, 2004, p. 115-135.

voit comment un athlète transforme son succès sportif en marketing, mais aussi Tiger Woods ou les sœurs Williams. Le commerce du sport vend de la race sous la forme d'une réalité réifiée ou caricaturée, c'est donc du racisme commercial.

La fiction sincère de cette histoire est la suivante : les spectateurs justifient leurs comportements vis-à-vis des sœurs en évoquant la triche et le fait que le jeu des sœurs est toujours décevant quand elles jouent l'une contre l'autre et qu'elles sont trop dominatrices. Dans les deux cas, les deux femmes sont ennuyeuses. Sont-ce des réactions racistes ou les réactions de spectateurs dépités par le soupçon de triche et effectivement par la saturation due à une domination sur une longue période ? Pour l'auteur, c'est une fiction sincère : en leur rendant hommage, on met en scène l'harmonie raciale pour faire oublier les mauvais traitements et on évoque un jugement objectif pour maintenir la distance d'avec des athlètes noires ou un jugement de goût, leurs vêtements, donc au bout du compte du racisme caché. Mais en quoi est-ce différent de ce qu'ont subi Michael Schumacher ou Lance Armstrong, victimes d'attaques qui n'étaient pas dues seulement au fait qu'ils ont dominé leurs sports pendant plusieurs années, mais au fait qu'ils étaient, l'un allemand et l'autre américain ? La comparaison mériterait d'être faite.

Dans ce cadre d'analyse comme d'autres présentées précédemment, le racisme est inévitable, mais il cherche à se cacher. D'autres approches s'essaient à le mesurer ou de mesurer l'acceptation par les spectateurs de la diversité culturelle des sports professionnels. Par exemple, on se demande si les collectionneurs de cartes représentant des joueurs de base-ball les plus renommés dans l'histoire de ce sport achètent celles des joueurs noirs ? Certains auteurs<sup>1</sup> trouvent qu'il n'y a pas vraiment de différence et qu'il est difficile de tirer des conclusions concernant la signification idéologique des achats : c'est un investissement donc on achète toutes les cartes indépendamment de qui est dessus, c'est un résultat des valeurs méritocratiques puisque ce sont les meilleurs, c'est du racisme qui se travestit en amour de la méritocratie, etc. Un autre article<sup>2</sup> conclut qu'on peut penser qu'il y a bien discrimination car sur le marché des collectionneurs les cartes les batteurs noirs et hispaniques valent moins, pourtant les cartes de lanceurs hispaniques ont une grande valeur. Ici encore, est-ce une logique de collectionneur ou une logique de raciste ? Mais on constatera qu'il existe dans les cartes de collection un même principe que dans l'embauche des joueurs : il y a moins de Noirs que de Blancs. C'est un effet « ticket d'entrée » plus élevé pour les Noirs que pour les Blancs : les Noirs doivent avoir eu des performances très élevées pour rentrer dans cette sorte de panthéon du base-ball.

---

1. Hewitt J. *et al.*, « Race, performance and base-ball card values », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 29, n° 4, 2005, p. 411-425.

2. Fort R. et Gill A., « Race and ethnicity assessment in base-ball card market », *Journal of Sports Economics*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 21-38.

## Les fans de la NBA sont-ils racistes ?<sup>1</sup>

On a vu plus haut que le basket-ball pouvait apparaître comme un sport libéré des formes les plus courantes de discrimination, en tout cas pour la présence des joueurs noirs, pour leurs rémunérations et pour les carrières des coaches. Qu'en est-il du public ? Le sujet est sensible car le sport est le cas d'une entreprise où les employés, les joueurs, sont en contact direct avec les consommateurs, les supporters. Jusqu'aux années 1990, on constate que les clubs situés dans des zones de population à majorité blanche ont une proportion plus importante de joueurs blancs. Mais dans les années 1990, on assiste à une augmentation générale de l'embauche de joueurs noirs : le consommateur est-il devenu plus « color blind » ? Les revenus des clubs sont-ils influencés par leur recrutement, c'est-à-dire un club perd-il des revenus lorsqu'il embauche des ou trop de joueurs d'une autre race ? Quel est l'équilibre entre la constitution de la meilleure équipe possible et l'existence de quotas existant pour ne pas s'aliéner le public blanc qui paie ? En économie, cela se traduirait ainsi : quel est le coût marginal du dernier athlète noir embauché quand il ne rapporte pas le profit escompté ?

Dans les années 1990, il y a donc de moins en moins de joueurs blancs en NBA, ils passent de moins en moins de temps de jeu. De plus, il existe une disparité géographique : on trouve moins de Blancs dans les clubs de New York qu'en Utah. Cela peut être un effet des règles qui affectent automatiquement les joueurs aux différents clubs ; c'est peut-être parce que les clubs n'ont pas le choix sur le marché du travail. Mais on ne pourra pas parler de phénomène de discrimination dans le sens où les joueurs blancs embauchés sont d'aussi bon niveau que les Noirs, ce qui signifie qu'on recrute sur le niveau et pas sur la couleur, ou alors qu'on recrute à niveau égal. Ceci relativise la thèse du « le Noir doit être encore plus fort ». Dans la deuxième moitié des années 1990, il apparaît que la discrimination salariale ait disparu de la NBA.

Pourtant, la composition du public peut influencer sur le montant des salaires : les joueurs Noirs sont mieux payés dans les clubs où les populations noires sont plus nombreuses et les équipes répondent aux choix de discrimination des consommateurs. Pour un club, il faut en effet tenir compte des consommateurs car ce sont eux qui apportent les recettes directes, l'achat de billets, et indirectes (les sponsors locaux). Cette discrimination a des chances d'être plus importantes dans les marchés plus petits, car les clubs ont peu de choix de renouvellement ou de différenciation des publics pour remplir son stade ou parce que la capacité du stade est relativement faible par rapport à la population potentielle.

Les conclusions générales de l'étude sont les suivantes : la NBA a prospéré durant les années 1990 pendant les années d'augmentation de la part des joueurs noirs et de diminution des joueurs blancs qui tombent à 20 %. Aux vues des performances

---

1. Burdekin R. *et al.*, « Are NBA fans becoming indifferent to race? », *Journal of Sports Economics*, vol. 6, n° 2, 2005, p. 144-159.

des joueurs, la NBA sélectionne sur le talent et non sur la race. Les fans sont-ils devenus pour autant indifférents à la race ? La réponse doit être nuancée car il existe toujours une tendance à ce que les joueurs blancs jouent dans des aires géographiques à population blanche majoritaire. La concordance entre la composition raciale de l'équipe et la composition raciale de l'aire urbaine tend à faire augmenter les revenus des clubs de même qu'on voit une tendance des joueurs blancs à circuler dans des équipes blanches, donc situées dans des aires blanches et qui souhaitent les garder.

## **Les supporters peuvent-ils exprimer leur refus du racisme ?<sup>1</sup>**

Le racisme explicite de certains supporters est bien documenté tandis que les exemples présentés montrent qu'il est toujours possible de s'interroger sur la signification des attitudes du public face aux athlètes issus de différentes minorités. La question qui se pose ici serait celle de comprendre pourquoi ceux qui ont des idées antiracistes ne peuvent ni ne veulent les exprimer et pourquoi des supporters asiatiques ou antillais vont continuer à côtoyer d'autres spectateurs racistes ou au moins bourrés de préjugés.

Il apparaît que les fans d'une équipe établissent une hiérarchie : exprimer le soutien à l'équipe est prioritaire par rapport aux sujets d'ordre politique et il convient donc d'éviter les sujets qui fâchent. Le plaisir du fan à suivre son équipe et sa revendication d'appartenir à la communauté que représente l'équipe et les fans réunis contredisent donc les valeurs de citoyenneté qui consisteraient à condamner par exemple ce footballeur du club londonien de West Ham accusé de comportements racistes vis-à-vis de ses coéquipiers ou de clients de restaurants. Mais, les supporters du club soutiennent le footballeur, Lee Bowyer, même les fans asiatiques qui disent « j'aime West Ham plus que je ne le hais » car aimer un club, c'est être « pris » par le club, même si ce club, ses supporters, son racisme institutionnel, est indéfendable politiquement. En fait les supporters n'abolissent pas ou ne mêlent pas les catégories de supporter et de citoyen, ils les font coexister.

Le supportérisme a un point commun avec le populisme : pour lui, le monde est divisé entre « eux » et « nous », les gros, les intellos, West Ham et les autres clubs. La réaction du fan n'est donc pas raciste : elle est un effort pour dépolitiser le football et la garder comme une « enclave » dans laquelle on vit la nostalgie de l'âge d'or du football, avant les médias et les groupes financiers. Une recherche menée chez les Arabes israéliens amateurs de football arrive à la même conclusion : on peut être fan d'une équipe arabe sans exprimer dans les tribunes la lutte politique menée contre Israël. Il s'agit d'entretenir un espace de réconciliation momentanée avec une réalité normalement insupportable. Comment trouver la solution qui réconcilie les deux parties ? En fait le fan vit une situation contradictoire : avoir

---

1. Ruddock A., « Let's kick racism out of football – and the lefties too », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 29, n° 4, 2005, p. 369-385.

des amis racistes et lutter contre le racisme, être asiatique, avoir des amis noirs dans la vie et avoir des amis racistes dans le stade. C'est qu'on peut pas ne fréquenter que des gens bien et que pour garder du lien social il faut laisser certaines questions de côté. Toutefois, le football ou le sport n'ont pas le privilège de cette situation de clivage puisqu'on la retrouve dans beaucoup d'associations de la vie civile qu'elles soient de parents d'élèves ou de pratique culturelle<sup>1</sup>.

## **Le succès sportif des Noirs contre les Noirs ?**

Une fois énoncées les différentes approches du racisme et de la discrimination dans le sport, il convient de se pencher sur un débat : le succès des Noirs en sport est-il favorable à leur émancipation ? Il partira de la question des réglementations disciplinaires et réglementaires dans le sport. Dans la continuité des parties précédentes, les analyses dénoncent le racisme caché de décisions qui visent à imposer une image des joueurs noirs conformes aux valeurs blanches dominantes. En même temps, ces analyses épousent la cause de la « cool pose » décrite plus haut et sont confrontées aux critiques faites par d'autres chercheurs qui voient dans la valorisation de la culture masculine blanche telle qu'elle s'exprime dans le sport un cul-de-sac pour les Noirs américains.

## **Policer les hommes : femmes noires contre hommes noirs**

Les recherches menées aux États-Unis tendent souvent à lier les différentes expériences des minorités, femmes et Noirs par exemple ou de lier et comparer hommes et femmes noires. On considérera souvent que le corps noir masculin fait plus peur à la société blanche que celui de la femme noire. Ainsi, un article sur les femmes joueuses<sup>2</sup> montre que la WNBA, l'équivalent féminin de la NBA, se fonde en opposition à différents types de stéréotypes concernant les femmes sportives : d'un côté l'homosexualité et la masculinité, de l'autre la sexualité incontrôlée et l'amoralité des femmes noires. Elle veut s'engager dans une image du basket-ball exprimant une féminité normée, c'est-à-dire féminine, adaptée à la maternité, hétérosexuelle et respectable qui contrebalancera les stéréotypes du basketteur noir, violent, mauvais garçon, etc. L'idée est que la NBA et la WNBA veulent organiser la mise en scène d'un basket opposant les bons, formatés pour la middle class blanche, comme Michael Jordan ou Magic Johnson aux bad boys qui détériorent le jeu et son image. Le basket-ball est en effet le théâtre au cours des dernières années de nombreux incidents comme des bagarres générales ou des arrestations de joueurs pour divers actes criminels. Les joueuses dans ce

---

1. Eliasoph N., « Everyday racism in culture of political avoidance : civil society, speech and taboo », *Social Problems*, vol. 46, n° 4, 1999, p. 479-502.

2. Banet-Weiser S., « Hoop dreams. Professional basketball and politics of race and gender », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 23, n° 4, 1999, p. 403-420.

contexte, représentent alors le retour à un basket pur, sans frime et désintéressé, une pression de la NBA pour le respect et l'humilité pour contrer la culture noire masculine. Dira-t-on qu'il s'agit d'une racialisation subtile ?

## Contrôler les comportements

La féminisation du basket-ball est ainsi un des aspects de la mise au pas des joueurs noirs de la NBA. Dans cette interprétation, on quitte les arguments d'une dénonciation du racisme comme contraire à des principes de traitement égalitaire au profit d'une défense plus culturaliste des modes de fonctionnement d'un groupe, même si la dénonciation de l'injustice demeure le point de départ.

Ainsi on décrit<sup>1</sup> les différents comportements verbaux et non verbaux des sportifs (danse de victoire, vannes, moqueries) qui sont fortement pénalisés et condamnés par les officiels, arbitres, entraîneurs et fans. Ces punitions sont racialement motivées car ils visent des comportements qui sont le reflet de la sous-culture urbaine d'où viennent les joueurs noirs et qui comprend une langue, l'Ebonic, les codes verbaux et les styles d'expression comme l'expressivité, la mise en scène, la recherche de l'implication du public, l'agressivité verbale (ce qu'on appelle « trash talking »), l'individualisme expressif à travers le choix des vêtements, les coupes de cheveux, la démarche, le port de bijoux, etc. Dans cette culture, le comportement des joueurs noirs sur les terrains est un défi, un moyen d'affirmer sa masculinité, d'augmenter son estime de soi, de gagner le respect des autres. La conclusion est que les Noirs cherchent à s'exprimer, tandis que les Blancs cherchent à gagner selon les règles du jeu.

Cette culture entre en conflit avec les valeurs prônées par le monde du basket-ball comme la modestie, l'humilité ou le respect qui ne sont pas applicables dans le sport car la société ne les respecte pas. Mais le monde des officiels du basket-ball ne comprend pas les valeurs de la culture noire. Par exemple, il ne comprend pas la limite existant entre la violence verbale et la violence physique qui est différente dans la culture noire que dans la culture blanche ou que, dans ce contexte, les Noirs aient un meilleur self-control que les Blancs, que le verbe remplace le physique. Globalement, on assiste donc à la mise en accusation de cette culture en dénonçant l'influence du hip hop et de la culture du ghetto sur le basket professionnel qui fait que le basketteur adopte un style de pop star qui manque de respect pour les autres joueurs et pour le jeu lui-même. Mais cette attaque est la conséquence d'une panique morale où le bloc conservateur hégémonique de la NBA crée une crise et des ennemis, les jeunes Noirs qu'il faut mettre au pas. Ce qui choque est que les basketteurs noirs veuillent vivre leur culture, d'autant que les comportements incriminés ne sont pas de véritables infractions à l'esprit du jeu puisqu'ils interviennent après ou avant des phases de jeu. La NBA cherche donc à faire respecter les règles

---

1. Simons H., « Race and penalized sports behaviors », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 1, 2003, p. 5-22.

de comportement parce qu'il y a un enjeu de réaffirmation de la hiérarchie raciale et les punitions sont la réponse de la société blanche aux menaces que font peser sur la masculinité blanche la supériorité athlétique des Noirs et leur revendication d'affirmer leur différence et leur humanité.

## **Empêcher les jeunes Noirs de jouer**

Une autre manière de contrôler les Noirs est d'introduire une limite d'âge pour entrer en NBA et d'introduire un code vestimentaire qui obligerait les joueurs à porter des costumes<sup>1</sup>. Il existe en effet un projet de la NBA qui, pour ne pas engager les jeunes dans une voie sans issue que serait un échec dans la carrière de basketteur, interdirait de signer un contrat professionnel avant 18 ans, avant d'avoir fini le premier cycle universitaire. C'est effectivement une incitation à rester au collège, avec l'idée de produire des basketteurs plus mûrs et en possession d'un diplôme. Mais la critique de cette mesure considère que les interventions de la NBA pour contrôler le comportement des joueurs ou fixer des règles d'âge pour accéder à la NBA ne sont pas des mesures prises par intérêt économique ou par souci de moralisation, mais sont liées à « *un large mouvement social de mise sous surveillance du corps du mâle noir* ». Pour les analystes critiques de cette mesure, l'argument d'une nouvelle règle prise pour aider les jeunes Noirs est absurde car toutes les mesures racistes ont été prises pour le bien des Noirs. Dire aux jeunes Noirs « *school matters* », « *l'école est importante* » est un discours paternaliste et colonialiste puisqu'il s'agit de civiliser des sauvages ou de futurs délinquants, s'ils sont livrés à eux-mêmes, ou de penser que les Blancs savent mieux ce qu'est l'intérêt des Noirs. Le corps blanc paternel (la NBA et l'État) discipline, punit pour protéger les intérêts blancs, le collège et le sport au collège remplace la famille noire absente et mise en cause, et donner de nouveaux modèles : les basketteurs qui vont au collège plutôt que de jouer en professionnel et de gagner très vite des millions. Le sport le plus noir est ainsi devenu la cible de la panique morale.

## **Les risques du sport**

Si on peut considérer qu'il existe aux États-Unis un ordre social fondé sur la race, si on peut considérer que la question raciale est présente dans tous les pays, si on peut bien admettre que certaines décisions arbitrales soient le résultat de préjugés racistes, peut-on épouser aussi totalement la cause de la culture masculine noire ? Si le racisme repose sur des définitions naturalistes et maintenant culturalistes de la race, peut-on accepter le renversement qui attribue non seulement des qualités, mais aussi une supériorité à une culture noire reposant sur la valeur de la supériorité physique, d'un plus grand hédonisme ? Peut-on à la fois critiquer la soumission de certains aux impératifs de la bonne image du Noir, comme Michael Jordan, et

---

1. Leonard D., « The real colour of money. Controlling black bodies in the NBA », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 30, n° 2, 2006, p. 158-179.

les défendre s'ils sont attaqués au nom de la lutte contre le racisme, ce qui serait le cas des sœurs Williams qui sont aussi des grands produits marketing ? Faut-il faire entrer la race dans le débat sur la limitation d'âge à l'entrée dans la NBA ?

Repartons de cette question. Des basketteurs ou des « académiques » noirs y sont favorables. C'est qu'en fait l'enjeu est celui des opportunités offertes aux jeunes noirs. Pour John Hoberman<sup>1</sup>, la NBA s'est développée en créant une image synthétique du jeune mâle noir en tant que rapper, athlète et criminel en s'appuyant sur les trois industries que sont celle du sport, celle de la publicité et celle de la musique populaire et il faut maintenant revenir en arrière. Certes, les Blancs ont dressé des barrières culturelles, mais les Noirs ont mis en place une autolimitation à vouloir être autre chose que leur propre stéréotype. Un autre auteur, Ellis Cashmore, explique aussi que les sources de la supériorité des Noirs en sport viennent du rêve de réussite par un groupe qui se voit interdire les autres voies<sup>2</sup>. Mais si les vocations sont nombreuses, les échecs sont en proportion<sup>3</sup>.

Les analyses de ces deux auteurs sont similaires. Le sport est un moyen de reproduction de l'idéologie darwinienne : les Noirs sont mis du côté de la nature et les succès des Noirs dans le sport contribuent à développer une attitude anti-intellectuelle chez les jeunes Noirs. Et Hoberman se livre à une critique de l'incapacité des élites noires à critiquer le mythe de la supériorité physique des Noirs. Du point de vue de l'égalité raciale, certains auteurs peuvent ainsi critiquer le sport comme cul-de-sac proposé aux jeunes Noirs, et valorisé par la culture noire masculine. Bien sûr, cette analyse a provoqué des réactions chez les « académiques » noirs qui y voient une mise en question du rôle déterminant des relations de pouvoir entre Blancs et Noirs.

## Comment juger ?

### Les racismes dans le sport

Dans un état des lieux des manifestations de racisme dans le football européen, Jacco Van Sterkenburg et ses collaborateurs<sup>4</sup>, reprenant la définition du racisme comme idéologie reposant sur la catégorisation des groupes humains à partir de traits stables de type physique ou culturel, distinguent trois types de discrimination distincts du dispositif dans lequel la croyance raciste est relayée par des actions d'agression contre des membres de groupes ethniques ou par la propagation systématique de l'idéologie raciale et qui serait un racisme actif.

---

1. *Op. cit.*, cf. *supra*.

2. Ellis Cashmore, *In Sports culture. An A to Z guide*, Routledge, 2000.

3. In *Making sense of sport* (« Behind on points : why black sports stars are symbols of failure »).

4. Van Sterkenburg *et al.*, *Football and racism. An inventory of problems and solutions*, Mullier Instituut, Arko, 2005.

D'abord, il distingue une discrimination instrumentale qui est un moyen de pression sur l'adversaire, les autres joueurs ou les supporters adverses pour les faire déjouer ou les déconsidérer. Il s'agit de puiser dans un registre de catégories qui sont vues comme dégradantes ou qu'on pense que l'adversaire visé verra comme dégradante et le feront réagir dans le sens qu'on souhaite. Ce type d'attitude renvoie à la présence de la race comme référence et comme structuration des représentations, mais n'est pas nécessairement du racisme, soit parce qu'elle ne se manifeste que dans le cadre de la rencontre et n'implique aucune mobilisation pour agresser des individus pour leur appartenance raciale.

Ensuite, il définit la discrimination impulsive en tant que réaction spontanée, fondée sur des préjugés, à une interaction au cours de laquelle sont utilisés des propos à caractéristique raciale, sans lien avec une idéologie et sans continuité entre les mots et les actes.

Enfin, il décrit la discrimination institutionnelle où les préjugés ont pour effet d'empêcher la participation des minorités à une activité ou bien où les mécanismes organisationnels, comme décrit plus haut, tendent à reproduire une situation défavorable aux minorités.

Christian Bromberger<sup>1</sup> prend un parti identique en donnant aux injures racistes certes une origine idéologique quand elles sont proférées par des groupes militants, mais il y voit aussi une des lois du genre football. C'est la logique de la partisanerie qui implique la dégradation de l'adversaire sur tous les registres qui peuvent le déstabiliser. Le discrédit de l'autre est recherché, tout ce qui le ravale au rang de la nature et qui évoque l'altérité absolue. L'expression raciale dans les stades est hautement significative de la place de la référence à la race, mais à relativiser quant à sa signification idéologique ou politique. Entre l'arbitraire du langage des supporters et la plénitude excessive de l'idéologie, il faut pouvoir évaluer la signification le contexte. L'exemple pris par C. Bromberger est celui du traitement que subit le gardien du club de Bordeaux, Joseph-Antoine Bell, de nationalité camerounaise, qui lors d'un déplacement à Marseille est l'objet de jets de bananes. Comportement raciste, oui. Mais la même personne était le joueur favori des supporters marseillais quelques mois auparavant, mais il avait décidé de quitter le club de Marseille pour rejoindre le club rival de l'époque. C'est le traître qui est alors visé et qui est rabaissé.

Une enquête présentée plus haut<sup>2</sup> amène aussi d'autres éléments de contextualisation. Le racisme tel qu'il s'exprime dans les clubs anglais renvoie aux liens très forts entre le football et la classe ouvrière anglaise blanche masculine : le football y est vu comme un accès à la crédibilité masculine, voire à la promotion sociale, comme manifestant le sens de la communauté, etc. La culture du football a donc tous les traits de la culture populaire d'où le recours au vocabulaire de la sexualité,

---

1. Bromberger C., *Le match de football. Ethnographie d'une passion*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995.

2. Jones R., *op. cit.*, cf. *supra*.

de l'apparence physique et de la race (et de la religion dans les villes divisées entre catholiques et protestants), d'autant qu'elle est fondée sur la valeur du territoire. C'est aussi une culture du rapport de force sur le terrain et dans les vestiaires avec ses attitudes, ses remarques et ses blagues racistes condition de l'acceptation, mais sans garantie. On est dans une situation où s'articulent des différences et une hiérarchie entre ces différences entre « eux » et « nous », les Blancs et les Noirs.

## Une gradation

J. Long et M. McNamee<sup>1</sup> développent une argumentation nuancée concernant la question morale posée par le racisme. Ils assignent deux tâches à la morale et à la recherche : à la fois pouvoir reconnaître les formes cachées de racisme et sortir du schéma binaire racisme/antiracisme en prenant en compte le contexte et l'intentionnalité pour distinguer entre des actes politiquement inacceptables et d'autres qui relèvent de diverses formes de compréhension.

Car dans le contexte sportif, les situations sont nombreuses qui peuvent donner à des interprétations et discussions. Ainsi, on peut se sentir victime d'un abus raciste (comme une décision d'arbitre ou la faute d'un autre joueur) qui n'est pas motivé par le racisme, mais par l'incompétence ou une meilleure compétence que le joueur sur l'action incriminée. Mais l'arbitre pourrait aussi bien être raciste, mais être très respectueux des règles et s'efforcer d'être impartial.

Qu'est-ce qui se passe lorsqu'un participant fait une blague raciste ou insulte un autre joueur ? Il s'excuse, serre la main, manifeste que c'était pour faire craquer ? Était-il dans une équipe multiraciale ? Était-ce dans le feu de l'action ? Souvent les joueurs victimes du « racisme » savent faire la différence et ils ne sont pas idéalistes : ils savent que les sportifs et les hommes ne sont pas parfaits. Ainsi, on pourra distinguer entre les insultes échangées lorsque s'affrontent des équipes multiraciales, comme c'est le cas le plus fréquent en France, ou des équipes communautaires comme on pourra le trouver en Allemagne ou en Hollande et interpréter différemment les incidents survenant lors de rencontres entre clubs de banlieues et ceux qui se déroulent lorsqu'une équipe de la banlieue lyonnaise ou strasbourgeoise, de football ou de basket-ball, se déplace dans les monts du Lyonnais ou dans les villages viticoles alsaciens.

Pour juger les choses, il faut faire une double évaluation, l'action incriminée est-elle raciste ? Les arguments invoqués sont-ils appuyés sur des positions racistes ? Parce qu'on sait que le racisme n'est pas qu'une affaire d'actions directes vis-à-vis de certains groupes, mais c'est aussi une affaire de croyances, de comportements, de pratiques qui contribuent à la racialisation de certains groupes, que le racisme n'est pas réductible aux faits de préjugés, mais il est une forme culturellement acceptable de défense d'avantages sociaux fondés sur la race. Il est donc

---

1. Long J.A. et McNamee M.J., « On the moral economy of racism and racist rationalizations in sport », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 39, n° 4, 2004, p. 405-420.

nécessaire de reconnaître le fait que les individus et les groupes sont pris dans des structures sociales qui favorisent certains groupes par rapport à d'autres. On pourra distinguer de vrais comportements racistes d'un côté et des actions correspondant au « *c'est juste ce qu'il faut faire pour gagner* » de l'autre, même si on peut par ailleurs s'engager dans une campagne contre tous les langages qui offensent et qui vont de l'insulte à caractère raciste à l'attaque très personnelle contre un individu.

D'autres jugements ou propos entendus dans un stade relèvent de ces évaluations. C'est par exemple du déni quand on dit : « *il n'y a pas de racisme, donc il n'y a donc rien à changer* ». Cela renvoie à la différence de perception entre ceux qui énoncent des propos ou des actes racistes et ceux qui les reçoivent et ignore l'expérience de ceux qui subissent les atteintes. De la même manière, dire que « *C'est juste une question de qualité, s'ils sont bons ils jouent!* » renvoie au fait qu'on ne reconnaît pas le préjugé de départ qui fait qu'on ne consacre pas assez d'attention aux athlètes issus des minorités ou que le droit d'entrée est élevé : il faut qu'ils soient très, très bons. Il faut aussi admettre que le recours à la race est déstabilisant et surtout infériorisant pour répondre à l'argument selon lequel « *tout le monde est maltraité. Quelle différence ça fait de dire salaud de Noir?* ». le discours d'infériorisation est important car il mine par exemple les effets de l'accroissement du nombre d'arbitre noirs ou arabes dans les compétitions en France où ceux-ci sont soumis à un double regard dévalorisant : ils sont soumis aux regards hostiles comme tous les arbitres, mais ils sont aussi jugés comme incapables ou illégitimes à détenir une autorité sur le jeu.

Les expressions du discours racial dans le sport sont fondées aussi bien sur le racisme d'infériorisation ou d'antipathie, que sur le manque de compréhension, l'ignorance ou fausses croyances, le paternalisme, le manque de familiarité d'avec les us et coutumes d'autres groupes, et sur l'usage cognitivement compréhensible des stéréotypes raciaux et de la généralisation ou encore sur une conception inflexible de la manière traditionnelle de faire les choses. Ces éléments peuvent se ramasser dans des expressions telles que « *ils doivent s'intégrer, ne pas parler entre eux en utilisant leur langue, faire comme tout le monde* », sans comprendre ce qu'est par exemple une pratique comme le Ramadan ou le fait souvent relevé qu'en athlétisme les sportifs, notamment antillais, ont tendance à se regrouper selon l'origine ethnique. La manière traditionnelle de faire les choses dans le monde du sport est bien contenue dans la formule « *il faut apprendre à le supporter* » : au niveau compétitif, le monde du sport repose sur des valeurs de dureté, sur l'apprentissage à supporter et surmonter les coups, le rapport de force et l'insulte.

Racisme ou pas, racisme réformable ou pas? La distinction est nécessaire car elle oriente la sanction et les formes d'action à entreprendre.

## Conclusion

### Ce qui facilite la lutte contre le racisme et les discriminations

Le sport est-il le seul lieu où n'existe ni racisme, ni discrimination ? La réponse est bien sûr négative, même si on n'épouse pas la conception radicale selon laquelle la société est structurée par le racisme. On comprend comment la relation entre *insiders* et *outsiders*, la généralisation des revendications identitaires, les logiques organisationnelles, les ressources et les processus cognitifs, tout cela maintient une interrogation sur les races, la production de frontières entre groupes ou la discrimination dans l'accès aux postes. La permanence de la domination empêche-t-elle de nier les progrès effectués ? Là encore, la réponse est négative : il y a de plus en plus d'équipes, dans tous les pays, multiethniques ou multinationales, de spectateurs appartenant aux minorités comme de cadres techniques sportifs, en tout cas dans les pays d'ancienne immigration. Aujourd'hui, dans le sport européen, des pays comme l'Italie ou l'Espagne connaissent des situations très difficiles chez leurs supporters et on ne peut laisser de côté le fait que l'habitude de la coprésence constitue un facteur de moindre brutalité des expressions de défiance ou d'hostilité.

Ces évolutions positives sont-elles le fait du volontarisme politique ou de la logique intrinsèque du sport ? Il existe peu d'études qui fassent le point ou évaluent les politiques mises en œuvre. D'ailleurs, ces politiques se limitent à des lois et à des déclarations plus qu'à des projets précis. Le travail de sensibilisation ou de mobilisation est le fait d'associations comme la LICRA, *Foot Citoyen* ou des organisations locales des fédérations sportives en France, de déclinaisons sportives de mouvements antiracistes comme *Kick it out* ou *Tackle it* qui sont des initiatives britanniques, *Progetto Ultra* en Italie ou les *Fanprojekts* en Allemagne, plus ou moins soutenues par les pouvoirs publics et le plus souvent nées à partir des problèmes identifiés dans le football. En fait, dans le cas français, les principales initiatives viennent des politiques de démocratisation de la pratique sportive ou des initiatives prises dans le cadre des politiques urbaines. Aux États-Unis, les lois anti-ségrégation, les politiques d'affirmative action ont amené plus de membres des minorités dans les structures d'éducation et ainsi à avoir plus de diversité ethnique dans les équipes scolaires et universitaires. Le programme *Sporting Equals*, en Grande-Bretagne, est une tentative, à travers des financements publics, à inciter les groupements sportifs à s'engager pour l'égalité, en formant leurs membres, à promouvoir des modèles positifs de comportement chez leurs adhérents ou leurs spectateurs, à se lier avec les groupes ethniques et leurs organisations.

Mais la force la plus importante a sans doute été la volonté des membres des minorités à faire du sport pour se saisir d'une opportunité de promotion sociale. Et ce qui a facilité l'intégration, c'est le développement du sport spectacle, professionnel et rationalisé, et qui vient se surajouter à la logique sportive de compétition généralisée pour qu'émergent, à coup sûr, les meilleurs. En effet, le sport spectacle suppose de présenter les meilleurs pour produire du spectacle et attirer des spectateurs, rend visible les athlètes et leurs qualités, habitué au spectacle de la différence, même s'il n'empêche pas de penser que les qualités sportives sont

d'origine génétique ou soient à l'origine de discours racialisant oscillant entre discours hiérarchisant et discours différentialiste.

Mais pour que le sport professionnel élimine l'exclusion raciale, il faut :

- qu'il y ait un intérêt financier à avoir les meilleurs joueurs du moment pour attirer des spectateurs ;
- que la performance soit mesurée objectivement, par un temps ou une quantité ;
- que tous les membres de l'équipe bénéficient de la réussite des autres ;
- que les bonnes performances n'entraînent pas une augmentation du pouvoir de certains membres de l'équipe ;
- que le succès dépende du terrain et pas des relations affectives entre les membres de l'équipe ;
- que les athlètes aient peu de pouvoir organisationnel.

De ce point de vue, les sports les plus rationalisés, donc les plus professionnels, et les sports collectifs sont moins discriminants que les sports individuels et amateurs car dans ceux-ci il existe une place plus grande des relations extra sportives (familles, relations, etc.) et des barrières économiques. Sauf, c'est le cas français, si l'État intervient dans la facilitation de la pratique du sport d'élite.

## **Recommandations**

On peut envisager des recommandations qui lieraient des objectifs visant une meilleure connaissance du phénomène en France et une structuration des initiatives prises en faveur de la lutte contre le racisme et la discrimination.

Dans le domaine des études et des recherches, il s'agit d'introduire la sensibilité à la dimension ethnique ou raciale.

Le premier axe part de l'évidence selon laquelle nous devons réfléchir aux outils permettant de mieux saisir les faits de participation au sport des Français et de toutes les personnes vivant en France en introduisant la variable culturelle. Cela concerne les enquêtes quantitatives sur les pratiques physiques et sportives telles qu'elles ont été ou pourraient être réalisées par le ministère de la Jeunesse, des Sports et la Vie associative ou l'INSEE. Ces enquêtes quantitatives devraient être complétées par des dispositifs plus qualitatifs portant notamment sur les conditions d'entrée dans la pratique du sport organisé.

Un deuxième axe serait constitué par la multiplication d'enquêtes sur les trajectoires sportives et sociales des athlètes issus des différentes minorités pour vérifier, comme on l'a vu, l'existence de l'expérience de la discrimination et du racisme. Ces enquêtes pourraient se réaliser dans une perspective historique ou sociologique.

Dans ce cadre, une enquête générale portant sur les cadres sportifs issus des différentes minorités serait nécessaire. Cette enquête devrait mêler des approches quantitatives et qualitatives.

Un troisième axe développerait les analyses de type ethnographique et sociodémographique des publics sportifs dans une perspective de relevé et d'analyse des interactions et des comportements impliquant l'usage de termes évoquant la race et plus généralement dans la mise en évidence de la participation au spectacle sportif comme signe d'une discrimination existante ou non.

Cette recherche suppose l'existence de programmes incitatifs. Mais elle pourrait, dans un premier temps, reposer sur la mise en commun, à travers l'organisation de séminaires et de rencontres, des recherches engagées.

Dans le domaine de la formation et de l'intervention, on peut envisager des actions qui complèteraient les initiatives existantes.

Déjà il serait utile de faire un état des lieux de ces initiatives, sans nécessairement envisager de s'engager dans une évaluation de ces initiatives : le but serait de les rendre visibles à travers une manifestation permettant de regrouper ses acteurs et de promouvoir les échanges.

Il pourrait aussi être utile de travailler à l'échange entre les associations qui tentent aujourd'hui de suivre la réalité du phénomène, comme la LICRA ou la Fédération française de football. Il s'agit à la fois de réfléchir aux catégories utilisées pour classer les faits, mais aussi, surtout dans les institutions sportives qui ont aussi un pouvoir disciplinaire, d'engager les débats sur les sanctions et les actions à entreprendre.

Les initiatives spécifiques correspondantes relèvent de la mise en place de programmes de sensibilisation et de formation aussi bien des dirigeants que des différents cadres techniques sportifs ou des personnes en charge du suivi des questions de racisme et de discrimination comme les arbitres et les délégués des fédérations sportives.



# L'internet francophone. Combattre le racisme et l'antisémitisme en 2006

**Marc Knobel**

*Chercheur au CRIF, il est également président de l'association de lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur l'internet « J'Accuse »*

La Commission nationale consultative des droits de l'homme a publié dans son rapport de 2004 (volume 1) trois études distinctes consacrées au racisme et à l'antisémitisme sur l'internet. Afin d'alimenter cette réflexion, nous avons publié un article (p. 295 -307) sur l'étendue du phénomène. Nous avons expliqué que les extrémistes ont vite compris le parti qu'ils peuvent tirer d'une utilisation rationnelle et systématique de l'internet. Pour ces groupes, l'outil internet est si pratique qu'il est devenu le vecteur par excellence de diffusion de la propagande. Nous avons insisté sur la dangerosité du phénomène et sur le fait que nombre de sites d'extrême droite plus particulièrement stigmatisent les Africains, Asiatiques, Arabes, Turcs, les homosexuels ou les juifs.

Dans le rapport 2005 de la CNCDH, nous avons ajouté un certain nombre de réflexions (p. 222-229). En premier lieu, nous avons estimé que les hébergeurs doivent concourir à la lutte contre la diffusion d'informations portant sur l'apologie des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale ou ayant un caractère pédophile. Par ailleurs, nous avons indiqué qu'il faudrait permettre à l'autorité qui détient des informations sur les auteurs de sites racistes de lui demander non pas seulement l'identification éventuelle et l'interpellation des coupables mais de saisir un juge pour voir ordonné le retrait du site incriminé soit auprès de son hébergeur ou à défaut auprès des Fournisseurs d'Accès sur internet (FAI). De plus, nous avons proposé que la CNCDH crée un groupe de travail chargé de suivre de près toutes ces questions.

Enfin, nous avons rappelé qu'en juin 2005, lors d'une réunion d'un groupe de travail ministériel, il avait été indiqué qu'à partir de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLC-TIC) – organisme qui a été créé en mai 2000 afin de lutter contre la délinquance liée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication –, le ministère de l'Intérieur devait mettre en place un point de signalement. Nous avions espéré que ce point de contact traite rapidement des signalements en les inscrivant dans une base de données. Il avait été annoncé également que ce groupe de travail devrait poser le principe de trois réunions annuelles entre les responsables du point de signalement, les associations, les fournisseurs d'accès et les parquets concernés, afin d'assurer la traçabilité des signalements et d'éviter les doublons inutiles.

Ce point de signalement n'a été créé qu'en septembre 2006, ce retard nous interpelle. De la même manière, nous sommes étonnés que les réunions du groupe «internet –

racisme et antisémitisme» qui se tenaient en 2005 au ministère de la Justice, aient été supprimées en 2006. Certes les services de la Chancellerie ont mis à disposition des magistrats, en juillet 2006, un guide méthodologique «cybercriminalité», qui présente les outils juridiques pouvant être mis en œuvre, mais est-ce suffisant?

Quels sont les moyens dont se dote l'État pour lutter efficacement et durablement contre le racisme et l'antisémitisme sur l'internet? Cette question mérite d'être posée tant les sites extrémistes se sont développés, d'une manière exponentielle. Les créateurs de ces sites sont par ailleurs des militants déterminés et violents. Ils utilisent tous les moyens pour provoquer, en appeler à la haine et/ou au meurtre. Les associations antiracistes et différentes institutions ont engagé des procédures afin de s'opposer à ces marchands de haine dans la présente étude, nous allons faire le point sur différentes affaires judiciaires qui ont marqué l'année 2006. Toutefois, il nous semble qu'il est trop facile que les pouvoirs publics s'en remettent au dévouement de ces associations et institutions. Nous rappellerons donc cette évidence : la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur l'internet incombe aussi aux pouvoirs publics.

## **2006 : la jungle extrémiste**

Dans cette jungle des sites extrémistes, nous distinguons d'abord les sites islamistes et/ou faisant l'apologie du terrorisme. Une sorte d'étrange autisme tente curieusement d'en minimiser la portée, comme s'il fallait s'accommoder tant bien que mal de leur existence. Pourtant une simple connexion et une traduction adéquate permettent de mesurer dans toute leur intensité le fanatisme, l'endoctrinement et la haine qui caractérisent les organisations radicales fondamentalistes. Prenons quelques exemples. Les captures d'écran réalisées de quelques sites musulmans francophones montrent que plusieurs appels au Jihad élèvent la « guerre sainte » et « la mort en martyr pour la cause d'Allah » au rang d'obligation, « même pour les femmes » ; que des forums de discussion comprennent de nombreuses contributions françaises ou francophones à caractère explicitement raciste et antisémite ; que nombre d'échanges au sein de ces forums invitent à s'organiser pour le Jihad contre les intérêts américains, français et occidentaux, israéliens, russes ou chrétiens ; parmi les thèmes les plus récurrents, la promesse de paradis au « chahid » (martyrs) de la cause d'Allah sonne comme une invitation au passage à l'acte. L'effet de peur, de haine et de vengeance est partout présent et recherché dans les documents diffusés, dont la plupart sont profondément antisémites. Ces faits sont d'autant plus préoccupants que certains sites semblent être ancrés en France (comme le site de Ribaath.org).

Nous distinguons aussi la multitude de sites d'extrême droite et néonazis dont la violence effrénée, les caricatures obscènes et la haine obsessionnelle sont autant d'insultes faites à l'humanité. Et puis, il y a cette multitude de sites négationnistes qui ont foisonné sur le Net. Or on a eu tendance à oublier l'inventivité des négationnistes, capables de médiatiser jusque-là leurs déclarations ou leurs actions et à trouver de nouveaux canaux de diffusion. Quand l'outil internet s'est développé,

au début des années 1990, les négationnistes du monde entier ont senti l'opportunité qui s'offrait à eux.

Dans le numéro 1 des *Cahiers de l'Observatoire*, (une publication de l'association «J'Accuse»), en mars 2003, Yves Ternon a parlé de la négation du génocide arménien sur l'internet. Elle présente une caractéristique : *« elle est orchestrée par la Turquie »,* a expliqué l'historien. *« Ce négationnisme d'État donne le ton et est soutenu par des universitaires qui en modulent la formulation afin de rendre le propos plus crédible à des internautes non informés. Par un procédé de retournement propre à la technique du déni, l'accusation est renversée : c'est la prétendue victime qui est en fait le coupable. Le discours négationniste sur l'internet est focalisé sur la responsabilité des Arméniens et c'est en cela qu'il se distingue du discours négationniste portant sur la Shoah. Par contre les deux dénis utilisent les mêmes procédés rhétoriques : la relativisation des événements, la réduction du nombre de morts, le refus de l'intention criminelle et la mise en accusation des victimes. »*

## **Le site négationniste de l'AAARGH n'est plus accessible**

Le site de l'Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste (AAARGH), fondé en 1996, a fait sans conteste figure de pionnier du négationnisme de langue française sur le réseau internet. Ce mégasite, traduit en huit langues, a pour objet déclaré de démontrer *« le fait qu'il n'y a pas eu de gazage et homicide massif dans les camps de concentration allemands à l'époque nazie »* («AAARGH, pourquoi nous sommes là»). Par ailleurs, le site de l'AAARGH a consacré de longues pages enflammées pour nier le génocide arménien.

L'AAARGH a ciblé un public français comme en témoignent non seulement l'acronyme qui constitue son «nom de domaine» (AAARGH), mais encore les multiples références à la législation nationale et en particulier la dénonciation de la loi Gayssot du 13 juillet 1990, dont l'un des articles vise à sanctionner la négation de crimes contre l'Humanité. À cet égard, une chronique d'actualités franco-françaises très fournie se trouvait régulièrement alimentée et mise à jour, comme du reste l'ensemble de ce site très «professionnel». Ce site a constitué depuis sa création un véritable défi aux lois de la République, a indiqué maître Bernard Jouanneau, de l'association Mémoire 2000 : en particulier aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881, sanctionnant pénalement la contestation du crime contre l'humanité perpétré à l'encontre des juifs (article 24 bis).

Le 7 février 2005, plusieurs associations de défense des libertés et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (J'Accuse, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), SOS Racisme, Mémoire 2000, le Consistoire central, Union des communautés juives de France, l'association amicale Union des déportés d'Auschwitz (UDA), la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)) ont demandé au juge des référés de leur donner acte *« que le service de communication au public en ligne AAARGH, publiquement accessible sur le territoire français... caractérise par son contenu une atteinte*

*systématique et répétée aux lois de la République ; que les textes reproduits et publiés sur ce service contreviennent à l'évidence aux dispositions d'ordre public des articles 24 (cinquième et huitième alinéas), 24 bis, 32 (deuxième alinéa) et 33 (troisième alinéa) de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881. »* En l'espèce également les associations ont assigné les hébergeurs américains de l'AAARGH afin qu'ils en interdisent l'accès depuis le territoire français sur le fondement de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) du 21 juin 2004.

Dans une ordonnance de référé du 20 avril 2005, le président du tribunal de grande instance de Paris, après avoir constaté le caractère manifestement illicite du contenu mis en ligne par l'AAARGH, a ordonné aux hébergeurs américains d'empêcher toute mise à disposition sur le territoire français de ce site et de fournir tout élément d'identification de l'éditeur. Un des hébergeurs ne se conformant pas à l'ordonnance, les associations ont assigné plusieurs fournisseurs d'accès à internet sur le fondement de l'article 6-I. 8 de la LCEN. Par ordonnance du 13 juin 2005 le président du tribunal de grande instance de Paris a fait injonction aux principaux fournisseurs d'accès de mettre en œuvre toutes mesures propres à interrompre la diffusion ce site. Cette injonction avait été rendue possible grâce à la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), adoptée en 2004. Le texte souligne qu'une fois tous les recours épuisés auprès des hébergeurs d'un site au contenu illégal, un tribunal peut enjoindre les FAI de filtrer l'accès vers les pages incriminées :

*« L'autorité judiciaire peut prescrire en référé ou sur requête, à toute personne mentionnée au 2 (les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services) ou, à défaut, à toute personne mentionnée au 1 (les personnes dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne), toutes mesures propres à prévenir un dommage ou à faire cesser un dommage occasionné par le contenu d'un service de communication au public en ligne ».*

Le 23 juin 2005 les sociétés FRANCE TELECOM, FREE, AOL France, TISCALI ACCÈS, NEUF TELECOM, TELE 2 France, SUEZ LYONNAISE TELECOM à l'enseigne NOOS, T ONLINE FRANCE à l'enseigne T ONLINE-CLUB INTERNET, la société NUMERICABLE et GIP RENATER ont mis en œuvre les mesures nécessaires, à partir du site d'origine de l'AAARGH, who.org. En ce qui concerne les abonnés d'AOL, l'interdiction a été étendue aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Par la suite, les fournisseurs d'accès à internet comparaissant ont interjeté appel des deux ordonnances susmentionnées. Ils ont prétendu notamment que la mesure prescrite était inefficace à faire cesser le dommage en raison de l'existence de « solutions de contournement » (de la mesure) et qu'elle présentait un « caractère excessif » aboutissant à bloquer de nombreux autres sites sans rapport avec le site litigieux. De plus, ils arguaient qu'en l'absence de mise en cause de l'éditeur et de vérification de la défaillance des hébergeurs du site, le principe de subsidiarité, tel qu'il résulte de l'article 6-I. 8 de la loi du 21 juin 2004, avait été violé.

Le 24 novembre 2006, la cour d'appel de Paris a pourtant confirmé l'ordonnance de référé rendue en juin 2005, imposant aux fournisseurs d'accès cette mesure de filtrage. D'autre part, la cour a rejeté, un à un, chacun des arguments des FAI.

S'agissant par exemple de la violation du principe de subsidiarité invoquée par les sociétés demanderesse, la cour d'appel a notamment estimé que les conditions de ce principe étaient remplies en l'espèce dès lors qu'il est démontré que les associations ont « *accompli les diligences nécessaires pour mettre en cause, par priorité, les sociétés prestataires d'hébergement et que toute possibilité d'agir efficacement à l'encontre de celles-ci s'avère vaine* ». La cour a également répondu à l'argument de plusieurs fournisseurs d'accès à internet consistant à déclarer inefficace et inadaptée la mesure ordonnée par le premier juge : « *cette argumentation déjà développée par les fournisseurs d'accès au moment des débats parlementaires, n'a pas été retenue par le législateur qui, en dépit des difficultés techniques du filtrage, du coût et de la complexité de sa mise en œuvre et de son efficacité contestable, n'a pas exclu le recours à ce procédé et qui, en utilisant la formule* » toutes mesures propres à prévenir ou faire cesser un dommage « *sans autre précision, a laissé au juge la possibilité d'empêcher ou, pour le moins, de limiter la consultation du contenu mis en ligne dans le cas où, comme en l'espèce, il n'est pas possible d'agir contre les hébergeurs étrangers.* » La cour a constaté également « *qu'une telle mesure, pour imparfaite qu'elle soit, a le mérite de réduire, autant que faire se peut en l'état actuel de la technique, l'accès des internautes à un site illicite et trouve sa place dans la politique menée par l'association des Fournisseurs d'Accès et de service internet (AFA), selon la Charte AFA du 14 juin 2004, pour lutter contre les contenus odieux tels que ceux faisant l'apologie des crimes contre l'Humanité ou incitant à la haine raciale.* » Enfin, la cour a estimé que « *le caractère provisoire de la décision énoncé par l'article 484 du nouveau Code de procédure civile ne signifie pas que les mesures ordonnées soient nécessairement limitées dans le temps* ».

La juridiction d'appel a donc confirmé l'injonction de filtrage. Elle a condamné, par ailleurs, chaque FAI et l'AFA à payer 1 200 euros de dédommagements pour frais judiciaires à chaque organisation plaignante.

## **Un site internet particulièrement raciste : celui de la Tribu Ka**

Capochichi alias Kami Seba est le fondateur et le guide charismatique du mouvement groupusculaire dénommé la Tribu Ka, au vocabulaire abscons et aux idées radicales, dont les réunions ont été quelquefois fermées aux blancs, aux Arabes et aux juifs. Prônant « la séparation entre « noir » (« Kémites ») et « blancs » » (« leucodermes ») ainsi que la « désionisation » de la société, ce groupuscule ethnico-politico-mystique, adorateur d'Aton ne fait pas mystère de son antisémitisme et de son racisme, a rappelé dans sa plaidoirie maître Stéphane Lilti, avocat de SOS Racisme et de l'UEJF.

Le 28 mai 2006, une trentaine de membres de la Tribu Ka se sont massivement rendus rue des Rosiers à Paris et ont effectué une démonstration de force dans le quartier juif de la capitale en y terrorisant commerçants et badauds. Cette provocation a suscité la plus vive émotion à tel point que, par décret du Président de la République daté du 28 juillet 2006, le groupement de fait Tribu Ka se trouvait dissout en application de l'article 1<sup>er</sup> (6°) de la loi du 10 janvier 1936 relative aux groupes de combat et milices privées, considérant essentiellement que *« le groupement de fait Tribu Ka, à travers ses communiqués de presse, les publications de son site internet et les déclarations de ses responsables, se livre à la propagation d'idées et de théories tendant à justifier et à encourager la discrimination, la haine et la violence raciales, notamment à l'encontre des personnes qui ne sont pas de couleur noire, qu'il prône également l'antisémitisme et qu'il a organisé des actions menaçantes à l'égard de personnes de confession juive... que, pour des raisons inhérentes aux nécessités de l'ordre public, il convient de réprimer les manifestations d'une idéologie raciste et discriminatoire, ainsi que tout encouragement à l'antisémitisme »* (JO n° 174 du 29 juillet 2006, p. 11299).

Dès le mois de juin 2006, le site internet de la Tribu Ka était rendu inaccessible à l'initiative, semble-t-il, du ministère de l'Intérieur. Cette inaccessibilité – dont on ne sait que peu de chose au demeurant – est surprenante. Comment se fait-il qu'il puisse être si facile d'obtenir la fermeture d'un site alors que les associations anti-racistes doivent déclencher des procédures longues, fastidieuses et coûteuses ?

Le site internet de la Tribu Ka se trouvera réactivé dès le mois d'août 2006 sous hébergement d'une société de droit britannique, Hosting Freak.net. Comme par le passé donc, différents articles sont répartis en cinq rubriques (« A la une », « Programme », « Société », « Histoire », « Spiritualité »). Ils présentent les Juifs comme les auteurs et responsables des crimes et persécutions les plus abjectes subis par le « peuple kémite ».

Dans un texte daté du 13 août 2006 intitulé « Désionisation, Dédommagement, Rapatriement – notre programme politique », Capochichi a qualifié l'esclavage des noirs de *« pur produit des yeshivas (écoles religieuses) sionistes qui aurait été pensé, théorisé et planifié dès l'an 398 avant Jésus-Christ par un scribe sacrificateur suprémiste Juif Esdras, auteur de la Torah. »* Capochichi ne craint pas d'exiger un dédommagement collectif infligé aux juifs par la force (le terme « sioniste » étant ici employé en lieu et place de « juif » comme le démontrent les pseudo-références bibliques et historiques de l'auteur) : *« Plus de 600 millions de Noirs sont morts sous l'esclavagisme sioniste, des civilisations ont été détruites à cause de l'esclavagisme sioniste, des richesses minières, forestières, et culturelles ont été pillées sous le soleil de l'impérialisme sioniste. Il est donc normal que les coupables de tous ces maux paient. Les sionistes nous doivent dédommagement. Ils ont bâti des dynasties de banquiers, d'éditeurs, d'assureurs, d'industriels, de politiciens, etc. en s'appuyant sur la souffrance des nôtres. Et la justice exige que ces coupables paient. Et ils paieront jusqu'aux derniers cents. »*

Dans un brûlot intitulé « Le sionisme, ou l'idéologie de la suprématie raciale juive », Capochichi a précisé sa « pensée » : *« Le sionisme ou la suprématie juive, idéologie inhérente, non pas à Theodor Herzl en 1894 comme veulent le faire*

*croire certains politologues ignares, mais bel et bien à la rédaction de la Torah en 398 av. J.-C. par le scribe sacrificateur juif Esdras, se définit comme un système global d'oppression, exercé par un groupuscule de personnes de confession juive, à l'encontre de tout peuple refusant leur hégémonie, dans tous les domaines de la vie (économie, politique, éducation, travail, droit, divertissement, religion, sexualité, guerre) (...) Une telle idéologie ne mérite pas d'être combattue mais éradiquée, telle est le sens de la désionisation »*

Ces faits, régulièrement constatés dans le ressort du tribunal, ont suffisamment témoigné de l'objet à l'évidence illicite et criminel du service de communication au public en ligne «kemiseba.com».

Selon Maîtres Stéphane Lilti et Richard Sebban de «J'Accuse», le site caractérisait doublement un trouble manifestement illicite d'une exceptionnelle gravité :

- son existence même exprimait la violation de l'article 431-15 du Code pénal réprimant le fait de «participer au maintien ou à la reconstitution ouverte ou déguisée d'une association ou d'un groupement dissout en application de la loi du 10 juillet 1936 sur les groupes de combat et les milices privées» (ce que démontre sans conteste la publication du tract en ligne intitulé «Désionisation, Dédommagement, Rapatriement – notre programme politique»);
- son contenu caractérisait une patente exhortation à la discrimination, à la haine et à la violence à l'encontre des juifs de France, et tombe à ce titre sous le coup des dispositions des articles 23, 24 alinéas 8, 9, 10 et 11, 42 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

Par conséquent, Kemi Seba a donc été assigné en référé par l'UEJF, SOS Racisme et «J'Accuse». Les associations ont réclamé la fermeture du site internet de la Tribu Ka.

Lors de l'audience (18 septembre 2006), une trentaine de membres de la Tribu Ka ont fait sensation dans la salle des pas perdus du tribunal de Paris devant une quarantaine de journalistes. Nous touchons là à une difficulté supplémentaire : comment éviter une telle médiatisation et par conséquent ne pas leur donner de tribune ? Kemi Seba a donné le ton. «Racaille sioniste», a-t-il crié à des personnes venues suivre l'audience. Autour, les «frères» ont salué leur gourou d'un «otep, otep» énigmatique. Un représentant d'un groupuscule d'extrême droite est alors apparu. Le rapprochement entre les deux mouvances semblait encore balbutiant mais Kemi Seba a assuré : «*Nous avons les mêmes objectifs : séparer les Noirs et les Blancs*». Or aujourd'hui, «*ce qui m'intéresse, c'est de monter en haut de la pyramide, et ce sont les juifs qui sont en haut*».

«*Dans son délire*, a expliqué un policier interrogé par *Le Figaro* (15 septembre 2006), *Kemi Seba estime que tous les identitaires doivent s'entendre, ceux qui ne veulent vivre qu'avec des Noirs comme ceux qui ne veulent vivre qu'avec des Blancs.* » Pour lui, les uns et les autres ont un ennemi commun : le juif.

Le juge a rendu sa décision le 25 septembre 2006. Il a ordonné au leader de la Tribu Ka de rendre inaccessible son site internet en raison du caractère antisémite de son contenu. Le juge a estimé que M. Seba a «*d'évidence excédé les nécessaires limites de la liberté d'expression en stigmatisant les Juifs présentés comme responsables de la traite des noirs, de telle manière qu'il puisse en résulter troubles et violences.*»

Deux jours plus tard le site de Kemi Seba a disparu. Cependant le site a rouvert le 2 octobre 2006. Sur ce nouveau site, Kemi Seba a annoncé la tenue d'une réunion publique qui a eu lieu à la fin de ce mois. Enfin, le 29 novembre 2006, Kemi Seba a déclaré qu'il se présenterait aux municipales à Sarcelles : *« Ceci étant dit, le triptyque de mon programme trouve sa matérialisation dans une ville que vous connaissez tous. Une ville où vivent une majorité de Noirs et une minorité de sionistes. Une ville dans laquelle les premiers, bien que majoritaires, ne contrôlent rien quand les seconds, bien que minoritaires, exploitent les miens au quotidien. Cette ville pouvant servir, si elle est conscientisée (comme c'est le cas actuellement) d'exemple pour toute une population. Cette ville, c'est Sarcelles. Et en 2008, par les urnes ou par les ARMES, face aux sionistes, «j'arracherai» cette municipalité aux oppresseurs pour rembourser les opprimés, avant de redonner la ville aux Français. Pour ce faire, je me présenterai comme candidat lors des municipales. »*

Notons cependant qu'à la suite de l'action en référé que les associations ont engagé contre Capochichi et de la plainte qui avait été déposée auprès du parquet, des poursuites viennent d'être engagées devant la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle pour diffamation raciale, provocation à la discrimination raciale, injure raciale et contestation de crime contre l'humanité. La première audience de fixation est prévue devant la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris, le 16 février 2007.

## « Ils sont partout »

Autre exemple du déferlement raciste sur internet. En 2004, dans son rapport pour la CNCDH : « L'internet raciste en langue française » (p. 241 -266) Gérard Kerforn – spécialiste de ces questions – a rappelé que les sites skinheads en langue française sont en régression depuis le début des années 2000. Dans son étude, il a indiqué avec justesse que les sites sont généralement bien programmés, les graphismes travaillés et le réseau internet de cette nébuleuse est assez bien structuré. Parmi les différents sites de cette mouvance, Volkermord, qui diffuse des messages haineux et racistes. Cet hébergeur basé à l'étranger, animé par des Suédois, a accueilli de nombreux sites dont des pages Volkermord France intégrant des hyperliens qui orientent vers les autres sites néonazis français.

Sur Volkermord figure également un texte d'une trentaine de pages intitulé « Ils sont partout ». Ce texte comporte une longue liste de noms. Au-delà des aspects narratifs, ces pages mettent à disposition un fichier de personnes présentées comme étant de confession juive. Extrait : *« En démocratie, l'information est censée être libre et plurielle. En réalité, les médias importants sont entièrement entre les mains des Juifs, et ce dans pratiquement tous les domaines. Ceux-ci s'acharnent à faire passer leurs ennemis, au mieux pour des imbéciles et de dangereux malades, au pire des monstres incarnant le diable. L'antisémitisme serait le mal absolu et, désormais, l'antisémite c'est celui que les Juifs n'aiment pas... »* Dans un autre texte intitulé « Vive la France. Mort aux immigrés!!! », le député Noël Mamère et le présentateur Marc-Olivier Fogiel sont menacés de mort. Plusieurs forums complètent le tout. Nous tenons à préciser que les pages les plus odieuses de Volkermord sont référencées par le moteur de recherche Google. Cela est d'autant plus inacceptable qu'un député de la République est menacé de mort.

En septembre 2006, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a alerté la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les investigations menées par les services de la CNIL n'ont pas permis d'identifier avec exactitude le ou les responsables de ces faits, qui sont susceptibles d'être sanctionnés par l'article 226-19 du Code pénal. Mais la CNIL a adressé un courrier au parquet du tribunal de Paris dénonçant ces faits, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale. Le CRIF a également attiré l'attention du garde des Sceaux qui a ordonné par dépêche du 26 septembre 2006 qu'une enquête soit diligentée par le procureur de la République auprès du tribunal de grande instance de Paris et que cette procédure fasse l'objet d'un suivi attentif. Par ailleurs, le CRIF a informé le député Noël Mamère et le présentateur Marc-Olivier Fogiel des menaces de mort dont ils font l'objet.

## **La cybercriminalité à l'École nationale de la magistrature**

Nous savons que l'apparition des nouvelles technologies de la fin du XX<sup>e</sup> siècle n'est pas sans incidence sur la délinquance tant nationale qu'internationale. Ainsi, il a été possible d'observer un double mouvement : d'une part les criminalités classiques se sont mises à utiliser, de plus en plus, les nouveaux médias et, d'autre part, sont apparues de nouvelles formes spécifiques d'activités illicites. Contre ce phénomène très préoccupant et cette cybercriminalité, des réponses techniques, préventives et répressives, ainsi que juridiques existent : techniques d'investigation et de preuve, harmonisation des infractions, renforcement de la procédure et de la coopération internationale.

Mais pour lutter au mieux contre ces phénomènes, il est important que les magistrats puissent disposer de moyens supplémentaires et d'une formation adéquate. Deux initiatives ont à ce titre retenu notre attention.

1 – Le vendredi 3 juin 2005 s'est tenu un séminaire d'étude et de formation destiné à une trentaine de magistrats et une quarantaine d'élèves de l'École nationale de la magistrature, en collaboration avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH). Ce séminaire a eu pour vocation de poser des questions et d'encourager la sensibilisation des magistrats en abordant plusieurs thèmes :

- les nouveaux visages du racisme, notamment de l'antisémitisme ;
- les statistiques et leur évolution ;
- les pratiques judiciaires. De plus en plus, les magistrats mettent en œuvre des pratiques innovantes qu'il est essentiel de mieux connaître.

En matière de choix des poursuites, de politique d'action publique, de jugement des tribunaux, ce séminaire a été l'occasion de faire dialoguer des magistrats et des praticiens de la société civile qui ont fait part de leurs interrogations : Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche au CNRS ; Guy Michelat, directeur de recherche émérite au CNRS ; Joël Thoraval, président de la CNCDDH, notamment.

2 – En juillet 2006, une cinquantaine de magistrats français (de métropole, de Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie), ainsi que des représentants des différents ministères (Justice, Intérieur...) ont assisté à une formation intitulée «Session cybercriminalité en Europe et les atteintes à la dignité humaine.» Ce séminaire a été organisé sur financement de la Commission européenne et il a été également ouvert aux magistrats européens, dans le cadre du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ). Une quarantaine de magistrats étrangers (d'Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, République tchèque, Roumanie) ont participé à cette formation.

La journée du lundi 3 juillet 2006 a été consacrée à des notions communes sur la cybercriminalité en Europe. Le lendemain, il a été question de «Pédophilie et contenus préjudiciables aux mineurs». La troisième journée de formation a été consacrée plus spécifiquement au «Racisme, antisémitisme et discours discriminatoires.» Ont participé à cette journée : David Bénichou, magistrat, chargé de mission au ministère de la Justice ; Nicolas Bonnal, vice-président au tribunal de grande instance de Paris, François Cordier, procureur de la République adjoint près le tribunal de grande instance de Paris, Brigitte Pesquie, membre du bureau des études et de l'informatique à la Direction des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice, Myriam Quemener, sous-directrice de la justice pénale générale, au ministère de la Justice ; un représentant de la Direction centrale des renseignements généraux ; un lieutenant de police de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC), office qui appartient à la Direction générale de la police nationale et dépend de la Direction centrale de la police judiciaire. Nous avons également participé à cette session. L'après-midi, deux groupes ont été constitués afin de travailler et de restituer ce travail à l'ensemble des participants.

Nous nous félicitons que de telles réunions aient eu lieu et nous encourageons les différentes structures que sont le ministère de la Justice, la CNCDH, l'ENM notamment à poursuivre cette tâche.

## **En guise de conclusion**

Nous voudrions rappeler que, tous ceux qui considèrent le racisme comme une violence intolérable, devraient s'inquiéter et même s'alarmer de ce qui est en train de se passer sur l'internet. Les groupes et groupuscules violents utilisent le Net avec une relative efficacité. Il faut alors voir ces images atroces, ces dessins glauques et injurieux et lire ces textes nauséux publiés par les sites néonazis, klanistes, satanistes, fondamentalistes, antisémites, négationnistes, racistes. Tous s'illustrent par leurs appels incessants à la haine et à la violence.

Quelle étrange défaite de la démocratie ce serait de laisser les extrémistes les plus redoutables envahir peu à peu les écrans de nos ordinateurs ! Quant à nous, nous mettons un point d'honneur à nous opposer aux cybermarchands de haine.

ANNEXE

**Les réponses aux questions  
du sondage CSA**



## Fiche technique du sondage

Sondage exclusif CSA / CNCDH / SERVICE D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT réalisé en face à face du 6 au 9 novembre 2006.

Échantillon national représentatif de 1026 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

(Tous les sondages publiés par CSA sont disponibles sur le site : <http://www.csa-fr.com>)

### QUESTION - Pouvez-vous me dire quelles sont vos principales craintes pour la société française ?

(Réponses données à l'aide d'une liste)	Novembre 2006	
	En premier %	Total des réponses %
- Le chômage.....	25	57
- L'insécurité .....	14	39
- La pauvreté .....	13	40
- La crise économique .....	12	29
- Le terrorisme .....	7	23
- La pollution .....	7	21
- Le racisme.....	4	16
- La drogue .....	3	13
- L'intégrisme religieux.....	3	12
- La mondialisation .....	3	10
- L'immigration .....	3	10
- Le SIDA.....	2	8
- La perte de l'identité de la France.....	2	8
- La corruption et les affaires.....	1	7
- L'antisémitisme.....	1	3
- Aucune .....	-	-
- Ne se prononcent pas.....	-	-
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>(1)</b>

(1) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses.

**QUESTION - Pouvez-vous me dire quelles sont vos principales craintes pour la société française ?**

*Rappel sur total des réponses*

	<b>Novembre 2006</b>	<b>Rappel Novembre 2005</b>	<b>Rappel Décembre 2004</b>	<b>Rappel Décembre 2003</b>	<b>Rappel Décembre 2002</b>	<b>Rappel Novembre 2001</b>	<b>Rappel Octobre 2000</b>	<b>Rappel Décembre 1999</b>
- Le chômage .....	<b>57</b>	61	51	49	36	44	43	47
- La pauvreté .....	<b>40</b>	35	41	32	33	23	27	34
- L'insécurité .....	<b>39</b>	38	27	32	39	39	28	34
- La crise économique .....	<b>29</b>	28	21	24	16	14	14	16
- Le terrorisme .....	<b>23</b>	22	22	24	30	NP	NP	NP
- La pollution .....	<b>21</b>	18	20	18	18	25	23	22
- Le racisme .....	<b>16</b>	16	23	17	19	11	10	10
- La drogue .....	<b>13</b>	15	22	20	21	22	22	17
- L'intégrisme religieux .....	<b>12</b>	13	19	21	16	18	10	8
- La mondialisation .....	<b>10</b>	10	8	11	10	NP	NP	NP
- L'immigration* .....	<b>10</b>	9	8	8	11	NP	NP	NP
- Le SIDA .....	<b>8</b>	13	15	17	22	16	29	23
- Une perte de l'identité de la France** .....	<b>8</b>	10	8	12	14	9**	11**	12**
- La corruption et les affaires .....	<b>7</b>	5	9	10	10	10	15	15
- L'antisémitisme .....	<b>3</b>	2	6	4	3	NP	NP	NP

\* Lors des vagues précédentes, l'item était « l'immigration clandestine ».

\*\* En 1999, 2000 et 2001, l'item était « La perte... ».

**QUESTION - Diriez-vous qu'en ce moment le racisme est en France une chose très répandue, plutôt répandue, plutôt rare ou très rare ?**

	Nov. 2006 %	Rappel Fev. 2006 %	Rappel Nov. 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Octobre 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %
<b>Répandue</b>	<b>88</b>	<b>91</b>	<b>88</b>	<b>90</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>91</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>91</b>
- Une chose très répandue..	27	38	34	25	25	26	28	29	30	32	35
- Une chose plutôt répandue .....	61	53	54	65	62	62	60	62	62	60	56
<b>Rare</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
- Une chose plutôt rare .....	9	7	9	8	11	11	10	7	6	6	6
- Une chose très rare.....	2	1	1	1	1	-	1	1	1	1	1
- Ne se prononcent pas ..	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(\*) Depuis novembre 2005, la question est posée telle que à tout l'échantillon. Pour les années précédentes, les rappels correspondent à un cumul de split « le racisme est une très répandu... » et « le racisme est très répandu... ».

**QUESTION - Diriez-vous qu'en ce moment le racisme est en France une chose très répandue, plutôt répandue, plutôt rare ou très rare ?**

<i>(Suite et fin du tableau)</i>	Rappel Novembre 1996 %	Rappel Novembre 1995 %	Rappel Novembre 1994 %	Rappel Novembre 1993 %	Rappel Novembre 1992 %	Rappel Novembre 1991 %	Rappel Octobre 1990 %	Rappel Février 1990 %
<b>Répandue</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	<b>90</b>
- Une chose très répandue .....	41	39	34	35	36	38	38	36
- Une chose plutôt répandue .....	53	54	55	55	53	52	56	54
<b>Rare</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
- Une chose plutôt rare .....	4	6	8	7	9	7	5	7
- Une chose très rare .....	1	-	1	1	1	2	-	1
- Ne se prononcent pas .....	1	1	2	2	1	1	1	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION - Quelles sont, à votre avis, les principales victimes de racisme en France ?**

*SPLIT de l'échantillon en deux sous-échantillons A et B de taille équivalente*

*Question posée à l'échantillon A*

<i>(Question ouverte – réponses spontanées)</i>	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>	<b>Rappel Décembre 2002 %</b>
<b>Minorités nationales, ethniques ou religieuses</b>	<b>81</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>82</b>	<b>77</b>
<b>Nord Africains / musulmans</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>39</b>
- Les « Arabes » .....	25	25	21	20	16
- Les « Maghrébins » .....	14	10	17	15	15
- Les « musulmans » .....	6	3	6	8	6
- Les « Algériens » .....	3	1	3	4	3
- Les « Nord Africains », les personnes d'Afrique du Nord .....	2	1	1	4	3
- Les « Marocains » .....	2	1	1	-	-
- Les « islamistes » .....	1	-	-	1	-
<b>Etrangers / immigrés (sans précision)</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>23</b>
- Les « étrangers, personnes d'origine étrangère » ....	14	17	14	12	16
- Les « immigrés » .....	7	7	5	5	6
- Les personnes d'une « autre couleur de peau » .....	6	6	10	8	9
<b>Africains / noirs</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>17</b>
- Les « noirs » .....	20	13	19	17	13
- Les « Africains » .....	4	4	5	4	6
- Les « blacks » .....	1	-	-	-	-
- Les « Français » .....	7	12	6	10	10
- Les « juifs » .....	7	6	15	13	5
- Tous « ceux qui ne sont pas Français » .....	2	1	1	2	1
- Les « Asiatiques » .....	2	1	2	1	2
- Les personnes d'autres « religions » (sans précision) .....	2	-	5	3	2
- Les « Tziganes », les « Roms », les « gens du voyage » .....	1	1	1	3	2
- Les Européens des pays de l'Est .....	1	1	3	2	3
- Les « enfants d'immigrés » / « de la 2 <sup>ème</sup> génération » .....	1	2	1	1	2
- Racisme dans les deux sens / inversé / de la part des populations généralement discriminées .....	1	1	2	1	1
- Autre minorité ethnique ou nationale .....	1	1	2	5	3
- Les personnes d'autres « races » (sans précision)...	1	-	-	1	1
- Les personnes d'autres cultures .....	1	-	1	-	-
- Les « Turcs » .....	1	-	1	1	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>.../...</b>	<b>.../...</b>	<b>.../...</b>	<b>.../...</b>	<b>.../...</b>

**QUESTION - Quelles sont, à votre avis, les principales victimes de racisme en France ?**

*SPLIT de l'échantillon en deux sous-échantillons A et B de taille équivalente*

*Question posée à l'échantillon A*

<i>(Question ouverte – réponses spontanées) (Suite et fin du tableau)</i>	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>	<b>Rappel Décembre 2002 %</b>
<b>Autres groupes</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>23</b>
- Les jeunes .....	7	3	3	3	5
- Les pauvres, démunis, exclus, les marginaux ...	5	2	4	4	5
- Les habitants des cités .....	3	2	1	1	2
- Les retraités, personnes âgées.....	2	-	1	2	2
- Les chômeurs, les sans emploi.....	2	2	1	-	1
- Les enfants .....	1	-	2	3	4
- Les homosexuels.....	1	-	1	1	-
- Les gens qui sortent de la norme (sans précision).....	1	-	2	2	2
- Les femmes .....	1	1	2	2	2
- Les handicapés.....	1	1	3	2	-
- Les personnes qui ont un physique peu avantageux / gros.....	1	1	1	-	-
- Les personnes qui ne cherchent pas à s'intégrer.....	1	1	1	3	2
- Les SDF.....	1	-	1	-	2
- Tous, on est tous victimes.....	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
- Aucun, il n'y a pas de victimes .....	-	-	1	1	1
- Autres.....	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
- Ne se prononcent pas .....	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>

(1) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses.

**QUESTION - Quelles sont, à votre avis, les principales victimes de discrimination en France ?**

Question posée à l'échantillon B

(Question ouverte – réponses spontanées)	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Décembre 2004 %	Rappel Décembre 2003 %	Rappel Décembre 2002 %
<b>Minorités nationales, ethniques ou religieuses</b>	<b>76</b>	<b>79</b>	<b>73</b>	<b>75</b>	<b>70</b>
<b>Nord Africains / musulmans</b>	<b>39</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>43</b>	<b>31</b>
- Les « Arabes ».....	22	25	16	19	14
- Les « Maghrébins » .....	11	14	10	12	10
- Les « musulmans ».....	7	4	6	9	5
- Les « Nord Africains », les personnes d'Afrique du Nord .....	2	1	1	3	3
- Les « Algériens » .....	1	1	3	3	2
- Les « Marocains » .....	1	1	1	-	-
<b>Etrangers / immigrés (sans précision)</b>	<b>31</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>28</b>
- Les « étrangers, personnes d'origine étrangère » ....	20	17	22	14	23
- Les personnes d'une « autre couleur de peau ».....	6	8	11	9	5
- Les « immigrés » .....	5	6	5	4	4
<b>Africains / noirs</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
- Les « noirs » .....	16	19	12	12	6
- Les « Africains » .....	6	4	2	3	4
- Les « blacks ».....	1	1	1	-	-
- Les « juifs » .....	7	5	11	17	5
- Les « Français » .....	5	9	5	6	7
- Les « Asiatiques » .....	2	3	1	-	2
- Autre minorité ethnique ou nationale .....	2	1	1	3	4
- Les personnes qui ne parlent pas le français / ... qui ont des noms étrangers .....	2	-	1	-	-
- Les « clandestins », les « sans papiers » .....	1	2	1	3	2
- Tous « ceux qui ne sont pas Français » .....	1	-	1	1	1
- Les Européens des pays de l'Est.....	1	-	1	2	1
- Les « Tziganes », les « Roms », les « gens du voyage » .....	1	2	1	2	2
- Les « enfants d'immigrés » / « de la 2 <sup>ème</sup> génération » .....	1	1	1	1	2
- Les personnes d'autres « religions » (sans précision).....	1	1	3	5	2
- Les « Turcs » .....	1	-	1	2	2
- Les personnes d'autres « races » (sans précision)...	1	-	1	1	1
<b>TOTAL .....</b>	<b>.../...</b>	<b>.../...</b>	<b>.../...</b>	<b>.../...</b>	<b>.../...</b>

**QUESTION - Quelles sont, à votre avis, les principales victimes de discrimination en France ?**

Question posée à l'échantillon B

(Question ouverte – réponses spontanées) (Suite et fin du tableau)	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Décembre 2004 %	Rappel Décembre 2003 %	Rappel Décembre 2002 %
<b>Autres groupes</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>39</b>
- Les jeunes .....	6	8	3	4	3
- Les pauvres, démunis, exclus, les marginaux ...	6	6	15	9	14
- Les handicapés.....	4	4	7	6	5
- Les femmes .....	3	2	4	3	6
- Les homosexuels.....	3	1	3	1	3
- Les retraités, personnes âgées.....	3	1	2	3	4
- Les chômeurs, les sans emploi.....	2	5	4	3	2
- Les habitants des cités .....	2	3	1	1	1
- Les gens qui sortent de la norme (sans précision) .....	2	1	1	3	1
- Les personnes qui ne cherchent pas à s'intégrer .....	2	2	-	-	1
- Les SDF.....	1	-	5	4	3
- Les enfants .....	1	1	2	3	3
- Tous, on est tous victimes.....	<b>3</b>	<b>3</b>	3	1	3
- Aucun, il n'y a pas de victimes .....	-	-	1	1	1
- Autre .....	<b>4</b>	-	8	5	6
- Ne se prononcent pas.....	<b>7</b>	<b>5</b>	7	8	7
<b>TOTAL.....</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>

(1) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses.

**QUESTION - Vous personnellement, de laquelle des opinions suivantes vous sentez-vous le plus proche ?**

	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>	<b>Rappel Décembre 2002 %</b>
- Rien ne peut justifier les réactions racistes.....	<b>39</b>	34	39	29	30
- Certains comportements peuvent parfois justifier des réactions racistes .....	<b>58</b>	63	58	68	68
- Ne se prononcent pas .....	<b>3</b>	3	3	3	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Laquelle de ces deux phrases se rapproche le plus de ce que vous pensez ?**

	<b>Novembre 2006 %</b>
- Ce sont avant tout les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer.....	54
- C'est avant tout la société française qui ne donne pas les moyens aux personnes d'origine étrangère de s'intégrer.....	37
- Ne se prononcent pas.....	9
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>

**QUESTION - Pour chacune des catégories suivantes, dites-moi si elle constitue pour vous actuellement en France... ?**

	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>
<b>Les musulmans</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>57</b>	63	57	57
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>19</b>	16	19	18
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe...	<b>21</b>	19	19	19
- Ne se prononcent pas .....	<b>3</b>	2	5	6
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les Maghrébins</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>49</b>	54	51	48
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>21</b>	20	20	21
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe...	<b>27</b>	23	24	24
- Ne se prononcent pas .....	<b>3</b>	3	5	7
<b>TOTAL.....</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les asiatiques</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>37</b>	34	41	
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>32</b>	30	27	NP
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe...	<b>26</b>	32	24	
- Ne se prononcent pas .....	<b>5</b>	4	8	
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les juifs</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>32</b>	35	41	36
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>32</b>	26	23	26
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe...	<b>31</b>	36	28	31
- Ne se prononcent pas .....	<b>5</b>	3	8	7
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les Africains (1)</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>29</b>			
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>36</b>	NP	NP	NP
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe...	<b>32</b>			
- Ne se prononcent pas .....	<b>3</b>			
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les homosexuels</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>26</b>	27	35	32
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>37</b>	34	32	31
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe...	<b>34</b>	36	27	32
- Ne se prononcent pas .....	<b>3</b>	3	6	5
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

NP : Item non posé.

(1) Item posé uniquement au sous-échantillon B.

**QUESTION - Pour chacune des catégories suivantes, dites-moi si elle constitue pour vous actuellement en France... ?**

<i>(Suite et fin du tableau)</i>	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>
<b>Les noirs (2)</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>23</b>	29	26	19
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>40</b>	35	32	37
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe....	<b>33</b>	34	37	39
- Ne se prononcent pas .....	<b>4</b>	2	5	5
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les Antillais (3)</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>14</b>	NP	NP	NP
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>43</b>	NP	NP	NP
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe....	<b>39</b>	NP	NP	NP
- Ne se prononcent pas .....	<b>4</b>	NP	NP	NP
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les catholiques</b>				
- Un groupe à part dans la société.....	<b>8</b>	7	13	11
- Un groupe ouvert aux autres .....	<b>39</b>	34	41	41
- Des personnes ne formant pas spécialement un groupe....	<b>51</b>	57	42	44
- Ne se prononcent pas .....	<b>2</b>	2	4	4
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(2) Item posé uniquement au sous-échantillon A mais lors des vagues précédentes, cet item était posé à tous.

(3) Item posé uniquement au sous-échantillon B.

**QUESTION - Pour chacune des opinions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?**

Les Français juifs sont des Français comme les autres

	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001* %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
- Tout à fait d'accord.....	49	52	65	63	63	34	33	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt d'accord.....	36	33	24	26	26	40	37	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>D'accord</b> .....	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>74</b>	<b>70</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt pas d'accord.....	9	8	5	6	6	15	17	-	-	-	-	-	-	-	-
- Pas d'accord du tout.....	3	5	3	3	3	5	6	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Pas d'accord</b> .....	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ne se prononcent pas.....	3	2	3	2	2	6	7	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Je suis fier d'être Français

	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
- Tout à fait d'accord.....	47	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt d'accord.....	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>D'accord</b> .....	<b>84</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt pas d'accord.....	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Pas d'accord du tout.....	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Pas d'accord</b> .....	<b>13</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ne se prononcent pas.....	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Il faut renvoyer chez eux les étrangers coupable de délit

	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
- Tout à fait d'accord.....	47	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt d'accord.....	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>D'accord</b> .....	<b>72</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt pas d'accord.....	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Pas d'accord du tout.....	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Pas d'accord</b> .....	<b>25</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ne se prononcent pas.....	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(\* Jusqu'en 2001, l'item était « Les Juifs sont des Français comme les autres ».

**QUESTION - Pour chacune des opinions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?**

Les Français musulmans sont des Français comme les autres

(Suite du tableau)	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
- Tout à fait d'accord	36	34	48	45	44										
- Plutôt d'accord	33	32	29	30	30										
- <b>D'accord</b>	<b>69</b>	<b>66</b>	<b>77</b>	<b>75</b>	<b>74</b>										
- Plutôt pas d'accord	21	19	13	14	14										
- Pas d'accord du tout	7	7	7	9	11										
- <b>Pas d'accord</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>25</b>										
- Ne se prononcent pas	3	3	3	2	1										
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel

	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
- Tout à fait d'accord	29	24	39	36	30	12	14								
- Plutôt d'accord	39	38	35	35	37	38	37								
- <b>D'accord</b>	<b>68</b>	<b>62</b>	<b>74</b>	<b>71</b>	<b>67</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>54</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>42</b>
- Plutôt pas d'accord	19	20	14	15	16	29	29								
- Pas d'accord du tout	9	15	9	10	13	17	17								
- <b>Pas d'accord</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>48</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>52</b>
- Ne se prononcent pas	4	3	3	4	4	4	3	2	4	6	8	7	7	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Toutes les religions se valent

	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
- Tout à fait d'accord	37														
- Plutôt d'accord	29														
- <b>D'accord</b>	<b>66</b>														
- Plutôt pas d'accord	18														
- Pas d'accord du tout	12														
- <b>Pas d'accord</b>	<b>30</b>														
- Ne se prononcent pas	4														
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION - Pour chacune des opinions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?**

La présence d'immigrés en France est nécessaire pour assurer certaines professions

(Suite du tableau)	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
- Tout à fait d'accord	25	17	26	28											
- Plutôt d'accord	39	31	31	30											
<b>D'accord</b>	<b>64</b>	<b>48</b>	<b>57</b>	<b>58</b>											
- Plutôt pas d'accord	17	23	19	17											
- Pas d'accord du tout	15	26	21	21											
<b>Pas d'accord</b>	<b>32</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>38</b>											
- Ne se prononcent pas.....	4	3	3	4											
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La France donne trop souvent l'asile politique à des étrangers persécutés dans leur pays

	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
- Tout à fait d'accord	26														
- Plutôt d'accord	29														
<b>D'accord</b>	<b>55</b>														
- Plutôt pas d'accord	23														
- Pas d'accord du tout	16														
<b>Pas d'accord</b>	<b>39</b>														
- Ne se prononcent pas.....	6														
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Aujourd'hui en France on ne se sent plus chez soi comme avant

	Novembre 2006 %	Rappel Nov. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1991 %	Rappel Nov. 1990 %	Rappel Oct. 1990 %	Rappel Fév. 1990 %
- Tout à fait d'accord	28	28	25											
- Plutôt d'accord	27	30	31											
<b>D'accord</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>54</b>	<b>57</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>58</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>51</b>
- Plutôt pas d'accord	22	25	24											
- Pas d'accord du tout	20	15	18											
<b>Pas d'accord</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>45</b>
- Ne se prononcent pas.....	3	2	2											
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Vous personnellement, de laquelle des opinions suivantes vous sentez-vous le plus proche ?**

	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel 2004 %</b>	<b>Rappel 2003 %</b>	<b>Rappel 2002 %</b>
- Les races humaines, ça n'existe pas.....	<b>18</b>	17	16	16
- Toutes les races humaines se valent .....	<b>67</b>	66	68	67
- Il y a des races supérieures à d'autres(1).....	<b>12</b>	15	14	14
- Ne se prononcent pas .....	<b>3</b>	2	2	3
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Le rappel de 2002, 2003 et 2004 était « Il y a des races plus douées que d'autres ».

**QUESTION - D'une manière générale, diriez-vous qu'en France aujourd'hui, le nombre d'immigrés n'est pas assez important, est trop important, est juste comme il faut, ou qu'il vous est indifférent ?**

*Question posée à l'échantillon A*

	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel février 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>	<b>Rappel Décembre 2002 %</b>
- Pas assez important .....	1	2	1	2	1	1
- Trop important .....	48	48	55	44	41	51
- Juste comme il faut.....	17	18	17	22	29	22
- Vous ne vous posez pas la question (1).....	31	25	24	28	24	22
- Ne se prononcent pas .....	3	7	3	4	5	4
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Lors des vagues précédentes, l'item était « vous est indifférent ».

**QUESTION - D'une manière générale, diriez-vous que, autour de vous, le nombre d'immigrés n'est pas assez important, est trop important, est juste comme il faut, ou qu'il vous est indifférent ?**

*Question posée à l'échantillon B*

	<b>Novembre 2006 %</b>
- Pas assez important.....	<b>1</b>
- Trop important.....	<b>41</b>
- Juste comme il faut.....	<b>19</b>
- Vous ne vous posez pas la question (1).....	<b>37</b>
- Ne se prononcent pas .....	<b>2</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>

(1) Lors des vagues précédentes, l'item était « vous est indifférent ».

**QUESTION – Vous m’avez dit que le nombre d’immigrés en France est trop important. Dans quels domaines cela pose-t-il selon vous un problème ?**

*Question posée à ceux qui pensent que le nombre d’immigrés en France est trop important, soit 48% de l’échantillon.*

<i>(Question ouverte – réponses spontanées)</i>	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>	<b>Rappel Décembre 2002 %</b>
- L’emploi et le niveau de chômage en France .....	<b>55</b>	66	52	60	49
- La sécurité : insécurité, violence, délinquance, etc.....	<b>18</b>	14	15	24	29
- L’équilibre des comptes sociaux : aides et allocations, sécurité sociale, etc.....	<b>16</b>	17	23	21	25
- Le logement.....	<b>12</b>	19	23	16	15
- Ils sont prioritaires sur les Français .....	<b>11</b>	3	7	10	3
- La cohésion de la société française : problèmes d’intégration.....	<b>8</b>	6	15	13	22
- Les cités, les banlieues <sup>(2)</sup> .....	<b>7</b>	-	-	-	-
- La France n’a pas les moyens de les accueillir, de les faire vivre décemment.....	<b>7</b>	5	1	4	4
- Trop de concentration des immigrés / étrangers dans les cités, banlieues, villes .....	<b>6</b>	4	-	-	-
- Le manque de respect des coutumes et des lois françaises (polygamie, civisme) .....	<b>5</b>	4	-	-	-
- L’économie .....	<b>4</b>	4	4	-	-
- La religion : on n’a pas la même religion / religion / intégrisme .....	<b>2</b>	-	2	4	-
- Tous les domaines.....	<b>2</b>	5	2	2	-
- L’école et la situation dans les établissements scolaires.....	<b>1</b>	1	3	7	4
- L’identité de la France est menacée .....	<b>1</b>	4	5	4	8
- Autres .....	<b>4</b>	2	4	6	6
- Ne se prononcent pas .....	<b>5</b>	4	3	2	3
<b>TOTAL.....</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>

(1) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses.

(2) Nouvel item.

**QUESTION – Diriez-vous qu'en France, lorsqu'on est d'origine étrangère, on a plus de facilité, plus de difficulté, ou ni l'un ni l'autre, pour accéder ... ?**

*Question posée à l'échantillon A*

	Novembre 2006 %	Rappel Dec. 2002 %
<b>Aux prestations sociales</b>		
- Plus de facilité .....	51	52
- Plus de difficulté .....	14	12
- Ni l'un ni l'autre.....	33	32
- Ne se prononcent pas .....	2	4
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Aux soins médicaux</b>		
- Plus de facilité .....	34	37
- Plus de difficulté .....	14	14
- Ni l'un ni l'autre.....	50	47
- Ne se prononcent pas .....	2	2
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Au logement</b>		
- Plus de facilité .....	33	34
- Plus de difficulté .....	46	45
- Ni l'un ni l'autre.....	18	19
- Ne se prononcent pas .....	3	2
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>A l'éducation et à la formation</b>		
- Plus de facilité .....	19	22
- Plus de difficulté .....	29	35
- Ni l'un ni l'autre.....	49	41
- Ne se prononcent pas .....	3	2
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>A l'emploi</b>		
- Plus de facilité .....	12	15
- Plus de difficulté .....	66	64
- Ni l'un ni l'autre.....	20	20
- Ne se prononcent pas .....	2	1
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Aux loisirs (boîtes de nuit, cafés, parcs d'attraction ...)</b>		
- Plus de facilité .....	6	8
- Plus de difficulté .....	53	49
- Ni l'un ni l'autre.....	35	38
- Ne se prononcent pas .....	6	5
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Diriez-vous qu'en France, lorsqu'on est *immigré*, on a plus de facilité, plus de difficulté, ou ni l'un ni l'autre, pour accéder ... ?**

*Question posée à l'échantillon B*

	Novembre 2006 %	Rappel Dec. 2002 %
<b>Aux prestations sociales</b>		
- Plus de facilité .....	55	55
- Plus de difficulté .....	14	11
- Ni l'un ni l'autre.....	29	30
- Ne se prononcent pas.....	2	4
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Aux soins médicaux</b>		
- Plus de facilité .....	43	41
- Plus de difficulté .....	14	12
- Ni l'un ni l'autre.....	41	43
- Ne se prononcent pas.....	2	4
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Au logement</b>		
- Plus de facilité .....	33	39
- Plus de difficulté .....	48	39
- Ni l'un ni l'autre.....	18	19
- Ne se prononcent pas.....	1	3
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>A l'éducation et à la formation</b>		
- Plus de facilité .....	16	24
- Plus de difficulté .....	38	33
- Ni l'un ni l'autre.....	43	40
- Ne se prononcent pas.....	3	3
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>A l'emploi</b>		
- Plus de facilité .....	11	15
- Plus de difficulté .....	68	60
- Ni l'un ni l'autre.....	18	20
- Ne se prononcent pas.....	3	5
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Aux loisirs (boîtes de nuit, cafés, parcs d'attraction ..)</b>		
- Plus de facilité .....	6	12
- Plus de difficulté .....	55	47
- Ni l'un ni l'autre.....	34	36
- Ne se prononcent pas.....	5	5
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – A votre avis, les personnes qui tiennent publiquement des propos racistes, comme par exemple « sale arabe », doivent-elles être condamnées sévèrement par la justice, condamnées mais pas sévèrement ou bien ne pas être condamnées ?**

*Question posée à l'échantillon A*

	<b>Novembre 2006 %</b>
<b>Oui</b> .....	<b>76</b>
- Oui, elles doivent être condamnées sévèrement .....	33
- Oui, elles doivent être condamnées mais pas sévèrement.	43
<b>Non, elles ne doivent pas être condamnées</b> .....	<b>17</b>
- Ne se prononcent pas .....	7
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>

**QUESTION – A votre avis, les personnes qui tiennent publiquement des propos racistes, comme par exemple « sale juif », doivent-elles être condamnées sévèrement par la justice, condamnées mais pas sévèrement ou bien ne pas être condamnées ?**

*Question posée à l'échantillon B*

	<b>Novembre 2006 %</b>
<b>Oui</b> .....	<b>79</b>
- Oui, elles doivent être condamnées sévèrement .....	38
- Oui, elles doivent être condamnées mais pas sévèrement.	41
<b>Non, elles ne doivent pas être condamnées</b> .....	<b>17</b>
- Ne se prononcent pas .....	4
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>

**QUESTION - Vous personnellement, pensez -vous qu'une lutte vigoureuse contre le racisme soit nécessaire en France ?**

	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>	<b>Rappel Décembre 2002 %</b>
<b>Oui</b>	<b>60</b>	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>64</b>	<b>59</b>
- Oui, tout à fait .....	23	27	34	26	25
- Oui, plutôt .....	37	39	33	38	34
<b>Non</b>	<b>35</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>39</b>
- Non, pas vraiment.....	26	21	23	25	30
- Non, pas du tout .....	9	8	7	8	9
- Ne se prononcent pas .....	5	5	3	3	2
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Pouvez-vous me dire s’il est, selon vous, très grave, assez grave, peu grave ou pas grave du tout d’avoir les comportements suivants ?**

*Question posée à l'échantillon A*

	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>	<b>Rappel Décembre 2002 %</b>
<b>Refuser l'embauche d'un noir qualifié pour le poste</b>			
<b>Grave</b> .....	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>93</b>
- Très grave.....	57	66	68
- Assez grave .....	33	25	25
<b>Pas grave</b> .....	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
- Peu grave.....	7	5	4
- Pas grave du tout.....	2	2	2
- Ne se prononcent pas.....	1	2	1
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Refuser de louer un logement à un noir qui remplit toutes les conditions financières (1)</b>			
<b>Grave</b> .....	<b>89</b>	<b>84</b>	<b>88</b>
- Très grave.....	55	56	59
- Assez grave .....	34	28	29
<b>Pas grave</b> .....	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
- Peu grave.....	7	10	6
- Pas grave du tout.....	2	2	4
- Ne se prononcent pas.....	2	4	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Interdire l'entrée d'une boîte de nuit à un noir</b>			
<b>Grave</b> .....	<b>83</b>	<b>91</b>	<b>87</b>
- Très grave.....	45	55	58
- Assez grave .....	38	33	29
<b>Pas grave</b> .....	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
- Peu grave.....	11	7	7
- Pas grave du tout.....	4	3	4
- Ne se prononcent pas.....	2	2	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Etre contre le mariage d'un de ses enfants avec un noir</b>			
<b>Grave</b> .....	<b>64</b>	<b>67</b>	<b>71</b>
- Très grave.....	35	40	42
- Assez grave .....	29	27	29
<b>Pas grave</b> .....	<b>32</b>	<b>29</b>	<b>23</b>
- Peu grave.....	19	17	13
- Pas grave du tout.....	13	12	10
- Ne se prononcent pas.....	4	4	6
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Lors des vagues précédentes, l'item était « Refuser de louer un logement à un noir ».

**QUESTION – Pouvez-vous me dire s'il est, selon vous, très grave, assez grave, peu grave ou pas grave du tout d'avoir les comportements suivants ?**

*Question posée à l'échantillon B*

	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>	<b>Rappel Décembre 2002 %</b>
<b>Refuser l'embauche d'une personne d'origine maghrébine qualifiée pour le poste</b>			
<b>Grave</b> .....	<b>85</b>	<b>88</b>	<b>86</b>
- Très grave .....	52	55	58
- Assez grave .....	33	33	28
<b>Pas grave</b> .....	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
- Peu grave .....	8	6	7
- Pas grave du tout .....	3	4	5
- Ne se prononcent pas .....	4	2	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Refuser de louer un logement à une personne d'origine maghrébine qui remplit toutes les conditions financières (1)</b>			
<b>Grave</b> .....	<b>83</b>	<b>84</b>	<b>77</b>
- Très grave .....	50	46	48
- Assez grave .....	33	38	29
<b>Pas grave</b> .....	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>21</b>
- Peu grave .....	8	9	12
- Pas grave du tout .....	4	5	9
- Ne se prononcent pas .....	5	2	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Interdire l'entrée d'une boîte de nuit à une personne d'origine maghrébine</b>			
<b>Grave</b> .....	<b>73</b>	<b>80</b>	<b>79</b>
- Très grave .....	38	44	46
- Assez grave .....	35	36	33
<b>Pas grave</b> .....	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
- Peu grave .....	16	12	10
- Pas grave du tout .....	6	5	8
- Ne se prononcent pas .....	5	3	3
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Etre contre le mariage d'un de ses enfants avec une personne d'origine maghrébine</b>			
<b>Grave</b> .....	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>62</b>
- Très grave .....	29	28	35
- Assez grave .....	29	30	27
<b>Pas grave</b> .....	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>31</b>
- Peu grave .....	21	24	16
- Pas grave du tout .....	15	12	15
- Ne se prononcent pas .....	6	6	7
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Lors de la vague précédente, l'item était « Refuser de louer un logement à une personne d'origine maghrébine ».

**QUESTION – Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il très efficace, plutôt efficace, pas vraiment efficace ou pas efficace du tout pour lutter contre le racisme et les discriminations ?**

	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Décembre 2004 %	Rappel Décembre 2002 %
<b>Développer l'enseignement de la tolérance et de la morale civique dans les écoles<sup>(1)</sup></b>				
- Très efficace .....	50	48	65	59
- Plutôt efficace .....	34	38	25	30
<b>Efficace</b>	<b>84</b>	<b>86</b>	<b>90</b>	<b>89</b>
- Pas vraiment efficace .....	11	10	7	7
- Pas efficace du tout .....	3	3	2	3
<b>Pas efficace</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
- Ne se prononcent pas .....	2	1	1	1
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Faire reculer l'insécurité en France</b>				
- Très efficace .....	53	49	45	45
- Plutôt efficace .....	29	32	28	28
<b>Efficace</b>	<b>82</b>	<b>81</b>	<b>73</b>	<b>73</b>
- Pas vraiment efficace .....	11	12	18	18
- Pas efficace du tout .....	4	5	5	5
<b>Pas efficace</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
- Ne se prononcent pas .....	3	2	4	4
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Eviter les concentrations trop fortes d'immigrés dans certains quartiers</b>				
- Très efficace .....	47	47	55	54
- Plutôt efficace .....	33	34	27	29
<b>Efficace</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>82</b>	<b>83</b>
- Pas vraiment efficace .....	12	12	11	11
- Pas efficace du tout .....	5	5	5	4
<b>Pas efficace</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
- Ne se prononcent pas .....	3	2	2	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Favoriser une meilleure connaissance de la langue française chez les immigrés</b>				
- Très efficace .....	44	40	55	52
- Plutôt efficace .....	36	41	30	32
<b>Efficace</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>85</b>	<b>84</b>
- Pas vraiment efficace .....	14	11	10	10
- Pas efficace du tout .....	4	6	4	4
<b>Pas efficace</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
- Ne se prononcent pas .....	2	2	1	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine</b>				
- Très efficace .....	50	51	48	49
- Plutôt efficace .....	29	28	27	30
<b>Efficace</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>75</b>	<b>79</b>
- Pas vraiment efficace .....	12	14	15	13
- Pas efficace du tout .....	6	5	6	5
<b>Pas efficace</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
- Ne se prononcent pas .....	3	2	4	3
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Faire reculer le chômage en France</b>				
- Très efficace .....	49	51	46	40
- Plutôt efficace .....	29	28	26	32
<b>Efficace</b>	<b>78</b>	<b>79</b>	<b>72</b>	<b>72</b>
- Pas vraiment efficace .....	14	12	16	16
- Pas efficace du tout .....	6	7	8	8
<b>Pas efficace</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
- Ne se prononcent pas .....	2	2	4	4
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> Lors des vagues précédentes l'item était « Enseigner la tolérance et la morale civique dans les écoles .. »

**QUESTION - Chacun de ces moyens vous paraîtrait-il très efficace, plutôt efficace, pas vraiment efficace ou pas efficace du tout pour lutter contre le racisme et les discriminations ?**

<i>(Suite du tableau)</i>	Novembre 2006 %	Rappel Nov. 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2002 %
<b>Faire en sorte que les médias traitent de l'immigration avec impartialité</b>				
- Très efficace .....	34	30	36	35
- Plutôt efficace .....	41	38	37	37
<b>Efficace</b>	<b>75</b>	<b>68</b>	<b>73</b>	<b>72</b>
- Pas vraiment efficace .....	16	21	15	16
- Pas efficace du tout .....	4	6	5	5
<b>Pas efficace</b>	<b>20</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
- Ne se prononcent pas .....	5	5	7	7
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Mieux faire connaître les apports sociaux, économiques et culturels de l'immigration à notre société</b>				
- Très efficace .....	28	22	32	31
- Plutôt efficace .....	42	42	38	38
<b>Efficace</b>	<b>70</b>	<b>64</b>	<b>70</b>	<b>69</b>
- Pas vraiment efficace .....	20	21	17	18
- Pas efficace du tout .....	6	9	8	8
<b>Pas efficace</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
- Ne se prononcent pas .....	4	6	5	5
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Renforcer les moyens de contrôle d'Internet pour les sites exprimant des propos racistes ou antisémites</b>				
- Très efficace .....	38	35	45	
- Plutôt efficace .....	30	31	25	
<b>Efficace</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>70</b>	
- Pas vraiment efficace .....	17	18	14	NP
- Pas efficace du tout .....	8	8	8	
<b>Pas efficace</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	
- Ne se prononcent pas .....	7	8	8	
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Renforcer les lois condamnant la propagande et les actes racistes</b>				
- Très efficace .....	33	29	42	33
- Plutôt efficace .....	35	38	33	36
<b>Efficace</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>75</b>	<b>69</b>
- Pas vraiment efficace .....	21	21	15	19
- Pas efficace du tout .....	6	8	7	8
<b>Pas efficace</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>27</b>
- Ne se prononcent pas .....	5	4	3	4
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Organiser une campagne médiatique de lutte contre les préjugés à l'échelle nationale</b>				
- Très efficace .....	26			
- Plutôt efficace .....	37			
<b>Efficace</b>	<b>63</b>			
- Pas vraiment efficace .....	26	NP	NP	NP
- Pas efficace du tout .....	8			
<b>Pas efficace</b>	<b>34</b>			
- Ne se prononcent pas .....	3			
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Renforcer l'enseignement à l'école des croyances, des pratiques et de l'histoire des différentes religions(1)</b>				
- Très efficace .....	28	27	35	
- Plutôt efficace .....	33	35	32	
<b>Efficace</b>	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>67</b>	
- Pas vraiment efficace .....	24	21	17	NP
- Pas efficace du tout .....	12	15	13	
<b>Pas efficace</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	
- Ne se prononcent pas .....	3	2	3	
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

NP : Item non posé.

(1) Lors de la vague précédente l'item était « Enseigner à l'école les croyances, les pratiques et l'histoire des différentes religions ».

**QUESTION - Pour lutter contre le racisme, dites-moi si vous seriez personnellement prêt ou pas à... ?**

	Novembre 2006 %	Rappel Novembre 2005 %	Rappel Décembre 2004 %	Rappel Décembre 2003 %	Rappel Décembre 2002 %
<b>Signer des pétitions</b>					
- Prêt .....	53	50	60	56	53
- Pas prêt .....	44	46	37	41	44
- Ne se prononcent pas .....	3	4	3	3	3
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Boycotter des commerçants ou des entreprises condamnés pour acte raciste</b>					
- Prêt .....	46	39	53	46	47
- Pas prêt .....	47	54	42	48	48
- Ne se prononcent pas .....	7	7	5	6	5
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Signaler un comportement raciste à la police</b>					
- Prêt .....	37	32	50	42	41
- Pas prêt .....	57	60	43	53	52
- Ne se prononcent pas .....	6	8	7	5	7
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Participer à une manifestation</b>					
- Prêt .....	35	32	36	37	33
- Pas prêt .....	63	65	61	61	65
- Ne se prononcent pas .....	2	3	3	2	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Porter un badge ou un signe distinctif affirmant son anti-racisme</b>					
- Prêt .....	30	24	32	28	30
- Pas prêt .....	67	72	64	70	67
- Ne se prononcent pas .....	3	4	4	2	3
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Aider financièrement une association de lutte contre le racisme</b>					
- Prêt .....	29	21	30	30	28
- Pas prêt .....	67	76	65	65	68
- Ne se prononcent pas .....	4	3	5	5	4
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Adhérer à une association anti-raciste</b>					
- Prêt .....	26	25	27	26	24
- Pas prêt .....	71	71	68	71	74
- Ne se prononcent pas .....	3	4	5	3	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Pour chacune des opinions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?**

	Nov. 2006 %	Rappel Déc. 2005 %	Rappel Déc. 2004 %	Rappel Déc. 2003 %	Rappel Déc. 2002 %	Rappel Déc. 2001 %	Rappel Oct. 2000 %	Rappel Nov. 1999 %	Rappel Nov. 1998 %	Rappel Nov. 1997 %	Rappel Nov. 1996 %	Rappel Nov. 1995 %	Rappel Nov. 1994 %	Rappel Nov. 1993 %	Rappel Nov. 1992 %
<b>Il est indispensable que les étrangers qui viennent vivre en France adoptent les habitudes de vie françaises<sup>(1)</sup></b>															
<b>D'accord</b>	<b>85</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Tout à fait d'accord .....	54														
- Plutôt d'accord .....	31														
<b>Pas d'accord</b>	<b>13</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt pas d'accord .....	11														
- Pas d'accord du tout .....	2														
- Ne se prononcent pas .....	2														
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française</b>															
<b>D'accord</b>	<b>79</b>	<b>70</b>	<b>81</b>	<b>79</b>	<b>74</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>63</b>	<b>69</b>	<b>68</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>53</b>	<b>62</b>	<b>59</b>
- Tout à fait d'accord .....	33	27	48	43	37	18									
- Plutôt d'accord .....	46	43	33	36	37	47									
<b>Pas d'accord</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>20</b>									
- Plutôt pas d'accord .....	11	11	7	7	10	12									
- Pas d'accord du tout .....	7	27	18	18	24	32	37	34	27	28	37	33	37	32	36
- Ne se prononcent pas .....	3	3	1	3	2	3	3	3	4	4	8	7	10	6	5
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Il faut permettre aux musulmans de France d'exercer leur religion dans de bonnes conditions.<sup>(1)</sup></b>															
<b>D'accord</b>	<b>75</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Tout à fait d'accord .....	29														
- Plutôt d'accord .....	46														
<b>Pas d'accord</b>	<b>19</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt pas d'accord .....	12														
- Pas d'accord du tout .....	7														
- Ne se prononcent pas .....	6														
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>De nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale</b>															
<b>D'accord</b>	<b>71</b>	-	-	-	-	<b>72</b>	<b>73</b>	<b>71</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	-	-	-	-	-
- Tout à fait d'accord .....	39					34	38	34	38	34					
- Plutôt d'accord .....	32					38	35	37	35	39					
<b>Pas d'accord</b>	<b>25</b>	-	-	-	-	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	-	-	-	-	-
- Plutôt pas d'accord .....	15					17	17	17	17	16					
- Pas d'accord du tout .....	10					7	6	9	5	5					
- Ne se prononcent pas .....	4					4	4	3	5	6					
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Nouvel item.

**QUESTION – Pour chacune des opinions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?**

<i>(Suite et fin du tableau)</i>	<b>Nov. 2006 %</b>	<b>Rappel Déc. 2005 %</b>	<b>Rappel Déc. 2004 %</b>	<b>Rappel Déc. 2003 %</b>	<b>Rappel Déc. 2002 %</b>	<b>Rappel Déc. 2001 %</b>	<b>Rappel Oct. 2000 %</b>	<b>Rappel Nov. 1999 %</b>
<b>En France, tout le monde peut réussir quelle que soit sa couleur de peau<sup>(1)</sup></b>								
<b>D'accord</b>	<b>65</b>	-	-	-	-	-	-	-
- Tout à fait d'accord .....	29							
- Plutôt d'accord .....	36							
<b>Pas d'accord</b>	<b>33</b>	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt pas d'accord .....	24							
- Pas d'accord du tout .....	9							
- Ne se prononcent pas .....	2							
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Chacun doit pouvoir critiquer sans limites n'importe quelle religion<sup>(1)</sup></b>								
<b>D'accord</b>	<b>52</b>	-	-	-	-	-	-	-
- Tout à fait d'accord .....	28							
- Plutôt d'accord .....	24							
<b>Pas d'accord</b>	<b>45</b>	-	-	-	-	-	-	-
- Plutôt pas d'accord .....	22							
- Pas d'accord du tout .....	23							
- Ne se prononcent pas .....	3							
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Il faudrait donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps</b>								
<b>D'accord</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>56</b>	<b>54</b>	<b>50</b>	<b>44</b>	<b>36</b>	<b>39</b>
- Tout à fait d'accord .....	22	18	29	27	23	14	12	13
- Plutôt d'accord .....	30	25	27	27	27	30	24	26
<b>Pas d'accord</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>39</b>	<b>42</b>	<b>46</b>	<b>53</b>	<b>59</b>	<b>57</b>
- Plutôt pas d'accord .....	17	18	15	14	16	18	21	21
- Pas d'accord du tout .....	26	34	24	28	30	35	38	36
- Ne se prononcent pas .....	5	5	5	4	4	3	5	4
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>L'immigration est la principale cause de l'insécurité</b>								
<b>D'accord</b>	<b>46</b>	-	-	-	-	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>52</b>
- Tout à fait d'accord .....	19					19	18	21
- Plutôt d'accord .....	27					31	33	31
<b>Pas d'accord</b>	<b>51</b>	-	-	-	-	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>46</b>
- Plutôt pas d'accord .....	30					26	27	25
- Pas d'accord du tout .....	21					21	20	21
- Ne se prononcent pas .....	3					3	2	2
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Nouvel item.

**QUESTION – Pouvez-vous me dire, pour chacun des termes suivants, s’il évoque pour vous quelque chose de très positif, d’assez positif, d’assez négatif, de très négatif ou de ni positif ni négatif ?**

	<b>Nov. 2006 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>
<b>Laïcité</b>			
<b>Positif</b> .....	<b>66</b>	<b>68</b>	<b>74</b>
- Très positif .....	29	38	42
- Assez positif .....	37	30	32
<b>Négatif</b> .....	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
- Assez négatif .....	7	7	5
- Très négatif .....	2	2	-
- Ni positif, ni négatif .....	21	20	17
- Ne se prononcent pas .....	4	3	4
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Religion</b>			
<b>Positif</b> .....	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>47</b>
- Très positif .....	11	10	14
- Assez positif .....	25	25	33
<b>Négatif</b> .....	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>22</b>
- Assez négatif .....	20	17	14
- Très négatif .....	11	10	8
- Ni positif, ni négatif .....	30	36	29
- Ne se prononcent pas .....	3	2	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Selon vous le respect des pratiques religieuses musulmanes suivantes peut-il, en France, poser problème pour vivre en société ?**

	<b>Nov. 2006 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>
<b>Le port du voile</b>		
<b>Oui</b> .....	<b>74</b>	<b>82</b>
- Oui, tout à fait .....	46	54
- Oui, plutôt .....	28	28
<b>Non</b> .....	<b>24</b>	<b>17</b>
- Non, pas vraiment.....	14	8
- Non, pas du tout .....	10	9
- Ne se prononcent pas .....	2	1
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>L'interdiction de montrer l'image du prophète Mahomet</b>		
<b>Oui</b> .....	<b>48</b>	-
- Oui, tout à fait .....	24	-
- Oui, plutôt .....	24	-
<b>Non</b> .....	<b>45</b>	-
- Non, pas vraiment.....	26	-
- Non, pas du tout .....	19	-
- Ne se prononcent pas .....	7	-
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Le sacrifice du mouton lors de l'Aïd El Kébir</b>		
<b>Oui</b> .....	<b>33</b>	<b>25</b>
- Oui, tout à fait .....	15	11
- Oui, plutôt .....	18	14
<b>Non</b> .....	<b>62</b>	<b>71</b>
- Non, pas vraiment.....	30	29
- Non, pas du tout .....	32	42
- Ne se prononcent pas .....	5	4
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Les prières</b>		
<b>Oui</b> .....	<b>26</b>	<b>23</b>
- Oui, tout à fait .....	11	8
- Oui, plutôt .....	15	15
<b>Non</b> .....	<b>71</b>	<b>75</b>
- Non, pas vraiment.....	36	29
- Non, pas du tout .....	35	46
- Ne se prononcent pas .....	3	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Le jeûne du ramadan</b>		
<b>Oui</b> .....	<b>20</b>	<b>21</b>
- Oui, tout à fait .....	8	8
- Oui, plutôt .....	12	13
<b>Non</b> .....	<b>77</b>	<b>77</b>
- Non, pas vraiment.....	37	28
- Non, pas du tout .....	40	49
- Ne se prononcent pas .....	3	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>L'interdiction de consommer de la viande de porc ou de l'alcool</b>		
<b>Oui</b> .....	<b>20</b>	<b>13</b>
- Oui, tout à fait .....	9	5
- Oui, plutôt .....	11	8
<b>Non</b> .....	<b>78</b>	<b>85</b>
- Non, pas vraiment.....	35	27
- Non, pas du tout .....	43	58
- Ne se prononcent pas .....	2	2
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Vous personnellement, êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à la construction de mosquées en France ?**

*Question posée à l'échantillon A*

	<b>Nov. 2006 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>
<b>Favorable</b> .....	<b>40</b>	<b>36</b>
- Tout à fait favorable .....	11	8
- Plutôt favorable .....	29	28
<b>Opposé</b> .....	<b>38</b>	<b>35</b>
- Plutôt opposé .....	19	18
- Tout à fait opposé .....	19	17
- Indifférent .....	19	26
- Ne se prononcent pas .....	3	3
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Vous personnellement, êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à la construction de mosquées près de chez vous ?**

*Question posée à l'échantillon B*

	<b>Nov. 2006 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>
<b>Favorable</b> .....	<b>30</b>	<b>26</b>
- Tout à fait favorable .....	10	6
- Plutôt favorable .....	20	20
<b>Opposé</b> .....	<b>46</b>	<b>47</b>
- Plutôt opposé .....	18	19
- Tout à fait opposé .....	28	28
- Indifférent .....	21	26
- Ne se prononcent pas .....	3	1
<b>TOTAL</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

**QUESTION - Diriez-vous que les événements au Proche -Orient et le conflit israélo -palestinien ont renforcé, diminué ou n'ont rien changé... ?**

	<b>Novembre 2006 %</b>	<b>Rappel Novembre 2005 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>	<b>Rappel Décembre 2003 %</b>
<b>... au racisme contre les musulmans en France</b>				
- Renforcé.....	42	44	50	52
- Diminué.....	2	4	2	2
- N'ont rien changé.....	48	42	43	40
- Ne se prononcent pas.....	8	10	5	6
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>... au sentiment des juifs de France d'appartenir à une communauté particulière</b>				
- Renforcé.....	41	35	53	
- Diminué.....	3	3	1	NP
- N'ont rien changé.....	45	50	35	
- Ne se prononcent pas.....	11	12	11	
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>... au sentiment des musulmans de France d'appartenir à une communauté particulière</b>				
- Renforcé.....	47	48	56	
- Diminué.....	3	2	2	NP
- N'ont rien changé.....	40	38	33	
- Ne se prononcent pas.....	10	12	9	
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>... au racisme contre les juifs en France</b>				
- Renforcé.....	43	38	51	55
- Diminué.....	4	5	1	1
- N'ont rien changé.....	45	47	43	38
- Ne se prononcent pas.....	8	10	5	6
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

NP : Item non posé.

**QUESTION – Diriez-vous qu’il y a trop, suffisamment ou pas assez de personnes de couleur ?**

*Question posée à l’échantillon A*

	<b>Novembre 2006 %</b>
<b>Dans l’administration ou les services publics</b>	
- Trop.....	8
- Suffisamment .....	54
- Pas assez.....	25
- Ne se prononcent pas.....	13
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>
<b>A la télévision</b>	
- Trop.....	3
- Suffisamment .....	48
- Pas assez.....	40
- Ne se prononcent pas.....	9
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>
<b>Parmi les élus politiques</b>	
- Trop.....	3
- Suffisamment .....	40
- Pas assez.....	46
- Ne se prononcent pas.....	11
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>
<b>Dans la police</b>	
- Trop.....	2
- Suffisamment .....	47
- Pas assez.....	37
- Ne se prononcent pas.....	14
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>
<b>Parmi les enseignants</b>	
- Trop.....	2
- Suffisamment .....	47
- Pas assez.....	35
- Ne se prononcent pas.....	16
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>

**QUESTION – Diriez-vous qu'il y a trop, suffisamment ou pas assez de personnes issues de l'immigration ?**

*Question posée à l'échantillon B*

	<b>Novembre 2006 %</b>
<b>Dans l'administration ou les services publics</b>	
- Trop.....	10
- Suffisamment.....	54
- Pas assez .....	24
- Ne se prononcent pas .....	12
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>
<b>A la télévision</b>	
- Trop.....	7
- Suffisamment.....	50
- Pas assez .....	34
- Ne se prononcent pas .....	9
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>
<b>Parmi les enseignants</b>	
- Trop.....	5
- Suffisamment.....	47
- Pas assez .....	33
- Ne se prononcent pas .....	15
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>
<b>Parmi les élus politiques</b>	
- Trop.....	5
- Suffisamment.....	39
- Pas assez .....	43
- Ne se prononcent pas .....	13
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>
<b>Dans la police</b>	
- Trop.....	5
- Suffisamment.....	47
- Pas assez .....	37
- Ne se prononcent pas .....	11
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>

**QUESTION – A votre avis, qu'est-ce qui explique l'explosion de violence dans les banlieues qui a eu lieu en novembre 2005 ? En premier ? Au total ?**

	<b>Novembre 2006 En premier %</b>	<b>Novembre 2006 Au total %</b>
- Le contrôle insuffisant des parents sur leurs enfants .....	<b>31</b>	<b>50</b>
- Le chômage et la précarité .....	<b>23</b>	<b>45</b>
- L'importance des bandes et de trafics .....	<b>15</b>	<b>34</b>
- Les discriminations à l'égard des jeunes des banlieues .....	<b>8</b>	<b>19</b>
- L'absence de la police dans certains quartiers .....	<b>7</b>	<b>18</b>
- L'attitude de la police à l'égard des jeunes .....	<b>7</b>	<b>12</b>
- Le rôle de l'intégrisme musulman .....	<b>5</b>	<b>10</b>
- La montée du repli communautaire .....	<b>3</b>	<b>7</b>
- Ne se prononcent pas .....	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>(1)</b>

(1) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses.

**QUESTION – Pouvez-vous me dire, pour chacun des termes suivants, s’il évoque pour vous quelque chose de très positif, d’assez positif, d’assez négatif, de très négatif ou de ni positif ni négatif ?**

	<b>Nov. 2006 %</b>	<b>Rappel Décembre 2004 %</b>
<b>Religion catholique</b>		
<b>Positif.....</b>	<b>44</b>	<b>42</b>
- Très positif.....	14	14
- Assez positif.....	30	28
<b>Négatif.....</b>	<b>13</b>	<b>16</b>
- Assez négatif.....	9	11
- Très négatif.....	4	5
- Ni positif, ni négatif.....	40	40
- Ne se prononcent pas.....	3	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Religion juive</b>		
<b>Positif.....</b>	<b>29</b>	<b>28</b>
- Très positif.....	5	7
- Assez positif.....	24	21
<b>Négatif.....</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
- Assez négatif.....	12	13
- Très négatif.....	6	8
- Ni positif, ni négatif.....	47	48
- Ne se prononcent pas.....	6	3
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Religion musulmane</b>		
<b>Positif.....</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
- Très positif.....	5	6
- Assez positif.....	16	16
<b>Négatif.....</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
- Assez négatif.....	21	22
- Très négatif.....	14	13
- Ni positif, ni négatif.....	40	40
- Ne se prononcent pas.....	4	3

# Renseignements signalétiques

QUESTION - En ce qui vous concerne personnellement, diriez-vous de vous-même que... ?

	Rappel Nov 2006 %	Rappel Févr 2006 %	Rappel Nov 2005 %	Rappel Déc 2004 %	Rappel Déc 2003 %	Rappel Nov 2001 %	Rappel Oct 2000 %	Rappel Nov 1999 %	Rappel Nov 1998 %	Rappel Nov 1997 %	Rappel Nov 1996 %	Rappel Nov 1995 %	Rappel Nov 1994 %	Rappel Nov 1993 %	Rappel Nov 1992 %	Rappel Nov 1991 %	Rappel Oct 1990 %
<b>Raciste</b> .....	30	29	33	25	27	39	43	39	38	39	40	40	40	41	40	41	42
- Vous êtes plutôt raciste .....	7	8	9	4	4	11	12	12	10	9	11	13	12	12	10	13	13
- Vous êtes un peu raciste .....	23	21	24	21	23	28	31	27	28	30	29	27	28	29	30	28	29
<b>Non raciste</b> .....	69	68	65	73	71	58	54	59	60	59	57	57	56	56	57	51	56
- Vous n'êtes pas très raciste .....	25	23	25	25	22	25	26	30	24	23	23	23	25	23	25	26	26
- Vous n'êtes pas raciste du tout .....	44	45	40	48	49	33	28	29	36	36	34	34	31	33	32	31	26
- Ne se prononcent pas .....	1	3	2	2	2	3	3	2	2	2	3	3	4	3	3	2	2
<b>TOTAL</b> .....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100